CA1 Z1
-63B22

788-823

ROYAL COMMISSION
ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM

GOVERNMENT OF CANADA

Brief presented by

L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE
DE L'ALBERTA

Secretariate: 10008 - 109th Street,
Edmonton, Alberta.

1965

CA1 Z 1
-63B22

ROYAL COMMISSION
ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM

GOVERNMENT OF CANADA

Brief presented by

L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE
DE L'ALBERTA

Secretariate: 10008 - 109th Street,
Edmonton, Alberta.

1965

Digitized by the Internet Archive
in 2022 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761114696461

OUTLINE OF BRIEF

I. - Recommendations (I - XIX)

II. - Introduction (1 - 18)

A. What is l'A.C.F.A. (1 - 11)

B. Purpose of brief (12 - 15)

C. Definitions (16 - 18)

III. - The French Fact in Alberta (19 - 40)

A. Historical outline of French Fact (19 - 27)

B. Present situation of French Fact (28 - 40)

a) Demographic situation (28 - 31)

b) Social situation (32 - 40)

1) How our English-speaking compatriots look on this French Fact (32 - 36)

2) Reactions of French-Canadians: (37 - 40)

- negative reactions (37 - 38)
- positive reactions (39 - 40)

IV. - Comments on the recommendations (41 - 57)

A. To create an atmosphere favourable to bilingualism: (41 - 42)

a) by the use of bilingual signs and inscriptions (41)

b) by promotion of the teaching of an objective History of Canada (42)

B. To promote the teaching of French: (43 - 49)

a) to the children of French-Canadian military personnel (43 - 44)

b) to French-Canadian students (45)

c) to students of other ethnic groups (46 - 47)

d) in bilingual private schools (48)

e) by teacher exchange (49)

C. The use of modern media of communication: (50 - 52)
a) radio and television (50 - 51)
b) the press (52)
D. The promotion of bilingualism in the Civil Service (53)
E. Helping to make known French-Canadian culture: (54 - 55)
a) by courses (54)
b) by artistic and cultural endeavors (54)
c) by interprovincial tours (55)
F. The presentation of a bilingual Canada in other countries (56)
G. The promotion of the cultures of Canadians of origin other than French or English (57)

V. - Conclusion (58)

Recommendations

I. That the Federal Government recognize the bilingual character of the whole of Canada by employing the two official languages of the country in all inscriptions to be found either inside or outside of all its public buildings as well as those of Crown companies, in all inscriptions to be found in National Parks, along the entire length of the Trans-Canada Highway, on all equipment used by the National Railways, Air-Canada, National Defence as well as those which appear on historical monuments under Federal control and that all documents and stationery of all departments and Crown companies employ the two languages.

II. That the Federal Government encourage industrialists, manufacturers and business men to label all their products in the two official languages of the country. Moreover, that the Federal Government facilitate all requests to give legal recognition to the French and English names of all firms, companies or associations.

III. That the Federal Government promote the use of the two languages in commerce and in the tourist industry generally as well as in all public buildings such as hotels and stations.

IV. That the Federal Government encourage the publication of textbooks on the History of Canada covering the French and the English periods in an objective manner and facilitate their use in all teaching.

V. That the Federal Government provide opportunities for children of French-Canadian military personnel stationed in Alberta to study their mother tongue.

VI. That the Federal Government strongly recommend to the Minister of Education of Alberta an increase in the time allowed for the teaching of French, permission to use the French language in the teaching of certain subjects to students whose mother tongue is French and appoint an officer responsible for the teaching of French in Alberta.

VII. That the Federal Government encourage the Minister of Education of Alberta to organize a program of studies which would allow students whose mother tongue is not French to learn that language.

VIII. That the Federal Government encourage the teaching of French by, if necessary, extending grants to private institutions in which the teaching of French and English is placed on an equal footing.

IX. That the Federal Government encourage at all levels the exchange of teachers between the Province of Quebec and the other provinces.

X. That the Federal Government encourage and grant financial assistance, if considered necessary, to the Government of Alberta to enable it to develop its program for improving the teaching of French and the preparation of bilingual teachers.

XI. That the Canadian Broadcasting Corporation extend its French networks of radio and television to all regions served by the English networks.

XII. That the Federal Government rely more heavily on the National Film Board as a means of spreading in Alberta a greater knowledge of French Canada.

XIII. That the Commission recommend to English language newspapers means of presenting more objectively to Albertans

a knowledge of the French Fact and of the French point of view.

XIV. That the Federal Government employ bilingual civil servants to serve those Alberta centres where French-speaking citizens are found in sufficient numbers.

XV. That the Federal Government recognize a knowledge of both languages as an important factor in its system of promotions.

XVI That the Federal Government facilitate the spreading of French culture in Alberta by helping French-Canadian artists to become known in this province and encourage by means of substantial grants inter-provincial visits for the benefit of the youth of the province.

XVII. That the Federal Government recognize the bilingual character of Canada in all its foreign services.

XVIII. That the Federal Government require from all its official representatives in foreign countries a knowledge of the French and English languages and an adequate familiarity with the language of the country in which they represent Canada.

XIX. That the Federal Government encourage Canadians of origin other than French and English to retain and develop their cultural heritage, with all due consideration to the official bilingual character of Canada.

1. L'Association canadienne-française de l'Alberta speaks for all French-Canadians in this province. It could be defined as follows: "an Association whose principal aim is to employ every possible means to spread among French-speaking Albertans those things which are likely to promote French culture". It also contributes to grouping French-Canadians in Alberta on economic, national and social levels, as well as on the basis of language.

2. It was founded in 1925 as a successor to numerous previously existing organizations. Since then, it has organized numerous committees and created specialized organisms. It has an education committee to promote and supervise the teaching of French in the bilingual schools of Alberta; by its Association des Educateurs Bilingues de l'Alberta, it gives a specialized organization to teachers of French and by the Association des Commissaires Bilingues de l'Alberta, it provides a vehicle for grouping school trustees of bilingual schools. By means of its annual French competitive examinations, it encourages students to study their mother tongue.

3. In 1928, it founded the weekly newspaper: "La Survivance" which has since remained its official organ. This newspaper followed the four or five French periodicals which had previously existed, the first of which goes back to 1895.

4. For many years, the Association has had a committee on agriculture and colonization. In the last ten years, two French-Canadian societies for rural development have been founded and they are now specialized in every aspect of farm life. The Association whole-heartedly supports the work accomplished by those societies.

5. As early as 1910, the leaders of our group

had felt the need for an institution of higher learning to train and prepare competent personnel in all the professions. Their efforts gave birth to the Jesuit College which over a number of generations has given numerous civic and religious leaders to our province. When the Jesuit Fathers left Alberta in 1943, their work was taken over by the Oblate Fathers at Collège Saint-Jean, an institution founded in 1911 as a school for the preparation of clergy in the Oblate order. The Association has always maintained a keen interest in the work of these colleges.

6. We have mentioned above the existence of a French newspaper in Alberta. Notwithstanding its influence, it could not alone be an adequate instrument for the propagation of French culture. Another such instrument was found to be necessary: radio. After long and often painful efforts and with the support and generosity of French-speaking Albertans who subscribed the sum of $150,000.00, the Association founded radio station CHFA to serve its population. Since November 20th 1949, this station broadcasts French programs daily for seventeen hours and allots certain periods to the languages of other ethnic groups in Alberta.

7. During the last five or six years, our Association has recognized that to maintain their culture, it is very important for its members to improve their economic status. For this reason, it founded its Family Security Service which has a double effect: it provides a measure of protection for the families of our deceased members and it helps directly in financing our Association.

In the economic field as well, our Association has organized a Students' Loan Society which helps our youth to further its secondary and university studies and to acquire a better knowledge of the French language and culture.

8. Because of the prestige which the Association enjoys on the part of the French-Canadian population, it has succeeded, a few months ago, in organizing (in less than fifteen

days) a company which purchased a branch of La Librairie Fides of Montreal which had been started in Edmonton a few years ago. This bookstore has a beneficial influence in spreading French literature not only in Alberta but in Saskatchewan and in British Columbia as well.

9. In addition to the activities described above (and many have been omitted), the Association has contributed to the foundation of an institution vital to the maintenance and development of the French language in Alberta: a bilingual Teacher Training College affilliated with the University of Alberta.

10. For a long time, the directors of the Association had deplored an anomaly which explains to a certain extent the present position of the French language even in French-speaking centres. On one hand, the school laws of Alberta permitted the teaching of a minimum of French but, on the other hand, our teachers who are expected to teach this language were not receiving an adequate preparation to carry out this work.

The combined efforts of the Collège Saint-Jean authorities and of the directors of the Association gave birth to the bilingual Teacher Training College. Students who follow courses there receive a training which directly prepares them to teach the French language and they have the advantage of receiving credits granted by the Faculty of Education of the University of Alberta.

The important role of this college for the teaching of French in Alberta and in the neighbouring provinces can easily be understood. It pleases us to pay tribute to the authorities of the Government and of the University whose breadth of vision allowed us to carry out this project.

11. The foregoing should prove the existence in Alberta, in spite of unfavourable conditions, of a strong Canadian group of French origin which has remained faithful to its ancestry and which fully intends to transmit to its

children its own culture without however neglecting the study and the use of English: in this manner, they believe they are making an important contribution to the development of culture in Canada.

12. The aim of this brief is to inform the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism about some of the problems which French-Canadians in Alberta must face because of their situation as a minority group in an English-speaking province in which are also found important groups of citizens of other origins.

13. By this brief, we also wish to inform the Commission as to how, from our point of view, it could help to solve these problems, remembering that French Albertans form an integral part of French Canada with a total population close to 6,000,000.

14. It is therefore our intention to limit our study to the situation as we see it and live it in Alberta, leaving to other organizations the study of bilingualism and biculturalism throughout Canada.

In this regard, however, we wish to point out that our attention has been drawn to other briefs, among which that prepared by Le Conseil de la Vie Française and that, on the whole, we subscribe to the opinions expressed therein.

15. In summary, because we approve all the terms of reference given to this Commission and because we are confident that it will be able to make practical recommendations to the important problem created by the simultaneous presence in Canada of two great ethnic groups, it is in a spirit of collaboration that we wish to contribute to the work of this inquiry.

16. One of the important elements in the solution of this problem will undoubtedly consist of establishing everywhere in Canada bilingualism and biculturalism. But here,

it is important to define carefully what we understand by these terms.

17. We do not believe it necessary to specify that Canadian bilingualism for us means a knowledge of the English language and of the French language. We are convinced that it would be utopian to believe that all Canadians from Newfoundland to Vancouver Island can or must become bilingual. But, we advocate:

- that in all the provinces of Canada, those who wish to become bilingual find the means to do so in institutions of learning or elsewhere;
- that wherever in Canada reside an important group of persons of French or English origin, they may, in all federal, provincial and municipal services, carry out their affairs in their mother tongue;
- that to facilitate the attaining of this bilingualism, the French language and the English language must obtain official recognition everywhere in Canada.

18. We do not believe it will be possible for all Canadians to achieve equally the two cultures: French and English. But we would wish that all French-Canadians and all English-Canadians attain the culture peculiar to their origins and develop it to the fullest extent in their daily lives. Moreover, it is our wish that all Canadians acquire a sufficient knowledge of the other culture to learn to appreciate it, enjoy it and receive its benefits.

19. The existence of the French Fact in Western Canada is not new. Indeed, the first to discover, explore and occupy the West and in particular the territory which became the Province of Alberta, were French-speaking. The race towards the West had been started by Nicolet, the discoverer of Lake Michigan in 1634, followed by Radisson, des Groseillers, Duluth, the La Verendryes and many other French and "Canadiens" who came to live in the Western Plains.

It can be said that the white population consisting of fur-traders and explorers were very little affected by the English conquest in 1760. It was followed by a large number of English and Scotch traders and merchants attracted by the rich commerce of the Canadian West but the French-Canadians had already taken root. Better than all others, they knew the country and the Indians. Gifted with exceptional physical qualities and possessing a great ability to adapt themselves, the voyageurs had made themselves indispensable for the development of the West. As early as 1786, the Hudson's Bay Company estimated their numbers, west of Lake Superior, at over 400.

In describing the exploits of Alexander Mackenzie as far as the Arctic Ocean in 1789, it is too often forgotten that his companions were François Barrieaux, Charles Doucette, Joseph Landry, Pierre Delorme and Laurent Leroux. Three years later, Mackenzie headed for the Pacific Ocean and he was accompanied by Charles Doucette, Joseph Landry, Baptiste Bisson, François Courtois, Jacques Beauchamp and François Beaulieu. This preference for French-Canadians was not exclusive to Mackenzie: Thompson, Pallisser, Fraser and all the other discoverers of the West had in their service coureurs des bois, voyageurs, and companions who spoke French and, all along the way, French was the language of communication.

20. Most historians share the opinion expressed by l'abbé Groulx in his book "L'enseignement français au Canada":

> "The silhouette of the missionnary carrying the catholic gospel across the dismal plain and in the great white silence will never be erased from the primitive history of the West". (cf. page 146)

Yet, these catholic missionnaries were all of French origin and language. On the present day site of the Legislative Buildings in Edmonton, Fathers Demers and Blanchette had planted a cross in 1838. Three years later, a group of Metis and French-Canadians, established since 1820

at Lac-du-Diable, asked Father Thibault to visit them and he thereupon founded a permanent mission which he named Lac Sainte-Anne. In 1862, Father Lacombe inaugurated, within the confines of Fort Edmonton "the first regular school west of Manitoba".

Undoubtedly, the first aim of these missionnaries was to convert the natives to christianity and to bring religion to the whites whom they met in their travels but by their very presence and by their concern for education, these missionnaries carried out a work of French culture and civilization.

21. To the period of the explorers, voyageurs, coureurs des bois and missionnaries, succeeded the era of colonization. For, after 1885, the construction of the railways to which Father Lacombe's intervention made a great contribution, started a migration towards the West. Encouraged by the missionnaries, many French-Canadian farmers coming directly from Quebec or repatriated from industrial centres in the United States migrated to Alberta. When, in 1892, the French-Canadian centre of Morinville was founded, the entire region of St. Albert had already been occupied by Metis and French-Canadian farmers. The areas of Brosseau, Saint-Paul, Bonnyville, Beaumont and finally Grouard were subsequently opened to agriculture and settled by French-Canadians.

This colonization by the missionnaries and by priests in charge of colonization explains in part the dispersion of the French centres in the Province and the consequences which this dispersion can have upon our present situation. It was then sought to locate these new settlers close to existing missions. These missions were far from one another. If all the French-Canadians who came to Alberta during this period had been grouped, our present problems of survival would not be the same as they are today. On the other hand, the very presence of these numerous French-Canadian families throughout Alberta from the very beginning established the French Fact.

22. In order to better understand what should be the present legal status of French, it is necessary to recall the principles which were the motivating forces for the formation of the Prairie provinces. One of the first undertakings of the Canadian Government after Confederation was in fact that of commencing negotiations in order to acquire the North West Territories, a British colony whose administration had been delegated to the Hudson's Bay Company. There were several conferences with representatives of this company as well as with representatives of the local population formed of natives, Metis and white settlers, the majority of which were French-speaking.

Among the official representatives of the North West Territories acting as delegates were Archbishop Taché of Saint-Boniface and Father Ritchot of Saint-Norbert. These delegates went to Ottawa to convey to the Government the requests of their people. The first article of their brief read as follows:

> "That the Territories, heretofore known as Rupert's Land and North-West, shall not enter into the Confederation of the Dominion of Canada, except as a Province, to be styled and known as the Province of Assiniboia, and with all the rights and privileges common to the different Provinces of the Dominion". (1)

At the same time, Sir John Young, then Governor General of Canada, committed not only the good faith of his government but also that of Imperial authorities when he wrote to Archbishop Taché:

> "I prepared this proclamation from a telegram which was sent to me by Lord Granville on behalf of the British Cabinet. By Her Majesty's authority, I can assure you that after your union with Canada, all your civil and religious rights will be respected". (2)

(1) From Stanley "The Birth of Western Canada, pages 110 - 111.

(2) From "L'enseignement français au Canada", Vol. II - Les écoles des minorités - op. cit. page 148. (Translation of original transcript) by l'abbé Lionel Groulx

This is what allowed Archbishop Taché to say, when he later related his mission as negotiator:

> "On several occasions, I received the assurance that the rights of the Red River population would be protected under the new regime; that the Imperial and Federal authorities would never permit the newcomers to encroach on the liberties of the first settlers; that on the shores of the Red River as on the shores of the St. Lawrence, the population would have the right to speak its mother tongue, to practice its religion and to rear its children in its faith". (3)

These official undertakings were meant to protect all the inhabitants of what were then the North West Territories, including the Province of Alberta.

23. It is to be noted that those who represented the Western population at that time were French-Canadian members of the Roman Catholic clergy and that the majority of the inhabitants of the country concerned was also Catholic and French-speaking. When one spoke of separate schools, of catholic education, it was understood by everyone that French schools were also involved.

It is only twenty years later, after the construction of the railway, that there appeared a wave of European, American and Ontarian immigration and that the French-Canadian Roman Catholics became a minority in Western Canada. It is then that law and usage made the distinction between the teaching of French and the teaching of religion.

24. While in 1870 a law was promulgated authorizing the acquisition of the Territories and the granting of a provisional administration, it was only in 1875 that the undertakings given by the Federal Government and referred to earlier were inserted in the law. The Statute, the North West Territories Act of 1875, gave to the French language

(3) From l'abbé Groulx, op. cit. pages 148 - 149.
(Translation from original transcript)

the same protection that is given by section 93 of the British North America Act. In fact, section 11 granted to the majority in any district or portion of the territory the right to establish "such schools as they may think fit" and that the minority of the same region would have the right to establish a separate school.

This law is re-affirmed in section 10 of chapter 62 of the Revised Statutes of Canada 1906 which reads in part as follows:

> "10. The Commissioner in Council, if authorized to make ordinances respecting education, shall pass all necessary ordinances in respect thereto; ... but in the laws or ordinances relating to education it shall always be provided that a majority of the ratepayers ... of any district or portion of the Territories, or of any less portion or sub-division thereof, by whatever name the same is known, ... may establish such schools therein as they think fit, ... and make the necessary assessment and collection of rates therefor; ... and also that the minority of the ratepayers therein, whether Protestant or Roman Catholic, may establish separate schools therein, ... and in such case, the ratepayers establishing such Protestant or Roman Catholic separate schools shall be liable only to assessments of such rates as they impose upon themselves in respect thereof."

We reiterate that at that time a separate school could not have any meaning other than "French School".

25. The provisions of section 133 of the British North America Act were incorporated in the law of the Territories by an amendment adopted in 1877. This law recognized the right to use the French language in the same manner as the English language in the Council of the Territories. It provided also that all laws and official documents would be published in the two languages and that French-speaking Canadians could use their language in the courts of law. The following is the text of this amendment which consists of section 110 of the North West Territories Act, 1877:

> "110. Either the English or the French language may be used by any person in the debates of the Legislative Assembly of the Territories and in the proceedings before the courts; and both those languages shall be used in the records and journals of such Assembly; and all ordinances made under this Act shall be printed in both those languages: Provided, however, that after the next general election of the Legislative Assembly, such Assembly may, by ordinance or otherwise, regulate its proceedings, and the manner of recording and publishing the same; and the regulations so made shall be embodied in a proclamation which shall be forthwith made and published by the Lieutenant Governor in conformity with the law, and thereafter shall have full force and effect."

This same amendment required the use of both languages in all records, journals and ordinances.

26. In 1889, the North West Territories' Council, which by now had a Protestant and English-speaking majority, voted in favour of two recommendations to the Federal Parliament requesting the repeal of those sections which provided for separate schools and the use of the French language. Upon the refusal of the Federal Parliament to act, the Territorial Council renewed its request and, in 1891, an amendment to the North West Territories' Act was adopted which authorizing the Territorial Council to adopt such rules as it would deem proper in respect of the use of French language in its deliberations and the publication of its official documents.

On the other hand, the Federal Parliament refused completely to act in school matters. It is then that the North West Territories' Council and the Legislature of Manitoba adopted their own amendments. The separate schools were abolished in Manitoba in 1890 and the Territories, in 1892, adopted an amendment restricting the rights of the minority and making English the official language of instruction in schools. The text of this amendment can be found in School Ordinance 22 of the Revised Ordinances of the North West Territories, 1892. Speaking about this ordinance, Honourable Clifford Sifton stated in the House of Commons on March 24th, 1905:

"When this ordinance of 1892 was adopted, the distinctive characteristic of confessional schools, as schools directed by a religious sect for the ends of that sect, completely disappeared".

The Roman Catholic French-Canadians did everything in their power to obtain Ottawa's intervention, either by exercising its right of disallowance or by adopting remedial legislation. Ottawa refused and was content to express a vague wish that the Territorial Council would modify its administration in such a manner as to give justice to French-Canadians.

27. In 1905, when the provinces of Alberta and Saskatchewan were formed, the Canadian Parliament restored in part the separate school system when it accorded to the religious minority, protestant or catholic, the right to a separate school, supported by public funds. Section 17 of the Alberta Act establishes this right.

But for the teaching of French, the school regulations, prior to April 15, 1964, did not permit the use of French as a teaching language except in Grades I and II. All the other grades of the elementary course had to be taught in English except for one hour per day during which the teaching of French was permitted. On April 15th, 1964, the Legislature of Alberta amended section 386 of the School Act which now reads as follows:

"Notwithstanding section 385, the board of a district may by resolution direct that French be used as a language of instruction, in addition to the English language, in its school or schools in grades one to nine inclusive but in that case

a) in grades one and two, at least one hour a day shall be devoted to instruction in English;

b) in grade three, not more than two hours a day shall be devoted to instruction in French, and

c) in grades above grade three, not more than one hour a day shall be devoted to instruction in French.

In summary, the laws which guarantee religious instruction, in spite of the intention of the legislators of 1867 and of 1875, do not afford any special right to

the teaching of French, English being the sole official language of instruction. And since 1892, bilingualism is not permitted in the Legislature and, it appears, in the Courts of Law.

28. We have briefly recalled the early days of the French Fact because we believe that this history can explain to a large degree the present situation in Alberta which we will now describe as objectively as possible.

29. Firstly, statistics:

a) French population in relation to total population of Alberta during the last 30 years:

Year	Total Population	French Population	% %
1931	731,605	27,025	3.83
1941	796,169	42,979	5.39
1951	939,501	56,185	5.98
1961	1,331,944	83,319	6.25

b) Distribution of French population by census division:

Division	1951 total	1951 French origin	1961 total	1961 French origin	%(1)	%(2)
1. Medecine Hat	35879	673	39140	952	2.4	1.1
2. Lethbridge	71480	2006	83306	1901	2.4	2.2
3. Brooks Redcliff	17132	495	30967	1148	3.7	1.3
4. High River, Vulcan	28984	752	15020	397	2.6	0.4
5. Hanna	16129	493	38115	1392	3.6	1.6
6. Calgary	195352	6425	317989	12473	3.8	14.9
7. Wainright	32334	1985	40837	1871	4.5	2.2
8. Red Deer, Wetaskewin	73997	2043	76533	2850	3.0	3.3
9. Rocky Mountain House	31627	1041	20274	793	3.9	0.9
10. Vegreville, Vermilion	50016	1029	70177	1979	2.8	2.3
11. Edmonton	226199	15387	410679	28836	7.0	34.0
12. Edson, Morinville	17740	906	45431	3792	8.3	4.5
13. Bonnyville, Saint-Paul	30152	7502	47642	11642	24.4	13.9
14. Athabaska, Barrhead, Redwater	46791	5512	19289	1708	8.8	2.0
15. Rivière-la-Paix, McMurray	65689	9936	76884	11585	15.0	13.9

(1) Percentage in relation to the total population of the census division, 1961.

(2) Percentage in relation to the total French population of Alberta.

c) Percentage of French-speaking in relation to French origin:

1931 - 73.36%
1941 - 73.17%
1951 - 60.86%
1961 - 50.73%

30. It is a fact that there have been enormous lossess in the Alberta French group and we are the first to deplore it. But when one is familiar with the milieu in which we live, what is amazing is not that there have been losses but that the losses have not been greater.

There is nevertheless an increase in the number of French-speaking Albertans: in 1931, 27,022 people spoke French in Alberta, while in 1961, there were 42,276, an increase of 15,254 (51%). And this does not take into account the 14,644 people who, although not of French origin, are bilingual.

It is also to be noted that the rate of loss is decreasing. In 1941, 73.17% of the Albertans of French origin spoke French. In 1951, 60.86% of these spoke French, or a rate of loss of 12.31%. In 1961, 50.73% of these spoke French, or a rate of loss of 10.13%.

As shown on the population table by census division, the French-speaking Albertans, while dispersed throughout the province, are better grouped in some regions than in others. The situation in Bonnyville, for example, is considerably different from that which prevails in Medecine Hat. It is evident that in those regions where French-speaking people are more numerous, the incidence of loss of language is much smaller.

31. Were Alberta French-Canadians to rely solely on their numbers, their chance of survival as a group would not be great. Because of their radio station, their newspaper, their very dynamic associations, their schools, their parish groups, they exercise an influence greater than that which might be expected from their numbers. Furthermore, they are aware of certain rights which stem from natural law and history. They know that in Canada, it is not only the force of numbers or the majority which enacts laws. They note that more favourable climate is gradually evolving in the Province of Alberta and they are confident that the work of this Commission will serve to further encourage the development of this climate.

32. We believe that it will be useful to describe the social conditions in which French-Canadians must live by outlining the opinion of our English-speaking fellow citizens about French-Canadians living in Alberta.

33. It can be stated that, in general, the people of other origins accept French-Canadians as individuals inasmuch as they speak English and do not display group nationalism. This acceptance is more evident in the more educated classes or among those of our fellow citizens who have lived in Eastern Canada. Insofar as the English-speaking population as a whole is concerned, the problem of acceptance is not even raised.

34. It sometimes happens that French-Canadians complain about discrimination against them. From time to time, for example, the following statement has been heard:

> "If I had not been a French-Canadian, I would have had this position or this promotion".

Our Association has no scientific data on this subject and if such "discrimination" does exist, we believe that it is far from being of a general nature.

35. In spite of the fact that English-Canadians and French-Canadians maintain an excellent relationship, on an individual basis, it must be admitted that attitudes which are not always favourable to our group are oftentimes displayed. The reaction found in the masses, for example, to the present problem of bilingualism and biculturalism is sufficient proof of this. To be just however, we hasten to stress that, at the present time, there exists a group of English-speaking leaders which seems to accept the implications of bilingualism and biculturalism.

36. The refusal to accept bilingualism and biculturalism stems from many factors and manifests itself in different ways.

a) There is a tendency to forget that Canada was formed of two peoples, one of English expression, and one of French expression.

b) It is argued that French Canada, if it ever existed as such, was conquered and must be assimilated at a rate which will vary according to its density of population.

c) It is imagined that Canada is a unilingual English-speaking country with one bilingual province; that outside this bilingual province, one is forced to tolerate a minimum of bilingualism related to the federal scene. It is deplored that this bilingualism was established solely because of political expediency, and it is argued that it must be restricted as much as possible.

d) It is maintained that Western Canada is, from all points of view, a fundamentally English area comprising as well many minority ethnic groups among which French-Canadians occupy the third or fourth place of numerical importance.

e) Many are convinced that the welfare of the country and its unity can only be achieved through linguistic and cultural uniformity. By uniformity is understood the English language and culture.

f) It is affirmed that the numerous ethnic groups, including the French-Canadians, must be assimilated as quickly as possible, and that no request which might encourage the spreading of the culture of these groups must be acceded to.

g) It is held that the French group has no right to be treated more generously than any other ethnic group.

h) It is common belief that any special rights which French-Canadians still enjoy (for instance in the School Act) are the result of the demographic importance which was theirs sixty years ago, and which they lost with the decrease of their numbers in proportion to the total population.

i) The situation mentioned above was well illustrated in 1944, when a private bill was presented to the Legislature of this province for the incorporation of a society whose aim was the creation of a French radio station. Because of the bitter opposition to the Bill in the Legislature, our

Association withdrew its request. We are, however, happy to report that attitudes have greatly changed in the Legislature, and that, last Spring, a bill to incorporate our association was adopted without any difficulty. The attitudes displayed in 1944 by some members of the Legislature still exist, however, in a certain class of our society.

j) Our English-speaking fellow-citizens still erroneously associate French culture and the Catholic faith. They believe that any encouragement to the promotion of French culture necessarily entails some advantage to the Catholic Church. This theory, however, seems to lose ground as the English-speaking Catholic group increases.

k) There is no doubt that one of the main reasons for the rejection of bilingualism and biculturalism is the ignorance of Canadian History, and of the present Canadian reality. This ignorance in turn is the result of:

   1) the small degree of importance attached to the teaching of Canadian History in Alberta schools;
   2) the dearth of objective textbooks on Canadian History;
   3) the lack of contact between the different parts of the country and especially between the two cultures;
   4) the ignorance of French Canada's contribution to the fields of literature, art, economics, science and the political life of Canada;
   5) the influence of the English press, radio and television (excepting perhaps the Canadian Broadcasting Corporation) which generally tend to ignore French Canada or show only its sensational and unfavourable aspects.

l) Conscientiously or not, there is a tendency to accept the philosophy of the American melting pot which is represented as being the principal cause of the success of the neighbouring republic.

m) It is also supposed that the French language and culture in Canada are inordinately inferior in quality to the culture and language of France. Too often, for example, preference

will be given to a textbook or a professor from France.

37. These opinions, prevalent among a large number of our English-speaking fellow-citizens, could by themselves give a large number of our French-speaking compatriots an inferiority complex. They also explain the numerous losses which we deplore in our own group. As a result of continually hearing that all which relates to French is second-rate, slow, inferior or retrograde, one is led inconsciously to believe it and acts accordingly. These view points and the inadequate services in French (especially for schools) have caused, in part at least, the losses mentioned above.

38. It would be unjust to hold our English-speaking fellow-citizens solely responsible for these losses. If it is true, on the one hand, that a few of our French-speaking pioneers came to this Province to accomplish what could be termed an epic acts of colonization, and that they have bequeathed to their descendants a strong loyalty to their culture, this was not the case for the majority. For the most part, these pioneers came to find material independence, and even the wealth of a promised land. They were little concerned with cultural matters and, as a result, these were neglected. A few years after the arrival of the first French-speaking groups, the school disputes arose. This revived the indifferent. They prompted among those who would otherwise have remained luke-warm,a spirit of struggle from which stemmed some of the rigid positions adopted at the time. This was followed by the Depression and all the problems which it engendered. It is not surprising, therefore, that under such conditions, the development of language and culture was given secondary importance.

It can be asserted, notwithstanding, that the French-Canadians who were grouped in homogeneous areas had the advantage of receiving an education in French sufficient to allow them to keep their language.

39. Since the last World War, there is evidence of a cultural renewal in the French-Canadian population of Alberta. More frequent travelling throughout Canada and abroad, the creation of a French radio network, closer contacts with our Quebec compatriots and those of other provinces, have shown our population the value of the French language and culture. While, for instance, twenty or thirty years ago, English-French mixed marriages resulted in the anglicisation of the family, the same marriages, today, in many cases, give rise to many interesting attempts at bilingualism and biculturalism: children are required to learn French, to attend bilingual schools, often at great sacrifice, and there is a search for cultural aids. What is perhaps more interesting is that this situation prevails, in some cases, in young families where the French parent speaks little French.

It must be emphasized that this renewal owes much to the growing sympathy and to the support of a large number of our English-speaking fellow-citizens as well as to a decrease in the inferiority complex which for many years has held back the Albertan French-Canadian. The present vitality of the Province of Quebec is felt in our Province even though we have little occasion to witness its cultural manifestations. Unfortunately, it is especially the political issues which affect us. As an example of our renewal, we might quote the following:

a) Le Collège St-Jean d'Edmonton, twenty years ago, had approximately 90 students. Today, it has 350. During the last year, it has become the centre of a bilingual school of Teacher Training which has given it a more university-like and French character;

b) Twenty years ago, l'Académie Assomption had 80 students. Today, there are 400, and, like le Collège St-Jean, must refuse a great number of applicants;

c) Fifteen years ago, in Edmonton, there were two French Catholic parishes. Today, there are four and it is expected that more will be founded;

d) In 1948, faced with the important development of parishes in the north-eastern part of the province, the Holy-See thought

it well to create a new diocese whose bishops have been of French expression;

e) The French theatre has always been active. Even today our young people can be seen participating in dramatic productions of the "Cercle Dramatique de Saint-Paul" or the theatrical group in Edmonton known as "Les Collégiens Comédiens";

f) About ten years ago, our compatriots in Calgary founded a French Centre and, in cooperation with the French parish, it serves as a catalyst for all French cultural life in that city;

g) During the last few years, there has been a growing interest in French cinema. Indeed, the programs presented by the National Film Board are more frequent and better attended. There exists, in Edmonton, a viable French film society which annually presents 10-full-length programs;

h) In many rural areas, French sections of local libraries have either been created or considerably increased;

i) There is no doubt that our national associations are more dynamic and much better organized than they were fifteen or twenty years ago. The following are examples of some of the activities which our Association has promoted during the last twelve months. In addition to devoting numerous hours in the preparation of this brief, our Association organized a bilingual bookstore in Edmonton; it obtained a new incorporation from the Legislature of Alberta; it produced a first edition of its Franco-Albertan Almanach with a circulation of 5000 copies; it has studied a plan of General Insurance for its members; it has obtained from the Department of Education authorization for the use of French as a language of instruction at Le Collège St-Jean d'Edmonton; it has obtained from this same Department an appreciable increase in French teaching in our bilingual schools; it held its annual convention the theme of which was the development of our bilingual Credit Unions; it has organized a Club to help our English-speaking fellow-citizens improve their French conversation; it has developed our "Sécurité Familiale" services; it has helped a good number of students by its loan fund to carry on their studies; it

held its "Concours de français" in which more than 5000 students participated; and it has closely collaborated with the French Canadian Federation of Western Canada.

We could add here numerous other examples in support of the fact that a renewal does exist and is growing year by year.

40. The foregoing is our assessment of the French fact as it exists in Alberta. Pessimistic observers, especially those from outside the Province, may believe that under such circumstances, it is utopian to believe that the French fact can perpetuate itself indefinitely. We who seek to be realistic have faith in our future, and we base our arguments on the renewal which is developing at the present time among our English-speaking fellow-citizens as well as among our own compatriots. We are determined to avail ourselves of this renewal to the maximum. Furthermore, we are very hopeful about the new orientation which should be given our Canadian way of life as a result of the conclusions of this Commission which cannot help but be favourable to bilingualism and biculturalism everywhere in Canada. In order to help the Commission in its task, we shall endeavour, in the following pages, to develop the main ideas contained in our recommendations.

41. We sincerely believe that the first task of this Commission should be to create a climate which would be favourable to bilingualism and biculturalism by helping Canada to display everywhere, inside as well as outside the country, a bilingual character.

As long as this bilingual character prevails only in the Province of Quebec, it will be extremely difficult for Canadians of French extraction from Quebec to feel at home in the other provinces. When they visit Alberta, they are left with about the same impression as when they visit the United States.

For us in Alberta, it will always be extremely difficult to have our children accept in a concrete way

the usefulness of the French language, so long as it will not enjoy official recognition and so long as it will be treated as a foreign language. There will never be any question, evidently, of forcing anyone to learn French. When, on the other hand, our English-speaking compatriots will see French used in many places on an equal footing with English, they will feel stimulated and encouraged to learn French.

It is for these reasons that we insist on the Federal Government using both languages in all inscriptions found on its buildings, in its National Parks, on all its equipment, on its roadsigns and on its stationery. The same policy should apply to all services dealing with other countries.

It should be relatively easy to encourage the use of the two languages in commerce, industry and the touristic business, even if these various fields are not within the Federal Government's exclusive jurisdiction.

42. One of the areas in which the Federal Government could best contribute to the creation of an atmosphere favourable to bilingualism and biculturalism is the field of Canadian history. It is a known fact that this history is neglected in our schools and that there is a shortage of objective textbooks. Until the young generation has learned that Canada did not begin in 1760 and as long as it remains unaware of the part played by the French element in the founding and development of our country in all fields, it will not have much respect for the French language and culture and its desire to become acquainted with them will remain limited. It is therefore urgent that the Federal Government encourage researchers to write, in an objective way, textbooks on Canadian history, because the ignorance of this history is a detriment to the expression of Canadianism.

43. To create an atmosphere favourable to bilingualism and biculturalism is all very well but is not sufficient. There are many other areas in which the Federal

Government can and must exercise an influence which would be all the more effective because it would be more direct. The first and foremost of these is the teaching of French.

44. In Alberta, there are a certain number of schools which are under direct Federal jurisdiction: these are the schools in military establishments. Among the personnel on these bases are a certain number of French-Canadians who wish their children to learn their maternal tongue as well as English. Under present conditions, this is well nigh impossible. We have knowledge of some military personnel who refused to be transferred to this Province for this very reason. We find in this an abnormal situation which must be urgently corrected. It is quite possible that the number of French-Canadian students is not sufficient to justify the establishment of bilingual classes in the schools existing on military bases. If such be the case, the Government should pay the tuition fees as well as the cost of transporting these students to schools under the jurisdiction of the Department of Education of Alberta and in which are offered the French courses of l'Association des Educateurs Bilingues de l'Alberta, or even to private institutions such as le Collège St-Jean and l'Académie Assomption where the teaching of French is closer yet to that which a student would have received in the Province of Quebec had he remained there. This is exactly what the Federal Government does in the case of the integration of Indians although, admittedly, for other reasons.

45. In those schools which are under the direct jurisdiction of the Federal Government, it should be easy to correct the situation which we have just deplored. We understand, however, that because of the present requirements of provincial autonomy in the field of Education, a Federal intervention might prove difficult. But that which is difficult is not necessarily impossible. We rely on this Commission to suggest means by which the Federal Government, without directly interfering, could strongly influence Provincial

Education Departments and encourage them to adjust their school programs so that children whose mother tongue is French be allowed to learn it as well as English.

In a general way, we believe that to attain this objective, it is essential that French become a language of instruction on a par with English. We are not suggesting here that these new programs should be imposed on all the schools of Alberta but only in those centres where a sufficient number of French-Canadian children would justify this bilingual teaching. We fail to see why, for instance, in certain centres such as Edmonton, Beaumont, Morinville, Legal, Saint-Paul, Bonnyville, Falher, Girouxville, it would not be possible to have centralized bilingual schools in which the French-speaking children of a region might be grouped and in which Social Studies (history and geography), Mathematics and the Sciences would be taught in both French and English.

These schools would offer a bilingual education and their establishment would have the advantage of placing our pupils in an environment more French than the one in which they must now live during most of the day. Furthermore, our concern in Alberta is not solely the conservation of our language; there is also the problem of culture. While language remains the first means of communication, it is also the vehicle of culture. By grouping students in their own schools, it would be much easier to ensure a contact with French thought in Canada.

I can doubtless be foreseen that the establishment of such centralized schools would appreciably increase School District budgets. It is here that the Federal Government could intervene by granting sufficient funds to help solve the financial problem.

46. While as representatives of the French population of Alberta, our first concern must be to ensure that our children learn their mother tongue adequately, without neglecting English, we wish to encourage those of our fellow-citizens of other tongues who desire to learn

French. We already contribute, according to our means, to bursaries offered English-speaking students; we make available to English-speaking students the facilities of our radio station for their French language broadcasts. We provide a group of French-speaking Canadians to English-speaking persons who know some French and who wish to have an opportunity to converse in the language.

We are happy to report briefly on the numerous efforts being made in our Province to improve the teaching of French to English-speaking persons. It seems to have been understood that the teaching of a second language must begin at a time when the child is naturally gifted to benefit from such teaching. There are in Alberta more than 38,000 English-speaking students from grades 1 to 9 who take French. In High Schools, three years of French are now offered instead of two. A better teacher preparation is also required and the teaching of French is encouraged in certain School Divisions either by granting scholarships to those students who achieve the best results or by bursaries given to teachers.

The Association of Modern and Classical Language Teachers now has its own Council encouraged and partly financed by the Alberta Teachers' Association.

In Banff, Summer School courses are given in French and our two Universities offer courses in linguistics and languages in order to better prepare our language teachers.

Many English-speaking radio and television stations broadcast French courses and language laboratories have been installed in numerous schools.

There is, in Alberta, therefore, a worthy serious and expensive effort displayed to broaden the framework of the teaching of French.

47. While we wish to pay tribute here to those responsible for this renewal of interest (for the teaching of French) among our English-speaking friends,

the following suggestions are made with no aim other than a frank and friendly collaboration:

a) We believe it to be urgent that the Department of Education establish, from grades three to twelve, an articulated curriculum for French in English-speaking schools. Until now, the teaching of French has been permitted in these grades, but except for the High Schools, the choice of programs has been left to the local authorities. There is oftentimes no continuity in the courses, even within a single system;

b) To implement such a program, we believe that the Department of Education should name a French language coordinator;

c) It would be desirable that all English-speaking Provinces agree among themselves to establish a uniform program across the country. If each Province had a coordinator for the teaching of French, it would then be easy to create uniformity at this level. Here again, the Federal Government could help as it does for Technical Schools;

d) It would seem that the creation of French Institutes in various English-speaking Universities would help teachers improve their teaching. These institutes exist in the United States under the National Defense Education Act and give excellent results.

48. There are in Alberta private institutions the chief aim of which is to offer French-speaking students a more thorough bilingual education. Their source of revenue is almost exclusively the tuition fees of the students. It is hoped that a day may come when these institutions which play such a vital role in a bilingual country will benefit from a part of the school taxes paid by the parents of their students. Until that happy day, it seems that the Federal Government should assist these private schools.

49. Another field in which the Federal Government could play an important part would be to encourage,

at all levels, the exchange of teachers from the Province of Quebec with those of other provinces. Certainly, for many years to come, Western Canada in general, and Alberta in particular, will suffer from a shortage of teachers of French. On the other hand, it may very well be that the Province of Quebec might benefit from a number of qualified teachers of English. As in the field of business and industry, where the Federal Government helps in the exchange of labour forces from one area to another or from one province to another, so might it be possible for the Federal Government to help solve the problem presented by the shortage of French teachers. This exchange would pre-suppose an understanding between these provinces and the recognition of qualifications.

50. No one will deny that the French or bilingual schools is of prime importance for maintaining and developing our language and culture in Alberta. Because we live under difficult conditions, we cannot overlook other means which are or should be at our disposal, especially mass-media of communications.

From the very first appearance of radio in our Canadian life, our Association understood the part it would have to play and conceived the project of a French radio station for the benefit of our French-speaking population of Alberta. Because of the dedication and generosity of our compatriots, complemented by donations from our brothers in Quebec, this dream was realized in 1949. Since then, Radio Station CHFA broadcasts 17 hours per day in French. The station benefits greatly from its affiliation with the French Network of the C.B.C. Unfortunately, because of certain technical conditions too expensive to correct at the present, a large sector of our population has difficulty in hearing CHFA's broadcasts. We refer to the residents of the Peace River area. Moreover, because of their geographic dispersal, a great number of French-speaking Albertans cannot benefit from the advantages offered by our station. We have in mind especially our compatriots in Southern Alberta.

These deficiencies are extremely regrettable and we believe that state-supported radio should find a solution.

To bolster this request, it should be noted that French-Canadians are not the only ones to benefit from this station. Many Albertans who are not of our tongue appreciate the quality of our programs and find in them an excellent means of keeping alive the knowledge of French they acquired in school.

51. Without minimizing in any way the value of radio as a means of communication, we must admit that television is much more attractive. In view of this, we did have the audacity to think of organizing our own French television station. We soon realized that such a financial endeavour was beyond our means. We have asked the C.B.C. to extend its French Television Network to Vancouver. Such a network would provide numerous advantages, not only to the French-speaking population, but to the population of Western Canada as a whole:

a) it would allow French language and culture to penetrate into each home;

b) it would assist in a pleasant way the work done by teachers of French;

c) it would allow our English-speaking fellow-citizens who already have a knowledge of French to increase this knowledge;

d) with the cooperation of the English network, it could present programs prepared by New Canadians which would foster a better understanding and appreciation of the cultures of these people who contribute so much to the development of Canada;

e) it would give Quebec a field for cultural and linguistic expression which would be national in character.

52. The Press of our country also has a large part to play in the acceptance of bilingualism and biculturalism. We have had occasion to deplore the lack of objectivity of

most of the English newspapers of Alberta. It may well be that the responsibility of our local newspapermen is shared by those who edit the news in the large press services. We hesitate to formulate suggestions as to what the Federal Government might do in respect of these agencies, but we would like to see it exercise some influence in order to convince these agencies to work towards Canadian Unity by stressing that which unites rather than that which divides the two great groups which make up this country, even though sensationalism might suffer in the process.

The same concern for unity should preoccupy our local newspapermen. When, for example, an item of news is unfavourable to French-Canadians, we see no advantage in featuring it with headlines out of proportion to its importance. Besides straining objectivity, this practice fosters an atmosphere of disunity which is not healthy for Canada.

53. Leaving the field of mass communications, we now consider the area of the Federal Civil Service. We believe that it can be affirmed from the experience of our members that there does not exist much bilingualism in Federal services. Without having undertaken scientific and statistical research, we know that in a few departments there are some bilingual persons who offer a certain service in French. It is only on rare occasions that the Civil servant will take the initiative of offering information or forms in French; we must ask for them and often they are not available in Edmonton. Moreover, it happens that certain Civil servants manifest their surprise and displeasure when such a request is made.

The result is that many of our compatriots develop a certain complex which prevents them from asking for forms or for services in French to which they know they are entitled.

We also note that a number of bilingual Civil servants of French origin are promoted to higher posts in Ottawa or transferred to areas which are more French and

that they are replaced by unilingual English-speaking personnel.

Moreover, in many rural areas where the population of French expression is important, we do not have a sufficient number of bilingual Civil servants.

It seems that one of the areas in which the shortage of bilingual personnel is most prevalent is in the Department of Indian Affairs. There is hardly one bilingual person in the administration of this department, yet, the vast majority of missionaries, school principals and religious who work among the Catholic Indians are French-speaking.

We therefore recommend that in those areas where live important groups of French-speaking Albertans the Federal employees with whom they must deal know both languages. In order to stimulate and encourage these employees, we believe that a knowledge of both languages should be an important factor in the system of promotion of the Civil Service.

54. Because it is very difficult in the present situation for a majority in Alberta to learn French well, for the reason that the French-Canadian is sometimes considered as a second-rate citizen, and because French has little use in the world of business and industry, a great number of our compatriots suffer a complex of inferiority about their language. We have already deplored this and suggested effective means of correction.

This complex is greater still where French culture is concerned. "One can love only that which he knows". The French-speaking Albertan has only a superficial knowledge of this culture and of its contributions in the field of Art, Literature and Science. On the other hand, our English-speaking fellow-citizens may be unaware that such a culture might exist in Canada.

It is, therefore, of the greatest importance that the Alberta population, be it English-speaking or French-speaking, come into contact with this French-speaking Canadian culture and its best productions. To this end,

courses should be offered in our schools and Universities, articles should be published and lectures should be given. But, manifestations of French cultural expression should especially be encouraged such as theatrical performances, choral singing, art exhibitions, oratorical contests, etc... Our Association and other local groups have already done some work in these different fields, but because of a lack of funds and of specialists, their influence is necessarily quite limited. For this reason, and also because the arts do not occupy their rightful place in Alberta, many of our talents are not developed.

To solve this problem of culture, we believe that the Federal Government should encourage these local endeavours by means of substantial grants, even if it must, to do so, widen the scope of the Canada Council. It should, furthermore, provide for more frequent appearances of French-Canadian artists in Western Canada.

55. The Province of Quebec will always remain the source of French culture in Canada. For this reason, l'Association des Educateurs Bilingues de l'Alberta has, for the past two years, organized inter-provincial visits which enable about thirty of our young people to live in contact and to become imbued with this culture. While we rejoice at the results of these visits we hope that a greater number of our young people will benefit from them, and we are requesting the Federal Government to encourage these visits.

56. In its brief, the "Conseil de la Vie Française" has a long chapter on the "Image of Canada Abroad". We approve, without reservation, the remarks made therein. In all embassies, consulates, customs or immigration offices, it is of great importance that the bilingual and bicultural character of Canada be shown. When a French-speaking Albertan travels to Seattle, San Francisco, New York, Vienna or Moscow, he should be able to use his own language

with the official representatives of Canada and they should be able to reply in his language.

In addition, if it were possible in Alberta to become thoroughly bilingual, a number of French-speaking Albertans could render valuable services in the ranks of Canadian personnel in foreign countries. Their thorough knowledge of the Canadian West, which is destined to a great development, would give foreigners a more complete picture of Canada as a whole.

57. During the preparation of this brief, our thoughts turned to the language and culture of these numerous descendants of ethnic groups other than English and French. We recognize that their presence among us constitutes a precious wealth and we believe that the Federal Government should encourage them to maintain and develop those qualities proper to their culture, even though they may not avail themselves of the same historical and legal rights as those of the descendants of the discoverers and founders of this country for the official use of their tongue. In addition to adding vivid colours to the Canadian cultural mosaic, they can also render very important services in several areas, especially in the field of External Affairs. Their facility for learning languages and their knowledge of the mentality and psychology of their country of origin naturally qualify them to represent Canada.

58. In closing this brief, we wish to reiterate the sincerity of our motives, our faith in the future, our confidence in the work of this Commission, our respect and admiration for all that is beautiful in cultures other than our own. We seek only that we and our children may thrive in keeping with our cultural origins, the better to contribute to the greatness of our country and to the role it is called upon to play in the concert of nations.

January 1965.

langues, leur connaissance de la mentalité, de la psychologie de leur pays d'origine, les désignent tout normalement pour représenter le Canada.

58. Au moment de terminer ce mémoire, nous voulons redire la sincérité de nos intentions, notre foi en l'avenir, la confiance que nous mettons dans les travaux de cette Commission, notre respect, notre admiration pour tout ce qu'il y a de beau et de grand dans les autres cultures que la nôtre. Tout ce que nous réclamons, c'est que nous et nos enfants puissions nous développer dans le sens de nos origines culturelles afin d'être mieux préparés à collaborer à la grandeur de notre pays et au rôle qu'il doit jouer dans le concert des nations.

Janvier 1965.

d'encourager ces visites de jeunes.

56. Dans son mémoire, le Conseil de la Vie Française a un long chapitre sur la "Projection du Canada à l'étranger". Nous approuvons sans restrictions les considérations qui y sont faites. Que ce soit dans ses services d'ambassade, de consulat, de douanes ou d'immigration, il est de prime importance que le caractère bilingue et biculturel du Canada soit transmis à l'étranger. Lorsqu'un franco-albertain voyage et se rend à Seattle, à San Francisco, à New York, à Londres, à Vienne ou à Moscou, il devrait pouvoir s'adresser dans sa langue maternelle aux représentants officiels du Canada et ces derniers devraient pouvoir lui répondre dans cette même langue.

Par ailleurs, s'il était possible, en Alberta, de devenir parfaitement bilingue, bon nombre de franco-albertains pourraient rendre des services inestimables dans les rangs du personnel canadien à l'étranger. Car leurs connaissances approfondies de l'Ouest canadien, partie du pays qui est appelée à un très grand essor, pourraient fournir à l'étranger un tableau beaucoup plus complet de tout le Canada.

57. Plusieurs fois, au cours de la rédaction de ce mémoire, notre pensée s'est portée vers la langue et la culture de ces nombreux descendants de groupes ethniques autres que l'anglais et le français. Nous reconnaissons que leur présence parmi nous constitue un précieux enrichissement et nous croyons que le gouvernement fédéral devrait les encourager à maintenir et à développer les qualités propres à leur culture même s'ils ne peuvent se prévaloir des mêmes droits légaux et historiques que les descendants des découvreurs et des fondateurs de ce pays pour l'usage officiel de leur langue. En plus d'apporter des couleurs très vives à la mosaique culturelle du Canada, ils peuvent aussi rendre de très grands services dans de nombreux domaines, surtout dans celui des relations extérieures. Leur facilité pour les

naissance très superficielle de cette culture et de ce qu'elle a produit dans le domaine des arts, des lettres et des sciences. De son côté, notre concitoyen de langue anglaise ne soupçonne même pas qu'une telle culture puisse exister au Canada.

Il est donc de la plus grande importance que notre population de l'Alberta, tant anglaise que française, puisse entrer en contact avec la culture canadienne-française et ce qu'elle a produit de plus beau. A cette fin, des cours devraient être donnés dans nos écoles et universités, des articles devraient être publiés, des conférences devraient être prononcées. Mais surtout, des manifestations culturelles françaises devraient être encouragées telles que: pièces de théâtre, chant choral, expositions de dessins et de peintures, concours oratoires et le reste. Sans doute, notre association et d'autres organismes locaux ont-ils déjà lancé un travail dans ces différents domaines. Mais faute de fonds et de personnel spécialisé, leur influence demeure nécessairement très limitée. Pour les mêmes raisons et parce que l'Art n'occupe pas, en Alberta, la place qui devrait lui revenir, bon nombre de nos talents demeurent en friche.

Pour résoudre ce problème de culture, nous croyons que le gouvernement fédéral devrait encourager par des subsides substantiels les manifestations locales, même s'il doit pour cela élargir le champ d'action du Conseil des Arts. De plus, il devrait rendre possibles des tournées fréquentes en Alberta de nos plus grands artistes canadiens-français.

55. La province de Québec demeurera toujours au Canada le centre et la source de la culture française. Pour cette raison, notre Association des Educateurs Bilingues organise depuis deux ans des visites interprovinciales qui permettent à une trentaine de nos jeunes franco-albertains de vivre au contact et de s'imprégner de cette culture. Tout en nous réjouissant des heureux résultats obtenus par ces visites, nous souhaitons qu'un plus grand nombre de nos jeunes puisse en bénéficier et nous demandons au gouvernement fédéral

avoir droit.

Nous constatons qu'un certain nombre de fonctionnaires bilingues, d'origine française, sont promus à des postes supérieurs à Ottawa ou dans des milieux plus français et qu'ils sont remplacés par des unilingues anglais.

De plus, dans plusieurs centres ruraux où la population d'expression française est fort importante, nous ne comptons pas en nombre suffisant les fonctionnaires bilingues.

Il semble que l'un des domaines où cette carence de bilinguisme est la plus évidente, c'est dans le département des Affaires Indiennes. L'on ne compte à peu près pas un seul bilingue dans tous les rouages administratifs de ce département et pourtant, la grande majorité des missionnaires, des principaux d'écoles, des religieuses qui se dévouent auprès des indiens catholiques sont de langue française.

Nous recommandons donc que dans tous les centres où vit un groupe assez important de franco-albertains, les fonctionnaires fédéraux avec qui ils doivent transiger connaissent les deux langues. Afin d'encourager et de stimuler ces mêmes fonctionnaires, nous croyons que la connaissance des deux langues devrait être un élément important dans le système de promotions en vigueur au sein du fonctionnarisme fédéral.

54. Parce que dans le contexte actuel il est très difficile pour l'ensemble de bien apprendre le français en Alberta, parce que le Canadien français est considéré plus ou moins comme un citoyen de seconde zone, parce que le français n'a que très peu d'utilité dans le monde du travail et du commerce en Alberta, bon nombre de nos compatriotes entretiennent, à l'égard de leur langue maternelle, un complexe d'infériorité. Nous l'avons déploré plus haut et nous avons suggéré des moyens efficaces d'y remédier.

Ce complexe est encore bien plus profond lorsqu'il s'agit de la culture française. "L'on n'aime que ce que l'on connait." Or, le franco-albertain moyen a une con-

la plupart des journaux anglais de l'Alberta. Il se peut que la responsabilité de nos journalistes locaux soit partagée avec ceux qui orientent la nouvelle dans les grandes agences de presse. Nous hésitons à formuler des suggestions précises à l'adresse du gouvernement fédéral au sujet des agences de presse, mais nous souhaiterions qu'il exerce toute son influence pour convaincre ces agences de travailler à l'unité du Canada en mettant beaucoup plus l'accent sur ce qui unit que sur ce qui divise les deux grandes races qui composent le pays, même si le caractère sensationnel de la dépêche pouvait y perdre.

Ce même souci d'unité devrait préoccuper nos journalistes locaux. Lorsque, par exemple, une nouvelle est défavorable aux Canadiens français, nous ne voyons pas d'avantage à la présenter comme primeur, en lui apposant des manchettes très disproportionnées à l'importance de la nouvelle. En plus de blesser gravement la vérité, une telle pratique entretient une atmosphère de désunion qui n'a rien de sain pour le Canada.

53. Si, du domaine des moyens de communication, nous passons au domaine du fonctionarisme fédéral, nous croyons pouvoir affirmer, d'après les nombreuses expériences de nos membres, qu'il n'existe pas beaucoup de bilinguisme au sein des services fédéraux. Sans avoir fait d'étude scientifique et statistique, nous savons que dans quelques ministères, il y a un ou quelques bilingues et l'on peut y obtenir un certain service en français. Il est rare que le fonctionnaire prenne l'initiative d'offrir des renseignements ou des formules en français mais il nous faut en faire la demande et il arrive souvent que ces formules ne sont pas disponibles à Edmonton. Il arrive même que certains fonctionnaires manifestent leur surprise et leur mécontentement lorsqu'une demande du genre leur est présentée.

Il en résulte que plusieurs de nos compatriotes développent un complexe qui les empêche de réclamer des services ou des documents français auxquels ils savent

A l'appui de cette demande, rappelons que les Canadiens français ne sont pas les seuls à bénéficier de notre poste français. Bon nombre d'albertains qui ne sont pas de notre langue, tout en appréciant la qualité de nos programmes, y trouvent une excellente occasion d'entretenir leur connaissance du français acquise à l'école.

51. Sans vouloir diminuer en rien la valeur de la radio comme moyen de communication, nous devons admettre que la télévision a beaucoup plus d'attrait sur les auditeurs. Devant cette évidence, nous avons eu la témérité de songer à organiser notre propre poste français de télévision. Mais nous nous sommes vite rendu compte que nous ne serions pas parvenus à financer une telle entreprise. Nous avons demandé à la société Radio-Canada d'étendre son réseau français de télévision jusqu'à Vancouver. Nombreux sont les avantages qu'un tel réseau apporterait, non seulement à la population canadienne-française, mais à la population de l'Ouest en général:

a) il permettrait à la langue et à la culture françaises de pénétrer dans chaque foyer;

b) il compléterait agréablement le travail des professeurs de français;

c) il permettrait à ceux de nos concitoyens de langue anglaise qui ont une certaine connaissance du français de parfaire cette connaissance;

d) de concert avec le réseau anglais, il pourrait présenter des programmes préparés par des groupes de néo-canadiens, ce qui permettrait à tous de mieux comprendre et apprécier la culture de ces gens qui collaborent si bien à l'essor du Canada;

e) il donnerait au Québec un champ d'expression culturelle et linguistique à caractère national.

52. La presse du pays a également un rôle très important à jouer dans l'acceptation du bilinguisme et du biculturalisme. Nous avons déploré le manque d'objectivité de

pour enseigner l'anglais. De même que dans le domaine du commerce et de l'industrie, les organismes fédéraux de placement voient à l'échange de la main-d'oeuvre d'une région ou d'une province à l'autre, ainsi il devrait lui être possible d'aider à la solution du problème que présente la pénurie de professeurs de langues. Cette échange présuppose une entente au sujet de la reconnaissance des brevets.

50. Personne ne niera que l'école française ou bilingue ne soit de prime importance dans le maintien et le développement de notre langue et de notre culture en Alberta. Mais, parce que nous vivons dans des conditions dangereuses, nous ne voulons pas négliger les autres instruments dont nous disposons ou devrions disposer surtout les moyens de communication.

Dès l'apparition de la radio dans la vie canadienne, notre association a compris le rôle qu'elle serait appelée à jouer et elle a conçu le projet de mettre un poste de radio français à la disposition de notre population franco-albertaine. Grâce au dévouement et à la générosité de notre population, complétés par des dons de nos compatriotes du Québec, ce rêve fut réalisé en novembre 1949. Et depuis lors, le poste CHFA d'Edmonton diffuse durant dix-sept heures par jour des programmes français. Ce poste bénéficie grandement de son affiliation au réseau français de Radio-Canada. Malheureusement, à cause de certaines conditions techniques qu'il serait trop dispendieux pour le moment de corriger, un secteur très important de notre population ne capte que très difficilement les ondes de CHFA: il s'agit de notre population de la Rivière-la-Paix. De plus, à cause de leur dispersion géographique, un nombre imposant de franco-albertains ne peuvent bénéficier des avantages qu'offre notre poste. Nous pensons particulièrement ici à nos compatriotes du sud de l'Alberta. Ces lacunes sont extrêmement regrettables et nous demeurons convaincus que la radio d'Etat devrait y remédier.

b) pour mettre un tel programme en pratique, nous croyons que le Ministère albertain d'Education devrait nommer un coordonnateur de l'enseignement du français;

c) il serait souhaitable que toutes les provinces de langue anglaise s'entendent entre elles dans le but d'établir un programme uniforme à travers le pays. Si chacune des provinces avait un coordonnateur de l'enseignement du français, il serait alors facile de créer à ce niveau cette uniformité. Encore ici, le gouvernement fédéral pourrait aider financièrement comme il le fait, par exemple, pour les écoles techniques;

d) il semble que la création d'instituts français dans diverses universités anglaises permettrait aux professeurs d'améliorer leur enseignement. La chose existe d'ailleurs aux Etats-Unis sous le nom de National Defence Education Act Institute où ces instituts donnent d'excellents résultats.

48. Il existe en Alberta des institutions privées dont l'un des buts principaux est d'offrir aux élèves de langue française la formation bilingue la plus complète et dont les revenus proviennent presque exclusivement des frais de scolarité de leurs élèves. Un jour viendra sans doute où ces institutions qui jouent un rôle indispensable dans un pays bilingue pourront bénéficier d'une partie des taxes scolaires que paient les parents des élèves. En attendant cet heureux jour, il semble que le gouvernement fédéral devrait venir au secours de ces institutions privées.

49. Un autre domaine où le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle très appréciable serait l'échange, à tous les niveaux, de professeurs de la province de Québec avec ceux des autres provinces. Il est certain que pour bien des années à venir, l'Ouest en général et l'Alberta en particulier souffriront d'une pénurie de professeurs de français. Par ailleurs, il se peut fort bien que la province de Québec puisse profiter d'un certain nombre de professeurs qualifiés

phones. L'on a compris qu'il fallait commencer l'enseignement d'une langue seconde à un âge où l'enfant est naturellement doué pour en bénéficier. Il y a, en Alberta, au-delà de trente-huit mille élèves de langue anglaise de la première à la neuvième année qui suivent des cours de français. Dans les écoles secondaires, on donne maintenant trois années de français au lieu de deux. On exige de plus une meilleure préparation des professeurs et l'on encourage l'enseignement du français, soit en octroyant des bourses aux professeurs dans certaines divisions scolaires, soit encore en donnant des bourses aux étudiants des écoles secondaires qui y réussissent le mieux.

L'Association des professeurs de langues modernes et classiques de l'Alberta a maintenant son conseil des langues qui est encouragé et en partie financé par l'Alberta Teachers Association.

A Banff, on donne des cours de français pendant l'été et les deux universités offrent des cours de linguistique et de langue dans le but de mieux préparer les professeurs.

Plusieurs postes de radio et de télévision de langue anglaise donnent des cours de français et des laboratoires de langues ont été installés dans bon nombre d'écoles.

Il y a donc en Alberta un effort louable, sérieux et très dispendieux pour élargir les cadres de l'enseignement du français.

47. Tout en rendant hommage aux artisans de ce renouveau d'intérêt parmi nos concitoyens de langue anglaise, nous nous permettons de faire les quelques suggestions suivantes dans un but de franche et amicale collaboration:

a) nous croyons urgent que le Ministère provincial de l'Education établisse, de la troisième à la douzième année, un programme suivi de français pour les écoles de langue anglaise. Jusqu'ici, l'enseignement du français est permis, mais le choix des programmes est laissé aux autorités locales, excepté à l'école secondaire. Il n'y a aucune continuité même à l'intérieur d'un même système;

tion de classes bilingues dans les écoles des bases militaires. Dans un tel cas, le gouvernement devrait payer les frais d'instruction ainsi que le transport de ces enfants à des écoles qui relèvent du Ministère albertain de l'Education, mais où les cours de français organisés par l'Association des Educateurs Bilingues de l'Alberta sont donnés ou, encore, à des institutions privées telles que le Collège Saint-Jean et l'Académie Assomption où l'enseignement du français se rapproche encore davantage de ce qu'un élève aurait pu obtenir s'il était demeuré dans la province de Québec. Pour d'autres motifs, c'est exactement ce que fait le gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit de l'intégration des indiens.

45. Dans ces écoles qui relèvent directement du gouvernement fédéral, il devrait être facile de corriger la situation que nous venons de déplorer. Nous comprenons par ailleurs qu'en vertu des exigences actuelles de l'autonomie provinciale dans le domaine de l'éducation, une intervention du fédéral pourrait être difficile. Mais qui dit difficile ne dit pas nécessairement impossible. Et nous comptons sur cette Commission pour suggérer des méthodes par lesquelles le Fédéral, sans intervenir directement, pourrait fortement influencer les Ministères provinciaux d'Education et les encourager à perfectionner leur programme scolaire afin de permettre aux élèves d'origine française d'apprendre leur langue maternelle aussi bien que l'anglais.

D'une façon générale, nous croyons que pour atteindre ce but, il faudrait absolument que la langue française devienne langue d'enseignement au même titre que l'anglais. Il ne saurait être question ici d'imposer ces nouveaux programmes à toutes les écoles de l'Alberta, mais uniquement dans les centres où un nombre suffisant d'élèves canadiens-français rendrait cet enseignement bilingue possible. Nous ne voyons pas pourquoi, par exemple, à Edmonton, à Beaumont, à Morinville, à Legal, à Saint-Paul, à Bonnyville, à Falher, à Girouxville, il serait impossible d'instituer des écoles centralisées bilingues où seraient

ment de la compétence du gouvernement fédéral.

42. Un des domaines où le gouvernement fédéral pourrait le mieux aider à la création d'une atmosphère favorable au bilinguisme c'est le domaine de l'histoire du Canada. L'on sait que cette histoire est très peu enseignée dans nos écoles et l'on connait la pénurie de manuels objectifs. Tant que la jeune génération n'aura pas appris que le Canada ne date pas de 1760, tant qu'elle ne se sera pas rendu compte du rôle joué par l'élément français dans la fondation et le développement de notre pays à tous points de vue, elle n'aura pas grand respect pour la langue et la culture françaises, et son désir d'en acquérir une connaissance raisonnable demeurera toujours très limité. Il est donc très urgent que le gouvernement fédéral encourage les chercheurs à rédiger d'une façon objective des manuels d'histoire du Canada, parce que l'ignorance de cette histoire n'encourage pas l'expression du canadianisme.

43. Créer une atmosphère favorable au bilinguisme, c'est très bien. Mais ce n'est certes pas suffisant, car il existe bien d'autres domaines où le gouvernement fédéral peut et doit exercer une influence plus efficace parce que plus directe. Le premier et le plus important de ces domaines c'est sans doute celui de l'enseignement du français.

44. Il y a en Alberta un certain nombre d'écoles qui relèvent directement de la compétence du gouvernement fédéral: ce sont les écoles établies dans les camps militaires. Parmi les militaires qui y sont en garnison, un certain nombre sont des Canadiens français qui désirent que leurs enfants apprennent leur langue maternelle tout aussi bien que l'anglais. Or, dans les conditions actuelles, la chose est presque impossible. Nous avons même connu de ces militaires qui ont refusé d'être transférés dans notre province pour cette seule raison. Nous voyons là une situation anormale qu'il est urgent de corriger. Il se peut fort bien que le nombre des élèves canadiens-français soit insuffisant pour légitimer l'organisa-

beaucoup d'espoir dans la nouvelle orientation que devrait prendre la vie canadienne à la suite des conclusions que cette Commission saura tirer, conclusions qui ne peuvent être, espérons-nous, que favorables au bilinguisme et au biculturalisme partout au Canada. Pour l'aider dans son travail, nous allons maintenant développer les principales idées contenues dans nos recommandations.

41. Nous croyons sincèrement que le premier travail de cette Commission devrait être de créer une atmosphère favorable au bilinguisme en aidant le Canada à présenter partout, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, un visage bilingue.

Tant que ce caractère bilingue, en effet, ne sera affiché que dans la seule province de Québec, il sera extrêmement difficile aux Canadiens d'origine française de cette province de se sentir chez eux dans les autres provinces. Lorsqu'ils visitent l'Alberta, ils ont à peu près la même impression que s'ils voyageaient aux Etats-Unis.

Pour nous de l'Alberta, il sera toujours extrêmement difficile de faire admettre à nos enfants, d'une façon concrète, l'utilité de la langue française tant que cette langue n'aura pas droit de cité, qu'elle sera traitée comme une étrangère. Il ne sera évidemment jamais question de forcer qui que ce soit à apprendre le français. Mais lorsque nos concitoyens de langue anglaise verront le français affiché un peu partout au même titre que l'anglais, ils se sentiront stimulés et encouragés à apprendre et à parler notre langue.

Voilà pourquoi nous insistons pour que le gouvernement fédéral rédige dans les deux langues toutes les inscriptions qui figurent sur ses édifices, dans ses parcs nationaux, sur tout son matériel, sur les monuments historiques, sur les inscriptions routières et sur toute sa papeterie. Ce même souci devrait se retrouver dans tous ses services à l'étranger.

Il devrait être facile d'encourager l'usage des deux langues dans le commerce, l'industrie et le tourisme même si ces différentes activités ne relèvent pas unique-

l'étaient il y a quinze ou vingt ans. Voici, à titre d'exemple, quelques-unes des activités auxquelles notre propre association s'est dévouée durant les douze derniers mois: en plus de consacrer des heures très nombreuses à la préparation de ce mémoire, elle a fondé une librairie bilingue à Edmonton; elle a obtenu de l'Assemblée Législative albertaine une nouvelle "incorporation"; elle a lancé la première édition de son Almanach franco-albertain avec un tirage de cinq mille exemplaires; elle a conçu un projet d'assurance générale; elle a obtenu du Ministère de l'Education que le français devienne langue d'enseignement au Collège Saint-Jean d'Edmonton; elle a obtenu de ce même ministère une augmentation sensible de l'enseignement du français dans nos écoles bilingues; elle a tenu son congrès provincial dont le thème portait sur le développement de nos caisses populaires françaises ou bilingues; elle a organisé un club dans le but d'aider nos concitoyens de langue anglaise qui le désirent à pratiquer la conversation française; elle a développé son Service de Sécurité Familiale; elle a aidé un bon nombre d'étudiants à poursuivre leurs études par le truchement de sa Société de Prêts; elle a tenu son concours de français auquel ont participé plus de cinq mille élèves; elle a collaboré étroitement aux travaux de la Fédération canadienne-française de l'Ouest.

Nous pourrions présenter à l'appui de notre affirmation plusieurs autres faits qui prouvent l'existence et l'ampleur croissante de ce renouveau.

40. Voilà, telle que nous la vivons, la situation actuelle du fait français en Alberta. Les observateurs pessimistes, surtout ceux de l'extérieur, croiront que, dans de telles conditions, il est utopique de penser que ce fait français puisse se perpétuer indéfiniment. Pour nous qui cherchons à être réalistes, nous avons foi dans l'avenir et nous basons notre confiance sur le renouveau qui se produit actuellement tant chez nos concitoyens de langue anglaise que chez nos compatriotes franco-albertains. Ce renouveau, nous sommes bien décidés à l'exploiter au maximum. De plus, nous mettons

l'avouer, ce sont plutôt les chocs politiques que nous ressentons. Comme exemple de ce renouveau, nous pouvons citer les faits suivants:

a) le Collège Saint-Jean d'Edmonton comptait à peu près 90 élèves il y a vingt ans. Aujourd'hui, il en compte 350. Depuis un an, il est le siège de l'Ecole de Pédagogie bilingue qui lui a donné un caractère encore plus universitaire et plus francisant;

b) l'Académie Assomption comptait à peu près 80 élèves il y a vingt ans; aujourd'hui, elle en a 400 et, comme le Collège Saint-Jean, doit en refuser un bon nombre;

c) il y a quinze ans, il existait deux paroisses catholiques d'expression française à Edmonton. A l'heure actuelle, il y en a quatre et l'on prévoit d'autres fondations;

d) en 1948, devant l'importance du développement des paroisses dans le nord-est de la province, le Saint-Siège crut bon de créer un nouveau diocèse dont les évêques ont été d'expression française;

e) le théâtre français a toujours été vivant. Encore aujourd'hui, sur la scène du Cercle dramatique de Saint-Paul, nous voyons évoluer nos jeunes. Et à Edmonton même travaille la troupe des Collégiens comédiens;

f) nos compatriotes de Calgary ont fondé, il y a une dizaine d'années, un centre français qui, avec une paroisse de langue française, est le foyer de toutes les manifestations culturelles françaises de cette ville;

g) depuis quelques années, nous constatons beaucoup plus d'intérêt pour le film français. En effet, les représentations de l'Office National du Film sont plus fréquentes et attirent plus de gens. Il existe à Edmonton, de façon viable, une société du film français qui présente chaque année une dizaine de longs métrages;

h) dans plusieurs centres ruraux, la section française des bibliothèques locales a été soit créée, soit augmentée sensiblement;

i) il n'y a aucun doute que nos associations nationales sont beaucoup plus dynamiques et mieux organisées qu'elles ne

Peu d'années après l'arrivée des premiers contingents d'expression française survinrent les crises scolaires qui ravivèrent la ferveur des indifférents et suscitèrent chez ceux qui, sans cela, auraient été plutôt indifférents, un esprit de lutte d'où sont sorties les positions fermes adoptées alors. Vint ensuite la dépression économique et toutes les difficultés qu'elle engendra. Rien de surprenant si, dans de telles conditions, le développement de la langue et de la culture a eu, parmi les préoccupations d'un bon nombre, une importance secondaire.

L'on peut affirmer, malgré tout, que les Canadiens français qui sont restés groupés dans des milieux homogènes ont eu l'avantage de recevoir une instruction française suffisante qui leur a permis de garder leur langue.

39. Depuis la dernière guerre mondiale, il se dessine un renouveau culturel au sein de notre population franco-albertaine. Les voyages plus fréquents au pays ou à l'étranger, la création du réseau français de radio, les contacts plus étroits avec nos frères du Québec ou d'autres provinces, ont fait voir à nos compatriotes la valeur de la langue et de la culture françaises. Alors qu'il y a vingt ou trente ans, les mariages mixtes "anglais-français" avaient pour effet d'angliciser complètement la famille, ces mêmes mariages, dans plusieurs cas, donnent maintenant lieu à des tentatives intéressantes de biculturalisme et de bilinguisme: on y insiste pour que les enfants apprennent le français, on fait fréquenter l'école bilingue, souvent au prix de très grands sacrifices, et l'on recherche des aides culturelles. Ce qui est encore plus intéressant, c'est que ce phénomène se produit en quelques cas au sein de jeunes familles dont la partie française parle peu le français.

On doit souligner ici que ce renouveau doit une large part de son essor à l'appui et à la sympathie toujours grandissante de bon nombre de nos concitoyens de langue anglaise comme à la diminution du complexe d'infériorité qui a longtemps retenu le Canadien français albertain. La vitalité actuelle de la province de Québec se fait entendre et connaitre ici, mais trop rarement à notre gré. Il faut malheureusement

5. l'influence de la presse, de la radio et de la télévision d'expression anglaise (à l'exception peut-être de Radio-Canada) qui ignorent autant que possible le Canada français ou cherchent à n'en montrer que le côté sensationnel défavorable;

l) consciemment ou non, l'on a tendance à accepter la philosophie du "melting pot" américain que l'on représente comme la cause principale des succès de la république voisine;

m) l'on s'imagine encore que la culture et la langue françaises au Canada sont démesurément inférieures en qualité à la culture et à la langue françaises en France. Trop souvent, par exemple, l'on donnera la préférence à un professeur ou à un manuel de France.

37. Ces opinions que l'on retrouve chez un grand nombre de nos concitoyens de langue anglaise pourraient être suffisantes pour donner un complexe d'infériorité à bon nombre de nos compatriotes. Cela explique aussi les défections nombreuses que nous avons à déplorer dans nos rangs. A force d'entendre dire que tout ce qui touche au français sent le deuxième ordre, le ralenti, l'inférieur ou l'arriéré, l'on finit par y croire inconsciemment et par agir en conséquence. Ces courants d'idées et la carence de services français (surtout scolaires) ont causé, en partie du moins, les pertes démographiques que nous avons relevées plus haut.

38. Mais il serait injuste d'en rendre nos concitoyens seuls responsables. S'il est vrai que quelques-uns des pionniers de langue française sont venus en cette province afin d'y poser des gestes de colonisation que l'on pourrait qualifier d'épiques et qu'ils ont légué à leurs descendants une loyauté à toute épreuve à l'égard de leur héritage français, ce ne fut pas le cas de la majorité. Pour le plus grand nombre, ils sont venus afin de trouver une indépendance matérielle, voire même l'aisance financière d'une terre promise. Ils se souciaient peu des facteurs culturels, de sorte que ce domaine a été négligé.

i) la situation décrite dans les paragraphes précédents a été bien illustrée lors de la présentation d'un bill privé à l'Assemblée Législative en 1944 demandant l'institution légale d'une société dont le but principal était de fonder un poste de radio français à Edmonton. Devant l'opposition acerbe que ce projet de loi a soulevée en Chambre, notre association a retiré ce projet de loi. Nous sommes cependant heureux de souligner que la mentalité a beaucoup changé au sein de l'Assemblée Législative et qu'au cours du printemps dernier un projet pour donner un statut légal à notre association a été adopté sans aucune difficulté. Mais la mentalité qui se retrouvait en 1944 chez nos députés existe encore dans une certaine classe de notre société;

j) nos concitoyens de langue anglaise font encore l'erreur d'associer la culture française à la religion catholique. Ils croient que tous les efforts de promotion de la culture française ont pour conséquence nécessaire de promouvoir la religion catholique. Heureusement, ce préjugé semble perdre de son importance à mesure que le groupe catholique de langue anglaise progresse;

k) il n'y a aucun doute que l'une des causes principales du rejet du bilinguisme et du biculturalisme est l'ignorance de l'histoire du Canada et de la réalité canadienne actuelle. Cette ignorance est à son tour causée par:

1. le peu d'importance accordée à l'enseignement de l'histoire du Canada dans les programmes scolaires en Alberta;
2. la pénurie de manuels objectifs d'histoire du Canada;
3. le manque de contact entre les différentes parties du pays et surtout entre les deux cultures;
4. l'ignorance de l'apport du Canada français à la littérature, aux arts, à l'économie, à la science et à la politique du Canada;

a) l'on ne semble pas se souvenir que le Canada a été formé de deux peuples, l'un d'expression anglaise et l'autre d'expression française;

b) l'on soutient que le Canada français, s'il a jamais existé comme entitée distincte, a été conquis et doit être assimilé à un rythme proportionnel à la densité de sa population;

c) l'on s'imagine que le Canada est un pays unilingue anglais avec une province bilingue; qu'en dehors de cette province bilingue, l'on est forcé de tolérer un minimum de manifestations bilingues sur le plan fédéral. L'on regrette que ces manifestations aient été établies par pur opportunisme politique, dit-on, et l'on soutient qu'elles doivent être restreintes le plus possible;

d) l'on maintient que l'Ouest est une région qui, à tous les points de vue, est foncièrement anglaise, mais où existent plusieurs groupes ethniques minoritaires au sein desquels les Canadiens français occupent en importance numérique la troisième ou la quatrième place;

e) l'on demeure convaincu que le bien du pays et son unité ne peuvent être obtenus que dans l'uniformité linguistique et culturelle. Par uniformité, l'on entend la langue et la culture anglaise;

f) l'on affirme que les nombreux groupes ethniques, y compris les Canadiens français, doivent être assimilés le plus tôt possible et que l'on ne doit accéder à aucune demande qui puisse encourager l'épanouissement de la culture de ces groupes;

g) l'on maintient que le groupe français n'a droit à aucun traitement supérieur à celui que l'on accorderait à d'autres groupes ethniques;

h) l'on est porté à croire que les quelques droits particuliers dont jouissent encore les Canadiens français (par exemple la loi scolaire) proviennent de l'importance démographique qu'ils avaient il y a soixante ans, et qu'ils ont perdue par le fait de la diminution de leur nombre par rapport à la population totale;

de langue anglaise se font des franco-albertains.

33. L'on peut dire que d'une façon générale, les gens qui ne sont pas de même origine ethnique que nous acceptent très bien les Canadiens français comme individus, à condition cependant qu'ils parlent anglais et qu'ils n'affichent pas trop en groupe leur nationalisme. Cette acceptation se retrouve davantage dans la classe plus instruite ou chez nos concitoyens qui ont habité l'est du Canada. Quant à la masse de la population anglaise, elle ne se pose même pas le problème de l'acceptation.

34. Il arrive que des Canadiens français se plaignent d'une certaine discrimination à leur égard. L'on entendra par exemple, de temps à autre, cette réflexion:

> "Si je n'étais pas Canadien français, j'aurais eu telle position ou telle promotion."

Notre association n'a aucune donnée scientifique à ce sujet et si une telle "discrimination" existe, elle est loin, croyons-nous, d'être générale.

35. Malgré que les Canadiens d'origine anglaise et Canadiens d'origine française entretiennent individuellement d'excellentes relations, il faut bien admettre que l'on affiche souvent, à notre égard, comme groupe, des attitudes qui ne sont pas trop bienveillantes. Les réactions que l'on retrouve, par exemple, dans la masse, devant les problèmes actuels de bilinguisme et de biculturalisme en sont une preuve suffisante. Mais, par esprit de justice, nous nous empressons d'ajouter qu'actuellement se développe une élite dans plusieurs milieux anglophones qui semble accepter les conséquences du bilinguisme et du biculturalisme.

36. Le refus d'accepter le bilinguisme et le biculturalisme provient de plusieurs facteurs et se manifeste de différentes façons:

y ait eu des pertes mais bien que ces pertes ne soient pas plus grandes.

Il y a tout de même eu une augmentation des parlants français: en 1931, 27,022 personnes parlaient français en Alberta alors qu'il y en avait, en 1961, 42,276, soit une augmentation de 15,254 (51%). Et cela, sans parler des 14,644 personnes qui, sans être d'origine française, sont bilingues.

Il faut de plus noter que le taux des pertes a une tendance à diminuer. En 1941, 73.17% des gens d'origine française parlaient français; en 1951, 60.86%, soit un taux des pertes de 12.31%; en 1961, 50.73%, soit un taux des pertes de 10.13%.

Comme l'indique le tableau de la population française par division de recensement, les franco-albertains, tout en étant très dispersés à travers la province, sont mieux groupés dans certaines régions que dans d'autres. La situation de Bonnyville, par exemple, varie énormément de celle de Medecine Hat. Il est évident que dans les régions où nous sommes le plus groupés, la perte de la langue est beaucoup moindre.

31. S'il fallait s'en tenir uniquement à la situation démographique des franco-albertains, leur chance de survivance ne paraîtrait pas brillante. Mais avec leur poste de radio, leur journal, leurs associations très dynamiques, leurs maisons d'éducation, leurs groupements paroissiaux, ils exercent une influence supérieure à leur nombre. De plus, ils connaissent les droits que leur confèrent la loi naturelle et l'histoire; ils savent qu'au Canada ce n'est pas seulement la force du nombre qui dirige les lois positives; ils constatent qu'un climat plus favorable s'établit graduellement en Alberta et ils ont confiance que les travaux de cette Commission sauront développer ce climat.

32. Nous croyons faire oeuvre utile et jeter un peu de lumière sur les conditions sociales dans lesquelles nous devons évoluer en décrivant l'opinion que nos concitoyens

29. Et tout d'abord, les statistiques:

a) Population française par rapport à la population totale de l'Alberta, durant ces 30 dernières années:

Années	Population totale	Population française	% %
1931	731,605	27,025	3.83
1941	796,169	42,979	5.39
1951	939,501	56,185	5.98
1961	1,331,944	83,319	6.25

b) Partage de la population française par division de recensement:

Centres	1951 totale	1951 d'origine franç.	1961 totale	1961 d'origine franç.	%(1)	%(2)
1. Medecine Hat	35879	673	39140	952	2.4	1.1
2. Lethbridge	71480	2006	83306	1901	2.4	2.2
3. Brooks Redcliff	17132	495	30967	1148	3.7	1.3
4. High River, Vulcan	28984	752	15020	397	2.6	0.4
5. Hanna	16129	493	38115	1392	3.6	1.6
6. Calgary	195352	6425	317989	12473	3.8	14.9
7. Wainright	32334	1985	40837	1871	4.5	2.2
8. Red Deer, Wetaskewin	73997	2043	76533	2850	3.0	3.3
9. Rocky Mountain House	31627	1041	20274	793	3.9	0.9
10. Vegreville, Vermilion	50016	1029	70177	1979	2.8	2.3
11. Edmonton	226199	15387	410679	28836	7.0	34.0
12. Edson, Morinville	17740	906	45431	3792	8.3	4.5
13. Bonnyville, Saint-Paul	30152	7502	47642	11642	24.4	13.9
14. Athabaska, Barrhead, Redwater	46791	5512	19289	1708	8.8	2.0
15. Rivière-la-Paix, McMurray	65689	9936	76884	11585	15.0	13.9

(1) Pourcentage par rapport à la population totale de la division de recensement, 1961.

(2) Pourcentage par rapport à la population d'origine française totale de l'Alberta.

c) Pourcentage des parlants français par rapport à l'origine ethnique française:

1931 - 73.36%
1941 - 73.17%
1951 - 60.86%
1961 - 50.73%

30. C'est un fait qu'il y a eu des pertes énormes dans le groupe franco-albertain et nous sommes les premiers à le regretter. Mais lorsque l'on connait le milieu dans lequel nous devons vivre, ce qu'il y a de surprenant ce n'est pas qu'il

restaura en partie le régime des écoles séparées en accordant à la minorité religieuse, protestante ou catholique, le droit à l'école séparée, subventionnée par les fonds publics. C'est l'article 17 de la loi de l'Alberta qui consacre ce droit.

Mais pour ce qui est de l'enseignement du français, les règlements scolaires, avant le 15 avril 1964, ne permettaient l'usage du français comme langue d'enseignement que durant les première et deuxième années. Toutes les autres années du cours élémentaire devaient être enseignées en anglais, sauf durant une heure par jour, alors que l'enseignement du français était permis. Le 15 avril 1964, la législature albertaine amenda l'article 386 de la loi scolaire qui se lit désormais comme suit:

> "Nonobstant l'article 385, la commission d'un district peut, par résolution, décider que le français soit employé comme langue d'enseignement en plus de l'anglais dans son ou ses écoles à partir de la première année jusqu'à la neuvième année, mais dans ce cas:
>
> a) durant la première et la deuxième année, au moins une heure par jour devrait être consacrée à l'enseignement de l'anglais;
>
> b) durant la troisième année, pas plus que deux heures par jour ne peuvent être consacrées à l'enseignement du français et
>
> c) durant les années au-dessus de la troisième, pas plus qu'une heure par jour ne peut être consacrée à l'enseignement du français".

En résumé, les lois qui garantissent l'enseignement religieux, malgré l'intention des législateurs de 1867 et de 1875, n'accordent aucun droit spécial à l'enseignement du français, l'anglais demeurant la seule langue d'enseignement reconnue. Et depuis 1892, le bilinguisme est proscrit à la législature et, semble-t-il, dans les cours de justice.

28. Nous avons tenu à rappeler brièvement les premières heures du fait français, car nous croyons que cette histoire peut expliquer, dans une bonne mesure, la situation actuelle en Alberta. Nous entreprenons maintenant de la décrire d'une façon aussi objective que possible.

Ce même article exigeait l'usage des deux langues dans tous les procès-verbaux, journaux et ordonnances.

26. En 1889, l'Assemblée Législative des Territoires, dont la majorité des membres était maintenant de religion protestante et de langue anglaise, vota deux recommandations au Parlement Fédéral pour demander le rappel des articles qui sauvegardaient l'existence des écoles séparées et l'usage de la langue française. Devant le refus du Parlement Fédéral, l'Assemblée des Territoires revint à la charge et, en 1891, un amendement à l'Acte des Territoires permit à l'Assemblée Législative d'adopter les règlements qu'elle jugerait à propos en ce qui concerne l'usage de la langue dans ses séances et la publication de ses documents.

Par ailleurs, le Parlement Fédéral refusa complètement d'agir dans le domaine scolaire. C'est alors que la législature des Territoires du Nord-Ouest et celle du Manitoba adoptèrent leurs propres amendements. Les écoles séparées furent abolies au Manitoba en 1890 et, dans les Territoires, un amendement adopté en 1892 limita les droits de la minorité et rendit l'anglais obligatoire comme langue d'enseignement dans les écoles. Le texte de cet amendement se trouve dans l'ordonnance scolaire numéro 22 - 1892 des Territoires du Nord-Ouest. Parlant de cette ordonnance, l'honorable Clifford Sifton disait aux Communes le 24 mars 1905:

> "Lorsque l'ordonnance de 1892 fut votée, le caractère distinctif de ces écoles confessionnelles, comme écoles dirigées par une secte pour les fins de la secte, a complètement disparu".

Les catholiques canadiens-français firent tout en leur pouvoir pour obtenir qu'Ottawa intervienne, soit par l'exercice de son droit de veto, soit par l'adoption d'une loi remédiatrice. Ottawa refusa et se contenta d'exprimer un vague espoir que le gouvernement des Territoires modifierait son régime de manière à donner justice aux Canadiens français.

27. En 1905, lorsque les provinces d'Alberta et de la Saskatchewan furent fondées, le Parlement canadien

24. Si, en 1870, l'on avait voté une loi autorisant l'acquisition des Territoires et leur donnant une administration provisoire, ce n'est qu'en 1875 que les engagements pris par le gouvernement fédéral et dont il est question plus haut furent introduits dans un texte de loi. Cette loi de 1875 donnait au français la même protection que l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. En effet, l'article 11 donnait à la majorité de tout district scolaire ou de toute subdivision de territoire, le droit d'établir l'école "qu'elle jugera à propos" (such schools as they shall think fit) et à la minorité de la même région le droit d'avoir son école séparée.

L'on trouve la confirmation de cette loi à l'article 10 du chapitre 62 des Statuts revisés du Canada, 1906, dont voici le texte partiel:

> "...mais dans les lois et ordonnances concernant l'instruction publique, il doit toujours être décrété qu'une majorité des contribuables... peut y établir les écoles qu'elle juge à propos...; et aussi que la minorité des contribuables du district ou de la subdivision, qu'elle soit protestante ou catholique, peut y établir des écoles séparées..."

Nous répétons qu'alors école "séparée" ne pouvait avoir d'autre signification que "école française".

25. Le contenu de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord fut incorporé à la loi des Territoires par un amendement adopté en 1877. Celui-ci donnait à la langue française le droit de se faire entendre au même titre que la langue anglaise dans l'Assemblée Législative des Territoires. Il spécifiait également que les lois et documents officiels seraient publiés dans les deux langues et que les Canadiens français pourraient faire usage de leur langue dans les cours de justice. Voici le texte de cet amendement que l'on retrouve à l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest:

> "Toute personne pourra faire usage soit de la langue française soit de la langue anglaise dans les débats du Conseil ou de l'Assemblée Législative des Territoires ainsi que dans les procédures devant les Cours".

> "J'ai rédigé cette proclamation d'après un message télégraphique qui m'a été envoyé par Lord Granville de la part du cabinet britannique. Par l'autorité de Sa Majesté, je vous assure qu'après votre union avec le Canada, tous vos droits civils et religieux seront respectés". (2)

C'est ce qui permettra à Mgr Taché, lorsqu'il relatera sa mission de négociateur, de dire:

> "A plusieurs reprises, je reçus l'assurance que les droits de la population de la Rivière-Rouge seraient protégés sous le nouveau régime; que les autorités impériales et fédérales ne permettraient jamais aux nouveaux venus d'empiéter sur les libertés des anciens colons; que sur les bords de la Rivière-Rouge comme sur les rives du St-Laurent la population aurait la liberté de parler sa langue maternelle, de pratiquer sa religion et d'élever ses enfants dans sa croyance". (3)

Or, ces engagements officiels devaient protéger tous les habitants de ce qui était alors le Territoire du Nord-Ouest, y compris l'Alberta.

23. Il faut remarquer que ceux qui représentaient alors la population de l'Ouest étaient des ecclésiastiques catholiques et canadiens-français et que la majorité des habitants du pays concerné étaient également catholiques et français. Quand on parlait d'écoles séparées, d'éducation catholique, il était entendu de part et d'autre qu'il s'agissait également d'écoles françaises.

Ce n'est qu'une vingtaine d'années plus tard, après la construction des chemins de fer, que se produisit une vague d'immigration européenne, américaine et ontarienne et que les Canadiens français catholiques devinrent une minorité dans l'Ouest canadien. C'est alors que l'on sépara dans les textes de loi et dans la pratique l'usage et l'enseignement du français de celui de la religion.

(2) Extrait d'une lettre datée du 16 février 1870, cité par l'abbé Lionel Groulx, op. cit. page 148.

(3) Cité par l'abbé Lionel Groulx, op. cit., pages 148 et 149.

existantes. Or, ces missions étaient éloignées les unes des autres. Si tous les Canadiens français venus en Alberta durant cette période s'étaient groupés, nos problèmes actuels de survivance ne se poseraient pas de la même façon. Par ailleurs, la seule présence de ces nombreuses familles canadiennes-françaises établies en Alberta au tout début de la colonie posait le fait français.

22. Pour bien comprendre ce que devrait être aujourd'hui le statut juridique du français, il faut rappeler l'esprit qui a présidé à la fondation des provinces des prairies. Une des premières initiatives du gouvernement canadien après la Confédération fut en effet d'entamer des négociations pour acquérir les Territoires du Nord-Ouest, colonie britannique dont l'administration avait été confiée à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Des pourparlers se poursuivirent avec cette compagnie ainsi qu'avec les représentants de la population formée d'indigènes, de métis et de blancs, et dont la grande majorité était de langue française.

Au nombre des représentants officiels des Territoires du Nord-Ouest figuraient comme commissaires Son Excellence Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface et l'abbé Ritchot de Saint-Norbert. Ces commissaires se rendirent à Ottawa pour présenter au gouvernement les demandes de leur population. Le premier article de leur mémoire se lisait comme suit:

> "Que le Territoire du Nord-Ouest entre dans la Confédération avec la Puissance du Canada comme province avec tous les privilèges communs aux différentes provinces de la Puissance". (1)

De son côté, Sir John Young, gouverneur général du Canada à cette époque, engage non seulement la bonne foi de son gouvernement mais aussi celle des autorités impériales quand il écrit à Mgr Taché:

(1) Extrait de "L'enseignement français au Canada" Vol. II - Les écoles des minorités - par l'abbé Lionel Groulx, page 149, note 9.

> "On n'effacera jamais de la primitive histoire de l'Ouest la silhouette du missionnaire, porteur de l'Evangile catholique, par la plaine morne ou dans le `grand silence blanc`." (cf. page 146)

Or, ces missionnaires catholiques étaient tous d'origine et de langue françaises. Où s'élève aujourd'hui l'Hôtel du Gouvernement provincial à Edmonton, les abbés Demers et Blanchette ont planté une croix en 1838. Trois ans plus tard, à la demande des métis et des Canadiens français, établis depuis 1820, l'abbé Thibault se rend au Lac du Diable et y fonde une mission permanente qu'il nomme Lac Sainte-Anne. En 1862, le Père Lacombe inaugure à l'intérieur du Fort Edmonton "la première école régulière à l'ouest du Manitoba".

Sans doute, le premier souci de ces missionnaires était-il de christianiser les indigènes et de desservir les blancs qu'ils rencontraient sur leur passage, mais, par leur présence et leurs soucis de l'éducation, ces missionnaires faisaient oeuvre de culture et de civilisation françaises.

21. A cette période dominée par les explorateurs, voyageurs, coureurs de bois et missionnaires a succédé l'ère de la colonisation. Après 1885, en effet, la construction des chemins de fer, aidée grandement par l'intervention du Père Lacombe, déclencha un mouvement de migration vers l'Ouest. Encouragés par les missionnaires, de nombreux cultivateurs canadiens-français, venus directement du Québec ou rapatriés des centres industriels des Etats-Unis, s'établirent en Alberta. Lorsqu'en 1892 naissait le centre canadien-français de Morinville, déjà toute la région de Saint-Albert était occupée par des cultivateurs métis ou canadiens-français. Puis, les régions de Brosseau, Saint-Paul, Bonnyville, Beaumont et enfin Grouard furent ouvertes à l'agriculture et peuplées de Canadiens français.

Cette colonisation par les missionnaires et par les prêtres-colonisateurs explique en partie la dispersion des centres français de la province et les conséquences que cette dispersion peut avoir sur notre situation actuelle. L'on cherchait à établir les nouveaux colons près des missions déjà

19. L'existence du fait français dans l'ouest du Canada n'est pas nouveau. En effet, les francophones ont été les premiers à découvrir, explorer et occuper l'Ouest et en particulier le territoire qui est devenu la province de l'Alberta. Cette course vers l'ouest avait été inaugurée par Nicolet, le découvreur du Lac Michigan en 1634, suivi de Radisson, des Groseillers, Duluth, les La Vérendrye et tant d'autres Français et Canadiens qui s'établirent dans les plaines de l'Ouest.

L'on peut dire que cette population blanche de commerçants de fourrures et d'explorateurs ne fut que très peu affectée par la conquête anglaise en 1760. Il y eut bien une foule de traiteurs et de commerçants anglais et écossais attirés par le riche commerce de l'Ouest canadien, mais les Canadiens français y avaient déjà pris racine. Mieux que tous, ces derniers connaissaient le pays et les Indiens. Doués de qualités physiques exceptionnelles et d'une grande facilité d'adaptation, "les voyageurs" s'étaient rendus indispensables au développement de l'Ouest. Dès 1786, la Compagnie de la Baie d'Hudson estimait leur nombre, à l'ouest du Lac Supérieur, à plus de 400.

Lorsque l'on décrit les exploits d'Alexander Mackenzie jusqu'à l'Océan Arctique en 1789, l'on oublie trop souvent que ses compagnons étaient François Barrieaux, Charles Doucette, Joseph Landry, Pierre DeLorme et Laurent Leroux. Trois ans plus tard, Mackenzie s'orientait vers l'Océan Pacifique et il était accompagné de Charles Doucette, Joseph Landry, Baptiste Bisson, François Courtois, Jacques Beauchamp et François Beaulieu. Cette préférence accordée à des Canadiens français n'était pas exclusive à Mackenzie: Thompson, Pallisser, Fraser et tous les autres découvreurs de l'Ouest avaient à leur service des coureurs des bois, des voyageurs et des compagnons de langue française et tout le long de la route le français était la langue de communication.

20. La plupart des historiens partagent la pensée de l'abbé Groulx exprimée dans son livre "L'Enseignement français au Canada":

groupes ethniques au Canada, c'est dans un esprit de collaboration que nous voulons contribuer aux travaux de cette enquête.

16. L'un des principaux éléments de solution à ces problèmes consistera, sans nul doute, à établir partout au Canada le bilinguisme et le biculturalisme. Mais encore est-il important de bien définir ce que nous entendons par ces termes.

17. Nous ne croyons pas nécessaire de préciser que par bilinguisme canadien nous entendons la connaissance de la langue anglaise et de la langue française. Nous demeurons convaincus qu'il serait utopique de croire que tous les Canadiens, de Terre-Neuve à l'Ile Vancouver, puissent ou doivent devenir bilingues. Mais nous souhaitons:

- que, dans toutes les provinces du Canada, tous ceux qui désirent devenir bilingues en trouvent les moyens dans les institutions d'enseignement ou autres;
- que partout au Canada où habite un groupe important de personnes d'origine française ou anglaise, elles puissent, dans tous les services fédéraux, provinciaux et municipaux, discuter leurs problèmes dans leur langue maternelle;
- que, pour faciliter l'avènement de ce bilinguisme, la langue française et la langue anglaise obtiennent une reconnaissance officielle partout au Canada.

18. Nous ne croyons pas qu'il soit possible que tous les Canadiens possèdent également les deux cultures française et anglaise. Mais nous souhaitons que tous les Canadiens français et tous les Canadiens anglais puissent acquérir la culture propre à leurs origines et la développer au maximum dans leur vie quotidienne. De plus, nous souhaitons que tous les Canadiens puissent acquérir une connaissance suffisante de l'autre culture pour pouvoir l'apprécier, en jouir et en bénéficier.

11. Ce qui précède devrait démontrer qu'il existe en Alberta, malgré des conditions tout à fait défavorables, un fort groupe canadien d'origine française qui est demeuré fidèle à ses origines et qui a bien l'intention de transmettre à ses enfants la culture qui lui est propre, sans pour autant négliger l'étude et la pratique de l'anglais: c'est ainsi qu'ils croient contribuer le mieux au développement de la culture au Canada.

12. Le but de ce mémoire est de faire connaître à la Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme quelques-uns des problèmes que pose aux Canadiens français de l'Alberta leur situation de groupe minoritaire dans une province à majorité anglaise où existent également des collectivités importantes de citoyens d'autres origines.

13. Nous voulons également par ce mémoire faire savoir comment, à notre point de vue, la Commission pourrait aider à résoudre ces problèmes en tenant compte du fait que les franco-albertains font partie intégrante du Canada français tout entier dont la population se chiffre à près de 6,000,000.

14. Nous avons donc l'intention de limiter notre étude à la situation telle que nous la voyons et la vivons en Alberta, laissant à d'autres organismes le soin d'étudier le bilinguisme et le biculturalisme à travers tout le Canada.

Ici, cependant, nous tenons à souligner que nous avons pris connaissance, en particulier, du mémoire préparé par le Conseil de la Vie Française et que, dans l'ensemble, nous partageons les idées qui y sont exprimées.

15. En un mot, parce que nous approuvons le mandat confié à cette Commission et que nous avons confiance qu'elle saura recommander des solutions efficaces au grand problème que soulève la vie en commun des deux grands

8. Grâce au prestige dont elle jouit au sein de notre population canadienne-française, l'Association a réussi, il y a quelques mois (et en moins de quinze jours), à former une compagnie qui s'est portée acquéreur de la succursale que la Librairie Fides de Montréal avait ouverte à Edmonton il y a quelques années. Cette librairie joue un rôle bienfaisant dans la diffusion du livre français, non seulement en Alberta mais également en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

9. En plus des activités décrites plus haut (et nous en avons omis plusieurs), l'Association a collaboré à la fondation d'un organisme vital au maintien et au développement de la langue française en Alberta: le Collège bilingue d'Education, affilié à l'Université de l'Alberta.

10. Longtemps, les dirigeants de l'Association ont déploré une anomalie qui explique, dans une certaine mesure, l'état actuel du français même dans les milieux franco-albertains. D'une part, la loi scolaire albertaine permettait l'enseignement d'un minimum de français mais, d'autre part, nos professeurs appelés à enseigner cette langue ne recevaient pas de préparation adéquate pour remplir leur tâche.

Les efforts combinés des autorités du Collège Saint-Jean et des dirigeants de l'Association ont donné naissance au Collège bilingue d'Education. Les élèves qui y suivent les cours reçoivent une formation qui les prépare directement à enseigner le français et ils ont l'avantage de recevoir les crédits octroyés par la faculté d'Education de l'Université de l'Alberta.

L'on comprend facilement le rôle important que ce collège joue dans l'enseignement du français en Alberta et dans les provinces voisines. Nous sommes heureux de rendre hommage aux autorités gouvernementales et universitaires dont la largeur de vue nous a permis de mener à bonne fin ce projet.

5. Dès 1910, les chefs de notre groupement avaient senti le besoin d'une institution d'enseignement supérieur à qui l'on confierait le soin de préparer une élite. Leurs démarches donnèrent naissance au Collège des Jésuites qui a préparé plusieurs générations de chefs laiques et religieux dans notre province. Après le départ des Pères Jésuites en 1943, l'oeuvre fut continuée par les Pères Oblats au Collège Saint-Jean, lui-même fondé en 1911 comme juniorat. L'Association s'est toujours vivement intéressée au progrès de ces collèges.

6. Nous avons signalé plus haut l'existence d'un journal français en Alberta. Malgré son influence, celui-ci ne pouvait à lui seul servir d'instrument adéquat de diffusion de la culture française. Aussi parut-il évident qu'il fallait lui en adjoindre un autre: la radio. Après de longues et parfois pénibles démarches et grâce à l'intérêt et à la générosité des franco-albertains qui ont souscrit la somme de $150,000.00, l'Association mettait au service de notre population le poste radiophonique français CHFA, le 20 novembre 1949. Ce poste, affilié à Radio-Canada, irradie des émissions françaises durant dix-sept heures par jour et accorde à divers groupes d'origine ethnique étrangère certaines périodes durant lesquelles leur langue est utilisée.

7. Depuis cinq ou six ans, notre Association se rend compte que pour assurer la survivance culturelle de ses membres, il est très important de rehausser leur niveau économique. C'est dans ce but qu'elle a fondé son Service de Sécurité familiale qui a un double effet: secourir, dans une certaine mesure, les familles de nos membres décédés et aider directement au financement de notre Association.

Dans le domaine économique également, notre Association a fondé une société de prêts aux étudiants afin d'aider nos jeunes à poursuivre leurs études secondaires et universitaires et à acquérir une meilleure connaissance de la langue et de la culture françaises.

1. L'Association canadienne-française de l'Alberta est le porte-parole des Canadiens français de cette province. L'on pourrait facilement la définir: "une société dont le but principal est de répandre par tous les moyens possibles chez les franco-albertains tout ce qui est de nature à favoriser la culture française". Elle aide également à grouper les franco-albertains, tant au point de vue économique, national, social et linguistique.

2. En 1925, elle succédait à d'autres organisations du même genre fondées antérieurement. Depuis, elle s'est donné des comités et elle a créé des organismes spécialisés. Elle possède un comité d'éducation pour favoriser et surveiller l'enseignement du français dans les écoles bilingues de l'Alberta; elle groupe les professeurs de français dans son Association des Educateurs Bilingues de l'Alberta et les commissaires d'écoles bilingues dans son Association des Commissaires Bilingues de l'Alberta; par ses concours de français, préparés et corrigés par l'A.E.B.A., elle encourage les élèves à l'étude de leur langue maternelle.

3. En 1928, elle a fondé le journal hebdomadaire "La Survivance" qui, depuis lors, est demeuré son organe officiel. Ce journal remplaçait les quatre ou cinq journaux français qui avaient existé précédemment et dont le premier remonte à l'année 1895.

4. L'Association a eu, durant de longues années, son comité d'agriculture et de colonisation. Depuis une dizaine d'années, deux sociétés canadiennes-françaises d'établissement rural ont été fondées et elles se sont spécialisées dans tous les aspects du domaine agricole. L'Association endosse sans restrictions le travail accompli par ces sociétés.

XIV. Que le gouvernement fédéral embauche des fonctionnaires bilingues pour desservir tous les milieux albertains où il existe un groupe assez important de francophones.

XV. Que le gouvernement fédéral considère la connaissance des deux langues comme un élément important de son système de promotion.

XVI. Que le gouvernement fédéral facilite la propagation de la culture française en Alberta en permettant aux artistes canadiens-français de se faire connaître dans notre province et en encourageant par des octrois substantiels des visites interprovinciales.

XVII. Que le gouvernement fédéral respecte le caractère bilingue du Canada dans tous ses services à l'étranger.

XVIII. Que le gouvernement fédéral exige que tous ses représentants officiels à l'étranger connaissent le français et l'anglais et acquièrent une connaissance suffisante de la langue du pays où ils représentent le Canada.

XIX. Que le gouvernement fédéral encourage les Canadiens d'origine autre que française et anglaise à conserver et à développer leur héritage culturel, compte tenu du caractère officiel bilingue du Canada.

VI. Que le gouvernement fédéral recommande fortement au ministère de l'Education de l'Alberta d'augmenter le temps consacré à l'enseignement du français, de permettre l'enseignement en français de certaines matières au moins aux élèves dont la langue maternelle est le français et de nommer un directeur de l'enseignement du français à ces élèves.

VII. Que le gouvernement fédéral encourage le ministère de l'Education de l'Alberta à organiser un programme qui permette aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français d'apprendre le français.

VIII. Que le gouvernement fédéral encourage l'enseignement du français en accordant, si cela est nécessaire, des octrois aux institutions privées où l'on place l'enseignement du français et de l'anglais sur un pied d'égalité.

IX. Que le gouvernement fédéral encourage l'échange, à tous les niveaux de l'enseignement, de professeurs de la province de Québec avec ceux des autres provinces.

X. Que le gouvernement fédéral encourage et assiste financièrement, si cela est nécessaire, le gouvernement de l'Alberta dans ses programmes destinés à améliorer l'enseignement du français et à préparer des instituteurs bilingues.

XI. Que Radio-Canada étende son réseau français de radio et de télévision à toutes les régions desservies par le réseau anglais.

XII. Que le gouvernement fédéral donne davantage à l'Office National du Film la mission et les moyens de faire connaître le Canada français.

XIII. Que la commission recommande aux journaux de langue anglaise des moyens de présenter d'une façon plus objective le fait français et la pensée française.

Recommandations

I. Que le gouvernement fédéral confirme le caractère bilingue du Canada entier en rédigeant dans les deux langues officielles du pays toutes les inscriptions qui figurent, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de tous ses édifices publics ainsi que de ceux de toutes les sociétés de la couronne; les inscriptions que l'on trouve dans tous les parcs nationaux, sur tout le parcours de la route trans-canadienne, sur tout le matériel qui est au service des chemins de fer nationaux, d'Air-Canada, de la défense canadienne; toutes les inscriptions qui figurent également sur les monuments historiques qui relèvent du gouvernement fédéral; de plus, que tous les documents de tous les ministères et des sociétés susdites soient rédigés dans les deux langues.

II. Que le gouvernement fédéral encourage les industriels, les fabricants et les commerçants à présenter tous leurs produits dans les deux langues officielles du pays. De plus, que le gouvernement fédéral fasse droit à toute requête qui aurait pour effet de rendre légal le nom en français ou en anglais de toute firme, société ou association.

III. Que le gouvernement fédéral favorise l'emploi des deux langues dans le commerce et le tourisme en général ainsi que dans les édifices publics tels que hôtels et gares.

IV. Que le gouvernement fédéral encourage la rédaction de manuels d'histoire du Canada traitant du régime français et du régime anglais d'une façon objective, et en favorise l'enseignement.

V. Que le gouvernement fédéral rende possible aux enfants des militaires canadiens-français en garnison en Alberta l'étude de leur langue maternelle.

C. Mettre à la disposition de tous les moyens modernes de communication: (50 - 52)

a) La radio et la télévision (50 - 51)

b) La presse (52)

D. Favoriser le bilinguisme dans le service civil (53)

E. Aider à faire connaître la culture canadienne-française: (54 - 55)

a) Par des cours (54)

b) Par des manifestations artistiques et culturelles (54)

c) Par des visites interprovinciales (55)

F. Présenter le Canada bilingue à l'étranger (56)

G. Encourager la culture des Canadiens d'origine ethnique autre que française ou anglaise (57)

V. - Conclusion (58)

PLAN DU MEMOIRE

I. - Recommandations (I - XIX)

II. - Introduction (1 - 18)

A. Ce qu'est l'A.C.F.A. (1 - 11)

B. But de ce mémoire (12 - 15)

C. Définition des termes (16 - 18)

III. - Le fait français en Alberta (19 - 40)

A. Aperçu historique du fait français (19 - 27)

B. Situation présente du fait français (28 - 40)

a) Situation démographique (28 - 31)

b) Situation sociale: (32 - 40)

1) Comment nos concitoyens anglophones considèrent ce fait français (32 - 36)

2) Réactions chez les franco-albertains: (37 - 40)

- réactions négatives (37 - 38)
- réactions positives (39 - 40)

IV. - Commentaires sur les recommandations (41 - 57)

A. Créer une atmosphère favorable au bilinguisme: (41 - 42)

a) En imposant des affiches et des inscriptions bilingues (41)

b) En favorisant l'enseignement de l'histoire objective du Canada (42)

B. Favoriser l'enseignement du français: (43 - 49)

a) Aux enfants des militaires canadiens-français (43 - 44)

b) Aux élèves franco-albertains (45)

c) Aux élèves d'autres origines (46 - 47)

d) Dans les institutions bilingues privées (48)

e) Par l'échange de professeurs (49)

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

GOUVERNEMENT DU CANADA

Mémoire présenté par

L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA

Secrétariat: 10008 - 109e rue,
Edmonton, Alberta.

1965

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

GOUVERNEMENT DU CANADA

Mémoire présenté par

L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA

Secrétariat: 10008 - 109e rue,
Edmonton, Alberta.

1965

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mémoire #: 780-823

L'Association canadienne-française de l'Alberta

EDMONTON

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

Fondée en 1925.

1. BUTS ET ACTIVITES

1) Est le porte-parole des Canadiens français de l'Alberta. "Une société dont le but principal est de répandre par tous les moyens possible chez les franco-albertains tout ce qui est de nature à favoriser la culture française."

2) Son comité d'éducation favorise et surveille l'enseignement du français dans les écoles bilingues de l'Alberta.

3) Elle groupe les professeurs de français dans son Association des Educateurs bilingues de l'Alberta. Cette Association prépare et corrige les examens de français dans les écoles.

4) Elle groupe les commissaires d'écoles bilingues dans son Association des Commissaires bilingues de l'Alberta.

5) En 1928, elle a fondé "La Survivance", journal hebdomadaire, qui est son organe officiel.

6) Les démarches de l'Association donnèrent naissance au Collège des Jésuites, aujourd'hui le Collège St-Jean d'Edmonton.

7) En 1949, grâce à la générosité des franco-albertains, l'Association mettait en service le poste radiophonique français CHFA.

8) Dans le domaine économique, l'Association a fondé son Service de Sécurité familiale et une société de prêts aux étudiants.

9) L'Association s'est portée acquéreur de la succursale que la Librairie Fidès de Montréal avait ouverte à Edmonton.

10) L'Association a collaboré à la fondation du Collège bilingue d'Education, affilié à l'Université de l'Alberta.

2. PREPARATION DU MEMOIRE

Par un comité.

B. QUESTIONS...

... EN PROVENANCE DU SERVICE DES AUDIENCES

p. 6
para. 8

La librairie française à Edmonton

Q. 1 L'Association rencontre-t-elle beaucoup de difficultés dans l'exploitation de cette librairie en raison de l'éloignement des sources d'approvisionnement? Si oui, de quelle nature sont-elles et quels pourraient être des exemples de solutions?

p. 8
para. 17

Q. 2 Qu'entendent-ils par "un groupe important" pour justifier l'obtention de services gouvernementaux dans l'une ou l'autre des deux langues?

p. 8
para. 17

Q. 3 Quelles seront les conséquences pratiques de la reconnaissance officielle de l'anglais et du français partout au Canada?

p. 17
para. 31

L'établissement d'un climat plus favorable à l'égard des Canadiens français en Alberta

Q. 4 Depuis quand ce climat existe-t-il? A leur avis, quelles en sont les causes? Comment la Commission peut-elle jouer un rôle positif?

p. 20
para. j

"Nos concitoyens de langue anglaise font encore l'erreur d'associer culture français à la religion catholique."

Q. 5 Cette erreur est-elle vraiment imputable aux Canadiens anglais ou n'est-elle pas plutôt la faute des Canadiens français qui persistent à réclamer des écoles séparées confessionnelles? L'Association réclame-t-elle l'école confessionnelle française ou l'école publique française? Quelles sont les chances d'obtenir l'une ou l'autre? En Alberta, la foi est-elle toujours gardienne de la langue, ou l'inverse?

p. 26
para. 42

Un manuel d'histoire du Canada

Q. 6 De quelle façon concrète le gouvernement fédéral peut-il aider à la rédaction d'un manuel objectif d'histoire du Canada?

p. 27
para. 45

Q. 7 Pourquoi l'Association réclame-t-elle avec une telle insistance l'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation? Y-a-t-il lieu de désespérer de l'action du gouvernement provincial dans ce domaine?

Question générale

Q. 8 A plusieurs reprises, il est fait mention indifféremment de l'école française ou bilingue. Les auteurs font-ils une distinction entre école française et école bilingue et qu'est-ce au juste qu'ils réclament en fait d'école?

p. 35 para. 55

"La province de Québec demeurera toujours au Canada le centre et la source de la culture française."

Q. 9 Cette situation, qui implique nécessairement des responsabilités qui n'incombent pas aux autres provinces, signifie-t-elle que le Québec doive jouir d'un statut différent, voire spécial, au sein de la fédération canadienne pour s'acquitter de ses responsabilités culturelles? Les Franco-albertains attendent-ils quelque chose de la province de Québec? Comment voient-ils le réveil et le dynamisme qui anime le Québec aujourd'hui?

p. 36 para. 57

Q. 10 Comment le gouvernement fédéral peut-il encourager les groupes ethniques à maintenir et à développer les qualités propres à leur culture respective?

Question générale

Q. 11 L'Association croit-elle que la situation des minorités françaises au pays soit partout la même?

1/7/65

CA1 Z 1
-63B22

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE
BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

MEMOIRE - ACELF: ADDITION

ANNEXE II: MEMOIRE SUR LE CINEMA

340-369

ASSOCIATION CANADIENNE DES EDUCATEURS DE LANGUE FRANCAISE

MEMOIRE

A LA

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

A N N E X E II

ADDITION: MEMOIRE SUR LE CINEMA

QUEBEC, le vingt-neuvième jour de novembre
mil neuf cent soixante-cinq.

INTRODUCTION

Dans son mémoire à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, l'ACELF traite du bilinguisme et du biculturalisme par rapport aux moyens de communication de masse, en particulier la presse, la radio, la télévision. (Cf. Mémoire, pp. 65 à 68.)

Désireuse de compléter son étude des moyens modernes de diffusion, l'ACELF croit de son devoir de soumettre ses réflexions sur le problème du cinéma comme valeur culturelle et éducative.

Voici les thèmes qu'elle se propose de traiter dans le présent document:

I - Exposé de principes

II - Considérations

A) Aspect économique

B) Aspect culturel

C) Aspect éducatif

III- Recommandations (On trouvera le texte de ces recommandations à la page 13)

En appendice: textes de documentation.

I- EXPOSE DE PRINCIPES

I- EXPOSE DE PRINCIPES

1. Pour situer les mesures qu'elle propose, l'ACELF désire soumettre à l'attention de Messieurs les Commissaires un certain nombre de principes qui seront, en quelque sorte, la perspective cinématographique d'ensemble dans laquelle s'intégreront ses recommandations. Elle est d'avis en particulier que, pour favoriser le biculturalisme selon l'optique dans laquelle elle se place:

2. a) Les gouvernements fédéral et provinciaux ont des responsabilités considérables au sujet du cinéma comme instrument de biculture: il leur appartient de favoriser l'aménagement le plus rentable possible des institutions existantes tant au niveau de l'entreprise privée que publique; ils ont le devoir d'adopter des législations qui assurent la promotion de la culture cinématographique d'expression française et d'expression anglaise; ils doivent, enfin, dans l'intérêt national, exercer un rôle supplétif et complémentaire qui assurera la poursuite méthodique des politiques appropriées à tous les plans.

3. b) A tous les paliers de gouvernement, il y a lieu d'exploiter la législation fédérale récente d'une façon équitable pour les deux cultures, de remodeler les législations passées et de créer de nouvelles lois en fonction d'un épa-

nouissement culturel complet et de l'exploitation maximale des ressources humaines et techniques canadiennes de tous les milieux; de rétablir un certain équilibre dynamique face à l'emprise américaine et au problème biculturel.

4. c) Dans leur rôle supplétif, comme dépositaires du double héritage culturel canadien, les gouvernements ont la responsabilité de contraindre les institutions publiques ou privées mandatées à des fins cinématographiques bien déterminées à s'acquitter entièrement de toutes leurs responsabilités pour la sauvegarde et l'épanouissement de ces valeurs culturelles; de les y assister.

5. d) Les institutions cinématographiques actuellement existantes devraient être maintenues; leurs structures, revisées et adaptées aux fins politiques nouvelles du Canada biculturel.

6. e) Dans l'éventualité où les institutions existantes sont insuffisantes ou impuissantes à répondre aux impératifs de l'épanouissement d'une civilisation cinématographique canadienne et biculturelle, de nouvelles institutions doivent être créées en fonction des déficiences actuellement constatées.

II- CONSIDERATIONS

A) Aspect économique

B) Aspect culturel

C) Aspect éducatif

II- CONSIDERATIONS

A) Aspect économique

7. a) Les gouvernements, aux deux paliers, ont un rôle supplétif, régulateur et complémentaire à exercer à titre de dépositaires et de gardiens de l'héritage commun. L'ACELF est d'avis que ce rôle peut s'exercer de multiples façons, mais en particulier par le truchement du secteur économique.

8. L'assistance financière de l'Etat, dans des secteurs aussi variés que l'agriculture, la forêt, les transports, l'éducation, etc., est reconnue comme indispensable au maintien d'un niveau normal d'activité dans la vie d'une nation moderne. D'autre part, le mouvement de socialisation de la vie moderne est un phénomène qui s'accentue de jour en jour et rejoint un nombre croissant de secteurs importants de la vie collective.

9. b) Les gouvernements ont des responsabilités d'ordre économique à l'égard du cinéma, une avenue d'accès aux valeurs supérieures qui caractérisent une collectivité: les valeurs culturelles. L'ACELF est d'avis que, au point de vue constitutionnel, de telles responsabilités sont départies aux deux paliers de gouvernement: le fédéral et le provincial;

l'éducation étant incluse dans le culturel.

10. Le gouvernement fédéral, comme gardien mandaté du dépôt culturel national, se doit de s'acquitter de ses devoirs auprès de ses commettants d'expression française pour le cinéma au même titre qu'auprès de ses commettants d'expression anglaise.

11. Les gouvernements provinciaux, et plus particulièrement le Québec, ont des responsabilités correspondantes, dans le cadre de leur juridiction respective sur des majorités et des minorités ethniques qui incluent les groupes d'expression française, et ils doivent fournir une assistance financière suffisante pour soutenir ce secteur de la vie culturelle.

12. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, travaillant dans des perspectives communes et complémentaires l'une de l'autre, doivent, de ce point de vue, desservir en toute justice les deux secteurs de la culture cinématographique.

13. c) Si nous considérons l'appendice B annexé au présent document, force nous est de constater l'influence américaine impressionnante sur l'industrie du cinéma à travers le monde; sur la consommation et sur la production cinématographique au Canada, en général. A fortiori, sur le cinéma

d'expression française. Cette emprise va à l'encontre de notre identité, à l'encontre du libre choix des films par le consommateur canadien, à l'encontre enfin de la production canadienne, ainsi empêchée de se développer.

14. Le Canada aurait tout intérêt à s'inspirer de l'ensemble des mesures d'ordre économique prises par d'autres pays, mesures dont les heureuses répercussions ne font plus de doute: à Londres, à Paris, à Stockholm et à Rome.

15. d) La place du film américain sur le marché mondial est énorme. Les Etats-Unis recueillent, dans le monde, environ deux milliards de recettes-salle par année, soit les deux-tiers des recettes mondiales. Pourtant, sa production annuelle de deux cents films ne constituait, en 1961, que 7% du nombre total des films produits dans le monde pendant cette même année.

16. Au Canada, le film américain occupe environ 80% du marché. Les intérêts économiques qui contrôlent la plupart des importantes salles de cinéma au Canada sont tributaires d'une compagnie de production et de distribution américaine, la Paramount.

17. De par cette structure monopolistique et de par le contrôle étranger de cette structure, le mobile le plus important pour déterminer la programmation de certaines salles ne sem-

ble pas le profit maximum de la salle (ce qui correspondrait en pratique à une programmation qui chercherait constamment à satisfaire aux goûts du public), mais le profit de l'industrie cinématographique américaine. Du point de vue culturel, cette pratique de distribution et de promotion de films, dictée par des intérêts économiques, nous semble répréhensible.

B) Aspect culturel

18. Tous les peuples désireux de conserver leur culture font une large place au cinéma. La Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec déclare même, dans son rapport, que la civilisation et la culture au vingtième siècle sont une civilisation et une culture de l'image et du son.

19. Les pays dont la culture est en progrès consacrent des sommes importantes du budget national aux fins cinématographiques. Ainsi, la France dépense $8,000,000 par année pour l'aide au cinéma, sous forme de subsides directs; l'Italie, $11,000,000; la Suède, $1,500,000.

20. Pour exercer sa présence sur la scène internationale, le Canada a établi des ambassades, des missions commerciales, des délégations. La qualité de ses produits distinctifs, bois et blé, contribue à sa réputation. Son cinéma, parce qu'inexistant, n'a aucune signification au plan des valeurs intellectuelles et artistiques qui ca-

un puissant facteur d'anglicisation, puisqu'il est le seul disponible pour satisfaire aux besoins culturels de la population francophone, à notre époque.

23. Pourtant, au même moment, les pays du monde moderne travaillent à implanter le cinéma comme discipline de formation dans les programmes d'études. Le Québec lui-même s'apprête à emboîter le pas par l'aménagement, dans les commissions scolaires régionales, de dépôts de films et par l'établissement de départements d'éducation cinématographique.

24. Ce mouvement qui va s'accélérant, créera un besoin considérable, auquel la production canadienne d'expression française à peu près inexistante et la distribution particulièrement incohérente seront impuissantes à faire face.

III- RECOMMANDATIONS

III- RECOMMANDATIONS

L'ACELF RECOMMANDE:

I

Que soit adoptée, au niveau fédéral, une politique de prêt et de soutien à la production, pour favoriser la création et le développement de la production canadienne et de la production d'expression française en particulier.

II

Que soient adoptées, au niveau provincial, des mesures d'allégement fiscal pour le consommateur et le producteur, mesures qui pourraient prendre la forme de suppression de la taxe d'amusement ou/et suppression des droits de censure.

III

Compte tenu du fait que le Canada et ses deux cultures ont besoin de l'apport de bons films étrangers par voie de doublage ou de traduction:

a) qu'on exige, à l'intérieur même du pays, des traductions des films étrangers ou des adaptations techniques et artistiques, en utilisant les talents locaux et les ressources techniques du milieu;

b) qu'au niveau des prévisions budgétaires des organismes d'éducation, les gouvernements provinciaux donnent l'autorisation

- qui assure, dans tous les milieux, la satisfaction des besoins des deux cultures pour tous les groupes minoritaires ou majoritaires, pour tous les citoyens où qu'ils se trouvent.

VI

Que les budgets dont les institutions fédérales du cinéma sont les dépositaires et les dispensatrices profitent aux groupes culturels d'expression française par tout le pays.

VII

Que le pouvoir fédéral voie à ce que l'O.N.F., un organisme fédéral de production et de distribution qui se doit de respecter les deux cultures, tienne compte, dans sa distribution à l'étranger, de l'image biculturelle du Canada.

VIII

Que les politiques fédérale et provinciales en matière de cinéma, aussi bien au plan de la production qu'au plan de la distribution, soient disponibles en temps opportun, pour satisfaire aux besoins du Québec en matière d'éducation par le cinéma.

IX

Que les pouvoirs fédéral et provinciaux participent à l'établissement d'une industrie cinématographique canadienne biculturelle, qui réponde à nos besoins propres et qui donne aux deux cultures une forme nouvelle d'expression.

X

Que les mêmes pouvoirs, en vertu de la mesure ci-haut décrite, fa-

vorisent l'épanouissement des talents artistiques, littéraires et techniques, à l'intérieur des deux communautés.

XI

Que le fonds créé par la récente législation fédérale (cf. Loi sur le cinéma, juin 1965, instituant un fonds fédéral de dix millions) soit accru et qu'il serve à la production d'expression française au même titre qu'à la production d'expression anglaise.

XII

Que les lois provinciales du cinéma, à la faveur du rôle coordonnateur du pouvoir central, soient revisées et élargies de façon à ce qu'elles servent davantage les fins propres du cinéma, véhicule de culture et de valeur artistique, plutôt que de servir d'instrument publicitaire.

XIII

Que les pouvoirs fédéral et provinciaux, par le truchement des agences de distribution, bien coordonnées en un réseau national, fassent du cinéma un instrument d'échanges culturels et un facteur de compréhension de la réalité canadienne dans sa totalité.

XIV

Que les groupes fédéral et provinciaux tiennent compte des centres régionaux actuels de l'O.N.F., mais que, de concert avec lui, ils étudient ces structures en regard de développements futurs pour établir, le temps venu, dans tout le pays, les organismes de distribution les plus efficaces et les mieux adaptés aux différents milieux

comme aux diverses responsabilités qui se rattachent à la science cinématographique.

XV

Qu'afin de servir l'aspect de culture universelle qui se trouve dans le cinéma et dans son histoire, et pour jalonner les étapes progressives de cet aspect, d'une génération à l'autre, l'Etat fédéral assure la création d'un musée du cinéma, où se côtoieraient les productions canadiennes et étrangères.

XVI

Qu'en plus de la production au niveau fédéral qui doit demeurer, les provinces, à l'aide de subventions fédérales, s'acquittent de leurs responsabilités en matière de production cinématographique, tant au point de vue culturel qu'au point de vue éducatif.

XVII

Que les postes privés de même que les postes d'Etat de télévision présentent des films de l'O.N.F. et qu'ils offrent ainsi à l'autre culture l'héritage de celle dont ils sont les représentants.

XVIII

Que le Québec, qui a, sur le plan culturel d'expression française, une responsabilité de plus que les autres provinces, de par son statut de chef de file à l'endroit des groupes francophones des autres provinces, mette sur pied, par le truchement de ses ministères des affaires culturelles et de l'éducation, des services de distribution et d'échange qui permettent aux provinces d'assurer

entre elles, parce qu'elles en ont la responsabilité,la diffusion de films d'expression française et d'expression anglaise dans les deux milieux culturels, de l'Atlantique au Pacifique.

XIX

Que les gouvernements prévoient un ensemble de mesures financières, soit sous forme d'investissements, soit sous forme de bourses, de prêts ou de subventions, pour assurer la vitalité du cinéma canadien biculturel et son plein épanouissement tant au plan de la production qu'au plan de la distribution. Il faut prendre pour acquis que le patrimoine culturel ne commande pas par lui-même de sources de revenus et qu'il constitue, dans l'ordre des valeurs, le secteur primordial de la vie collective d'une nation.

XX

Que les pouvoirs fédéral et provinciaux, à partir d'une ligne générale de pensée, adoptent, à court terme et à long terme, un ensemble de mesures fiscales qui sous-tendent une industrie cinématographique dans laquelle la production et la distribution de films français ou canadiens d'expression française auraient la place qui leur revient de plein droit.

Appendice A

LE CINEMA - SITUATION MONDIALE ET CANADIENNE

- Chaque grand film américain est vu par au moins cent millions de personnes.
- Trois milliards de dollars sont dépensés par an dans les salles de cinéma à travers le monde.
- Soixante-quinze millions de dollars ont été dépensés en 1961 dans les salles de cinéma au Canada.
- L'indice de fréquentation des salles publiques de cinéma au Canada est de 6.9 (i.e. nombre de fois, en moyenne, que le citoyen d'un pays va au cinéma dans une même année).
- Plus de dix-sept millions de dollars sont dépensés par an dans les salles de cinéma du Québec.
- Le Canadien a dépensé, en moyenne, en 1960, $4.39 par année pour aller au cinéma.
- Le Québecois dépense $3.50 par année pour aller au cinéma.
- Le film américain occupe environ 80% du marché canadien.

Appendice B

LE CINEMA - SITUATION AU QUEBEC

- 57% des recettes dans les cinémas de Montréal sont recueillies par les films américains ou britanniques en version originale, en anglais.
- 96% de ce montant fut recueilli dans les salles "Famous Players - United Amusement".
- La recette brute moyenne par année par salle pour les cinémas du groupe "Famous Players - United Amusement" sur l'île de Montréal s'établissait en 1962 à environ $230,000; cette même recette pour les salles de cinéma indépendantes dans le québec, qui constituent 80% des salles, était d'environ $30,000.
- Le groupe "Famous Players - United Amusement" contrôle 35 des 57 cinémas de Montréal et 15 des plus importants cinémas de province. Ces 35 salles montréalaises, qui lui fournissent 68% des recettes des cinémas de Montréal, comprennent 12 cinémas d'exclusivité, pour la plupart situés dans l'axe de la rue Sainte-Catherine, entre Atwater et l'avenue du Parc. Ces 12 cinémas totalisent 45% des revenus de cette industrie à Montréal.

COMPARAISON ENTRE LES FILMS PRESENTES EN 1964 AU QUEBEC ET CEUX PRESENTES LES ANNEES PRECEDENTES

Pays d'origine

	1958		1959		1960		1961		1962		1963		1964	
	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)
Angleterre	56	11.3	61	14.1	56	12.1	97	20	61	14.3	62	14.6	69	15
Etats-Unis	267	56.2	222	51.2	199	43.2	169	34.9	151	36.2	123	28.8	132	28.3
France	86	18.1	66	15.2	98	21.3	99	20.5	103	24.7	89	20.8	105	22.8
Italie	38	8.1	47	10.8	60	13	43	8.8	44	10.6	90	21	69	15
Autres pays	27	5.7	38	8.7	48	10.4	76	15.8	58	13.9	63	14.8	86	18.6

Extrait de: Répertoire de films 1964, Montréal, Office catholique national des techniques de diffusion.

CA1 E1
-63B22

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LE
BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

MEMOIRE - ACELF

ANNEXE I: MISE A JOUR

740-269

ASSOCIATION CANADIENNE DES EDUCATEURS DE LANGUE FRANCAISE

MEMOIRE

A LA

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

A N N E X E I

MISE A JOUR

QUEBEC, le vingt-septième jour de novembre
mil neuf cent soixante-cinq.

A N N E X E I

MISE A JOUR

Note liminaire

L'ACELF (Association canadienne des éducateurs de langue française) a préparé son Mémoire à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au cours des années 1962, 1963 et 1964; ce Mémoire était adopté dans sa forme définitive à l'Assemblée générale du mois d'août 1964. Or, la présentation publique du document à la Commission a lieu un an et demi plus tard.

Des changements importants de deux ordres se sont produits au cours de cette période de temps. Cette annexe vise à faire le point, au mois de décembre 1965, sur les deux sujets suivants:

I - Les structures de l'Acelf

II - Les systèmes d'enseignement au pays.

I - LES STRUCTURES DE L'ACELF

(Cf. Mémoire, pp. 21 et 22)

L'Assemblée générale de l'ACELF, tenue à Halifax en août 1965, adoptait pour l'Association des nouvelles structures de cadres, dont voici le tableau pour ce qui concerne le Conseil d'administration.

Tableau

- **EDUCATEURS DE CARRIERE**
  - Enseignants
    - Fédération des frères éducateurs — 1
    - Association des religieuses enseignantes — 1
    - Système scolaire
      - I.-P.-E. — 1
      - N.-E. — 1
      - N.-B. — 1
      - Québec — 4
        - élémentaire 2
        - secondaire 1
        - collégial pré-universitaire et universitaire 1
      - Ontario — 1
      - Man. — 1
      - Alb. — 1
      - Sask. — 1
    - Universités — 7
  - Administrateurs
    - Ministères — 10
    - Inspecteur ou directeur — 1
- **PARENTS**
  - Foyer-Ecole — 1
  - Commissions scolaires — 2
- **ASSOCIATIONS**
  - nationales
    - Conseil canadien des associations d'éducation de langue française — 1
    - Association canadienne d'éducation (C.E.A.) — 1
  - provinciales — 10
  - Conseil de vie française — 1
- **JEUNES** — 1
- **DIVERS** — 2

Explications du tableau

Ce tableau de distribution des sièges au Conseil d'administration fait voir assez clairement comment se répartissent les membres de l'ACELF pour l'ensemble du pays selon les différentes provinces; pour l'ensemble des institutions selon les différents degrés (élémentaire, secondaire, collégial, pré-universitaire, universitaire); pour l'ensemble des éducateurs au sens large selon la prédominance de leurs préoccupations (éducateurs de carrière: enseignants et administrateurs, parents, associations, jeunes).

Sans entrer dans tous les détails de la restructuration, on nous permettra d'insister sur les points suivants:

1. ACELF - A.C.E.

Au temps de notre ancienne formule, l'ACELF et l'A.C.E. (Association canadienne d'éducation) se comparaient, comme le note notre Mémoire, de la façon suivante: la représentation de l'ACELF se faisait surtout par l'intermédiaire d'associations nationales, provinciales, régionales et locales d'éducateurs au sens très large du mot; l'A.C.E. centre sa représentation sur des délégués officiels de chaque ministère provincial d'éducation et de quelques grandes unités scolaires.

Il faut aujourd'hui modifier ainsi le parallèle: sans rien enlever à la valeur et au nombre de sa représentation antérieure, l'ACELF y ajoute une représentation officielle de chaque ministère

provincial d'éducation, ainsi qu'une représentation mieux délimitée des éducateurs de carrière, des parents et des jeunes.

2. ACELF et unité nationale

Tout en poursuivant son travail d'unification et de coordination des différents groupes francophones du pays, l'ACELF a toujours maintenu d'excellentes relations avec les groupes les plus représentatifs du monde anglophone. Aujourd'hui, elle fait un pas de plus: elle admet officiellement, comme membre de son Conseil d'administration, un délégué de l'A.C.E. Il faut ajouter qu'un délégué de l'ACELF siège au Conseil d'administration de l'A.C.E.

3. La confessionnalité

Sans rien sacrifier de ses idéals fondamentaux, mais dans le but de s'accorder au mouvement général d'oecuménisme actuel, l'ACELF ouvre ses portes à des représentants d'autres dénominations religieuses, moyennant un examen de chaque cas particulier par le Conseil d'administration.

II - LES SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT AU PAYS

Colombie Britannique - (Cf. Mémoire, p. 27, par. 13)

Aucun changement.

Saskatchewan et Alberta - (Cf. Mémoire, p. 28, par. 14)

Depuis deux ans, certains gestes positifs officiels posés en

faveur des groupes francophones nous obligent agréablement à atténuer le jugement global contenu dans notre Mémoire. On tient maintenant un peu mieux compte de l'existence des groupements français dans ces deux provinces. Voyons comment:

En Alberta, la loi scolaire permet l'enseignement en français exclusivement en 1re année; de même en 2e année, sauf une heure d'anglais. En 3e année, on peut enseigner le français durant la demi-journée.

A partir de la 4e année, une heure quotidienne seulement de français est permise. Le règlement prévoit cependant que le professeur peut donner des explications dans la langue maternelle aussi souvent qu'il le croit utile, et cela dans plusieurs langues maternelles.

L'an dernier, le ministère de l'éducation a permis que le français devienne la langue d'enseignement en 10e et 11e années, tant à l'Académie Assomption qu'au Collège Saint-Jean. Toutes les matières de ces deux années sont donc enseignées en français, sauf évidemment l'anglais. En 12e année, l'anglais, les sciences, les mathématiques s'enseignent en anglais et les examens s'écrivent dans cette langue. Le français, le latin et les études sociales s'enseignent en français et les élèves peuvent écrire en français les examens de ces trois matières.

De plus, en vertu d'une entente conclue entre le ministère

de l'éducation et l'Université de l'Alberta, et le Collège Saint-Jean, cette dernière institution a établi un cours complet d'éducation, dont le but est de former des professeurs qui seront beaucoup mieux préparés à enseigner le français aux élèves franco-albertains.

En Saskatchewan, le gouvernement a reconnu officiellement le cours de français, de la 1re à la 12e année, préparé par l'Association (une heure par jour). En 1964, il a aussi accepté de payer les manuels de lecture, pour les élèves de la 1re à la 8e année.

Le gouvernement a fait des prévisions budgétaires pour l'engagement d'un visiteur d'écoles qui surveillerait l'enseignement français "supervisor of french instruction". Il s'occuperait également du cours de l'Association et des cours de français aux élèves de langue anglaise. Le poste a été ouvert en septembre 1965, mais on n'a pas encore trouvé de titulaire.

Manitoba - (Cf. Mémoire, p. 28, par. 15)

1. Le Ministère de l'instruction publique fournit gratuitement les manuels scolaires français et anglais aux écoles confessionnelles privées (bilingues).

2. Au Collège pédagogique et à la Faculté d'éducation, deux professeurs enseignent la méthodologie des programmes de français préparés, pour le Ministère, par des professeurs franco-manitobains.

3. Les subventions accordées aux bibliothèques scolaires

sont employées, à 25%, à l'achat de livres français.

4. La loi permet l'usage de la langue maternelle pour l'instruction religieuse.

5. Le printemps dernier (1965), le gouvernement Roblin a passé la loi du partage des services en éducation: c'est un commencement d'aide aux écoles privées.

Ontario - (Cf. Mémoire, p. 29, par. 16)

1. Depuis septembre 1965, il est possible d'enseigner en français au secondaire, soit de la 9e à la 13e année, en plus du français, les sujets de latin, d'histoire et de géographie. Cela à deux conditions: 1o- que le nombre d'enfants le justifie; 2o- que la commission scolaire y consente.

2. De nouvelles structures du système d'enseignement, approuvées en théorie par le Ministère de l'éducation sont actuellement en période d'expérimentation. Ces nouvelles structures permettraient, semble-t-il, d'accorder mutadis mutandis au groupe francophone ontarien, un traitement comparable à celui que le groupe anglophone reçoit au Québec.

Nouveau-Brunswick - (Cf. Mémoire, p. 29, par. 17)

1. La fondation récente et la reconnaissance officielle de l'Université de Moncton.

2. L'ouverture prochaine (septembre 1967) d'une école normale française.

3. Nouvelle structuration de tout le système scolaire actuellement en discussion à la Législature.

Ile-du-Prince-Edouard - (Cf. Mémoire, p. 30, par. 18)

Aucun changement.

Nouvelle-Ecosse - (Cf. Mémoire, p. 30, par. 19)

Nouvelles bonnes intentions, mais pas de nouveaux actes.

Terre-Neuve - (Cf. Mémoire, p. 30, par. 20)

Aucun changement.

CA1 Z1
-63A22

NO: 740-269

TITRE:

AUTEUR: L'Association canadienne des éducateurs de langue française (ACELF)

Mémoire de 79 pages; 21 recommandations

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Ce mémoire, particulièrement bien documenté, mérite une lecture complète et attentive. Les auteurs s'attardent à décrire la situation de l'enseignement français au Canada.
Ils croient que le bilinguisme est réalisable et le biculturalisme possible. Ils réclament, comme condition sine qua non de la survie du Canada, l'amendement de la Constitution, particulièrement de l'art. 133 qui, à leur avis, dans sa formulation actuelle constitue plutôt une barrière au bilinguisme.
Les C.F., concluent-ils, ont toujours fait preuve de bonne volonté, attendent toujours le traitement auquel ils ont légitimement droit et exigent enfin des garanties sérieuses avant de s'engager davantage.

A L'ATTENTION DE LA RECHERCHE:

La Commission devrait entreprendre une recherche scientifique sur l'enseignement et la langue seconde en tenant compte de tous les facteurs en cours. Par. 87
Une analyse de l'attitude générale des journaux de langue anglaise et française de tout le Canada concernant l'image que chaque groupe projette de l'autre, devrait être faite. Par. 110
Enquête sur les autres moyens d'information. Par. 112

TABLE DE MATIERES: PAGES

RECOMMANDATIONS: 9-15

MEMOIRE:

"Introduction" 4

"Le Canada français d'aujourd'hui" 25

"Aspiration du Canada français" 39

"L'ensemble politico-social du Canada" 61

"Conclusion générale" 77

Annexes: membres de l'ACELF au 30 juin 1964 81

organismes avec lesquels l'ACELF collabore 131

Bibliographie 133

(voir, p. 136, table des matières détaillée).

INTRODUCTION

"Définition de l'A.C.E.L.F." p. 15

Fondée en 1947

Secrétariat permanent à Québec

But: "... servir, au Canada, la cause de la culture et de l'éducation française, dans le respect de l'autonomie des provinces."

Voir; annexe A, pp. 81-131 liste des associations membres
p. 17, liste des congrès tenus depuis la fondation
p. 19, liste des publications

"Le mémoire": p. 22

Objectif premier: "... décrire la situation de l'enseignement français dans toutes les provinces."

Chez les membres de l'A.C.E.L.F. existe la conviction que le bilinguisme est réalisable et le biculturalisme possible.

Définition des termes:

bilinguisme: "l'usage des deux langues par le plus grand nombre possible de Canadiens, sans qu'il soit imposé à tous." Usage obligatoire dans certains secteurs et services

biculturalisme: a) "la coexistence pacifique des deux cultures dans tout le pays;
b) le droit et la possibilité, pour chaque individu, d'adhérer à l'une ou à l'autre, de s'épanouir dans celle de son choix." p. 23

I - "LE CANADA FRANCAIS D'AUJOURD'HUI"

"Introduction": p. 25

Avant 1867, on dispensait l'enseignement en français dans certaines régions du Canada.
Compte tenu de leur nombre, les C.F. hors du Québec devraient bénéficier des mêmes droits et privilèges que ceux accordés aux C.A. du Québec, dans les domaines scolaire, juridique et politique.
Après la Cession, la lutte de survie des C.F., menée dans des conditions défavorables, a entraîné un déclin dans les domaines économique, culturel et social.

L'A.A.N.B., tout en protégeant la minorité anglophone du Québec a graduellement fait perdre aux minorités francophones des autres provinces des droits culturels et politiques. - Assimilation progressive des C.F.
Interprétation différente de l'art. 93 selon les diverses régions du pays: seul le Québec a respecté ses engagements en regard de cet article.

"Les systèmes d'enseignement au pays": p. 27

Colombie Britannique - Dans les quelques écoles privées confessionnelles où le français est enseigné, les instituteurs sont mal payés, leurs années de service ne sont pas reconnues pour l'obtention du brevet de compétence. Aucune subvention à ces écoles, double taxation.

Sask. et Alberta - Dupuis 1905, certaines lois ont graduellement éliminé l'enseignement du français, alors même qu'il était prévu pour la durée du cours élémentaire.

Le régime des grandes unités scolaires ne tient pas compte de l'existence des groupes français.

Au point de vue ethnique et pédagogique, incohérence sans précédent: les cadets C.F. commencent leur cours dans une langue (Saint-Jean) et le terminent dans l'autre (Kingston).
La faible proportion de ceux, C.F., qui terminent leur cours s'explique en grande partie par ce système, le plus anti-pédagogique qui soit.

"Conclusion" p. 36

Que les droits des C.F. ne soient pas respectés en dehors du Québec est une affirmation fondée: l'art. 93 ne garantit que les droits confessionnels et l'art. 133, l'usage du français dans le Québec et les services fédéraux. Dans ce dernier cas, il s'agit très souvent d'une garantie purement théorique, à preuve, l'unilinguisme de certains ministères et services, d'un certain nombre de publications officielles.

II - ASPIRATIONS DU CANADA FRANCAIS

"Introduction": p. 39

Possibilité d'une action efficace visant à permettre l'entretien d'un sain biculturalisme et la diffusion d'un véritable bilinguisme. Impossibilité de définir géographiquement le Canada français; "...il est constitué par tous les francophones des 10 provinces." p. 40. Ils ont des droits stricts qui doivent être respectés partout de la même manière, entre autres, l'usage de leur langue.
L'existence de deux langues officielles est un fait incontestable, d'où le droit:
- de réclamer une honnête connaissance des 2 langues pour l'élite du pays;
- d'exiger le bilinguisme chez les fonctionnaires fédéraux et provinciaux en contact avec la population;
- de réclamer pour les minorités françaises, la reconnaissance pratique et juridique d'un droit reconnu à la minorité anglaise du Québec.

Dans sa formulation actuelle, l'art. 133 est une barrière au bilinguisme: il sert souvent à nier l'existence du fait français hors du "ghetto québécois" et du Parlement fédéral. D'où la nécessité d'un amendement visant à rendre le français officiel dans tout le pays et son usage effectif. Des amendements à la Constitution sont la condition sine qua non de la survie du Canada comme entité nationale et constituent les éléments d'une solution plus rapide et plus efficace au problème que les efforts de persuasion tentés auprès de groupes restreints ou de provinces particulières, Ontario et Nouveau-Brunswick notamment.

A - "L'école française et la Confédération": p. 45

"Parler des droits des C.F. à leur langue et à leur école en dehors du Québec, c'est faire appel à l'esprit des Pères de la Confédération." p.46
Les textes de loi sont imprécis à ce sujet et il n'est pas aisé de savoir si, garantissant la confessionnalité, les Pères voulaient et croyaient assurer la présence des écoles françaises au Canada. Que les garanties confessionnelles aient été proposées et défendues par des anglophones n'infirme pas la thèse initiale sur l'esprit de la Constitution. (cf. citation de J.C. Bonenfant, p. 46, parag. 60).
C'est par le détour des écoles confessionnelles, aujourd'hui insuffisant, que les C.F. hors du Québec on pu introduire un peu de français dans les écoles, voire même, franciser en partie l'école publique.
Les droits consentis jadis à la minorité confessionnelle anglophone devraient l'être aujourd'hui à la minorité linguistique française, contractante à part égale en 1867.
Nécessité de ces garanties constitutionnelles au Canada français pour que le Québec résiste aux pressions extrémistes.

B - "Les systèmes d'enseignement au Canada": p. 48

Le Québec ne peut plus beaucoup aider les C.F. hors du Québec en dépit de la volonté de survie de ces derniers. Ce devoir incombe maintenant à la majorité anglophone.
Insuffisance des demi-mesures envisagées par les gouvernements provinciaux. On doit permettre aux C.F. "de participer pleinement à la vie culturelle et économique du pays en citoyens à part entière et non plus comme des minorités." p. 49
Pour ce faire, nécessité de créer des écoles françaises qui puissent se comparer à leur contre-partie anglaise. Cette mesure est plus urgente que l'extension des postes de radio et de télévision.
"A quoi serviront des moyens de culture aussi dispendieux que la radio et la télévision si l'auditoire doit, d'année en année, diminuer en nombre." p. 50
Seule une action immédiate du Canada anglais peut empêcher un plus grand nombre de Québécois de perdre foi dans le système confédératif. Considérant le passé, le présent et l'avenir, la majorité francophone est pessimiste malgré sa confiance en la possibilité d'un Canada viable pour tous et exige de ce fait certaines garanties avant de s'engager davantage.
Qu'il soit donné aux C.F. hors du Québec l'équivalent des possibilités scolaires mises à la dispositions des C.A. du Québec. Pour ce faire, nécessité d'une plus juste distribution des deniers publics. L'exemple du Québec pourrait, ici encore, être utilisé à profit. Que l'art. 93 soit amendé afin d'assurer non seulement la sauvegarde de l'école confessionnelle mais celle aussi de l'école française. C'est notre recommandation la plus importante.
Il serait préférable - essentiel pour le Québec - que l'autonomie des provinces soit maintenant en matière d'éducation. Si celles-ci n'offrent pas de garanties suffisantes, 3 solutions possibles
1. création d'un service fédéral chargé de veiller au respect des droits des minorités anglophones et francophones;
2. constitution d'un tribunal constitutionnel ayant autorité pour imposer ses décisions aux provinces;
3. création d'un ou de deux ministères fédéraux de l'Education.

C - "L'enseignement de la langue seconde": p. 57

D'une importance primordiale, il doit être encouragé et dispensé dans toutes les provinces, le plus tôt possible à l'école élémentaire. Opportunité que la Commission entreprenne une recherche approfondie visant à déterminer à quel âge il convient le mieux de commencer l'apprentissage d'une langue seconde.

COROLLAIRES

"L'ensemble politico-social du Canada"

A - "Les associations professionnelles et culturelles": p. 61

Etat d'infériorité des C.F. dans les associations nationales, d'où ce phénomène récent de dédoublement dans plusieurs de ces associations. Opportunité de créer un conseil supérieur de deux groupements nationaux visant à favoriser un rapprochement et une certaine coordination entre les deux groupes.

B - "Le monde des affaires": p. 62

Traitement injuste pour les C.F. dans les sociétés d'utilité publique ou les sociétés privées: inaccessibilité des hautes fonctions administratives et ignorance systématique du français.
Que les dirigeants d'entreprises s'intègrent à la société où ils sont établis; qu'ils donnent une raison sociale bilingue à leurs entreprises; qu'ils voient à ce que les conventions collectives soient rédigées dans les deux langues; qu'ils recrutent davantage de C.F. particulièrement pour la direction des services du personnel et des relations ouvrières.

C - "Les moyens d'information": p. 65

Problème d'envergure posé par le trop petit nombre de moyens de communication en langue française (journaux, radio, télévision).
Que la Commission analyse sérieusement l'attitude de la presse anglaise à l'égard des C.F. et celle de la presse quotidienne d'expression française.
Radio et télévision sont des moyens d'information d'une importance telle qu'on n'a pas le droit d'en priver une partie de la population. Pour les C.F., elles constituent un moyen indipensable de survie.

D - "Le visage de la Capitale, Ottawa": p. 68

La capitale est à certains égards le microcosme d'un pays. Tel n'est pas le cas pour Ottawa où l'unilinguisme prévaut dans tous les secteurs d'activités.
Nécessité que la Capitale affirme nettement le caractère bilingue et biculturel du pays.
En dépit des oppositions venant de divers milieux, la création d'un district fédéral, qui pourrait prendre aussi la forme d'un gouvernement métropolitain paraît être la solution d'avenir. Pour ce faire, que les pouvoirs de la Commission de la capitale nationale soient étendus.

CONCLUSION GENERALE p. 77

La réalisation d'un bilinguisme et d'un biculturalisme bien compris et tels que précédemment définis présuppose un climat de respect mutuel que seule une bonne volonté accrue pourra instaurer.
Les C.F. ont toujours fait preuve de cette bonne volonté; sur le plan scolaire en particulier, ils attendent toujours le traitement auquel ils ont légitimement droit.
La nation C.F. risque de perdre patience et il serait regrettable que le Canada anglais, par une attitude intransigeante, contribue à augmenter la séduction qu'exercent déjà sur les C.F. du Québec les solutions extrémistes.
"L'A.C.E.L.F. veut croire que l'on fera droit aux légitimes aspirations des C.F., en modifiant au besoin la Constitution, et elle fonde de grands espoirs sur les travaux de votre Commission." p. 79

La langue et Confiscité

— "pas de la politique"

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mémoire #: 740-269

L'Association canadienne des Educateurs de Langue française (ACELF)

OTTAWA

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

1. EFFECTIFS

Associations d'éducation ou d'éducateurs:
9 Associations nationales, 117,420 membres
110 Associations provinciales, 1,374,752 membres
18 Commissions scolaires
10 Communautés de Religieux
30 Communautés de Religieuses
184 institutions d'enseignement
104 individus

2. BUTS

Fondée en 1947. Un groupement d'éducateurs, au sens large du mot. "Elle s'applique à servir, au Canada, la cause de la culture et de l'éducation française ... Elle cherche, par ses comités et ses commissions, à favoriser la coopération des différents organismes provinciaux sur les questions communes en éducation et à assurer la coordination de leurs travaux..."
Pour atteindre ses fins, l'ACELF emploie trois moyens principaux:-
1) un colloque annuel portant sur un sujet patriotique
2) un congrès annuel
3) la publication de divers travaux d'intérêt général pour le Canada français.

3. PREPARATION DU MEMOIRE

Le mémoire "réflète l'opinion de tous ses membres". Il fut approuvé par l'assemblée générale le 20 août 1964. L'Association des Directeurs généraux des écoles comme telle endosse ce rapport.

B. QUESTIONS...

...EN PROVENANCE DU SERVICE DES AUDIENCES

page 1
Section 2

Q. 1 Federal civil service - language:
"La garantie de l'article 133, quant à l'usage du français dans les services fédéraux est trop souvent purement théorique".

Should a civil servant, in your opinion, of either tongue, be able to work in his own position in his own language? Could you explain how article 133, of the Constitution, constitutes a barrier to bilingualism as the result of "une interprétation trop stricte de la lettre de cet article? See page 42, section 48 for quotation.

page 6
Section 13

Q. 2 Mass media:
Are you in favour of extending the CBC's French network of television and radio to the entire country, or other suggestion?

page 10
Section VI

Q. 3 Assurance of adequate teaching personnel.
You speak of collaboration on the provincial level between provinces to ensure well-trained teachers. Could you elaborate on such a plan, how it would assist in the availability of teachers, and how it would run?

page 10
Section IX

Q. 4 Curriculum of French language schools.
You desire a curriculum "répondant vraiment à l'esprit et aux aspirations du Canada français". Could you outline such a curriculum? How would it be organized and coordinated? Texts?

page 39
para. 40

Q. 5 "Au Canada, ces difficultés se compliquent par la présence, dans le même pays, de deux nations qui veulent, pour des raisons politiques, ne former qu'un peuple."

Quelles sont ces raisons politiques?

page 40
para. 45

Q. 6 Leur définition du Canada français "qui est constitué par tous les francophones des dix provinces canadiennes."

Peut-on parler d'un gouvernement national pour l'ensemble du Canada français et quel est-il?

page 41
para. 46

Q. 7 Le bilinguisme des gens cultivés.

Qui veulent-ils désigner en parlant des gens cultivés? L'élite intellectuelle, professionnelle, administrative, économique?

page 41
para. 47
recomm.

Q. 8 Le bilinguisme comme condition primordiale d'emploi pour tous les fonctionnaires fédéraux.

Qu'entendent-ils par "tous les fonctionnaires fédéraux"? La situation géographique de ceux-ci n'importe-t-elle-pas?
Cette solution est-elle réalisable du jour au lendemain? Dans l'immédiat, que faire?
Que pensent-ils d'un supplément de salaire pour les fonctionnaires bilingues?

page 48
para. 65

Q. 9 "Mais c'est un fait que le Québec ne peut plus faire beaucoup pour les aider, dans les circonstances présentes."

Qu'a fait le Québec à ce jour?
Que veut dire "dans les circonstances présentes" et pourquoi le Québec ne peut-il faire beaucoup plus?

page 50
para. 68

Q. 10 Croient-ils que, présentement, l'adhésion de plusieurs québécois à la Confédération soit due au fait qu'ils entrevoient pour les minorités françaises du pays une possibilité de survie et même d'épanouissement?

question
générale

Q. 11 Les minorités françaises
Que pensent-ils de l'attitude de certains québécois qui affirment que la cause des minorités françaises est perdue et qui prétendent en outre que s'arrêter au sort des minorités, c'est retarder d'autant l'avancement du Québec?

page 52
para. 72
recomm.

Q. 12 "...que là où un des ces groupes ethniques est en grand nombre, il reçoive, à cette fin, une aide partielle des autorités publiques."
Quelle est la place des Néo Canadiens dans un Canada bilingue et biculturel?
Qu'entendent-ils par "une aide partielle"?
Quelle forme prendrait-elle?
Quelles autorités publiques: fédérales provinciales, municipales.
Pourquoi devrait-on les aider?

page 52
para. 72
recomm.

Q. 13 l'établissement d'écoles normales françaises.
On a suggéré qu'une seule école normale française soit établie dans l'Ouest qui desservirait toutes les provinces à l'ouest de l'Ontario. Qu'en pensent-ils? Devrait-il en être de même pour les Maritimes?

page 52
para. 72
recomm.

Q. 14 L'établissement d'une université française dans l'Ouest.
Auraient-ils plus de renseignements à nous fournir sur l'établissement d'une telle université?

page 52
para. 72
recomm.

Q. 15 Les programmes d'études dans les écoles françaises hors du Québec.
Est-ce à dire que les programmes d'études pourraient être conçus au Québec, ou du moins fortement inspirés du système québécois?

page 54
para. 76
recomm.

Q. 16 "Que l'article 93 de la Constitution soit amendé de façon...à sauvegarder non plus seulement les droits à l'école confessionnelle partout au pays, mais aussi les droits à l'école française."

Lors du dernier congrès de l'ACELF tenu à Halifax au mois d'août, le correspondant du Devoir rapportait les propos suivants (Devoir, 19 août 1965, première page):
"Pour plusieurs, le moment est venu de mettre en sourdine le caractère catholique des revendications des minorités françaises. On admet aujourd'hui plus facilement qu'il est nécessaire dans certaines circonstances d'accepter un enseignement français neutre fonctionnant en étroite relation avec le système anglais plutôt que de continuer à mettre l'accent sur le caractère religieux de cet enseignement..."
L'Association considère-t-elle qu'il faille dissocier la langue de la religion et réclamer pour les minorités françaises des écoles françaises neutres, ou continuer de réclamer des écoles confessionnnelles françaises?
Considèrent-ils que l'aspect confessionnel du système d'éducation français en dehors du Québec a été profitable ou préjudiciable au fait français dans ces provinces?

page 55
para. 79

Q. 17 L'intervention fédérale dans l'éducation:
Croient-ils qu'il y ait lieu d'espérer en une action positive des gouvernements provinciaux dans le domaine de l'éducation, ou si l'intervention du gouvernement fédéral est inévitable?

page 57
para. 83
recomm.

Q. 18 Les Forces armées et les Collèges militaires
Les deux dernières années du cours universitaire pour les cadets de langue française se donneraient-elles en français au CMR de St-Jean ou au RMC de Kingston, comme cela se fait présentement, sauf que c'est en anglais?

Peuvent-ils clarifier leur notion de "bilinguisme chez tous les officiers"? Tous les officiers au Canada? Au Québec? Ceux qui sont cantonnés en Europe ou ailleurs dans le monde? Aux quartiers généraux de la Défense?

page 59
para. 88
recomm. Q. 19 Le meilleur âge pour l'apprentissage d'une langue seconde.
D'après leur propre expérience, pourraient-ils éclairer la Commission sur ce point?

page 62
para. 91
recomm. Q. 20 La création d'un Conseil supérieur des groupements nationaux à caractère culturel.

Ce Conseil serait-il un organisme gouvernemental ou para-gouvernemental? D'où proviendraient les fonds nécessaires à sa bonnes marche? Comment seraient désignés ses membres? Quelles pourraient être, plus précisément, certaines de ses fonctions? Y-aurait-il place pour les groupements nationaux autres que français et anglais?

SECTION DE LA RECHERCE

para. 64 Q. 21 Que la constitution...garantisse le droit à l'école française et à l'école anglaise... partout au pays.

It is generally agreed that secondary schools should offer a variety of educational opportunities - classical, academic, technical, vocational, commercial etc. A large student body is required to make all of these options feasible. - the Parent Commission, for example, recommends secondary schools with a student enrolment of 1200.

Does ACELF prefer smaller local schools with few options for isolated French Canadian communities in the western provinces (and so fewer educational opportunities) or would it prefer to see residential schools with would take the children away from home during the school year? Or does ACELF see some other possibility?

P. Neaby
Division de l'éducation

le 31 août 1965

740-269

CA1 Z 1
-63B22

L'ASSOCIATION
CANADIENNE
DES
ÉDUCATEURS
DE
LANGUE
FRANÇAISE

MÉMOIRE
à la
COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE
sur le BILINGUISME et le BICULTURALISME

QUÉBEC, le vingt-septième jour d'octobre mil neuf cent soixante-quatre.

ASSOCIATION CANADIENNE DES EDUCATEURS DE LANGUE FRANCAISE

MEMOIRE

A LA

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

P L A N

INTRODUCTION

1. RESUME DES CONCLUSIONS
2. LES RECOMMANDATIONS
3. DEFINITION DE L'ACELF: Nature; moyens d'action. - Envergure nationale. - Comparaison avec d'autres sociétés analogues.
4. LE MEMOIRE: Idée générale. - Le bilinguisme et le biculturalisme (notion sommaire).

P R E M I E R E P A R T I E

LE CANADA FRANCAIS D'AUJOURD'HUI

INTRODUCTION: Définition du Canada français; origine et grandes lignes d'évolution; minorité d'hier et minorité d'aujourd'hui.

A - Parallèle: droits du groupe d'expression anglaise au Québec et droits des groupes d'expression française hors du Québec. - Article 93.

B - Les systèmes d'enseignement au pays (description sommaire). - L'esprit des Pères de la Confédération et l'article 93.

C - L'enseignement dans les forces armées et les collèges militaires.

CONCLUSION: Les droits fondamentaux des Canadiens d'expression française, hors de Québec. - Les méthodes d'enseignement de la langue seconde.

D E U X I E M E P A R T I E

ASPIRATIONS DU CANADA FRANCAIS

INTRODUCTION: L'unité canadienne. - Bilinguisme et biculturalisme pratiques. - Unité des Canadiens d'expression française. - Exigences qui en découlent.

A - L'école française et la Confédération. - La pensée des Pères, quant au sens de la Confédération. - Conséquences actuelles, dans la théorie et dans les faits.

B - Les systèmes d'enseignement.

C - L'enseignement dans les forces armées et collèges militaires.

D - L'enseignement de la langue seconde.

C O R O L L A I R E S

L'ENSEMBLE POLITICO-SOCIAL DU CANADA

INTRODUCTION

A - Les associations professionnelles et culturelles.

B - Le monde des affaires.

C - Les moyens d'information.

D - Le visage de la Capitale: Ottawa.

CONCLUSION GENERALE

I N T R O D U C T I O N

1. RESUME DES CONCLUSIONS

INTRODUCTION

1. RESUME DES CONCLUSIONS

1- De toutes les provinces, seule la province de Québec a respecté, à l'égard de sa minorité anglophone, les engagements pris en 1867. L'article 93 n'a jamais constitué en fait une sauvegarde pour le Canada français hors du Québec; il serait grand temps d'en modifier les termes.

2- La garantie de l'article 133, quant à l'usage du français dans les services fédéraux, est trop souvent purement théorique.

3- Pour l'enseignement de la langue seconde, le français ou l'anglais, les méthodes sont trop souvent inefficaces et mènent à des résultats nettement insuffisants. Pourtant, nous croyons que la langue seconde - français ou anglais - devrait s'enseigner le plus tôt possible.

4- Le droit à la langue française n'est pas un privilège à revendiquer pour le Québec seulement. Tous les Canadiens d'expression française, qu'ils vivent à Québec, à Vancouver, à Montréal ou à Charlottetown, ont les mêmes droits stricts qui doivent être respectés partout de la même manière.

5- Par une interprétation trop strictement littérale, l'article 133 constitue actuellement une barrière au bilinguisme dans plusieurs villes canadiennes (même dans la capitale du pays) et dans certaines provinces. L'article 133 revisé doit rendre la langue française officielle partout au pays et permettre aussi son usage non pas seulement en

principe, mais dans les faits.

6- Les droits linguistiques garantis aux anglophones du Québec par le truchement de l'école protestante doivent de toute urgence être étendus aux francophones hors du Québec.

7- Le Canada français est encore attaché à ses traditions et à ses institutions particulières, notamment à son école, qui lui assure son identité. Si la Constitution canadienne ne peut lui garantir, entre autres, ce droit fondamental, le Québec sera moins fort pour résister aux pressions qu'. exercent les extrémistes sur sa pensée politique.

8- Il faut donner aux francophones de toutes les provinces les moyens d'acquérir le respect d'eux-mêmes, en leur permettant de participer pleinement à la vie culturelle et économique du pays, en citoyens à part entière, en partenaires égaux, et non plus comme des minorités.

9- Le jour où les Canadiens d'expression française hors du Québec auront été assimilés au groupe majoritaire anglais ou seront sur le point de perdre définitivement leur identité, un plus grand nombre encore de Québécois francophones seront d'autant moins en faveur du système confédératif canadien que le Canada anglais leur aura prouvé que les citoyens de langue française ne peuvent s'épanouir partout au pays.

10- Il serait préférable - essentiel dans le cas du Québec - de conserver aux provinces leur autonomie en matière d'éducation, mais, si aucune garantie formelle ne peut être donnée au Canada français par les provinces, une intervention fédérale pourra s'avérer nécessaire.

11- L'appartenance des Canadiens français à une association nationale unique, dans les domaines de l'activité intellectuelle, professionnelle,

syndicale et sociale, les place constamment dans un état d'infériorité marqué, aux points de vue linguistique et culturel.

12- En général, les Canadiens d'expression française sont injustement traités, dans le monde des affaires, qu'il s'agisse d'entreprises privées, plus ou moins importantes, ou de grandes sociétés d'utilité publique: chemin de fer, transport aérien, téléphone... D'une part, on semble bloquer aux Canadiens français l'accès aux postes administratifs importants; d'autre part, on ostracise systématiquement la langue française dans les relations de régie interne et même dans les rapports avec le public.

13- D'une façon générale, les techniques de diffusion et d'information (presse, radio, TV) desservent les Canadiens français soit en présentant les nouvelles dans une fréquente optique de parti pris, soit en n'offrant pas à de nombreux groupes d'expression française les services auxquels tous ont un droit strict. Il faut modifier cet état de choses.

14- La situation faite à la culture et à la langue française à Ottawa est assez conforme à la conception que d'aucuns se font encore d'un Canada unilingue et qui devrait tendre à une seule culture. Or nous croyons que la capitale devrait affirmer hautement et clairement la dualité culturelle et linguistique du Canada, de façon à donner une image plus juste des faits, tout en proposant un modèle à suivre pour le reste du pays.

15- L'ACELF croit encore à la possibilité que les deux groupes ethniques - anglais et français - participent dans l'harmonie au progrès de la

patrie commune, le Canada, à condition que la Constitution et une sincère bonne volonté permettent un bilinguisme et un biculturalisme véritables et acceptés de tous.

INTRODUCTION

2. LES RECOMMANDATIONS

I N T R O D U C T I O N

2. LES RECOMMANDATIONS

L'ACELF RECOMMANDE:

I

a) Qu'on pose le bilinguisme (français-anglais) comme condition primordiale d'emploi, pour tous les fonctionnaires fédéraux;

b) Que les fonctionnaires provinciaux, appelés dans leurs fonctions à traiter avec des francophones, partout au pays, possèdent une connaissance suffisante du français qui leur permette au moins de comprendre leurs interlocuteurs, quand ceux-ci s'expriment dans leur langue maternelle. (41)

II

Que le français, au même titre que l'anglais, soit reconnu comme langue officielle non plus seulement aux Parlements d'Ottawa et de Québec, mais dans tous les Parlements provinciaux et devant toutes les cours de justice au pays. (42)

III

Que l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique soit amendé pour faire du Canada un pays vraiment bilingue et biculturel, pour que les deux langues et cultures, française et anglaise, soient officiellement acceptées par tout le pays, et pour que chaque Canadien ait le droit, la possibilité et la liberté d'adhérer, sans inconvénient pour lui, à l'une ou à l'autre culture. (44)

IV

Que la Constitution canadienne, pour assurer une élémentaire justice à tous, garantisse le droit à l'école française et à l'école anglaise, de même que l'exercice de ce droit, partout au pays. (48)

V

Que les lois de l'éducation permettent, au Canada, l'existence d'écoles françaises et d'écoles anglaises - de niveaux élémentaire et secondaire - comparables en qualité, sans qu'aucun citoyen d'expression française ou d'expression anglaise ait à s'imposer une contribution spéciale, en plus de verser des taxes scolaires à des écoles que ses enfants ne fréquentent pas; que les groupes minoritaires d'une autre nationalité que la française ou l'anglaise et qui désirent conserver leur langue et leur culture aient la possibilité de le faire par leurs propres moyens; que là où un de ces groupes ethniques est en grand nombre, il reçoive, à cette fin, une aide partielle des autorités publiques. (51)

VI

Que des écoles normales françaises soient établies par diverses provinces - peut-être en vertu d'un plan de collaboration interprovinciale -, pour fournir aux écoles françaises un personnel compétent. (52)

VII

Que la Commission étudie sérieusement les moyens de créer au moins une université française, dans l'Ouest du pays. (52)

VIII

Que les fonds publics destinés à l'enseignement soient équitablement répartis entre l'école française et l'école anglaise. (52)

IX

Que les programmes d'études, dans les écoles françaises hors du Québec, ne soient pas de simples répliques des programmes anglais, mais répondent vraiment à l'esprit et aux aspirations du Canada français. (52)

X

Que l'article 93 de la Constitution soit amendé de façon à permettre et à légaliser les mesures suggérées plus haut, à permettre également d'une façon générale de sauvegarder non plus seulement les droits à l'école confessionnelle partout au pays, mais aussi les droits à l'école française. (54)

XI

Que la Commission d'Enquête étudie les suggestions faites jusqu'ici, en vue de rendre vraiment efficace l'intervention fédérale, déjà prévue au paragraphe 4 de l'article 93, dans les cas où les droits de l'un ou l'autre groupe linguistique (français ou anglais) ou confessionnel ne seraient pas respectés. (56)

XII

Que tous les militaires de langue française ou anglaise aient le droit et la possibilité de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle qu'ils désirent. (56)

XIII

Qu'on permette aux cadets de langue française de faire la dernière moitié de leurs études universitaires dans leur propre langue. (57)

XIV

Que le Ministère de la Défense nationale se fasse un devoir d'exiger le bilinguisme chez tous les officiers. Dans une ère où les forces armées canadiennes peuvent être transportées en toute région du globe, la maîtrise dedeux langues, surtout chez les officiers, est d'une impérieuse nécessité. (57)

XV

Que le Ministère de la Défense nationale remplace la série des décrets en cnseil qui régissent les collèges militaires par des statuts bien définis,

où les droits des deux groupes linguistiques seront clairement exposés. (57)

XVI

Que votre Commission entreprenne ou suscite des recherches pour déterminer à quel âge l'apprentissage d'une langue seconde est le plus profitable pour l'enfant, pour déterminer également quelle méthode conviendrait le mieux au Canada, compte tenu des facteurs particuliers pouvant varier d'une province à l'autre. (59)

XVII

Que des efforts soient faits en vue de la création d'un Conseil supérieur des groupements nationaux à caractère culturel (comme les associations d'éducation, de commissaires d'écoles, d'éducation des adultes, etc.), où siégeraient, sur un pied d'égalité, les représentants de langue française et ceux de langue anglaise, dans le but de favoriser un rapprochement, une certaine coordination entre les deux groupes. (62)

XVIII

Que la Commission, après une sérieuse étude de la question, fasse les suggestions nécessaires à promouvoir, dans le monde des affaires (particulièrement dans les sociétés d'utilité publique), un véritable bilinguisme et à améliorer les relations entre les deux groupes ethniques, français et anglais. (65)

XIX

Que la Commission prévoie, dans le cadre de son programme de recherches, une étude de l'attitude des journaux, de la radio et de la télévision vis-à-vis des problèmes du bilinguisme et du biculturalisme. (67)

XX

Que la Commission recommande aux autorités gouvernementales compétentes

l'établissement, dans le plus bref délai possible, d'une chaîne complète de postes de radio et de télévision de langue française, d'un océan à l'autre. (68)

XXI

Que la Commission recommande au gouvernement fédéral de doter la capitale nationale d'un statut particulier, qui lui permettrait de refléter le caractère bilingue et biculturel du Canada. (75)

I N T R O D U C T I O N

3. DEFINITION DE L'ACELF

4. LE MEMOIRE

I N T R O D U C T I O N

3. DEFINITION DE L'ACELF

Nature

L'Association canadienne des Educateurs de Langue française (ACELF) est un groupement d'éducateurs, au sens large du mot.

Fille du Comité permanent de la Survivance française, aujourd'hui le Conseil de la Vie française, l'ACELF est née à Ottawa, le 8 octobre 1947, et a été dirigée depuis par des éducateurs éminents: messieurs Ernest-C. Desormeaux et Louis Charbonneau, d'Ottawa, Ont.; monseigneur Alphonse-Marie Parent, p.a., de Québec, Qué.; monsieur Trefflé Boulanger, de Montréal, Qué.; le révérend Père Clément Cormier, c.s.c., de Moncton, N.-B.; monsieur Robert Gauthier, d'Ottawa, Ont.; monsieur Roland Vinette, de Québec, Qué.; monsieur J.-Gérard DeGrace, de Frédéricton, N.-B.; monseigneur Irénée Lussier, p.d., de Montréal, Qué.

Elle s'applique à servir, au Canada, la cause de la culture et de l'éducation françaises, dans le respect de l'autonomie des provinces. Elle cherche, par ses comités et ses commissions, à favoriser la coopération des différents organismes provinciaux sur les questions communes en éducation et à assurer la coordination de leurs travaux. Elle veut inspirer les efforts des éducateurs et encourager les initiatives des organisations nationales.

Moyens d'action

Pour atteindre ses fins, l'ACELF emploie trois moyens principaux:

1- Un congrès annuel, qui traite de sujets d'éducation intéressant les Canadiens d'expression française des dix provinces canadiennes;

2- Un colloque annuel portant sur un sujet patriotique;

3- La publication de divers travaux d'intérêt général pour le Canada français.

A l'occasion, l'ACELF patronne certaines grandes recherches, par exemple sur la radio et la télévision d'enseignement, sur l'expérimentation des méthodes d'enseignement des langues secondes. A longueur d'année, des commissions permanentes étudient des sujets importants, comme l'amélioration de la langue parlée au Canada français, les problèmes d'enseignement économique, la formation religieuse, etc.

Un secrétariat permanent, établi à Québec, s'occupe de maintenir un lien constant entre les organismes d'expression française de tout le pays et cherche à coordonner leurs efforts.

1. Congrès

L'ACELF, grâce à ses congrès annuels, contribue à établir une étroite collaboration entre les groupements provinciaux ou régionaux et les institutions canadiennes-françaises vouées à l'éducation au Canada. Ces congrès, en effet, sont l'occasion d'une prise de conscience plus précise des problèmes des divers groupes d'expression française et suscitent souvent d'heureuses solutions. Voici la liste des congrès:

1) Ottawa, Ont., 1948: "Mission de l'éducateur canadien-français catholique";

2) Québec, Qué., 1949: "Inventaire de nos forces en matière d'éducation catholique canadienne-française";

3) Montréal, Qué., 1950: "Culture française, richesse canadienne";

4) Saint-Joseph, N.-B., 1951: "Education et unité canadienne";

5) Québec, Qué., 1952: l'ACELF assumait la responsabilité des sessions d'études du IIIe Congrès de la Langue française;

6) Saint-Boniface, Man., 1953: "Le français dans la vie canadienne";

7) Trois-Rivières, Qué., 1954: "Education, travail d'équipes";

8) Edmundston, N.-B., 1955: "Histoire, école de culture et de formation";

9) Sherbrooke, Qué., 1956: "La profession d'éducateur";

10) Edmonton, Alb., 1957: "L'éducation du sens social";

11) Chicoutimi, Qué., 1958: "La langue parlée";

12) Sudbury, Ont., 1959: "Nos institutions d'enseignement au service de tous";

13) Rimouski, Qué., 1960: "Le parler français";

14) Charlottetown, I.-P.-E., 1961: "Avenir du Canada et culture française";

15) Montréal, Qué., 1962: "Formation économique en éducation";

16) Vancouver, C.B., 1963: "Moyens audio-visuels dans l'enseignement";

17) Québec, Qué., 1964: "Formation du sens civique".

2. Colloques

Chaque année, depuis 1957, l'ACELF organise, par l'intermédiaire de sa Commission permanente d'Education patriotique ou d'une autre Commission, un colloque portant sur un sujet à la fois patriotique et éducatif.

Voici les endroits, dates et sujets des colloques organisés jusqu'ici:

1) Courville, Qué., 4 et 5 mai 1957: "La conception et l'existence du patriotisme au Canada français";
2) Trois-Rivières, Qué., 18, 19 et 20 avril 1958: "L'éducation patriotique aux niveaux secondaire et collégial";
3) Montréal, Qué., 6 février 1960: "Patriotisme et religion";
4) Courville, Qué., 10 et 11 février 1961: "Patriotisme canadien-français en regard de la politique culturelle";
5) Courville, Qué., 8, 9, 10, 11 et 12 octobre 1962: "Télévision éducative";
6) Montréal, Qué., 15 et 16 mars 1963: "Culture française et techniques de diffusion";
7) Ottawa, Ont., 15 et 16 mai 1964: "Notre visage français à la veille d'un centenaire".

3. Publications

L'ACELF continue, au moyen de ses publications, l'action de ces importantes assises. Outre un bulletin périodique de nouvelles, qui renseigne sur les principales activités du monde de l'éducation, elle publie le compte rendu de ses congrès, colloques et autres journées d'étu-

des, des bibliographies et, à l'occasion, des manifestes et des mémoires. Citons:

Compte rendu du premier Congrès tenu à Ottawa, Montréal, Imprimerie Canada, 1948, 146 p.

Enquête sur l'Enseignement français au Canada, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1951, 311 p.

Bibliographie analytique de la Littérature pédagogique canadienne-française, 1952, 110 p.

Compte rendu du septième Congrès tenu à Edmundston, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1955, 107 p.

L'Education patriotique, Québec, 1955, 23 p.

Mémoire à la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision, Québec, 1956, 60 p.

Répertoire des Institutions canadiennes d'Enseignement français, 1956-1957, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 828 p.

Le Xe Anniversaire de l'Association canadienne des Educateurs de Langue française 1947-1957, Québec, 1957. 100 p.

La Profession d'Educateur, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1957, 119 p.

Symposium sur le Patriotisme au Canada français, Québec, 1957, 102 p.

L'Education du Sens social, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1958, 148 p.

Répertoire des Institutions canadiennes d'Enseignement français, 1957-1958, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1018 p.

L'Education patriotique aux niveaux secondaire et collégial, Québec, 1958, 80 p.

La Langue parlée, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1958, 193 p.

Répertoire des Institutions canadiennes d'Enseignement français, 1958-1959, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1127 p.

D'un Océan à l'autre - Volume I, Montréal, Service d'information de Radio-Canada, 1958-1959, 100 p.

Nos Institutions d'Enseignement au service de tous, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1959, 121 p.

Répertoire des Institutions canadiennes d'Enseignement français, 1959-1960, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1141 p.

D'un Océan à l'autre - Volume II, Montréal, Service d'information de Radio-Canada, 1960, 96 p.

Le Parler français, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1960, 197 p.

Répertoire des Institutions canadiennes d'Enseignement français, 1960-1961, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1361 p.

Mémoire sur l'Office canadien de la Langue française soumis au Gouvernement de la province de Québec, Québec, 1961, 31 p.

Avenir du Canada et Culture française, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1961, 176 p.

Eléments de Bibliographie sur la Langue parlée, Québec, 1961, 8 p.

Répertoire des Institutions canadiennes d'Enseignement français, 1961-1962, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1272 p.

Formation économique en Education, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1962, 295 p.

Colloque sur la Télévision éducative - Compte rendu des Visites d'observation aux Etats-Unis et en Europe, Québec, 1962, 213 p.

Colloque sur la Télévision éducative - Texte des conférences, Québec, 1962, 211 p.

Répertoire des Institutions canadiennes d'Enseignement français, 1962-1963, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1264 p.

Moyens audio-visuels dans l'Enseignement, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1963, 228 p.

Code d'Ethique professionnelle de l'Educateur catholique, Québec, 1963, 22 p.

Petit Lexique de la Radio et de la Télévision d'Enseignement, Québec, 1963, 6 p.

Eléments de Bibliographie sur la Langue parlée (2e édition), Québec, 1963, 11 p.

Bulletin de nouvelles L'ACELF, Publié trimestriellement depuis novembre 1956.

Dépliant publicitaire, Publié annuellement depuis 1947. (1)

X X X

L'ACELF représente le Canada français tout entier, puisqu'elle groupe les associations provinciales d'éducation française et un grand nombre d'organismes d'envergure régionale ou locale d'expression française, dans chaque province. (Voir la liste des associations-membres de l'Acelf, en annexe.) Bon nombre de maisons d'enseignement à caractère privé adhèrent aussi à l'Association.

L'ACELF est donc une association d'envergure nationale. Au point de vue de la représentation, elle peut se comparer à l'Association canadienne d'Education, quoique, sur le plan de l'organisation, on doive les différencier comme suit: l'Association canadienne d'Education groupe des représentants officiels de chaque gouvernement provincial du pays, dans le domaine de l'éducation, alors que l'ACELF groupe des associations, au sens large du mot, qui comprennent non seulement des

(1) En préparation:
- Manifeste sur la Formation économique en Education
- L'Enseignement par les Ondes
- Mémoire sur le Bilinguisme et le Biculturalisme
- Compte rendu de la Session d'Etudes patriotiques sur : "Notre Visage français à la veille d'un centenaire".

techniciens de l'éducation, mais aussi des administrateurs et des catégories de gens dont la fonction s'apparente au domaine de l'éducation. Ainsi, l'ACELF est un groupement qui ne peut se comparer exactement à aucun autre au pays. Par son statut particulier, elle croit pouvoir s'adresser à vous au nom de tous les éducateurs canadiens-français.

4. Le Mémoire

Idée générale

Dans le présent mémoire, l'ACELF s'attachera d'abord à décrire la situation de l'enseignement français au Canada, dans toutes les provinces, ce qu'elle croit être en mesure de faire mieux que toute autre association. Elle vous transmettra des recommandations précises, fruits de contacts avec des représentants de chacune des provinces.

L'expérience des membres de l'ACELF les convainc que le bilinguisme que vous êtes appelés à étudier est une chose réalisable, que le biculturalisme, dans son véritable sens, c'est-à-dire la coexistence et l'épanouissement de deux cultures se développant l'une à côté de l'autre, est possible, au sein d'un même système politique, là où existe de la bonne volonté.

On a dit, lors d'une assemblée publique, à Montréal, que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ne devait pas chercher à susciter un vouloir-vivre collectif chez les anglophones et les francophones du pays; elle ne devait que faire enquête. Nous croyons que le fait même de votre existence comme commission vous obligera à poser des conclusions qui paraîtront à quelques-

uns situées au-delà du mandat qui vous a été assigné. Nous croyons que d'avoir discuté de notre vie nationale commune pendant plusieurs mois permettra à chacune des deux parties de mieux connaître l'autre, de la mieux comprendre et partant d'accepter cette vie collective bilingue et biculturelle, moyennant ce qu'il faut de bonne volonté et de compréhension.

Bilinguisme

Par bilinguisme pancanadien, l'ACELF entend "l'usage des deux langues par le plus grand nombre possible de Canadiens, sans qu'il soit imposé à tous". Cet usage serait obligatoire dans un certain nombre de secteurs ou de services, que nous essaierons de déterminer plus loin.

Biculturalisme

Par biculturalisme, l'ACELF entend:

a) la coexistence pacifique des deux cultures, anglaise et française, par tout le pays;

b) le droit et la possibilité, pour chaque individu, d'adhérer à l'une ou à l'autre, de s'épanouir dans celle de son choix.

P R E M I E R E P A R T I E

LE CANADA FRANCAIS D'AUJOURD'HUI

P R E M I E R E P A R T I E

LE CANADA FRANCAIS D'AUJOURD'HUI

I N T R O D U C T I O N

Définition

1 Il faut noter que le Canada a d'abord existé comme Canada français, que la première colonisation revient à des Français et que la découverte d'un large secteur de notre pays a été l'oeuvre d'explorateurs d'expression française.

2 Pour l'enseignement, dans certaines régions hors du Québec, on dispensait l'enseignement en français, avant la Constitution de 1867. A l'heure actuelle, les Canadiens français comptent pour 29% de la population canadienne; d'après le recensement de 1961, la population d'expression française de la province de Québec était de 4,341,254. Depuis, l'augmentation ayant été d'environ 300,000, nous arrivons à un nombre actuel de 4,641,254. Les quelques 850,000 francophones qui vivent hors du Québec devraient bénéficier des mêmes droits et privilèges qui sont accordés, dans la province de Québec, au groupe d'expression anglaise, tant au point de vue scolaire qu'aux points de vue juridique et politique.

Evolution

3 Le Canada français est né avec les découvreurs et les fondateurs (1534 - 1608 - 1642), avec les explorateurs de tout le pays actuel et même du continent presque entier.

4 A ce moment, les colonisateurs d'origine française font leur vie dans un constant combat contre les forces de la nature vierge, en se défendant des attaques occasionnelles des autochtones du pays et des colonisateurs d'origine anglaise. Les premières années, ils travaillent à survivre, avec l'espoir spontané qu'un jour le pays leur appartiendra, qu'ils l'auront préparé pour les générations futures. La jeune nation s'épanouit alors à l'intérieur de cadres dynamiques et fortement constitués.

5 Survient la cession de 1760.

6 Des abandons se produisent dans l'élite. Le peuple tient. Il est majoritaire, par rapport à la population d'expression anglaise; mais, brimé par un système politico-social imposé, il doit continuer la lutte dans des conditions qui, loin de favoriser son épanouissement, entraînent un déclin plus ou moins marqué dans les domaines économique, culturel, social.

7 A la suite de l'institution de la Confédération, qui favorise une immigration plus soigneusement organisée, le groupe d'expression anglaise prend un jour la majorité, si l'on considère l'ensemble du pays. Les Canadiens français sont alors majoritaires dans une province seulement, le Québec.

8 Voyons comment, en théorie et en pratique, le pacte confédératif, tout en protégeant les anglophones minoritaires du Québec, a graduellement fait perdre aux groupes francophones des autres provinces des droits culturels et politiques, pourtant chèrement acquis.

- A -

PARELLELE

9 De récents travaux (1) corroborent ce que nous venons d'affirmer, au sujet de l'assimilation progressive des groupes d'expression française hors du Québec.

10 Pour établir un parallèle entre le traitement accordé aux anglophones du Québec et celui consenti aux francophones des autres provinces, il faut considérer de quelle façon l'article 93 de la Constitution est interprété et appliqué dans les diverses régions du pays.

11 En vertu de cet article 93, les provinces ont juridiction pleine et entière dans le domaine de l'enseignement, le seul recours au gouvernement fédéral pouvant jouer quand une province retire à un groupe confessionnel minoritaire les droits qui existaient au moment de l'entrée de ladite province dans la Confédération canadienne. Au Canada, une seule province, le Québec, a toujours respecté les engagements qu'elle avait pris en 1867.

12 Voici, pour preuve de cet avancé, la description sommaire du système d'enseignement de chaque province.

- B -

DESCRIPTION SOMMAIRE DES SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT AU PAYS

13 Colombie Britannique - Il existe quelques écoles privées où le français est enseigné. Il s'agit toujours d'institutions confession-

---

(1) ARES, R.P. Richard, s.j., "Situation de l'enseignement du français au Canada", La Revue scolaire, vol. XIV, no 8, février 1964.
DULONG, M. Gaston, L'Etat du français au Manitoba, Rapport soumis au Conseil de la Vie française.

nelles. L'instituteur doit consentir à des salaires de famine pour enseigner dans ces écoles privées. On ne lui reconnaît même pas ces années de service pour l'obtention du brevet de compétence dans la province. Les écoles en question ne reçoivent aucune subvention provinciale, et les parents qui désirent exercer leurs droits et fournir à leurs enfants un enseignement français doivent s'imposer un fardeau financier supplémentaire.

14 Saskatchewan et Alberta - Au moment de leur entrée dans la Confédération en 1905, ces deux provinces prévoyaient que l'enseignement du français aux francophones pouvait se faire pendant toute la durée du cours élémentaire. Des lois adoptées par la suite ont, petit à petit, éliminé l'enseignement en français. Certaines institutions ont gardé l'appellation "écoles françaises", mais, en fait, sont devenues rapidement des écoles anglaises où l'on enseigne un peu plus de français qu'ailleurs. Au cours des vingt dernières années, les gouvernements provinciaux ont établi le régime des grandes unités scolaires, qui semblent, aux fins de l'éducation pour l'ensemble de la population, servir le bien commun, mais qui ne tiennent aucunement compte de l'existence des groupements français dans ces deux provinces. Il arrive que, engloutis dans les grandes unités, les Canadiens français perdent leurs écoles françaises. En théorie, la double taxation n'existe pas dans ces deux provinces.

15 Manitoba - L'indifférence du gouvernement fédéral, en 1896, a fait que les droits constitutionnels des Canadiens français catholiques ont été abolis. Actuellement, les lois provinciales permettent

l'enseignement du français, mais elles ne permettent pas l'école française. Cette école française existe malgré tout, de par la volonté des Canadiens français, qui, là encore, s'imposent une double taxation. L'ACELF suggère que votre Commission examine avec soin les recommandations de la Commission royale d'enquête qui a étudié le système d'enseignement de cette province, il y a quelques années.

16 Ontario - C'est la province qui actuellement accorde sans doute le meilleur traitement aux groupements français. Les catholiques canadiens-français peuvent, là où ils constituent un groupe assez nombreux, établir des commissions scolaires séparées et vivre de leur propre taxe et des subventions provinciales, basées sur la richesse de chacune des commissions scolaires. De ce fait, dans plusieurs cas, les commissions scolaires séparées reçoivent une subvention proportionnellement plus élevée que celles qui sont versées aux commissions scolaires publiques. Le français, dans ces écoles, peut être la langue d'instruction jusqu'à la fin du niveau élémentaire, qui, dans certains cas, va jusqu'en neuvième et même en dixième année. En 1961, on comptait 400 commissions scolaires élémentaires bilingues, où 3,000 professeurs dispensaient l'enseignement à quelque 80,000 élèves, aux niveaux élémentaire et secondaire. L'école française n'est pas encore reconnue comme telle.

17 Nouveau-Brunswick - L'école unique non confessionnelle existe depuis 1871. Au moment de l'entrée de cette province dans la Confédération, les écoles françaises étaient reconnues de facto. Les Canadiens français, les Acadiens ont poursuivi la lutte jusqu'à ce que des compromis soient acceptés par la majorité anglophone. C'est ain-

si que, dans certaines régions, malgré la loi, on trouve aujourd'hui des écoles anglaises protestantes, des écoles anglaises catholiques et des écoles françaises. Dans certaines localités moins populeuses, les écoles comprennent des classes anglaises et des classes françaises. (Juridiquement, toutes les écoles sont non confessionnelles et la loi ne prévoit pas l'existence d'écoles séparées.)

18 Ile-du-Prince-Edouard - L'enseignement a pu se donner en français jusqu'en 1877. Leur petit nombre a empêché les Acadiens de développer un système français adéquat. Mais, de l'avis de leurs chefs, ils ont à se plaindre du traitement qui leur est fait à l'Ecole normale, au point de vue du français, ainsi que de l'attitude anglicisante de certains curés et de certaines religieuses anglophones.

19 Nouvelle-Ecosse - Comme au Nouveau-Brunswick, dans les centres où la population française est en grande majorité, les Acadiens réussissent à transformer l'école publique en école française, dans une certaine mesure. On comptait, il y a deux ans, 252 classes bilingues, dans cette province. En dehors des centres où les Acadiens forment une proportion considérable de la population, l'enseignement français devient très difficile. Dans l'ensemble des trois provinces maritimes, le manque de professeurs et d'écoles normales pour former les professeurs constitue le problème le plus grave à l'heure actuelle.

20 Terre-Neuve - La province de Terre-Neuve est, avec le Québec, celle qui, au Canada, respecte le plus intégralement les droits à l'école confessionnelle, l'enseignement étant assuré dans des écoles dirigées principalement par cinq confessions religieuses. Les program-

mes d'études sont substantiellement les mêmes d'une école à l'autre; seule l'instruction religieuse diffère. Il s'agit, en fait, d'un système unifié d'éducation, prévoyant des sections confessionnelles.

21 Les Canadiens de langue française, qui vivent surtout sur la côte ouest de l'île, ne possèdent aucune école française. Rien n'est prévu pour l'enseignement dans leur langue. Cependant, au Labrador, dans les villes de Labrador et de Wabush, les autorités scolaires de Terre-Neuve font des efforts pour que les enfants canadiens-français reçoivent leur enseignement en français.

22 Au recensement de 1961, un total de 3,150 personnes ont déclaré que le français était leur langue maternelle; 522 ont dit ne parler que le français.

23 Québec - Dans la province en majorité française, on a toujours reconnu, dès avant la Confédération, les droits de la minorité anglaise à l'éducation qu'elle désirait donner à ses enfants. Pour ne pas remonter trop loin,disons qu'au moment de la constitution du Conseil de l'Instruction publique, les Anglais et les Français n'étaient pas divisés en comités. Mais, dans les faits et pour respecter les droits dont nous venons de parler, toutes les décisions qui concernaient les anglophones étaient prises exclusivement par les membres anglophones dudit Conseil de l'Instruction publique. Après la Constitution, en 1869, pour légaliser la coutume qui s'était établie, le gouvernement de la province a établi un Comité catholique et un Comité protestant, qui ont constitué le nouveau Conseil de l'Instruction publique. Depuis, partout et dans tous les domaines, les anglophones

ont joui des mêmes privilèges que les francophones. On pourrait même donner des exemples où les anglophones, au point de vue des subventions provinciales, ont été largement favorisés par rapport aux Canadiens français.

24 Il faut bien noter que l'article 93 ne protège en fait que les droits confessionnels et en aucune façon les droits linguistiques de la population du Canada. En 1867, la grande préoccupation des Pères de la Confédération était de protéger les droits à l'enseignement en anglais de la minorité protestante au Québec: quand on parlait alors de l'école confessionnelle protestante du Québec, on pensait à l'école anglaise. Le Canada français a toujours, pour sa part, mis en parallèle "école confessionnelle" et "école française",hors du Québec. L'article 93 donne au gouvernement fédéral le droit d'adopter des lois réparatrices, dans le cas où les provinces ne respectent pas les droits inscrits dans la Constitution; mais, pour différentes raisons d'ordre politique, le gouvernement fédéral n'a jamais voulu prendre ses responsabilités dans ce domaine. Nous croyons que l'article 93 n'a jamais constitué en fait une sauvegarde pour le Canada français, hors du Québec, et nous estimons qu'il serait grand temps d'en modifier les termes.

- C -

L'ENSEIGNEMENT DANS LES FORCES ARMEES ET LES COLLEGES MILITAIRES

I - L'enseignement dans les forces armées

a) Aspect juridique

25 L'éducation des enfants des militaires n'est pas une obligation statutaire pour le Ministère de la Défense nationale, bien qu'à ce

poste, on ait dépensé $11,000,000 en 1960. La mise en place des structures et des règlements résulte d'une série de décrets en conseil promulgués depuis la deuxième guerre mondiale.

b) Statistiques démographiques

26 Plus de 40,000 enfants de militaires ont suivi des cours primaires ou secondaires aux frais du Ministère de la Défense nationale en 1960. De ce nombre:

Au Canada, 27,300 ont fréquenté la centaine d'écoles administrées par le Ministère; 5,700 ont fréquenté des écoles provinciales aux frais du Ministère.

En Europe, 7,200 enfants ont fréquenté 16 écoles du Ministère, où l'enseignement est donné par des professeurs canadiens, conformément à des programmes canadiens.

c) Statistiques ethniques

27 Pour des raisons qu'on ne peut s'expliquer, il n'a jamais été possible d'obtenir le pourcentage de la répartition des groupes ethniques dans les forces armées.

28 L'exposé divergent du commissaire F.-Eugène Therrien, dans le rapport de la Commission Glassco, souligne cette lacune. (1)

d) Droit à l'enseignement dans une des deux langues officielles

29 A priori, l'enseignement est donné en anglais, mais on concède que, lorsqu'il y a au moins vingt-cinq enfants de langue française de la 1re à la 3e année ou de la 4e à la 8e année, l'enseignement se fait en langue française, si on le demande, et c'est le programme du Québec

---

(1) La Commission royale d'Enquête sur l'organisation du gouvernement, Vol. 1, p. 73, 1962

qu'on suit.

30 Or les statistiques démontrent que la moyenne des classes dans les établissements militaires au Canada était de 23.13 élèves en 1960. Dans les établissements militaires en Europe, la moyenne des élèves dans les classes du niveau primaire était de 24.5 élèves et dans les classes du niveau secondaire de 9.4 élèves.

II - L'enseignement dans les collèges militaires

a) Aspect juridique

31 Bien que le Collège militaire Royal du Canada, à Kingston, ait été fondé en 1876, l'organisation actuelle des collèges des services armés du Canada ne remonte qu'à 1948. Ce n'est qu'à cette date que fut institué un programme de formation académique et militaire pouvant répondre aussi bien aux exigences de l'Armée qu'à celles de la Marine et de l'Aviation.

32 Si nous consultons les textes de lois régissant les collèges militaires, nous lisons, au chapitre 184 des Statuts Refondus du Canada, article 45, ce qui suit:

> "Le gouverneur en conseil et les autres autorités qu'il détermine ou nomme à cette fin peuvent, dans l'intérêt de la défense nationale, établir des institutions pour la formation et l'instruction des officiers et hommes, des fonctionnaires et employés du Ministère et du Conseil de recherches pour la défense, des candidats à l'enrôlement dans les forces canadiennes ou à l'emploi dans le Ministère ou par le Conseil

de recherches pour la défense, et des autres personnes dont la présence a été autorisée par le Ministre ou en son nom. Les institutions mentionnées dans ce paragraphe sont régies et administrées de la manière que prescrit le Ministre."

33 Il s'agit donc ici d'une loi autorisant le Cabinet à créer une institution d'enseignement, par la seule vertu d'un arrêté ministériel. Et que dit l'arrêté en conseil dans le cas précis du Collège militaire Royal de Saint-Jean? Simplement ce qui suit, extrait de la Gazette du Canada, partie II, du 22 octobre 1952, à la page 1017:

"Sur avis conforme du Ministre de la Défense nationale et en vertu des pouvoirs conférés par l'article quarante-cinq de la loi sur la défense nationale, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil d'établir par les présentes un nouveau Collège des Services armés du Canada à Saint-Jean, dans la province de Québec, lequel sera connu sous le nom de "Le Collège militaire royal de Saint-Jean."

34 Il n'existe rien, dans les deux textes ci-dessus, pour donner à penser que le Collège militaire Royal de Saint-Jean est une institution bilingue, destinée surtout aux cadets de langue française. A fortiori ignore-t-on l'unilinguisme des deux autres collèges. Il appartient donc au Ministre de la Défense nationale de régir et administrer les institutions de formation et d'instruction des cadets. Dans les règlements des collèges des services armés du Canada, nulle précision de plus sur le statut bilingue du Collège de Saint-Jean.

Pas une ligne, non plus, dans le recueil des Règlements royaux applicables aux collèges des services armés du Canada, publié en 1957.

b) Aspect ethnique et pédagogique

35 Le système des collèges militaires du Canada présente une des incohérences les plus anti-pédagogiques qui soient; elle est vraiment unique au monde. Dans quel pays oserait-on demander à des étudiants, qui ont poursuivi la moitié d'un cours universitaire dans une langue, de terminer leur cours dans une autre langue? C'est le sort que subissent, depuis 1955, tous les cadets de langue française de Saint-Jean qui doivent aller terminer leur cours à Kingston.

36 Les cadets ont à peine réussi à se familiariser avec les traditions du Collège militaire de Saint-Jean et son programme d'études (dans leur langue maternelle), ils ont à peine pris goût aux disciplines militaires, qu'ils doivent transporter leurs pénates au Royal Military College of Canada, pour terminer leurs études dans une autre langue. L'adaptation à un régime de vie, à une mentalité et à un caractère qui ont très peu de choses en commun avec ceux du Collège militaire de Saint-Jean est déjà un écueil pour les cadets de langue française; il ne faut pas être surpris si la proportion de ceux qui ont terminé leurs études à Kingston est plutôt minime.

C O N C L U S I O N

37 On dit que, trop souvent, les droits fondamentaux des Canadiens d'expression française ne sont pas respectés hors du Québec. Nous croyons cette affirmation fondée; mais ceux qui voudraient s'appuyer

littéralement sur les textes de loi, soit les articles 93 et 133, pourraient considérer l'affirmation que nous venons de faire comme partiellement fausse, au strict point de vue juridique. Comme nous l'avons dit, l'article 93 ne garantit que les droits confessionnels et non linguistiques, tandis que l'article 133 garantit l'usage du français dans la province de Québec et dans les services fédéraux seulement.

38 Malgré certains progrès accomplis ces dernières années, la garantie de l'article 133, quant à l'usage du français dans les services fédéraux, est trop souvent purement théorique. Combien de ministères, combien de départements fédéraux n'utilisent encore que l'anglais! Combien de publications officielles ne paraissent qu'en anglais ou dont la version française ne voit le jour qu'avec un retard considérable! Un tel état de choses est pour le moins vexant à l'égard de tous les Canadiens d'expression française et n'est pas de nature à rapprocher les deux groupes ethniques, à assurer entre eux compréhension et bonne entente.

39 Quant à l'enseignement de la langue seconde, le français ou l'anglais, selon le cas, les méthodes sont trop souvent inefficaces et mènent à des résultats nettement insuffisants. Il y a des progrès considérables et importants à accomplir de ce côté-là. Nous y reviendrons plus loin.

D E U X I E M E P A R T I E

ASPIRATIONS DU CANADA FRANCAIS

D E U X I E M E P A R T I E

ASPIRATIONS DU CANADA FRANCAIS

I N T R O D U C T I O N

40 Tous les hommes de bonne volonté, dans tous les pays du monde, cherchent la société parfaite, mais personne n'a encore pu trouver la formule magique qui permettrait la réalisation de ce rêve. Même dans les pays où existe une certaine homogénéité, on assiste à des luttes de classes, à des conflits interrégionaux et à des difficultés politiques souvent engendrés par la méconnaissance réciproque des individus vivant à l'intérieur des mêmes frontières. Dans notre pays, ces difficultés sont accentuées par les immenses étendues qui séparent des régions très différentes les unes des autres (climat, activité économique, etc.) et elles se compliquent par la présence, dans le même pays, de deux nations qui veulent, pour des raisons politiques, ne former qu'un peuple.

41 Nous ne pourrons jamais modifier la situation géographique de notre pays, mais nous pouvons certainement faire quelque chose pour améliorer les relations entre les deux groupes en présence, pour permettre l'entretien d'un sain biculturalisme et pour faciliter, chez les individus comme chez les groupes, dans les diverses provinces et selon les contingences régionales, la diffusion d'un bilinguisme véritable, source de compréhension et d'unité.

42 C'est dans cette optique que l'Association canadienne des Educateurs de Langue française veut aborder ce deuxième chapitre, portant

sur les aspirations du Canada français, dans le domaine de l'enseignement.

BILINGUISME ET BICULTURALISME PRATIQUES

43 Il est peut-être un peu prétentieux de vouloir parler au nom de tout le Canada français, dans l'état actuel des choses. En effet, les Canadiens français ne forment plus un groupe monolithique et les différentes mesures envisagées par chacun pour atteindre le but poursuivi par la collectivité - c'est-à-dire l'éclosion d'une culture française forte socialement et économiquement - varient d'un extrême à l'autre. Avant de définir nos aspirations, il faudrait peut-être apprendre à nous connaître nous-mêmes.

44 Evitant d'entrer dans la description détaillée de toutes les tendances qui se dessinent depuis quelque temps, l'ACELF tient à exposer ce qui suit.

45 Notre Association groupe des éducateurs d'expression française de toutes les provinces canadiennes et nous croyons exprimer l'opinion de toutes les associations qui font partie de l'ACELF, en affirmant que, pour nous, le Canada français ne peut être délimité géographiquement, qu'il ne s'agit pas d'un territoire particulier à l'intérieur des frontières de notre pays, mais qu'il est constitué par tous les francophones des dix provinces canadiennes. Nous soutenons que les Canadiens français, qu'ils vivent à Québec, à Vancouver, à Montréal ou à Charlottetown, ont des droits stricts qui doivent être respectés partout de la même manière. Le droit à la langue française n'est pas un privilège à revendiquer pour le Québec seulement. Nous croyons

que c'est dans la mesure où ce droit sera respecté et que son exercice sera facilité dans les autres provinces que les relations entre les deux groupes en présence pourront s'améliorer.

46 Il est incontestable qu'il existe au pays deux langues nationales, reconnues officiellement par le Parlement canadien, et que, normalement, deux cultures devraient fleurir côte à côte dans l'harmonie. Cela n'implique pas nécessairement l'existence d'un bilinguisme intégral partout au Canada. Car il est impensable, à cause, en particulier, de nombreux facteurs géographiques, d'imaginer pour un avenir prochain l'établissement d'un tel bilinguisme. Mais, entre le bilinguisme intégral et le fait de considérer le français comme une langue étrangère (assez pour que les gens se retournent dans la rue, quand ils l'entendent parler), il doit exister un juste milieu, qui consisterait à réclamer une connaissance honnête de la langue seconde (française ou anglaise, selon le cas) des gens cultivés partout au Canada; qui consisterait également à exiger des fonctionnaires fédéraux et même provinciaux qui sont appelés à entretenir des contacts avec la population d'expression française, la capacité de s'exprimer convenablement dans cette langue; qui consisterait enfin à obtenir la reconnaissance pratique et juridique d'un droit reconnu à la minorité anglaise du Québec, mais carrément refusé à des groupes d'expression française hors de cette province.

47 L'ACELF RECOMMANDE:

a) Qu'on pose le bilinguisme (français-anglais) comme condition primordiale d'emploi, pour tous les fonctionnaires fédéraux;

b) Que les fonctionnaires provinciaux, appelés dans leurs fonctions à traiter avec des francophones, partout au pays, possèdent une connaissance suffisante du français qui leur permette au moins de comprendre leurs interlocuteurs, quand ceux-ci s'expriment dans leur langue maternelle.

48 Nous affirmons que l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, dans sa forme actuelle, sert de prétexte à des gens détenant des postes importants dans la vie publique, dans diverses provinces et diverses villes canadiennes, pour nier l'existence du fait français, en dehors d'un quelconque ghetto québécois et du Parlement fédéral. L'article 133 constitue actuellement une barrière au bilinguisme dans plusieurs villes canadiennes (même dans la capitale du pays) et dans certaines provinces. C'est le résultat d'une interprétation trop stricte de la lettre de cet article, qui, à notre avis, doit être amendé, pour permettre l'usage du français dans les Parlements des dix provinces, devant tous les tribunaux du pays et non plus seulements aux Parlements d'Ottawa et de Québec. En un mot, l'article 133 doit rendre la langue française officielle partout au pays et permettre aussi son usage non pas seulement en principe, mais dans les faits.

49. L'ACELF RECOMMANDE:

Que le français, au même titre que l'anglais, soit reconnu comme langue officielle non plus seulement aux Parlements d'Ottawa et de Québec, mais dans tous les Parlements provinciaux et devant toutes les cours de justice au pays.

50 Est-il utopique de réclamer des changements à la Constitution? A ceux, nombreux, semble-t-il, qui sont portés à répondre dans l'affirmative, à cause des difficultés considérables que l'entreprise représente, à ceux-là nous pouvons tout aussi bien demander s'il est utopique de considérer comme possible la survie du Canada comme entité nationale.

51 Plusieurs soutiennent que réclamer des amendements à la Constitution ne peut constituer un bon moyen pour le Canada français d'obtenir justice, d'abord parce que les provinces réussiront difficilement à s'entendre, condition sine qua non préalable à tout changement, et ensuite parce que ce n'est pas par des arrangements politiques que des problèmes de l'ordre de ceux qui nous préoccupent pourront être résolus.

52 Des personnes très sérieuses et versées dans les questions constitutionnelles croient qu'il faut plutôt convaincre certaines provinces, comme l'Ontario et le Nouveau-Brunswick plus particulièrement, du bien-fondé de nos revendications, obtenir d'elles les lois qui permettront l'exercice complet des droits que nous revendiquons et influencer ainsi les autres provinces canadiennes, qui devraient nécessairement emboîter le pas, tôt ou tard.

53 Notre Association ne peut se résoudre à adopter une telle ligne de conduite, parce qu'elle la considère encore moins pratique et efficace que des amendements à la Constitution, quelles que soient les difficultés à surmonter dans la voie que nous favorisons. Nous considérons que notre acceptation de faire porter nos efforts sur certains

groupes seulement constituerait pour nous une démission inacceptable; aussi bien, à ce compte, condamner à l'extinction les Canadiens d'expression française de toutes les autres provinces, car le processus proposé serait beaucoup trop long pour être efficace. Cette question a d'ailleurs été posée, en décembre dernier, lors d'une rencontre entre les éducateurs de langue française et les membres du votre Commission d'enquête, à Québec. Vous vous souviendrez des protestations qui se sont élevées à la simple mention d'une telle possibilité.

54 Nous réclamons donc des amendements à la Constitution, pour préserver les droits des Canadiens français vivant à l'extérieur du Québec. Nous nous permettrons ici de rappeler ce qu'écrivait monsieur Claude Ryan, dans Le Devoir du 2 avril dernier: "On pourrait même dire, dans un sens très réel, qu'on naît au sein d'une culture donnée et que, à moins de circonstances exceptionnelles, on n'est pas libre de ne pas grandir à l'intérieur de cette culture. Chaque individu doit, en supplément, apprendre le mieux possible la langue de l'autre communauté, dans un pays qui se veut bilingue". Le Canada anglais trouve-t-il que les Canadiens français en dehors du Québec vivent dans des conditions tellement exceptionnelles qu'ils doivent grandir en dehors de leur culture? Et le Canada anglais accepte-t-il l'idée d'un pays bilingue? Les réponses à ces deux questions assureront ou non le bilinguisme au Canada et aideront le Québec français à prendre une option définitive en regard de son appartenance au Canada.

55 L'ACELF RECOMMANDE:

Que l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique soit amendé pour faire du Canada un pays vraiment

bilingue et biculturel, pour que les deux langues et cultures, française et anglaise, soient officiellement acceptées par tout le pays, et pour que chaque Canadien ait le droit, la possibilité et la liberté d'adhérer, sans inconvénient pour lui, à l'une ou à l'autre culture.

- A -

L'ECOLE FRANCAISE ET LA CONFEDERATION

56 L'écrivain montréalais Murray Ballantyne signalait, au printemps, dans le journal The Telegram, de Toronto: "It is we - the English Speaking - who were added, it is we who complicate things, it is we who constitute the problem. They (the French) are the original Canadians. The Dominion of Canada was put together in 1867 out of bits and pieces left over from the American Revolution. It is an artificial creation. It is the result of an agreement between French Canada (the original) and British Canada. Such loyalty the French may feel to the Dominion is of the head and not of the heart.

57 "We have done our best to drive the French Canadians back into the Reserve of Quebec. We have deprived them of their rights to speak French officially in Manitoba and what is now Saskatchewan and Alberta. We have welched on our promises about separate schools. We have sneered at them and treated them "de haut en bas", then we have the gall to complain that their first loyalty is to Quebec and not to Canada."

58 Ce texte, que de nombreux Canadiens de langue anglaise auront sans doute de la peine à accepter, dit mieux que nous ne pourrions le faire nous-mêmes les causes du mécontentement du Canada français vis-à-vis de la Confédération. Avec Monsieur Ballantyne, nous croyons que

la Constitution est le résultat d'une entente consentie librement entre deux nations. Comme lui, nous pensons que les droits de la nation minoritaire ont été très souvent bafoués en dehors du Québec.

59 Parler des droits des Canadiens français à leur langue et à leur école en dehors du Québec, c'est faire appel à l'esprit des Pères de la Confédération, car les textes de loi sont loin de donner satisfaction à la communauté française du pays. Il est certes bien difficile de savoir ce que pensaient les Pères de la Confédération et encore plus difficile de s'imaginer s'ils croyaient vraiment que les textes qu'ils acceptaient protégeraient suffisamment les droits du français. Nous ne savons même pas si la majorité des Pères étaient préoccupés par cette question. Mais nous aimons à croire qu'en garantissant l'existence des écoles confessionnelles, les Pères voulaient par là assurer la présence des écoles françaises du Canada.

60 Certains contestent cette façon de voir les choses, en signalant que ce sont deux anglophones qui ont insisté pour garantir dans la Constitution les droits confessionnels des minorités, voulant ainsi protéger les protestants du Bas-Canada et les anglo-catholiques du Haut-Canada. A notre avis, cela n'infirme pas notre prétention, puisque, comme l'écrivait monsieur Jean-Charles Bonenfant dans la revue "L'Instruction publique" (livraison de mars 1964, p. 538): " Cartier aurait préféré défendre les intérêts de ses compatriotes au sein du cabinet et faire présenter par ses collègues anglais les mesures auxquelles il tenait". Il est d'ailleurs évident que c'est par ce détour des écoles confessionnelles - détour aujourd'hui bien insuffisant - que les Canadiens français de certaines provinces hors du

Québec ont pu introduire un peu de français dans leurs écoles. Dans d'autres provinces, les Canadiens français ont réussi à franciser, en partie, l'école publique.

61 Qu'importe d'ailleurs que notre interprétation soit bonne ou mauvaise, puisque nous voulons aujourd'hui refaire une Constitution viable et acceptable par les deux parties en présence. Même si nous admettions que la garantie confessionnelle n'a été prévue que pour le bénéfice des anglophones, nous nous sentirions pleinement en droit de réclamer que les droits consentis jadis à des minorités confessionnelles le soient aujourd'hui, pour des raisons identiques, à la minorité linguistique française. Nous soutenons que les droits linguistiques garantis aux anglophones du Québec par le truchement de l'école protestante du temps doivent de toute urgence être étendus aux francophones hors du Québec. C'est ce qu'exige, de la majorité anglophone, une élémentaire justice à l'égard de la collectivité d'expression française, partie au contrat de 1867.

62 Car c'est bien ainsi, à la suite de Sir George-Etienne Cartier, que nous considérons la Confédération: "Bien qu'il admettait et reconnaissait que la Confédération résultait d'une entente entre les provinces, Cartier y voyait d'abord l'association de deux groupes nationaux". (Débats sur la Confédération, p. 30, Discours du 7 février 1865) Le législateur britannique semble avoir entrevu la Confédération sous un angle identique. Lord Carnavon disait en effet à la Chambre des Lords: "Le Bas-Canada est jaloux et fier, à bon droit, de ses coutumes et de ses traditions ancestrales; il est attaché à ses institutions particulières et n'entrera dans l'union qu'a-

vec la claire entente qu'il les conservera." (Cité dans le rapport Tremblay, volume II, p. 140.)

63 Le Canada français est encore attaché à ses traditions et à ses institutions particulières, notamment à son école, qui lui assure son identité. Si la Constitution canadienne ne peut lui garantir, entre autres, ce droit fondamental, le Québec sera moins fort pour résister aux pressions qu'exercent les extrémistes sur sa pensée politique.

64 L'ACELF RECOMMANDE:

Que la Constitution canadienne, pour assurer une élémentaire justice à tous, garantisse le droit à l'école française et à l'école anglaise, de même que l'exercice de ce droit, partout au pays.

- B -

LES SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT AU CANADA

65 Les Canadiens français du Québec qui favorisent la concentration des efforts sur le seul Etat français de l'Amérique agissent ainsi, parce qu'ils ne croient plus à la possibilité de survie des francophones des autres provinces. L'existence même de l'ACELF est pourtant une manifestation de la volonté de ces francophones de conserver leur culture et leur identité. Mais c'est un fait que le Québec ne peut plus faire beaucoup pour les aider, dans les circonstances présentes. Dans la mesure de ses moyens légaux, le Québec a toujours secouru ses frères et ces derniers ont toujours eu la volonté de survivre. Il reste maintenant à la majorité anglophone de leur

permettre l'accès aux instruments de culture sans lesquels les Canadiens d'expression française hors du Québec seront éventuellement assimilés au groupe anglais.

66 La première partie de ce mémoire a décrit le plus objectivement possible la situation scolaire des Canadiens français hors du Québec. Nous sommes persuadés que cet état d'infériorité ne pourra se perpétuer longtemps, sans engendrer des malaises encore plus grands que ceux que le pays connaît actuellement. Et l'ACELF croit que ce ne sont pas les demi-mesures considérées ces temps-ci par différents gouvernements provinciaux qui pourront satisfaire la nation canadienne-française. Il faut donner aux francophones de toutes les provinces les moyens d'acquérir le respect d'eux-mêmes, en leur permettant de participer pleinement à la vie culturelle et économique du pays en citoyens à part entière, en partenaires égaux, et non plus comme des minorités. Pour atteindre cet idéal, ces francophones doivent compter sur des écoles françaises, qui, sans aucun doute, ont à leur donner une bonne connaissance de l'anglais, mais qui doivent être d'abord et avant tout foncièrement françaises. Nous croyons que, d'une meilleure école française, d'une école qui se comparera avantageusement à sa contre-partie anglaise partout au Canada, naîtra un renouveau social et économique qui augmentera l'influence politique du groupe entier.

67 Dans les conditions actuelles, on peut mettre en doute l'efficacité d'à peu près toutes les suggestions mises de l'avant, pour implanter plus fermement la culture française en dehors du Québec. Il en est qui considèrent plus urgent de mettre à la disposition du

Canada français d'outre-frontières des moyens culturels autres que l'école, et plus particulièrement une chaîne de postes de radio et de télévision d'un océan à l'autre. Nous ne nions pas l'importance et la nécessité d'établir ainsi une source de développement culturel à l'intention des francophones de tout le pays. Loin de nier ce besoin, nous voulons appuyer de toutes nos forces ceux qui travaillent à la réalisation d'un tel projet. Mais nous croyons toujours que le plus urgent est l'école. Car à quoi serviront des moyens de culture aussi dispendieux que la radio et la télévision, si l'auditoire doit, d'année en année, diminuer en nombre, comme nous le prouvent les chiffres du dernier recensement fédéral.

68 L'école n'est pas en soi une solution définitive, mais elle est à la base de tout système qui permettra d'éviter l'assimilation. Ajoutons que, le jour où les Canadiens d'expression française hors du Québec auront été assimilés au groupe majoritaire anglais ou seront sur le point de perdre définitivement leur identité, un plus grand nombre encore de Québécois francophones seront d'autant moins en faveur du système confédératif canadien que le Canada anglais leur aura prouvé que les citoyens de langue française ne peuvent s'épanouir partout au pays. Si le Canada anglais n'agit pas, s'il ne fait pas en sorte que les Canadiens français se sentent chez eux partout dans leur propre pays, plusieurs considéreront la chose comme une invitation à se retirer, à fermer la porte à tout dialogue et à toute participation à une vie canadienne quelconque. Nous voulons éviter cette impasse.

69 Tout cela ne veut pas dire que les Canadiens français du Québec ne désirent être Canadiens que dans le but de soutenir la cause de leurs frères des autres provinces. La majorité croit qu'il est possible et désirable de collaborer avec le Canada anglais, pour faire de notre pays un lieu où il est agréable, à tous points de vue, de vivre. Mais ceux qui considèrent le passé, regardent le présent et essaient d'entrevoir l'avenir, deviennent pessimistes et, avant de s'engager davantage, veulent obtenir certaines garanties. La meilleure preuve de bonne volonté que les anglophones peuvent donner se trouve à portée de la main: un traitement juste et équitable pour les "minorités françaises".

70 En quoi pourrait consister ce traitement juste et équitable? En une série de mesures qui équivaudraient à donner aux francophones hors du Québec l'équivalent des possibilités scolaires mises à la disposition des anglophones du Québec.

71 Sans favoriser un pluralisme linguistique et culturel qui mènerait tout droit à l'anarchie de la tour de Babel, l'ACELF croit tout de même que non seulement il ne saurait être question de brimer tout autre groupe minoritaire attaché à sa langue et à sa culture, mais qu'il faudrait même favoriser son épanouissement, dans la mesure indiquée plus loin.

72 L'ACELF RECOMMANDE:

Que les lois de l'éducation permettent, au Canada, l'existence d'écoles françaises et d'écoles anglaises - de niveaux élémentaire et secondaire - comparables en qualité,

sans qu'aucun citoyen d'expression française ou d'expression anglaise ait à s'imposer une contribution spéciale, en plus de verser des taxes scolaires à des écoles que ses enfants ne fréquentent pas; que les groupes minoritaires d'une autre nationalité que la française ou l'anglaise et qui désirent conserver leur langue et leur culture aient la possibilité de le faire par leurs propres moyens; que là où un de ces groupes ethniques est en grand nombre, il reçoive, à cette fin, une aide partielle des autorités publiques;

que des écoles normales françaises soient établies par diverses provinces - peut-être en vertu d'un plan de collaboration interprovinciale -, pour fournir aux écoles françaises un personnel compétent;

que la Commission étudie sérieusement les moyens de créer au moins une université française, dans l'Ouest du pays;

que les fonds publics destinés à l'enseignement soient équitablement répartis entre l'école française et l'école anglaise;

que les programmes d'études, dans les écoles françaises hors du Québec, ne soient pas de simples répliques des programmes anglais, mais répondent vraiment à l'esprit et aux aspirations du Canada français.

73 Une telle entreprise ne se fera pas sans entraîner des déboursés considérables, dans la plupart des provinces. Il faudra verser le prix de la justice. Les contribuables anglophones devront verser des contributions plus élevées, pour compenser les sommes actuellement soustraites aux contribuables francophones qui n'inscrivent pas leurs enfants dans les écoles dites publiques; les gouvernements provinciaux devront également augmenter leurs contributions à l'éducation, en versant aux écoles françaises des subventions équivalentes à celles dont bénéficient actuellement les écoles anglaises.

74 Qu'il nous soit permis de donner encore une fois l'exemple du Québec, où les autorités provinciales ne font aucune distinction dans le partage des subventions entre les institutions d'enseignement catholiques ou protestantes, françaises ou anglaises; où également les commissions scolaires catholiques traitent avec une justice exemplaire la population anglophone qu'elle dessert, même si cette population ne constitue très souvent qu'une faible minorité par rapport à l'ensemble de la communauté. Dans ces conditions, l'ACELF ne peut admettre que certaines provinces se retranchent derrière le prétexte du coût trop élevé des exigences canadiennes-françaises, pour refuser à une partie de leurs concitoyens ce à quoi ils ont un droit strict. Le Québec n'est pas la province la plus riche du pays et elle a toujours prouvé que ce que nous proposons est réalisable, même sur le plan financier. La question n'est pas de savoir si les provinces à majorité anglaise ont les moyens financiers de répondre dans l'affirmative aux demandes du Canada français, mais plutôt si elles peuvent, sur le plan politique, dans les circons-

tances actuelles, faire la sourde oreille à nos justes revendications.

75 Nous croyons évident que l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique ne répond plus aux besoins du Canada, 100 ans après sa rédaction. Nous l'avons d'ailleurs démontré, dans la première partie de ce mémoire. Nous croyons également que, pour réaliser le programme tracé plus haut, le nouvel article 93 devra sauvegarder non plus seulement les droits à l'école confessionnelle partout au pays, mais aussi les droits à l'école française.

76 L'ACELF RECOMMANDE:

Que l'article 93 de la Constitution soit amendé de façon à permettre et à légaliser les mesures suggérées plus haut, à permettre également d'une façon générale de sauvegarder non plus seulement les droits à l'école confessionnelle partout au pays, mais aussi les droits à l'école française.

77 Nous considérons que l'amendement que nous suggérons ici à la Constitution canadienne constitue notre plus importante recommandation.

78 Nous pouvons nous demander si, en conservant aux provinces une autonomie entière en matière d'éducation, on parviendra à assurer le respect intégral d'un article 93 revisé dans le sens que nous désirons. Les membres de votre Commission ont eu l'avantage, au cours des derniers mois, de prendre contact avec les premiers ministres de presque toutes les provinces et vous savez mieux que nous

dans quel esprit ces hommes politiques envisagent le problème de l'enseignement aux groupes d'expression française hors du Québec. Vous savez mieux que nous si le Canada français peut compter sur une garantie valable de la part des provinces, quant au respect des droits linguistiques et religieux à l'école, et si cette garantie vaudra autant pour les futurs gouvernements que pour les hommes en place actuellement.

79 Nous croyons qu'il serait préférable - essentiel dans le cas du Québec - de conserver aux provinces leur autonomie en matière d'éducation, mais nous croyons également que, si aucune garantie formelle ne peut être donnée au Canada français, une intervention fédérale pourra s'avérer nécessaire. Diverses formules d'intervention fédérale ont déjà été proposées. Nous nous contentons de les énumérer ici, sans nous prononcer sur leur valeur ni engager la responsabilité de l'ACELF: organiser un service fédéral qui veillerait à l'enseignement de la langue française aux groupes français hors du Québec et au respect de leurs droits, de même qu'au respect des droits des anglophones du Québec; constituer une sorte de tribunal constitutionnel, qui entendrait les plaintes de personnes ou de groupes se sentant lésés dans leurs droits, tribunal qui aurait assez d'autorité pour imposer ses décisions aux provinces, dans le domaine de l'enseignement; instituer un ministère fédéral de l'Education ou deux ministères fédéraux de l'Education, l'un français et l'autre anglais.

80 Nous savons que la Constitution canadienne ne peut être amendée qu'avec l'approbation de chacune des dix provinces du Canada et nous savons aussi qu'une telle procédure est difficile. Nous sa-

vons également, et nous le répétons, toute l'importance de l'autonomie provinciale en matière d'éducation. Dans les circonstances, nous ne voulons pas favoriser une solution plus qu'une autre, vous laissant le soin, à vous qui connaissez beaucoup mieux que nous le climat politique du Canada, de juger ce qui pourrait être réalisable dans ce domaine. Nous vous demandons simplement, mais avec beaucoup d'insistance, de vous pencher sur cette question et de faire les recommandations qui s'imposeront, pour assurer que l'école française puisse s'épanouir en dehors du Québec et forger ainsi des esprits et des coeurs d'où les préjugés seront exclus.

81 L'ACELF RECOMMANDE:

Que la Commission d'Enquête étudie les suggestions faites jusqu'ici, en vue de rendre vraiment efficace l'intervention fédérale, déjà prévue au paragraphe 4 de l'article 93, dans les cas où les droits de l'un ou l'autre groupe linguistique (français ou anglais) ou confessionnel ne seraient pas respectés.

- C -

L'ENSEIGNEMENT DANS LES FORCES ARMEES ET LES COLLEGES MILITAIRES

82 A la suite de l'exposé de l'état de l'enseignement dans les forces armées et les collèges militaires,

83 L'ACELF RECOMMANDE:

Que tous les militaires de langue française ou anglaise aient le droit et la possibilité de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle qu'ils désirent;

qu'on permette aux cadets de langue française de faire la dernière moitié de leurs études universitaires dans leur propre langue;

que le Ministère de la Défense nationale se fasse un devoir d'exiger le bilinguisme chez tous les officiers. Dans une ère où les forces armées canadiennes peuvent être transportées en toute région du globe, la maîtrise de deux langues, surtout chez les officiers, est d'une impérieuse nécessité;

que le Ministère de la Défense nationale remplace la série des décrets en conseil qui régissent les collèges militaires par des statuts bien définis, où les droits des deux groupes linguistiques seront clairement exposés.

- D -

L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

84 Ce qui précède a surtout trait à l'enseignement de la langue maternelle. Il va de soi que l'enseignement de la langue seconde, d'autre part, prend une importance primordiale dans le contexte canadien, en vue d'une meilleure compréhension mutuelle.

85 Nous avons dit plus haut que nous considérons l'établissement d'un bilinguisme intégral comme un rêve irréalisable. Nous croyons cependant que l'enseignement du français ou de l'anglais comme langue seconde doit être encouragé partout, que cet enseignement doit être dispensé dans toutes les provinces. Nous n'avons

pas l'intention de décrire ici les méthodes modernes qu'on peut employer: les commissions scolaires intéressées peuvent obtenir sur ce sujet tous les renseignements qu'elles désirent des autorités compétentes.

86 Nous croyons que la langue seconde devrait s'enseigner le plus tôt possible à l'école élémentaire, mais les données que nous possédons ne nous permettent pas de vous présenter une recommandation plus spécifique, quant au degré du cours où cet enseignement devrait commencer. La Commission des Ecoles catholiques de Montréal, par exemple, a vécu des expériences très intéressantes dans le domaine de l'enseignement bilingue, mais une recherche plus scientifique s'impose, recherche qu'une commission scolaire peut difficilement mener seule à cause des passions qu'engendrent de tels projets dans des milieux déterminés.

87 Il s'agit là d'un problème d'envergure. Or les travaux et opinions publiés jusqu'ici dans ce domaine ont donné des conclusions divergentes. Nous croyons que votre Commission est toute désignée, à cause des ressources humaines et financières dont elle dispose, pour entreprendre une telle recherche scientifique, qui déterminerait, en tenant compte de tous les facteurs, à quel âge il convient le mieux d'entreprendre l'apprentissage d'une langue seconde. Une telle recherche ferait autorité et les résultats auraient d'excellentes chances d'être acceptés par la majorité des Canadiens. Votre Commission rendrait ainsi un inestimable service aux deux groupes ethniques.

88 L'ACELF RECOMMANDE:

Que votre Commission entreprenne ou suscite des recherches pour déterminer à quel âge l'apprentissage d'une langue seconde est le plus profitable pour l'enfant, pour déterminer également quelle méthode conviendrait le mieux au Canada, compte tenu des facteurs particuliers pouvant varier d'une province à l'autre.

C O R O L L A I R E S

L'ENSEMBLE POLITICO-SOCIAL DU CANADA

C O R O L L A I R E S

L'ENSEMBLE POLITICO-SOCIAL DU CANADA

I N T R O D U C T I O N

89 On trouvera ici quelques considérations d'ordre général sur des questions que d'autres organismes traitent plus à fond: l'ACELF veut ainsi montrer l'intérêt qu'elle prend à des problèmes qui ne sont pas à proprement parler de son ressort, mais qui concernent cependant le mandat de votre Commission.

A) Les Associations professionnelles et culturelles

90 Les Canadiens français de toutes les provinces sont groupés dans des associations plus ou moins bien structurées, selon l'importance de chacun des groupes. Ils appartiennent à des associations culturelles, professionnelles, religieuses, syndicales et autres, qui, dans notre société moderne, constituent le fondement même d'une vie collective intense. Au Canada, le fait français est donc une réalité indéniable et positive. Dans presque tous les domaines de l'activité intellectuelle, professionnelle, syndicale et sociale, une expérience canadienne-française existe au plan national. L'appartenance des Canadiens français à une association nationale unique les place constamment dans un état d'infériorité marqué, aux points de vue linguistique et culturel. Il s'en est suivi que, dans la plupart des domaines ci-haut mentionnés, on a assisté ces dernières années à un dédoublement des sociétés canadiennes, les deux groupes nationaux sentant le besoin de s'unir au niveau national dans des associations différentes, dont les principes fondamen-

taux d'union sont la langue et la religion. Ce phénomène a entraîné de la part de nos compatriotes anglophones un geste de rapprochement; dans ce sens, nous suggérons une sorte de conseil supérieur de deux groupements nationaux du même ordre, l'un d'expression française, l'autre d'expression anglaise, où les deux groupes se rencontreraient sur un pied d'égalité. A notre sens, c'est ce qui aurait dû se trouver au moment même de la fondation de la première association nationale: association d'éducation, association des bibliothécaires, association des commissaires d'écoles, association des inspecteurs d'écoles et des directeurs d'éducation, association d'éducation des adultes, association dans le domaine du scoutisme, association centrale syndicale...

91 L'ACELF RECOMMANDE:

Que des efforts soient faits en vue de la création d'un Conseil supérieur des groupements nationaux à caractère culturel (comme les associations d'éducation, de commissaires d'écoles, d'éducation des adultes, etc.), où siégeraient, sur un pied d'égalité, les représentants de langue française et ceux de langue anglaise, dans le but de favoriser un rapprochement, une certaine coordination entre les deux groupes.

B) Le monde des affaires

92 On a souvent affirmé, preuves à l'appui, que les Canadiens d'expression française sont injustement traités, dans le monde des affaires, qu'il s'agisse d'entreprises privées ordinaires, plus ou moins importantes, ou de grandes sociétés d'utilité publique: che-

mins de fer, transport aérien, téléphone...

93 D'une part, on semble bloquer aux Canadiens français l'accès aux postes administratifs importants; d'autre part, on ostracise systématiquement la langue française dans les relations de régie interne et même dans les rapports avec le public. Les progrès, tout à fait insuffisants, accomplis ces dernières années, dans un certain nombre de cas, nous paraissent à tort d'autant plus remarquables qu'on est parti de zéro.

94 Afin d'aider les Canadiens de langue française à se sentir chez eux, dans leur milieu de travail, les dirigeants de l'entreprise canadienne-anglaise devraient consacrer plus de temps et d'efforts à s'intégrer de façon plus intime au sein de la société où ils sont établis.

95 Ils devraient, par exemple, se mettre à étudier de façon spéciale la culture canadienne-française, ainsi que l'histoire ancienne et récente du Québec. Cet effort est encore plus nécessaire, si leurs établissements s'étendent à travers le Canada et à l'étranger, et quand leur bureau-chef est situé dans une autre province, aux Etats-Unis ou ailleurs. De plus, à la suite de cet effort, ils ne devraient pas essayer de faire face aux problèmes culturels du Québec comme on ferait face à des problèmes économiques.

96 Quand c'est possible, ces dirigeants devraient donner à leur entreprise une raison sociale française, en plus de sa raison sociale anglaise. Ils devraient aussi se servir beaucoup plus de la langue française, dans leurs relations journalières avec les tra-

vailleurs d'expression française et, cela va de soi, avec le grand public.

97 Depuis quelque temps, plusieurs entreprises ont organisé des cours de français pour leur personnel, mais ces initiatives ne sont pas encore assez répandues. Par ailleurs, dans certains milieux, les cours de français que suivent les membres de la direction leur servent assez peu, car ils n'osent pas utiliser, par la suite, leurs nouvelles connaissances devant les travailleurs de langue française, de peur qu'on les ridiculise.

98 Les dirigeants de l'entreprise canadienne-anglaise devraient voir à ce que le texte de leurs conventions de travail soit rédigé à la fois en anglais et en français.

99 Ils devraient s'efforcer davantage de recruter des Canadiens de langue française dans nos universités.

100 La plupart du temps, ils requièrent les services des seuls bureaux de spécialistes ou de professionnels de langue anglaise: avocats, comptables, ingénieurs, entrepreneurs, assureurs, etc., quand plusieurs bureaux de spécialistes ou de professionnels de langue française peuvent leur fournir des services aussi compétents et autant de bénéfices.

101 On souhaiterait qu'ils donnent plus d'importance aux services du personnel et des relations ouvrières et qu'ils s'efforcent de promouvoir plus de Canadiens de langue française à la direction de ces services, du moment que ces derniers ont la compétence requise.

102 Peut-être pourraient-ils encore manifester plus de solidarité et avoir plus de contacts avec le public canadien-français en général et les principales institutions du Québec, notamment avec le gouvernement, la petite entreprise et la moyenne, ainsi qu'avec les groupements professionnels et économico-sociaux dirigés par des Canadiens de langue française.

103 En égard à ce qui précède, et compte tenu de certaines améliorations que les Canadiens français eux-mêmes (chefs d'entreprise ou officiers supérieurs d'entreprises anglaises) pourraient apporter à leur comportement: diminuer le caractère individualiste de leurs entreprises; s'ouvrir davantage aux problèmes sociaux et économiques à l'échelle provinciale, nationale et internationale; penser beaucoup plus aux résultats à long terme; parvenir à plus d'unité entre eux; avoir plus de mobilité et accepter d'aller travailler en dehors de la ville natale, de la province et du pays...

104 L'ACELF RECOMMANDE:

Que la Commission, après une étude sérieuse de la question, fasse les suggestions nécessaires à promouvoir, dans le monde des affaires (particulièrement dans les sociétés d'utilité publique), un véritable bilinguisme et à améliorer les relations entre les deux groupes ethniques, français et anglais.

C) Les moyens d'information

105 Dans tous les pays du monde, la presse (ainsi que la radio et la télévision, là où ces media sont répandus) joue un rôle de premier plan, dans tous les domaines de l'activité humaine. Ce qui

signifie que les moyens d'information peuvent être un facteur d'éducation et d'émancipation aussi bien qu'un instrument de propagande, ou même un joug plus ou moins déguisé, selon que les autorités en place veulent servir ou se servir. Cela dit toute l'importance de la presse, dans le monde contemporain.

106 On peut se demander la place du Canada français, sous ce rapport, et si l'ensemble des journaux, postes de radio et de télévision de tout le pays jouent vraiment le rôle qu'on serait en droit d'en attendre, dans le domaine bien précis du bilinguisme et du biculturalisme, par exemple.

107 Les quotidiens d'expression française au Canada sont peu nombreux (Le Soleil, L'Evénement et L'Action, à Québec; La Tribune, à Sherbrooke; Le Nouvelliste, à Trois-Rivières; La Presse, Le Devoir et Montréal-Matin, à Montréal, L'Evangéline, à Moncton; Le Droit, à Ottawa), mais, de façon générale, ils reflètent bien le dynamisme du Canada français de 1964. Il est malheureux de constater, d'une part, que les quotidiens français du Québec sont peu nombreux et, d'autre part, que seules les provinces d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, hors du Québec, possèdent des journaux quotidiens français.

108 Les hebdomadaires de langue française du Québec sont légion, mais il n'en existe que deux pour desservir les Canadiens français d'outre-frontières, soit au Manitoba et en Alberta. Les postes de radio à leur service sont heureusement plus nombreux: on en trouve dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve, en Nouvelle-Ecosse et en Colombie Britannique. Quant à la télévision française hors du Québec, seules quelques régions de l'Ontario et du Nouveau-

Brunswick en bénéficient.

109 Ce trop petit nombre de moyens de communication mis à la disposition des Canadiens français hors du Québec pose un problème d'envergure qui ne vous concerne pas directement. Nous savons que, la presse ayant toujours été entre les mains de l'entreprise privée, votre Commission ne pourra intervenir dans ce secteur particulier, pour parer à la sous-alimentation dont souffrent nos compatriotes de l'Est comme de l'Ouest.

110 Nous estimons cependant que votre Commission rendrait un inestimable service au peuple canadien, si elle s'attaquait à la tâche d'analyser l'attitude générale prise par la presse d'expression anglaise de tout le Canada, à l'égard des Canadiens d'expression française. La presse anglaise pourrait facilement servir de catalyseur auprès de l'opinion publique et travailler à l'unification du pays. Au contraire, des commentaires qui frisent la malhonnêteté et la présentation de nouvelles dans une fréquente optique de parti pris ne peuvent que précipiter la désintégration du Canada, tel que nous le connaissons aujourd'hui. Et cela peut tout aussi bien s'appliquer à la presse quotidienne d'expression française.

111 Par quels moyens votre Commission peut-elle influencer les journaux, les postes de radio et de télévision, dans le sens de la pondération, nous ne le savons pas d'une façon précise. Mais,

112 L'ACELF RECOMMANDE:

Que la Commission prévoie, dans le cadre de son programme de recherches, une étude de l'attitude des journaux, de la radio et de la télévision vis-à-vis des problèmes

du bilinguisme et du biculturalisme.

113 Nous avons dit, dans la deuxième partie de notre mémoire, que le respect des droits scolaires constitue l'objectif le plus pressant à atteindre, mais que nous voulions appuyer de toutes nos forces les efforts de ceux qui travaillent à mettre d'autres moyens culturels, comme la radio et la télévision, à la disposition des Canadiens français d'outre-frontières. Nous considérons, en effet, que la radio et la télévision constituent, dans tout Etat moderne, des sources si précieuses qu'on n'a le droit d'en priver aucune partie de la population. Non seulement la radio et la télévision constituent-elles des moyens indispensables de survie pour les Canadiens français, mais elles pourraient servir grandement à assurer la compréhension entre les deux groupes en présence et à diffuser le bilinguisme chez eux.

114 L'ACELF RECOMMANDE:

Que la Commission recommande aux autorités gouvernementales compétentes l'établissement, dans le plus bref délai possible, d'une chaîne complète de postes de radio et de télévision de langue française, d'un océan à l'autre.

D) Le visage de la Capitale, Ottawa

115 Il est assez légitime de se former une idée d'un pays d'après sa capitale. Sans aller nécessairement jusqu'à souscrire au mot de Montesquieu (qui s'applique à une capitale qui est aussi la métropole du pays): "C'est la capitale qui, surtout, fait les moeurs des peuples; c'est Paris qui fait les Français" (Cahiers),

on peut admettre que la capitale est à certains égards le microcosme du pays tout entier.

116 Pour beaucoup, Ottawa n'échappe pas à la règle. Bien que la ville soit le siège du gouvernement fédéral, qui doit en principe veiller à la sauvegarde des droits de tous les Canadiens, et en dépit d'une importante minorité francophone de naissance - un peu plus du cinquième (1) de la population de la ville même et plus du tiers (2) si l'on tient compte de la région métropolitaine d'Ottawa, l'anglais est, à toutes fins pratiques, la seule langue officielle. C'est la langue de l'administration tant publique que privée et celle des affaires; la signalisation routière, les brochures touristiques, les affiches, sont presque toujours unilingues, et un observateur étranger n'aurait pas tort de croire, d'après ces signes extérieurs, que le français n'a pas droit de cité à Ottawa. Deux incidents récents sont fort révélateurs de l'état d'esprit qui règne dans cette ville. Le Conseil municipal vient de refuser une fois de plus de faire installer des panneaux de signalisation routière bilingues; beaucoup plus grave, une Canadienne française

---

(1) Sur une population totale de 268,206, 56,882 personnes ont déclaré que leur langue maternelle était le français lors du recensement de 1961 (Population, langue officielle et langue maternelle, Bureau fédéral de la statistique, Bulletin 1.2-9, p. 67-11).

(2) Dans la zone métropolitaine qui comprend notamment Ottawa, Eastview, Hull, Gatineau, Aylmer, 161,980 personnes ont déclaré que leur langue maternelle était le français, sur une population totale de 429,750 (Ibid., p. 70-3).

a eu les plus grandes difficultés à faire admettre en cour de justice son droit à témoigner dans sa langue maternelle (1). Bref, la situation faite à la culture et à la langue françaises à Ottawa est assez conforme à la conception que d'aucuns se font encore d'un Canada unilingue et qui devrait tendre à une seule culture.

117 Or, faut-il le répéter? Le Canada est un pays dont "le caractère fondamentalement biculturel", pour reprendre les termes mêmes du mandat de votre Commission, ne saurait être mis en doute. Nous estimons en conséquence qu'au lieu de bafouer publiquement la dualité culturelle et linguistique du Canada, la capitale devrait au contraire l'affirmer hautement et clairement, de façon à donner une image plus juste des faits, tout en proposant un modèle à suivre pour le reste du pays.

118 On aime à croire que le gouvenement fédéral encouragerait une telle politique; plus que jamais il cherche à "assurer le caractère bilingue et fondamentalement biculturel de l'administration fédérale" (2); on sait par exemple que la Commission de la capitale nationale fait des efforts méritoires pour respecter les droits de la langue française. Malheureusement, et c'est là le noeud du problème, la compétence de la Commission, comme celle des deux organismes qui l'ont précédée - la Commission d'embellissement d'Ottawa créée en 1899 et la Commission du district fédéral qui l'a remplacée en 1927 -, se limite uniquement aux questions d'urbanisme intéressant Ottawa, de sorte qu'il lui est impossible d'intervenir

---

(1) Le Devoir, avril 1964.

(2) Extrait du mandat de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

dans la régie interne de la ville et des municipalités environnantes, comme le signale Wilfrid Eggleston dans l'étude qu'il a consacrée à notre capitale: "Les difficultés de la situation actuelle résultent de ce que, alors que le gouvernement fédéral, par le truchement de la Loi sur les subventions aux municipalités, verse une somme plus considérable pour l'entretien des services et les frais des municipalités de cette région, tout particulièrement la ville d'Ottawa, il n'a pas de voix directe à l'élaboration des programmes d'action municipaux. La loi prive le gouvernement fédéral de tout vote à l'égard de l'emploi de ses fonds, son avis n'est pas recherché et, de façon générale, n'est pas désiré, quant à l'utilisation de ses fonds. Ottawa semble être la seule ville de l'Amérique du Nord où un contribuable important n'a pas voix au chapitre pour l'emploi de ses fonds." (1)

119 La situation particulière d'Ottawa, où s'affrontent trois juridictions, municipale, provinciale et fédérale, est une source constante de frictions et, dès les premières années de la Confédération, un observateur perspicace estimait que les Pères de la Confédération avaient commis une erreur à ce sujet; dans son livre Confederation of Canada, publié en 1872, John Hamilton Gray regrettait qu'"aucune disposition n'(ait) été prise en vue de créer un district fédéral destiné à soustraire la capitale à l'autorité exclusive de la législature d'une des provinces. (2) Le premier,

---

(1) Wilfrid EGGLESTON, Choix de la Reine, Ottawa, 1961, p. 296.

(2) Ibid., p. 155

J.H. Gray proposa la création d'un district fédéral (1); W.S. Fielding, Mackenzie King et plusieurs autres reprirent la même idée. Il est évident que la création d'un tel organisme semble bien la solution la plus logique aux problèmes qui opposent la municipalité d'Ottawa au gouvernement fédéral.

120 Pourtant on s'est opposé de divers côtés à ce projet. Les provinces d'Ontario et de Québec n'envisagent pas sans répugnance l'éventualité de renoncer à exercer leur juridiction sur une partie de leur territoire. D'autre part, la Commission du district fédéral s'est déjà élevée avec énergie contre les intentions qu'on lui prêtait de se muer en véritable district fédéral selon

---

(1) "La ville d'Ottawa, dit-il, et une partie de la région qui l'environne devrait constituer un district fédéral. Les lois régissant ce district (qui ne devraient pas sans une bonne raison venir en conflit avec les droits naturels des individus ou avec les privilèges municipaux actuels de la ville) seraient votées par le Parlement fédéral et appliquées par des fonctionnaires relevant du gouvernement canadien, et, par l'entremise de celui-ci, relevant du peuple canadien tout entier. Une autre solution, et c'est celle qui s'applique dans le district du Columbia, consisterait en une entente territoriale entre les législatures du Québec et de l'Ontario, chacune cédant une partie de son territoire de chaque côté de la rivière de manière à faire du district fédéral une zone complètement dégagée de toute appartenance à une province, après qu'on aurait pris les dispositions nécessaires pour assurer le maintien des droits et des privilèges qui seraient en vigueur au moment de la cession " (Ibid., p. 156).

le modèle américain (1). Enfin il importe de souligner qu'à plusieurs reprises les Canadiens français de Hull ont manifesté une vive opposition au projet de création d'un district fédéral; en 1927, monsieur Joseph-E. Fontaine, député de Hull, déclarait à la Chambre des Communes qu'il s'y "opposait formellement parce qu'il nous priverait de nos droits les plus chers" (2); en 1956, le maire de Hull, monsieur Moncion adoptait la même position: "Les citoyens de Hull, en particulier, sont fiers de leur régime municipal et ils n'abandonneraient pour aucune considération l'autonomie qui leur a été accordée. (...) Je profite de cette occasion pour rappeler de nouveau les sentiments qui animent la population; elle

---

(1) "L'idée selon laquelle la CDF n'est pas opposée à la création d'un district fédéral dans le genre de celui de Washington semble s'être implantée. Je tiens à bien préciser qu'aucun membre de la CDF, à ma connaissance, et le président encore moins, ne nourrit pareilles visées. Pour ma part, on ne saurait me persuader d'être membre d'un organisme détenant des pouvoirs et des responsabilités tels que ceux dont sont revêtus le groupe ou les groupes chargés d'administrer Washington.

"Je ne crois pas qu'un tel organisme puisse être créé ou le soit dans notre pays et je trouverais affreux que la CDF se charge désormais de l'administration de domaines tels que la police, l'enseignement, la santé, la protection contre les incendies ou même, dans une perspective très vaste, des services de génie d'une ou de toutes les municipalités situées dans la région de la capitale nationale... J'espère que ces observations démentiront tout bruit selon lequel la CDF aimerait devenir un organisme autocratique." Major-général Howard Kennedy, président de la CDF, 1956, in Eggleston, op. cit., p. 228.

(2) Ibid., p. 230.

est vigoureusement opposée à toute intégration politique ou à toute modification du régime administratif de la capitale nationale" (1).

121 On comprend la méfiance des Canadiens français de Hull; maîtres de leur administration, ils ont la certitude d'avoir les moyens de faire respecter leurs droits en matière de langue, de religion, d'enseignement, tout en ne lésant pas ceux de leurs concitoyens de langue anglaise. Ne risqueraient-ils pas de perdre ces droits s'ils passaient sous la coupe d'un organisme où, nous l'avons vu, ils seraient en minorité? L'histoire du Canada leur a appris que bon nombre de leurs compatriotes de langue anglaise se soucient peu des droits des Canadiens français; à défaut d'autres exemples, les obstacles qui, à Ottawa même, ont entravé et qui même aujourd'hui continuent à gêner le libre essor de l'enseignement en français au niveau primaire, secondaire et universitaire, suffiraient à les éclairer sur ce point.

122 Il reste qu'à notre avis, la formule du district fédéral, qui pourrait prendre aussi la forme d'un gouvernement métropolitain, paraît être la solution d'avenir. En fait, un tel district existe déjà en puissance, puisque la Commission de la capitale nationale exerce en ce qui concerne l'urbanisme sa juridiction en Ontario et dans le Québec sur un territoire qui comprend 1800 milles carrés. Il resterait à étendre cette juridiction à d'autres domaines, et à garantir de façon expresse "le maintien des droits et des privilè-

---

(1) Ibid., p. 250.

ges qui seraient en vigueur au moment de la cession", comme le recommandait déjà en 1872 J.H. Gray (1).

123 L'ACELF RECOMMANDE:

Que la Commission recommande au gouvernement fédéral de doter la capitale nationale d'un statut particulier, qui lui permettrait de refléter le caractère bilingue et biculturel du Canada.

(1) Voir supra, p. 72, note (1).

CONCLUSION GENERALE

C O N C L U S I O N G E N E R A L E

124 L'ACELF a noté avec satisfaction que le principe de l'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la Confédération canadienne était officiellement reconnu dans les termes mêmes du mandat de votre Commission d'enquête.

125 Notre Association félicite le gouvernement fédéral d'avoir institué cette enquête, qui a pour but de mesurer l'écart entre le principe et la réalité, et de suggérer les moyens de traduire dans les faits cette dualité culturelle.

126 Nous estimons, comme nous l'avons dit dans notre mémoire, qu'un bilinguisme bien compris signifierait que, d'un bout à l'autre du Canada, chaque représentant de l'une ou l'autre des deux grandes cultures pourrait s'exprimer et se faire comprendre dans sa propre langue; il ne s'agit là, cependant, que d'un point de départ, le bilinguisme dans son acception la plus large étant la faculté pour tous de parler et d'écrire convenablement les deux langues officielles du pays. Cette conception implique, de toute évidence, une estime réciproque.

127 Quant au biculturalisme, nous le concevons comme la coexistence harmonieuse des deux cultures de base du Canada, telle qu'ont voulu la garantir les Pères de la Confédération. Cette coexistence présuppose, cela va de soi, la possibilité pour l'une et l'autre culture de se développer librement partout au Canada et un respect tel qu'on se refuse à vouloir assimiler les membres de l'autre communauté culturelle; qu'on mette même à la disposition de celle-ci les moyens d'atteindre son plein développement.

128 Seule une bonne volonté accrue permettra, par suite d'une meilleure connaissance de l'autre partenaire du pacte confédératif, d'instaurer ce climat de respect mutuel, sans lequel ne pourront jamais se développer le bilinguisme et le biculturalisme que nous avons défini dans le présent mémoire.

129 Or, les Canadiens d'expression française ont donné d'innombrables et éclatantes preuves de leur bonne volonté à l'égard de leurs compatriotes de langue anglaise; qu'il nous suffise de rappeler sur le plan de l'enseignement, par exemple, les solutions exemplaires qu'ils ont données dans la province de Québec aux problèmes posés par la minorité de langue anglaise.

130 Cette bonne volonté, les Canadiens français étaient en droit de s'y attendre, quand ils se trouvaient à leur tour en position minoritaire dans les autres provinces. Or, sans méconnaître les espoirs que fait naître un changement d'attitude, tardif, certes, mais plein de promesses de la part de nos compatriotes de langue anglaise, faut-il rappeler que, sur le plan scolaire, les citoyens francophones qui n'habitent pas le Québec attendent toujours sur ce point comme sur d'autres le traitement auquel ils ont légitimement droit?

131 La bonne volonté à sens unique a pu faire croire à une acceptation passive du statu quo. Or la nation canadienne-française risque de perdre patience à la longue et, à mesure qu'elle prend de plus en plus conscience de ses possibilités, elle accepte de moins en moins de faire tous les frais des compromis. Au moment où les modérés au Canada français veulent encore espérer que la Confédération canadienne pourra se développer "d'après le principe de l'égalité

entre les deux peuples qui l'ont fondée", il serait infiniment regrettable que le partenaire canadien-anglais, par une attitude intransigeante, contribue à augmenter la séduction qu'exercent déjà sur les Canadiens français du Québec les solutions extrémistes.

132 L'ACELF veut croire que l'on fera droit aux légitimes aspirations des Canadiens français, en modifiant au besoin la Constitution, et elle fonde de grands espoirs sur les travaux de votre Commission, à qui elle offre ses meilleurs voeux de succès.

A N N E X E

A- Liste des membres de l'Acelf au 30 juin 1964

B- Liste des organismes avec lesquels l'ACELF collabore

ASSOCIATION CANADIENNE DES EDUCATEURS DE LANGUE FRANCAISE

A- LISTES DES MEMBRES

au 30 juin 1964

Associations d'éducation ou d'éducateurs:

9	Associations nationales	117,420 membres
110	Associations provinciales	1,374,752 membres
18	Commissions scolaires	
10	Communautés de Religieux	
30	Communautés de Religieuses	
184	Institutions d'enseignement	
104	Individus	

ASSOCIATION CANADIENNE DES EDUCATEURS DE LANGUE FRANCAISE

ASSOCIATIONS D'EDUCATION

- 1964 -

Associations nationales

NOM DE L'ORGANISME	NOMBRE DE MEMBRES
- Association des Commissaires d'Ecoles catholiques de Langue française du Canada, 285, chemin Ste-Foy, Québec, Qué.	10,000
- Confédération des Syndicats nationaux, 1001, rue St-Denis, Montréal, Qué.	
- Conseil canadien des Associations d'Education de Langue française, s/d M. Roger Charbonneau, sec.-trés., 173, rue Cooper, app. 12, Ottawa, Ont.	
- Fédération des Femmes canadiennes-françaises, s/d Madame R.A. Sauvé-Boult, présidente, 302, Cathcart, Ottawa, Ont.	70,000
- Fédération des Frères éducateurs du Canada, s/d R.F. Bertin-Joseph, i.c., sec., Juvénat Notre-Dame, St-Romuald, Cté Lévis, Qué.	40
- Jeunesses musicales du Canada, 430 ouest, boul. St-Joseph, Montréal 8, Qué.	
- Mouvement catholique des Parents et Maîtres de Langue française du Canada, s/d M. André Hone, secrétaire, 625, Berwick, Montréal 16, Qué.	100,000
- Office national du Film, C.P. 6100, Montréal, Qué.	
- Union du Canada, 325, rue Dalhousie, Ottawa, Ont.	

ASSOCIATION CANADIENNE DES EDUCATEURS DE LANGUE FRANCAISE

ASSOCIATIONS PROVINCIALES

- 1964 -

COLOMBIE BRITANNIQUE:

- Fédération canadienne-française de la Colombie Britannique, 492
  s/d M. Roméo Paquette, agent de liaison,
  700, 16e avenue ouest,
  Vancouver 9, C.B.

ALBERTA:

- Association des Educateurs bilingues de l'Alberta, 400
  s/d R. Sr Ste-Eveline, a.s.v., sec.,
  St-Paul, Alb.

SASKATCHEWAN:

- Association franco-canadienne de la Saskatchewan, 3,000
  s/d M. Raymond L. Marcotte,
  1202, Broadway, Saskatoon, Sask.

MANITOBA:

- Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, 83,000
  s/d M. René Rottiers, secrétaire,
  577, rue des Meurons,
  St-Boniface, Man.

ONTARIO:

- Association canadienne-française d'Education d'Ontario, 650,000
  s/d M. Roger Charbonneau, sec.,
  173, rue Cooper, Ottawa, Ont.

- Association culturelle canadienne,
  s/d M. Guy Dorval, secrétaire,
  259, avenue King Edward, Ottawa, Ont.

- Association des Commissions des Ecoles bilingues d'Ontario, 1,900
  s/d M. Roland Bériault, secrétaire,
  173, rue Cooper, Ottawa 4, Ont.

- Association des Enseignants franco-ontariens, 3,400
  s/d Mlle Gabrielle Levasseur, secrétaire,
  173, rue Cooper, bureau 15,
  Ottawa, Ont.

- Association franco-ontarienne des Inspecteurs 53
  de l'Enseignement et des Professeurs d'Ecoles
  normales d'Ontario,
  s/d Madame Mignonne Larocque, B.A.,
  1172, rue Paquette, Sudbury, Ont.

- Société St-Jean-Baptiste d'Ottawa, 1,500
  C.P. 156, Ottawa 2, Ont.

- Unité régionale - Ottawa 1, 7, 8, 9, 546
  270, chemin Marier, Ottawa 7, Ont.

QUEBEC:

- Alliance des Professeurs catholiques de Montréal, 6,200
  4455, rue St-Hubert,
  Montréal 34, Qué.

- Association catholique des Institutrices 165
  laïques de Salaberry-de-Valleyfield,
  s/d Mlle Madeleine Goyette, prés.,
  Salaberry-de-Valleyfield, Qué.

- Association catholique des Professeurs 426
  du Richelieu, Inc.,
  s/d M. René St-Amour, secrétaire,
  490, Vauquelin, Beloeil, Qué.

- Association d'Education du Québec, 227
  s/d M. Richard Joly, président,
  4459, rue St-Hubert,
  Montréal 34, Qué.

- Association des Commissions scolaires 65
  du diocèse de Chicoutimi,
  533 est, rue Racine, Chicoutimi, Qué.

- Association des Commissions scolaires 24
  du diocèse de Hauterive,
  C.P. 70,
  Forestville, Cté Saguenay, Qué.

- Association des Directeurs généraux des Ecoles, 101
  1070 est, rue Jacques-Cartier,
  Chicoutimi, Qué.

- Association des Educateurs catholiques de la région de St-Jovite,
  s/d M. Gilles Carrière, président,
  C.P. 541, St-Jovite,
  Cté Terrebonne, Qué.

- Association des Educateurs catholiques de Lasalle,
  s/d M. Jean-Denis Clairoux,
  572, 90e avenue, La salle, Qué.

- Association des Instituteurs catholiques de Lachine, 285
  s/d M. Julien Thibaudeau, président,
  615, Provost, app. 7, Lachine, Qué.

- Association des Instituteurs catholiques de Pointe-aux-Trembles, 178
  s/d Mlle Cécile Wojas, secrétaire,
  512, boul. St-Jean-Baptiste,
  Pointe-aux-Trembles, Montréal 5, Qué.

- Association des Instituteurs catholiques de Verdun,
  s/d M. Marcel Guévremont, secrétaire,
  456, rue Caisse, Verdun, Qué.

- Association des Instituteurs et Institutrices catholiques de la Baie des Ha! Ha!,
  s/d Mlle Laurence Leclerc, trésorière,
  Rang St-Jean, Grande-Baie,
  Cté Chicoutimi, Qué.

- Association des Instituteurs et Institutrices catholiques de la région de La Sarre, 163
  s/d Mlle Mariette Lacasse, présidente,
  C.P. 545, La Sarre,
  Cté Abitibi-ouest, Qué.

- Association des Instituteurs et Institutrices catholiques de la région de St-Jérôme, 300
  236, du Palais, Local 310,
  St-Jérôme, Cté Terrebonne, Qué.

- Association des Instituteurs et Institutrices catholiques de Mont-Laurier,
  s/d M. Paul-André Cloutier,
  C.P. 743, Mont-Laurier, Qué.

- Association des Instituteurs et Institutrices catholiques du comté de St-Maurice,
  s/d M. Marc Croisetière, président,
  37, Baie Shawinigan, Shawinigan, Qué.

- Association des Instituteurs et Institutrices de Deux-Montagnes,
  s/d M. J.-Marc Desjardins,
  171, De Bellefeuille,
  St-Eustache-sur-le-Lac,
  Cté Deux-Montagnes, Qué.

- Association des Instituteurs et Institutrices de Lachute,
  s/d Mlle Marie-Thérèse Trempe,
  261B, Hamford, Lachute, Qué.

- Association des Instituteurs et Institutrices de Terrebonne-Sud, 100
  s/d Mlle Jacqueline Lachapelle,
  C.P. 818, 75, rue Laurier,
  Terrebonne, Qué.

- Association des Instituteurs et Institutrices du comté de Drummondville, 535
  300, rue St-Jean,
  Drummondville, Qué.

- Association des Instituteurs et Institutrices du comté de Québec,
  1998, rue Vézina,
  Québec 3, Qué.

- Association des Instituteurs et Institutrices du Témiscouata,
  s/d Mme Florian Dupuis, présidente,
  Ste-Rose-du-Dégelé,
  Cté Témiscouata, Qué.

- Association des Institutrices catholiques du district de Hull, 210
  s/d Mlle Paulette Legault, présidente,
  19, rue Notre-Dame, Hull, Qué.

- Association des Instituts familiaux de la province de Québec, 2,993
  s/d R. Sr Ste-Isabelle, présidente,
  580, 8e Avenue, Québec, Qué.

- Association des Principaux d'Ecoles du Québec, 43
  s/d M. Jean-Marie Gagnon,
  2185, De Grand Pré, Québec 3, Qué.

- Association des Principaux de Montréal, 305
s/d M. Elphège Lacasse, président,
Ecole supérieur Le Plateau,
3700, Calixa-Lavallée,
Parc Lafontaine, Qué.

- Association des Principaux du diocèse 70
de St-Jean,
s/d Mlle Germaine Michaud, secrétaire,
220, St-Thomas, Longueuil, Qué.

- Association des Professeurs catholiques
de Beloeil,
s/d M. Robert Chartier, secrétaire,
80, rue Richelieu, Beloeil, Qué.

- Association des Professeurs catholiques
de Granby,
21, rue Brébeuf, Granby, Qué.

- Association des Professeurs catholiques 270
de Laprairie,
s/d M. Marcel Gosselin, secrétaire,
832, Ste-Rose, Laprairie, Qué.

- Association des Professeurs catholiques 426
de la Rive Sud,
s/d M. Jean-Paul Guilbault, secrétaire,
124, rue Grant, Longueuil, Qué.

- Association des Professeurs catholiques
de Sherbrooke,
s/d Mlle Louise Milot, secrétaire,
429, 9e ave sud,
Sherbrooke, Qué.

- Association des Professeurs catholiques 19
de Westmount,
s/d M. Gérard Desrochers, secrétaire,
360, ave Clarke, Westmount, Montréal 6, Qué.

- Association des Professeurs de l'Université Laval, 398
s/d M. Louis Rousseau, secrétaire,
Faculté d'Arpentage et de Génie forestier,
Cité universitaire, Québec 10, Qué.

- Association des Professeurs de Jonquière,
s/d M. Jean-René Bégin, secrétaire,
C.P. 162,
Jonquière, Qué.

- Association des Professeurs laïcs des Ecoles normales catholiques de la province de Québec, 265
  s/d M. Jacques Lévesque, secrétaire,
  1301 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.

- Association des Religieuses enseignantes du Québec, 11,600
  s/d R. Sr St-François-de-l'Alverne, sec.,
  1605, chemin Ste-Foy,
  Couvent de Bellevue, Québec 6, Qué.

- Association des Techniciennes en Sciences familiales,
  s/d Mlle Monique Bureau,
  481, rue Radisson, Trois-Rivières, Qué.

- Association générale des Amicales des FF. de l'Instruction Chrétienne,
  s/d R. F. Bellemare,
  Ste-Croix, Cté Lotbinière, Qué.

- Association professionnelle des Inspecteurs d'Ecoles catholiques de la province de Québec,
  s/d M. Léopold Poulin,
  650, Baillargé, Québec 6, Qué.

- Association professionnelle des Instituteurs catholiques de Trois-Rivières,
  s/d M. André Boudreault,
  1548, Place de la Fontaine,
  Trois-Rivières, Qué.

- Association professionnelle des Instituteurs et Institutrices de La Tuque, 113
  s/d M. Jacquelin Audy,
  307, rue Jacques-Buteux, La Tuque, Qué.

- Centre de Psychologie et de Pédagogie,
  260 ouest, rue Faillon,
  Montréal 10, Qué.

- Centre éducatif et culturel, Inc.,
  190 ouest, rue Sauvé,
  Montréal 12, Qué.

- Corporation des Instituteurs et Institutrices catholiques du Québec, 37,750
  2136, chemin Ste-Foy,
  Québec 10, Qué.

- Editions Bellarmin,
8100, boul. St-Laurent,
Montréal 11, Qué.

- Fédération des Amicales des FF. du Sacré-Coeur,
C.P. 574,
Sherbrooke, Qué.

- Fédération des Caisses populaires Desjardins,
s/d M. C. Vaillancourt, directeur,
Edifice Desjardins,
Lévis, Qué.

- Fédération des Collèges classiques, 93
1940 est, boul. Henri-Bourassa,
Montréal 12, Qué.

- Fédération des Commissions scolaires du Québec, 1,000
s/d M. Jean-Gilles Jutras, secrétaire,
285, chemin Ste-Foy,
Québec 6, Qué.

- Fédération des Instituteurs catholiques du diocèse de Montréal, 40
4455, rue St-Hubert, Montréal 34, Qué.

- Fédération des Instituteurs et Institutrices catholiques du diocèse de Chicoutimi, 2,755
s/d Mlle Stéphanette Potvin, secrétaire,
533 est, rue Racine,
Chicoutimi, Qué.

- Fédération des Instituteurs et Institutrices catholiques du diocèse de Gaspé,
s/d M. Denis Cloutier, secrétaire,
C.P. 159, Paspébiac,
Cté Bonaventure, Qué.

- Fédération des Instituteurs et Institutrices catholiques du diocèse de Québec, 5,600
s/d M. Aimé Brochu, président,
360, boul. Charest, Bureau 220,
Québec, Qué.

- Fédération des Instituteurs et Institutrices catholiques du diocèse de Trois-Rivières, 2,000
s/d M. Conrad Perron, président,
421, 4e avenue,
Grand'Mère, Qué.

- Fédération des Instituteurs et Institutrices du diocèse de Rimouski, s/d Mlle Claudette Vignola, secrétaire, 35, rue Notre-Dame, Rimouski, Qué. — 1,900

- Fédération des Instituteurs et Institutrices du diocèse de St-Hyacinthe, 1680, Duvernay, St-Hyacinthe, Qué. — 1,700

- Fédération des Instituteurs et Institutrices du diocèse de St-Jérôme, s/d M. Marcel Brunette, Rue Hamford, Lachute, Cté Argenteuil, Qué.

- Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste du Québec, 205, Ste-Anne, C.P. 220, La Providence, Qué.

- Fédération provinciale des Principaux d'Ecoles du Québec, 6535, rue Lemay, Montréal 36, Qué. — 21

- Instituteurs et Institutrices catholiques de Québec 285, chemin Ste-Foy, Québec 6, Qué. — 1,023

- Instituteurs et Institutrices de Lévis, s/d M. Georges Lavoie, trésorier, 51, Foisy, Lévis, Qué. — 202

- Ministère de l'Agriculture, Service de l'Enseignement agricole, Hôtel du Gouvernement, Québec, Qué.

- Ministère de l'Education, s/d M. Arthur Tremblay, sous-ministre, Hôtel du Gouvernement, Québec, Qué.

- Société de Pédagogie de Montréal, 260 ouest, rue Faillon, Montréal, Qué.

- Société St-Jean-Baptiste de l'Ouest québécois, s/d M. Jean-Luc Gosselin, chef du secrétariat, C.P. 308, Rouyn, Qué. — 8,825

- Société St-Jean-Baptiste de Montréal, 12,500
  s/d M. Gérard Turcotte,
  1182, boul. St-Laurent, Montréal, Qué.

- Société St-Jean-Baptiste du diocèse de Nicolet 30,000
  s/d M. Conrad Fouquette,
  C.P. 340, Drummondville, Qué.

- Société St-Jean-Baptiste du diocèse 38,627
  de Rimouski,
  s/d M. Lucien Métras,
  C.P. 307, Rimouski, Qué.

- Société St-Jean-Baptiste du diocèse 14,200
  de St-Hyacinthe,
  C.P. 266,
  St-Hyacinthe, Qué.

- Société St-Jean-Baptiste du diocèse 9,470
  de Ste-Anne-de-la-Pocatière,
  s/d M. Henri Généreux,
  C.P. 370,
  Ste-Anne-de-la-Pocatière, Qué.

- Société St-Jean-Baptiste du diocèse 21,000
  de Sherbrooke,
  s/d M. Marcel Bureau,
  C.P. 850, Sherbrooke, Qué.

- Société St-Jean-Baptiste du diocèse 20,300
  de Trois-Rivières,
  3239, rue Papineau,
  C.P. 186, Trois-Rivières, Qué.

- Société St-Jean-Baptiste du diocèse 8,912
  du Saguenay,
  s/d M. Charles-Edouard Langevin,
  C.P. 308, Alma, Qué.

- Syndicat des Instituteurs et Institutrices
  catholiques de Bagot,
  s/d M. Louis-Aimé Métivier, président,
  1281, rue Dubois, C.P. 261,
  Acton Vale, Qué.

- Syndicat des Instituteurs et Institutrices
  catholiques de Charlevoix,
  C.P. 98, 63, rue Lapointe,
  Clermont, Cté Charlevoix, Qué.

- Syndicat des Instituteurs et Institutrices catholiques de la Côte de Beaupré, 370
s/d Mlle Olive Frenette,
82, rue Ruel,
Ville Montmorency, Qué.

- Syndicat des Instituteurs et Institutrices catholiques du comté de Beauharnois, 146
80, rue St-Charles,
Beauharnois, Qué.

- Syndicat des Instituteurs et Institutrices catholiques du comté de Bonaventure, 345
Caplan, Cté Bonaventure, Qué.

- Syndicat des Instituteurs et Institutrices de Chicoutimi, 500
s/d M. Jean-Roch Gagnon, secrétaire,
153, rue des Jésuites,
Chicoutimi, Qué.

- Syndicat des Instituteurs et Institutrices de Plessisville, 150
s/d Mlle Solange Morneau, présidente,
C.P. 336, Plessisville, Cté Mégantic, Qué.

- Syndicat des Instituteurs et Institutrices de Portneuf-sud, 240
s/d M. Jean-Luc Parent,
Pont-Rouge, Cté Portneuf, Qué.

- Syndicat des Professeurs du comté de Missisquoi, 296
s/d Mlle Monique Martel,
Brigham, Cté Brome, Qué.

- Syndicat professionnel des Educateurs du Témiscamingue, 185
s/d Mlle Julienne Bergeron, présidente,
Ville-Marie, Cté Témiscamingue, Qué.

- Syndicat professionnel des Instituteurs catholiques de Trois-Rivières, 252
s/d Mlle Madeleine Julien, présidente,
690, St-François-Xavier, app. 4,
Trois-Rivières, Qué.

- Syndicat professionnel des Institutrices catholiques de Grand'Mère, 108
s/d Mlle Gabrielle Dontigny,
522, 7e avenue,
Grand'Mère, Qué.

- Syndicat professionnel des Institutrices catholiques de Shawinigan, 203
  s/d Mlle Ghislaine Goulet, secrétaire,
  1444, Lambert, Shawinigan, Qué.

- Syndicat régional des Institutrices de Mont-Joli, 244
  s/d Mlle Marguerite Lévesque, sec.-trés.,
  C.P. 566, Mont-Joli, Qué.

- Union professionnelle des Educateurs catholiques de Chicoutimi, 300
  s/d Mlle Gertrude Lamarre, secrétaire,
  349, ave Ste-Anne, Chicoutimi, Qué.

NOUVEAU-BRUNSWICK:

- Association acadienne d'Education, 12,000
  C.P. 247, Caraquet, N.-B.

- Association des Instituteurs acadiens, 1,849
  s/d Mlle Angélie Godin,
  18, rue Roseberry, Campbellton, N.-B.

- Fédération des Caisses populaires acadiennes, Ltée,
  s/d M. Martin-J. Légère,
  Caraquet, N.-B.

- Société L'Assomption,
  C.P. 160, Moncton, N.-B.

- Société nationale des Acadiens, 300,000
  232, rue St-Georges,
  Moncton, N.-B.

NOUVELLE-ECOSSE:

- Association des Educateurs acadiens du comté nord d'Inverness,
  s/d Mlle Domithilde Aucoin, trésorière,
  Chéticamp, Cté Inverness, N.-E.

- Association des Instituteurs acadiens de la Nouvelle-Ecosse, 133
  s/d M. William Deveau,
  Ecole supérieure de Clare,
  Meteghan River, N.-E.

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD

- Société St-Thomas-d'Aquin, 1,500
  s/d M. Charles Gallant, ptre,
  44, rue Summer, Charlottetown, I.-P.-E.

ASSOCIATION CANADIENNE DES EDUCATEURS DE LANGUE FRANCAISE

COMMISSIONS SCOLAIRES

- 1964 -

COLOMBIE BRITANNIQUE:

- Commission scolaire,
  s/d R.P. Zéphirin Bélanger,
  3196, rue Heather,
  Vancouver 9, C.B.

ONTARIO:

- Commission des Ecoles séparées,
  Quartier 4,
  Eastview, Ont.

QUEBEC:

- Commission scolaire de Bagotville,
  Bagotville,
  Cté Chicoutimi, Qué.

- Commission scolaire de Gatineau,
  280, boul. Maloney,
  Hôtel de Ville,
  Gatineau, Qué.

- Commission scolaire de Jonquière,
  Jonquière,
  Cté Jonquière-Kénogami, Qué.

- Commission scolaire de Lachine,
  Lachine, Qué.

- Commission scolaire de Montréal,
  3737 est, rue Sherbrooke,
  Montréal, Qué.

- Commission scolaire de Notre-Dame-des-Neiges
  de Masson,
  C.P. 337, Masson, Qué.

- Commission scolaire de Québec,
  s/d M. Emile Arteau,
  1460, chemin Ste-Foy, Québec, Qué.

- Commission scolaire de Rimouski,
  s/d M. André-A. Ross,
  Rimouski, Qué.

- Commission scolaire de Rivière-du-Moulin,
  5, rue Langevin,
  Rivière-du-Moulin,
  Cté Chicoutimi, Qué.

- Commission scolaire de St-Lambert,
  34, ave Lorne,
  St-Lambert, Cté Chambly, Qué.

- Commission scolaire de Ste-Foy,
  288, route de l'Eglise,
  Ste-Foy, Québec 10, Qué.

- Commission scolaire de Shawinigan,
  C.P. 310,
  Shawinigan, Cté St-Maurice, Qué.

- Commission scolaire de Sherbrooke,
  Sherbrooke, Qué.

- Commission scolaire de Sillery,
  1700, Sheppard,
  C.P. 146, Sillery 6, Qué.

- Commission scolaire de Trois-Rivières,
  s/d M. Léo Carle, secrétaire,
  C.P. 907,
  1025, rue Marguerite-Bourgeois,
  Trois-Rivières, Qué.

- Commission scolaire de Val d'Or,
  C.P. 127,
  Val d'Or, Qué.

ASSOCIATION CANADIENNE DES EDUCATEURS DE LANGUE FRANCAISE

COMMUNAUTES RELIGIEUSES

- 1964 -

(FRERES)

FF. CLERCS DE ST-VIATEUR:

- Province de Montréal,
  1145 ouest, St-Viateur,
  Montréal, Qué.

FF. DE LA CHARITE:

- Province de Montréal,
  1245, Redpath-Crescent,
  Montréal 25, Qué.

FF. DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE:

- Maison provinciale,
  La Mennais,
  La Prairie, Qué.

FF. DE STE-CROIX:

- Maison provinciale,
  3550, boul. Lévesque,
  Chomedy, Montréal 40, Qué.

FF. DES ECOLES CHRETIENNES:

- Maison provinciale,
  150, boul. de Normandie,
  Longueuil, Qué.

- Maison provinciale,
  Mont-de-la-Salle,
  Laval-des-Rapides, Qué.

- Maison provinciale,
  2360, chemin Ste-Foy,
  Québec, Qué.

FF. DU SACRE-COEUR:

- Maison provinciale,
  Champigny, Qué.

- Maison provinciale,
  251, St-Jean-Baptiste,
  Rimouski, Qué.

- Maison Sacré-Coeur,
  s/d R.F. Réal,
  Rosemère, Cté Terrebonne, Qué.

(PERES)

PP. CLERCS DE ST-VIATEUR:

- Maison provinciale,
  1, rue Iberville,
  Rivière-du-Loup, Qué.

PP. DU ST-SACREMENT:

s/d R.P. Zéphirin Bélanger,
3196, rue Heather,
Vancouver 9, C.B.

PP. OBLATS-DE-MARIE-IMMACULEE:

- Maison provinciale,
  89, Eastgate,
  Winnipeg 1, Man.

PRIEURE DES PP. PREMONTRES:

St-Bernard-de-Lacolle,
Qué.

(SOEURS)

SS. DE JESUS MARIE DE SILLERY:

- Province canadienne,
  2047, chemin St-Louis,
  Québec, Qué.

SS. DE LA CHARITE DE LA PROVIDENCE:

- Maison Mère,
  5655, rue de Salaberry,
  Montréal 9, Qué.

SS. DE LA CHARITE DE QUEBEC:

- Maison généralice,
  Rue d'Estimauville,
  Giffard, Qué.

- Province du Sacré-Coeur,
  Hôpital St-Julien,
  St-Ferdinand, Qué.

- Province d'Youville,
  Hôpital St-Michel-Archange,
  Mastaï, Québec 5, Qué.

- Province Mallet,
  Institut St-Joseph-de-la-Délivrance,
  Lévis, Qué.

- Province Notre-Dame,
  1050, chemin Ste-Foy,
  Québec, Qué.

- Province St-Joseph,
  2915, ave de l'Orphelinat,
  Giffard, Qué.

SS. DE LA CHARITE DE ST-HYACINTHE:

- Maison Mère,
  Hôtel-Dieu,
  1800, rue Dessaules,
  St-Hyacinthe, Qué.

SS. DE LA CHARITE DE ST-LOUIS:

- Maison provinciale,
  Bienville, Cté Lévis, Qué.

SS. DE LA CONGREGATION DE NOTRE-DAME:

- Maison Mère,
  3040 ouest, rue Sherbrooke,
  Montréal, Qué.

SS. DE LA PRESENTATION-DE-MARIE:

- Province de Montréal,
  9302, boul. St-Michel,
  Montréal 38, Qué.

- Province de Sherbrooke,
  1021, rue du Conseil, Sherbrooke, Qué.

SS. DE L'ASSOMPTION DE LA STE-VIERGE:

- Maison provinciale,
  10765, 98e rue,
  Edmonton, Alb.

- Maison provinciale,
  St-Grégoire,
  Cté Nicolet, Qué.

- Maison provinciale du Sacré-Coeur,
  Académie Ste-Marie,
  Haileybury, Ont.

- Province du Christ-Roi,
  Amos, Cté Abitibi, Qué.

- Province Notre-Dame-de-Lourdes,
  Ecole normale de Nicolet,
  Nicolet, Qué.

- Province St-Joseph,
  577, ave Laviolette,
  Trois-Rivières, Qué.

SS. DE NOTRE-DAME-AUXILIATRICE:

- Maison Mère,
  Rue Perreault est,
  Rouyn, Qué.

SS. DE NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL:

- Maison Mère,
  Rue Racine,
  Chicoutimi, Qué.

SS. DE NOTRE-DAME DU PERPETUEL-SECOURS:

- Maison Mère,
  St-Damien,
  Cté Bellechasse, Qué.

SS. DE NOTRE-DAME DU ST-ROSAIRE:

- Maison Mère,
  Rimouski, Qué.

SS. DE ST-FRANCOIS-D'ASSISE-DE-LYON:

Maison provinciale,
  Couvent Ste-Marie-des-Anges,
  Gros-Pin, Québec, Qué.

SS. DE ST-JOSEPH DE ST-HYACINTHE:

- Maison généralice,
  805, ave St-Raymond,
  St-Hyacinthe, Qué.

SS. DE ST-PAUL-DE-CHARTRES:

- Maison provinciale,
  Ste-Anne-des-Monts,
  Cté Gaspé-Nord, Qué.

SS. DE STE-ANNE:

- Maison provinciale,
  1950, rue Provost,
  Lachine, Qué.

- Province Sacré-Coeur,
  St-Jacques de Montcalm, Qué.

SS. DE STE-CHRETIENNE:

- Maison du Canada,
  3365, rue Guimont,
  Giffard, Qué.

SS. DE STE-CROIX-ET-DES-SEPT-DOULEURS:

- Maison générale,
  815, boul. Ste-Croix,
  Ville St-Laurent, Montréal, Qué.

- Maison provinciale,
  5800, Côte-des-Neiges,
  Montréal 26, Qué.

- Province du Christ-Roi,
  Nomininguc, Cté Labelle, Qué.

- Province Notre-Dame-de-l'Assomption,
  233, boul. Ste-Rose,
  Ste-Rose, Cté Laval, Qué.

- Province Notre-Dame-de-Lourdes,
  63, ave Russell,
  Ottawa 2, Ont.

- Province Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus,
  8521, 112e Rue,
  Edmonton, Alb.

SS. DES SACRES-COEURS-DE-JESUS-ET-DE-MARIE:

- Maison provinciale,
  244, rue Principale, C.P. 757,
  Amos, Cté Abitibi, Qué.

SS. DES SAINTS-COEURS-DE-JESUS-ET-DE-MARIE:

- Maison provinciale,
  390, rue St-Louis,
  Joliette, Qué.

SS. DES SAINTS-NOMS-DE-JESUS-ET-DE-MARIE:

- Maison Mère,
  1420, boul. Mont-Royal,
  Outremont, Qué.

SS. DU BON-PASTEUR DE QUEBEC:

- Maison Mère,
  1080, de la Chevrotière,
  Québec 4, Qué.

- Maison provinciale du Bon-Pasteur,
  B.P. Duberger,
  Notre-Dame-des-Laurentides, Qué.

- Maison provinciale,
  424, ave Bégin, Chicoutimi, Qué.

SS. DU SACRE-COEUR-DE-JESUS:

- Maison provinciale,
  Avenue des Oblats,
  Ottawa 1, Ont.

SS. FILLES-DE-JESUS:

- Maison provinciale de l'Ouest,
  9040, 84e avenue,
  Edmonton, Alb.

- Maison provinciale,
  553, Elmwood Drive,
  Moncton, N.-B.

- Province des Trois-Rivières,
  1193, boul. St-Louis,
  Trois-Rivières, Qué.

- Vice-province de Rimouski,
  Maison de la Charité,
  Notre-Dame-du-Sacré-Coeur,
  Rimouski, Qué.

SS. FILLES-DE-LA-SAGESSE:

- Maison provinciale,
  5628, Dunmore,
  Montréal 26, Qué.

- Maison provinciale,
  161, ave Daly, Ottawa, Ont.

- Maison provinciale,
  247, La Présentation,
  Dorval, Qué.

SS. FILLES-DE-MARIE-DE-L'ASSOMPTION:

- Maison Mère,
  Mont-Maria,
  Campbellton, N.-B.

SS. GRISES-DE-LA-CROIX:

- Maison Mère,
  9, rue Bruyère, Ottawa 2, Ont.

- Maison provinciale,
  528, rue Notre-Dame,
  Cap-de-la-Madeleine, Qué.

- Maison provinciale Notre-Dame-de-Grâces,
  214, rue Notre-Dame, Rouyn, Qué.

- Province du Christ-Roi,
  50, Maple Lane, Ottawa 2, Ont.

- Province Notre-Dame,
  174, rue Notre-Dame, Hull, Qué.

- Province Ste-Marie,
  86, rue Ignace, Sudbury, Ont.

SS. GRISES-DE-MONTREAL:

- Province de Nicolet,
  Hôtel-Dieu, Nicolet, Qué.

- Province de St-Boniface,
  St-Boniface, Man.

- Province Ville-Marie,
5633 est, rue Sherbrooke,
Montréal 5, Qué.

SS. SERVANTES-DU-ST-COEUR-DE-MARIE:

- Maison provinciale,
598, 8e avenue, Québec 3, Qué.

- Province de la Ste-Famille,
St-Ephrem, Cté Beauce, Qué.

SS. URSULINES

- Maison provinciale,
C.P. 668, Loretteville, Qué.

- Province de Rimouski,
Monastère des Ursulines,
Rimouski, Qué.

- Province des Trois-Rivières,
698, rue des Ursulines,
Trois-Rivières, Qué.

ASSOCIATION CANADIENNE DES EDUCATEURS DE LANGUE FRANCAISE

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

- 1964 -

COLOMBIE BRITANNIQUE:

- Couvent Notre-Dame-de-Fatima,
  736, avenue Delestré,
  Maillardville, C.B.

- Couvent St-Sacrement,
  2975, rue Heather,
  Vancouver, C.B.

ALBERTA:

- Collège St-Jean,
  s/d R.P. Arthur Lacerte, o.m.i., recteur,
  8406, 91e rue,
  Edmonton, Alb.

SASKATCHEWAN:

- Collège Mathieu,
  Gravelbourg, Sask.

- Pensionnat des SS. de la Charité
  de Notre-Dame-d'Evron,
  Zénon Park, Sask.

MANITOBA:

- Pensionnat Notre-Dame-de-Lourdes,
  SS. Chanoinesses-des-Cinq-Plaies-
  du-Sauveur,
  Notre-Dame-de-Lourdes, Man.

ONTARIO:

- Collège de Hearst,
  C.P. 580, Hearst, Ont.

- Ecole industrielle St-Joseph,
  Alfred, Ont.

- Juniorat du Sacré-Coeur,
  PP. Oblats-de-Marie-Immaculée,
  600, rue Cumberland, Ottawa, Ont.

- Scolasticat St-Jean,
  431, chemin Montréal,
  Ottawa 7, Ont.

- Université d'Ottawa,
  s/d R.P. Henri-François Légaré, recteur,
  Ottawa 2, Ont.

QUEBEC:

- Académie de Québec,
  s/d R.F. Laurent Lavertu, sec. général,
  2410, chemin Ste-Foy, Québec 10, Qué.

- Boscoville,
  s/d Monsieur le Directeur,
  Rivière-des-Prairies, Qué.

- Centre des Etudes universitaires,
  466, Bonaventure, C.P. 545,
  Trois-Rivières, Qué.

- Collège Bourget,
  Rigaud, Cté Vaudreuil, Qué.

- Collège Claretain,
  C.P. 8, Victoriaville, Qué.

- Collège classique de Thetford,
  C.P. 669, boul. Smith,
  Thetford-Mines, Qué.

- Collège de Lévis,
  Lévis, Qué.

- Collège de l'Immaculée-Conception,
  Faculté de Théologie et de Philosophie
  de la Compagnie de Jésus,
  1855 est, rue Rachel,
  Montréal, Qué.

- Collège de Montréal,
  1931 ouest, rue Sherbrooke,
  Montréal, Qué.

- Collège de St-Laurent,
  625, boul. Ste-Croix,
  St-Laurent, Montréal 9, Qué.

- Collège des Jésuites,
  1150 ouest, St-Cyrille,
  Québec, Qué.

- Collège du Bon-Pasteur,
  Avenue du Séminaire,
  Chicoutimi, Qué.

- Collège du Sacré-Coeur,
  147, chemin Chambly,
  Longueuil, Qué.

- Collège du Sacré-Coeur,
  475, rue du Parc,
  Sherbrooke, Qué.

- Collège Jean-de-Brébeuf,
  3200, chemin Ste-Catherine,
  Montréal 26, Qué.

- Collège Jean-Jacques-Olier,
  4300, boul. Lasalle,
  Verdun, Montréal 9, Qué.

- Collège Laval,
  St-Vincent-de-Paul,
  Montréal 40, Qué.

- Collège Marguerite-d'Youville,
  285, boul. Taché,
  Hull, Qué.

- Collège Marie-Anne,
  100 est, rue Sauvé,
  Montréal 12, Qué.

- Collège Marie-de-France,
  4635, chemin Reine-Marie,
  Montréal 26, Qué.

- Collège Marie-de-la-Présentation,
  265, ave Marie-Rivier,
  Drummondville-ouest, Qué.

- Collège Marie-de-l'Incarnation,
  694, rue des Ursulines,
  Trois-Rivières, Qué.

- Collège Marie-Médiatrice,
  15, rue Bisson,
  Hull, Qué.

- Collège Mont-St-Louis,
  244 est, rue Sherbrooke,
  Montréal 18, Qué.

- Collège Mont-Ste-Anne,
  PP. de Mariannhill,
  Chemin Ste-Catherine,
  Sherbrooke, Qué.

- Collège Notre-Dame-de-l'Assomption,
  251, St-Jean-Baptiste,
  Nicolet, Qué.

- Collège Notre-Dame-de-Roc-Amadour,
  1625, boul. Benoît XV,
  Québec, Qué.

- Collège Notre-Dame-du-Sacré-Coeur,
  3791, chemin Reine-Marie,
  Côte-des-Neiges,
  Montréal, Qué.

- Collège St-André,
  1390, Notre-Dame,
  St-Césaire,
  Cté Rouville, Qué.

- Collège St-Bernard,
  514, ave des Frères,
  Drummondville, Cté Drummond, Qué.

- Collège St-Paul,
  10555, ave Bois-de-Boulogne,
  Montréal 12, Qué.

- Collège Ste-Anne de Lachine,
  1250, boul. St-Joseph,
  Lachine, Qué.

- Collège Ste-Anne-de-la-Pocatière,
  Ste-Anne-de-la-Pocatière, Qué.

- Collège Ste-Croix,
  3800 est, rue Sherbrooke,
  Montréal 36, Qué.

- Collège Sophie-Barat,
  1239 est, boul. Gouin,
  Montréal 12, Qué.

- Collège Ville-Marie, Inc.,
  s/d M. Aurèle Daoust, président,
  1380, rue Gilford,
  Montréal 34, Qué.

- Couvent de Baie-Comeau,
  s/d R. Sr Marie-Pierre-Nolasque, supérieure,
  C.P. 1360, Baie-Comeau,
  Cté Saguenay, Qué.

- Couvent des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie,
  21, St-Pascal,
  Verchères, Qué.

- Couvent des SS. de la Charité,
  Cacouna,
  Cté Rivière-du-Loup, Qué.

- Couvent des SS. de la Charité,
  Deschambault,
  Cté Portneuf, Qué.

- Couvent des SS. de la Charité de Québec,
  1425, St-Calixte,
  Plessisville, Cté Mégantic, Qué.

- Couvent-Ecole normale des SS. de la Charité,
  51, rue Déziel,
  Lévis, Qué.

- Couvent Jésus-Marie,
  294, rue St-Joseph,
  Lauzon, Cté Lévis, Qué.

- Couvent des SS. de Ste-Marie-de-la-Présentation,
  Grande-Baie,
  Cté Chicoutimi, Qué.

- Ecole apostolique de Rimouski,
  SS. Missionnaires-de-l'Immaculée-Conception,
  85, St-Germain,
  Rimouski, Qué.

- Ecole Cardinal-Villeneuve,
  7, ave Ste-Geneviève,
  Québec, Qué.

- Ecole commerciale de Chicoutimi,
  Chicoutimi, Qué.

- Ecole commerciale Martel,
  13, rue Duguay,
  Cap-de-la-Madeleine,
  Cté Champlain, Qué.

- Ecole d'Agriculture de Nicolet,
  Nicolet, Qué.

- Ecole d'Agriculture Notre-Dame-des-Erables,
  s/d M. Claude Piel, directeur,
  Brigham, Cté Brome, Qué.

- Ecole d'Architecture de Montréal,
  3450, rue St-Urbain,
  Montréal, Qué.

- Ecole des Hautes Etudes Commerciales
  de Montréal,
  525, ave Viger,
  Montréal 24, Qué.

- Ecole Esther-Blondin,
  95, Carré Georges-Etienne-Cartier,
  Montréal 30, Qué.

- Ecole moyenne familiale des SS. de Jésus-Marie,
  St-Michel,
  Cté Bellechasse, Qué.

- Ecole moyenne familiale des SS. de Ste-Anne,
  St-Gabriel-de-Brandon,
  Cté Berthier, Qué.

- Ecole normale Cardinal-Bégin,
  Boul. Davis,
  Arvida, Qué.

- Ecole normale Cardinal-Léger,
  6400, 16e avenue,
  Rosemont, Montréal, Qué.

- Ecole normale de Beauceville-est,
  Beauceville-est,
  Cté Beauce, Qué.

- Ecole normale de Charlesbourg,
  5350, boul. Henri-Bourassa,
  Charlesbourg, Qué.

- Ecole normale de la Présentation-de-Marie,
  232, rue Principale,
  Granby, Cté Shefford, Qué.

- Ecole normale de la Providence,
  Ste-Ursule,
  Cté Maskinongé, Qué.

- Ecole normale de l'Université de Sherbrooke,
  Cité universitaire,
  Sherbrooke, Qué.

- Ecole normale des SS. de la Charité de Québec,
  45, rue Notre-Dame,
  Thetford-Mines, Qué.

- Ecole normale des SS. de la Charité de St-Louis,
  Pont-Rouge,
  Cté Portneuf, Qué.

- Ecole normale des SS. de la Congrégation
  de Notre-Dame,
  131 ouest, rue Notre-Dame,
  Victoriaville, Qué.

- Ecole normale des SS. de Notre-Dame-du-
  Perpétuel-Secours,
  St-Damien,
  Cté Bellechasse, Qué.

- Ecole normale des SS. de Ste-Anne,
  St-Jérôme,
  Cté Terrebonne, Qué.

- Ecole normale des SS. des Sacrés-Coeurs-
  de-Jésus-et-de-Marie,
  Senneterre, Cté Abitibi, Qué.

- Ecole normale Maurice-L. Duplessis,
  3175, boul. Laviolette,
  Trois-Rivières, Qué.

- Ecole normale Notre-Dame-de-Grâces,
  214, rue Notre-Dame,
  Rouyn, Qué.

- Ecole normale Nouvelle-France,
  Coaticook,
  Cté Stanstead, Qué.

- Ecole normale St-Joseph,
  174, rue Notre-Dame,
  Hull, Qué.

- Ecole normale Ste-Anne-des-Monts,
  Ste-Anne-des-Monts,
  Cté Gaspé-Nord, Qué.

- Ecole normale Tanguay,
  24, rue St-Louis,
  Rimouski, Qué.

- Ecole Notre-Dame-de-Laval,
  229, boul. des Prairies,
  Laval-des-Rapides, Qué.

- Ecole Notre-Dame-de-Liesse,
  5707, chemin Côte-de-Liesse,
  Montréal, Qué.

- Ecole St-Joseph,
  FF. des Ecoles Chrétiennes,
  675, rue Kirouac,
  Québec 8, Qué.

- Ecole St-Joseph,
  St-Damien,
  Cté Bellechasse, Qué.

- Ecole secondaire Margarita,
  SS. de la Congrégation de Notre-Dame,
  1000, ave Gordon,
  Verdun, Montréal 19, Qué.

- Ecole secondaire Marguerite-d'Youville,
  St-Ferdinand,
  Cté Mégantic, Qué.

- Ecole secondaire Notre-Dame-des-Missions,
  2115, ave Gamache,
  Cité Jacques-Cartier,
  Cté Chambly, Qué.

- Ecole secondaire Ste-Thérèse-d'Avila,
  SS. Petites-Franciscaines-de-Marie,
  Dolbeau,
  Cté Roberval, Qué.

- Externat classique de Rivière-du-Loup,
  Rue St-Pierre,
  Rivière-du-Loup, Qué.

- Externat classique St-Jean-Eudes,
  801, 12e rue,
  Québec, Qué.

- Faculté de Commerce,
  Université Laval,
  Québec, Qué.

- Institut Alic, Inc.,
  2850 est, rue Sherbrooke,
  Montréal, Qué.

- Institut Chanoine-F.-X.-Trépanier,
  3725, rue St-Denis,
  Montréal, Qué.

- Institut commercial Lacroix, Ltée,
  197, ave Riverin,
  Chicoutimi, Qué.

- Institut familial et social,
  189, rue Laurier,
  Sherbrooke, Qué.

- Institut familial de Hull,
  250, boul. Gamelin,
  Hull, Qué.

- Institut familial des SS. de Jésus-Marie,
  Trois-Pistoles,
  Cté Rivière-du-Loup, Qué.

- Institut familial des SS. de la Charité de Québec,
  C.P. 849, Plessisville,
  Cté Mégantic, Qué.

- Institut familial des SS. de la Charité-de-St-Louis,
  Loretteville, Qué.

- Institut familial des SS. de Notre-Dame-du-Bon-Conseil,
  St-Jérôme,
  Cté Terrebonne, Qué.

- Institut familial des SS. de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours,
  St-Damien,
  Cté Bellechasse, Qué.

- Institut familial des SS. de St-Paul-de-Chartres,
  Ste-Anne-des-Monts,
  Cté Gaspé-Nord, Qué.

- Institut familial des SS. de Ste-Anne,
  St-Jacques,
  Cté Montcalm, Qué.

- Institut familial et social,
  1215 est, boul. St-Joseph,
  Montréal, Qué.

- Institut familial Rivier,
  Sutton,
  Cté Brome, Qué.

- Institut Mgr Courchesne,
  191, rue St-Germain,
  Rimouski, Qué.

- Institut Nazareth,
  SS. de la Charité,
  1460 est, boul. Crémazie,
  Montréal, Qué.

- Institut Notre-Dame-du-Sourire,
  Rue Perreault,
  Rouyn, Qué.

- Institut pédagogique St-Georges,
  2101, ave Maplewood,
  Montréal 26, Qué.

- Institut St-Georges,
  1109, ave Bégin,
  Chicoutimi, Qué.

- Institut St-Joseph,
  555, chemin Ste-Foy,
  Québec, Qué.

- Institut St-Joseph-de-la-Délivrance,
  93, rue St-Louis,
  Lévis, Qué.

- Institut St-Louis-de-France,
  SS. de la Charité-de-St-Louis,
  Loretteville, Qué.

- Institut Ste-Marie,
  C.P. 99,
  St-Anselme,
  Cté Dorchester, Qué.

- Institut Val-du-Lac,
s/d M. Armand Marcoux, directeur,
C.P. 1026,
Sherbrooke, Qué.

- Institution Chanoine-Beaudet,
s/d R. Sr Ste-Estelle-de-l'Eucharistie,
St-Pascal,
Cté Kamouraska, Qué.

- Institution des Sourdes-Muettes,
3725, rue St-Denis,
Montréal, Qué.

- Jardin de l'Enfance,
SS. Grises,
Beauharnois, Qué.

- Juvénat de La Salle,
125, boul. des Prairies,
Laval-des-Rapides,
Montréal 40, Qué.

- Juvénat de la Société St-Paul,
250 nord, boul. St-François,
Sherbrooke, Qué.

- Juvénat St-Gabriel,
St-Bruno,
Cté Chambly, Qué.

- Maison familiale du Christ-Roi,
675, rue St-Jean-Baptiste,
Nicolet, Qué.

- Maison Notre-Dame-des-Champs,
s/d R.P. Alphonse Thérien, supérieur,
Sully,
Cté Témiscouata, Qué.

- Mont-Sacré-Coeur,
FF. du Sacré-Coeur,
Granby, Qué.

- Orphelinat apostolique,
La Malbaie,
Cté Charlevoix, Qué.

- Orphelinat d'Youville,
2915, avenue de l'Orphelinat,
Giffard,
Québec 5, Qué.

- Orphelinat St-Georges,
  336, rue Visitation,
  Joliette, Qué.

- Orphelinat St-Joseph,
  St-Joseph,
  Cté Beauce, Qué.

- Orphelinat St-Sauveur,
  150 ouest, Christophe-Colomb,
  Québec 8, Qué.

- Pensionnat de la Présentation-de-Marie,
  232, rue Principale,
  Granby,
  Cté Shefford, Qué.

- Pensionnat des Saints-Anges,
  St-Jérôme,
  Cté Terrebonne, Qué.

- Pensionnat Notre-Dame-de-la-Merci,
  Aylmer, Qué.

- Pensionnat Notre-Dame-de-la-Trinité,
  12090, rue Notre-Dame,
  Pointe-aux-Trembles, Qué.

- Pensionnat St-François-Xavier,
  St-François-du-Lac,
  Cté Yamaska, Qué.

- Pensionnat Ste-Anne de St-Rémi de Napierville,
  110, rue du Collège,
  St-Rémi,
  Cté Mégantic, Qué.

- Pensionnat Ste-Marie,
  154, boul. Lorrain,
  Ste-Rose-de-Lima,
  Lima, Cté Papineau, Qué.

- Petit Séminaire de St-Georges,
  Ville St-Georges,
  Cté Beauce, Qué.

- Postulat des FF. de l'Instruction chrétienne,
  Chemin St-Jean,
  La Mennais,
  Cté Laprairie, Qué.

- Providence St-Vincent-de-Paul,
  18, rue de la Fabrique,
  Valleyfield, Qué.

- St-Lawrence College,
  Cité universitaire,
  Ste-Foy, Qué.

- Scolasticat des PP. du St-Sacrement,
  4450, rue St-Hubert,
  Montréal, Qué.

- Scolasticat-Ecole normale des Clercs de St-Viateur,
  Rigaud,
  Cté Vaudreuil, Qué.

- Scolasticat-Ecole normale des FF. de St-Gabriel,
  10385, rue Taché,
  Sault-au-Récollet,
  Montréal, Qué.

- Scolasticat-Ecole normale des FF. Maristes,
  Iberville, Qué.

- Scolasticat-Ecole normale des Petites-Franciscaines-de-Marie,
  Baie-St-Paul,
  Cté Charlevoix, Qué.

- Scolasticat-Ecole normale des SS. de la Charité de Québec,
  2667, rue d'Estimauville,
  Québec, Qué.

- Scolasticat-Ecole normale des SS. de Notre-Dame-des-Missions,
  2115, Gamache,
  Ville Jacques-Cartier, Qué.

- Scolasticat-Ecole normale des SS. de St-Joseph de St-Hyacinthe,
  805, rue Raymond,
  St-Hyacinthe, Qué.

- Scolasticat-Ecole normale des SS. Filles-de-la-Charité-du-Sacré-Coeur,
  310 nord, 1re avenue,
  Sherbrooke-est, Qué.

- Scolasticat Notre-Dame-de-Ste-Croix,
  15693 ouest, boul. Gouin,
  Ste-Geneviève, Qué.

- Séminaire d'Amos,
  s/d R.P. Roland Massé,
  Amos, Qué.

- Séminaire de Gaspé,
  Gaspé, Qué.

- Séminaire de la Très-Ste-Trinité,
  1415 ouest, ave des Pins,
  Montréal 25, Qué.

- Séminaire de Nicolet,
  Nicolet, Qué.

- Séminaire de Philosophie,
  3880, chemin Côte-des-Neiges,
  Montréal 25, Qué.

- Séminaire de Québec,
  s/d M. Léonce Grégoire, ptre,
  Québec, Qué.

- Séminaire de Rimouski,
  Rimouski, Qué.

- Séminaire de St-Hyacinthe,
  450, rue Girouard,
  C.P. 9, St-Hyacinthe, Qué.

- Séminaire de Sherbrooke,
  195, rue Marquette,
  C.P. 790, Sherbrooke, Qué.

- Séminaire des PP. du St-Sacrement,
  167, rue St-Louis,
  Terrebonne, Qué.

- Séminaire du Sacré-Coeur,
  Pointe-aux-Chênes,
  Cté Argenteuil, Qué.

- Séminaire du Sacré-Coeur,
  St-Victor,
  Cté Beauce, Qué.

- Séminaire Montfort,
  Papineauville,
  Cté Papineau, Qué.

- Séminaire Oblat-de-Marie-Immaculée,
  1501, rue Salaberry,
  Chambly, Qué.

- Séminaire St-Alphonse,
  PP. Rédemptoristes,
  Aylmer-est, Qué.

- Séminaire St-Alphonse,
  Basilique Ste-Anne,
  Ste-Anne-de-Beaupré, Qué.

- Séminaire St-Antoine,
  3351, boul. des Forges,
  Trois-Rivières, Qué.

- Séminaire St-François,
  Cap-Rouge,
  Cté Québec, Qué.

- Séminaire St-Joseph,
  Mont-Laurier, Qué.

- Séminaire St-Joseph,
  Rue Laviolette,
  Trois-Rivières, Qué.

- Séminaire St-Michel,
  42 est, rue Rhéaume, C.P. 130,
  Rouyn, Qué.

- Séminaire St-Pie-X,
  Hauterive, Cté Saguenay, Qué.

- Séminaire St-Vincent,
  850, rue St-Olivier,
  Québec 4, Qué.

- Séminaire Ste-Croix,
  635, boul. Ste-Croix,
  St-Laurent, Montréal 9, Qué.

- Université de Montréal,
  C.P. 6128,
  Montréal, Qué.

- Université Laval,
  Québec, Qué.

- Université de Sherbrooke,
  s/d Mgr Irénée Pinard, recteur, p.a.,
  Sherbrooke, Qué.

NOUVEAU-BRUNSWICK:

- Séminaire Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours,
  476, Elmwood Drive,
  Moncton, N.-B.

- Université de Moncton,
  s/d R. P. Clément Cormier, c.s.c., recteur,
  80, rue Church,
  Moncton, N.-B.

ASSOCIATION CANADIENNE DES EDUCATEURS DE LANGUE FRANCAISE

INDIVIDUS

- 1964 -

SASKATCHEWAN:

- Ducharme, M. Roger, ptre,
  Collège Mathieu,
  Gravelbourg, Sask.

ALBERTA:

- Motut, M. Roger,
  8207, 101e avenue,
  Edmonton, Alb.

ONTARIO:

- Barrette, M. Louis-Philippe,
  270, avenue Marier,
  Ottawa 7, Ont.

- Béliveau, M. Elzéar, ptre, o.m.i.,
  600, Cumberland,
  Ottawa 2, Ont.

- Charbonneau, M. Louis,
  1, rue Beckwith,
  Ottawa, Ont.

- Dubois, M. Horace,
  Secrétaire de l'Association des Inspecteurs
  d'Ecoles et des Professeurs d'Ecoles
  normales d'Ontario,
  C.P. 310, Rockland, Ont.

- Leblanc, Mlle Eveline, directrice des étudiantes,
  Université d'Ottawa,
  75 est, avenue Laurier,
  Ottawa 2, Ont.

- Smith, M. Markland,
  Chef du Bureau de Traduction,
  74, Marlowe Crescent,
  Ottawa, Ont.

QUEBEC:

- Angèle-de-Foligno, R. Sr,
  Ecole normale Notre-Dame-de-Lourdes,
  C.P. 126,
  Rivière-du-Loup, Qué.

- Anne-de-Marie,
  SS. Filles-de-la-Sagesse,
  St-Jovite, Qué.

- Barrette, M. J.-L.,
  Commission scolaire de Charlesbourg,
  335, 86e rue ouest,
  Québec 7, Qué.

- Belisle, Mlle Alvine,
  Service des Bibliothèques scolaires,
  Hôtel du Gouvernement,
  Québec, Qué.

- Bellefleur, M. Gustave,
  3974, Mentana,
  Montréal, Qué.

- Bertrand, R.F. Louis, s.g.,
  1655 est, boul. Gouin,
  Montréal, Qué.

- Bilodeau, R.P. Emile,
  Collège de Jonquière,
  C.P. 340, Jonquière, Qué.

- Blondin, R.P. Adalbert, o.f.m., supérieur,
  Ecole de Métiers St-Conrad,
  R.R. no 1, Cap-Rouge,
  Cté Québec, Qué.

- Bouchard, R. Sr Marie-Berthe,
  Ecole d'Arts familiaux Notre-Dame-du-Bon-Conseil,
  111, Ellice,
  Valleyfield, Qué.

- Brouillet, M. Bernard,
  Imperial Oil Ltée,
  2, Place Ville-Marie,
  Montréal, Qué.

- Camille, R.F.
  Collège Laval,
  St-Vincent-de-Paul, Cté Laval, Qué.

- Carle, M. Léo, secrétaire,
Commission scolaire des Trois-Rivières,
C.P. 907,
1025, rue Marguerite-Bourgeois,
Trois-Rivières, Qué.

- Charbonneau, M. Jean-Paul, ptre,
Directeur de l'Office diocésain
de l'Enseignement,
1071, rue Cathédrale,
Montréal, Qué.

- Collard, M. André, principal,
Section classique Montcalm,
250, rue Rioux,
Sherbrooke, Qué.

- Côté, Mlle Cécile,
249, rue Wolfe,
Bienville, Cté Lévis, Qué.

- Daoust, M. Aurèle, directeur,
Collège Ville-Marie, Inc.,
1380, rue Gilford,
Montréal 34, Qué.

- Darveau, Me Lucien,
Sous-secrétaire adjoint de la Province,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

- DaSilva, M. Jean-Marie,
10142, boul. St-Laurent,
Montréal 12, Qué.

- Delisle, M. Gaudry, directeur,
Service de l'Enseignement audio-visuel,
Ministère de l'Education,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

- Denhez, M. Charles,
5581 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 28, Qué.

- Dominique-du-Rosaire, R. Sr, m.i.c.,
Scolasticat St-Pie-X,
2900, chemin Ste-Catherine,
Montréal 26, Qué.

- Dufresne, Dr Joseph, directeur,
Ecole de Médecine vétérinaire de la
Province de Québec,
C.P. 329,
St-Hyacinthe, Qué.

- Dussault, M. André,
1315, rue Lafontaine,
Montréal 24, Qué.

- Duval, M. Léo, ptre,
Ecole normale Beauceville-est,
Cté Beauce, Qué.

- Elie, R. Sr Lucienne,
Maison Mère des SS. Grises de Montréal,
1190, rue Guy,
Montréal 25, Qué.

- Ferland, M. Louis-Joseph, ptre, curé,
Beauceville-ouest,
Cté Beauce, Qué.

- François-Thérèse, R. Sr,
37, des Cascades,
Québec 5, Qué.

- Gabriel-de-l'Annonciation,
Pensionnat de Valleyfield,
27, rue de l'Eglise,
Valleyfield, Qué.

- Gagnon, M. J.-B., i.é.,
17, ave Laviolette,
Outremont, Montréal, Qué.

- Gaudreau, M. Lionel,
202, Dieppe,
Arvida, Qué.

- Gascon, Me Adélard,
2213, Circle Place,
Ottawa 8, Ont.

- Girouard, M. A., ptre,
Institut Doréa,
Franklin-Centre,
Cté Huntingdon, Qué.

- Gosselin, M. Maurice,
190 est, boul. Crémazie,
Montréal 11, Qué.

- Goyette, Mlle Pauline, directrice,
  Ecole Beauregard, Inc.,
  96, Gillespie,
  Sherbrooke, Qué.

- Henri-Bernard, R. Sr, supérieure,
  Ecole normale des SS. Grises-de-la-Croix,
  Ville-Marie,
  Cté Témiscamingue, Qué.

- Hudon, M. Lionel, ptre,
  C.P. 66,
  Ste-Rose-du-Dégelis,
  Cté Témiscouata, Qué.

- Hyacinthe, R.F. Hamelin,
  Institut La Mennais,
  FF. de l'Instruction Chrétienne,
  C.P. 39,
  Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin,
  Cté Dorchester, Qué.

- Jean-Marie, R. Sr,
  Orphelinat et Pensionnat Nazareth,
  Black Lake,
  Cté Mégantic, Qué.

- Laberge, M. Jacques,
  Collège militaire Royal,
  St-Jean, Qué.

- Laroche, M. François,
  245, Gay-Lussac,
  Arvida, Qué.

- Lebel, M. Maurice,
  Directeur du Département d'Etudes anciennes,
  Université Laval,
  Québec, Qué.

- Lebel, M. Robert, ptre,
  Grand Séminaire,
  C.P. 290,
  Rimouski, Qué.

- Leduc, R. Sr Georgette,
  Maison Mère des SS. Grises de Montréal,
  1190, rue Guy,
  Montréal 25, Qué.

- Lemieux, M. Fernand,
Ministère de l'Education,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

- Marie-Aloysia, R. Sr,
37, ave des Cascades,
Québec 5, Qué.

- Marie-Ange-Gabriel, R. Sr,
Pensionnat Ste-Anne,
122, St-Jacques,
Cté Montcalm, Qué.

- Marie-Catherine, R. Sr,
Marymount College,
2975, chemin St-Louis,
Québec, Qué.

- Marie-de-Massabielle, R.Sr,
37, ave des Cascades,
Québec 5, Qué.

- Marie-Emma, R. Sr,
Scolasticat St-Pie-X,
2900, chemin Ste-Catherine,
Montréal 26, Qué.

- Marie-Gabrielle, R. Sr,
Pensionnat Notre-Dame-de-Ste-Croix,
5790, Côte-des-Neiges,
Montréal 26, Qué.

- Marie-Pierre-du-Sauveur, R. Sr,
Institut familial de Ste-Martine,
108, rue St-Joseph,
Ste-Martine,
Cté Châteauguay, Qué.

- Marie-St-Paul-de-Sion, R. Sr,
Scolasticat-Ecole normale des SS. de Ste-Croix-et-des-Sept-Douleurs,
815, boul. Ste-Croix,
Ville St-Laurent, Qué.

- Massé, M. Jean-Marie,
L'Escholier,
2925 est, boul. Gouin,
Montréal 12, Qué.

- Morin, R. Sr Jeanne-d'Arc,
Ecole d'Arts familiaux Notre-Dame-du-Bon-Conseil,
111, Ellice,
Valleyfield, Qué.

- Ostiguy, R.P. Roland, o.m.i.,
Collège de Rouyn,
C.P. 60, Rouyn, Qué.

- Ouellet, M. Albert,
Commission scolaire de Charlesbourg,
335, 76e rue ouest,
Québec 7, Qué.

- Parent, M. Lucien,
Rue de la Gare,
Rimouski, Qué.

- Parent, R. Sr Thérèse, s.g.m.,
Institut Rousselot,
1460, chemin de la Côte St-Michel,
Montréal 35, Qué.

- Préfontaine, M. Norbert,
Directeur du Conseil du Centenaire de la Confédération,
268, 1re avenue,
Ottawa, Ont.

- Quirion, R. Sr Marguerite, directrice,
Ecole normale Marguerite-de-la-Jemmerais,
1190, rue Guy,
Montréal 25, Qué.

- Roberge, R.P., supérieur,
Collège St-Alexandre,
Limbour via Hull,
Gatineau, Qué.

- Robert-François, R.F.,
Provincial des FF. de St-Gabriel,
Champlain, Qué.

- Robert, M. Marcel, directeur,
Collège Mgr Decelles,
125, rue Tétreau,
Sorel, Cté Richelieu, Qué.

- Rollin, Mgr Delphis,
Presbytère Ste-Rose-de-Lima,
Cté Papineau, Qué.

- Rouleau, Mlle Cécile,
Secrétaire générale de l'ACELF,
Directrice de la revue "L'Instruction publique",
110 ouest, Grande-Allée, app. 408,
Québec, Qué.

- Ruel, M. Pierre-H.,
1460, Beauséjour,
Sherbrooke, Qué.

- Ruel, M. Roger,
Directeur général adjoint des
Ecoles normales,
Côte de la Montagne,
Québec.

- Saint-Alphonse-Marie, R. Sr, supérieure,
Ecole secondaire St-Joseph,
309, rue Chassé,
Asbestos, Cté Richmond, Qué.

- Saint-Augustin, R. Sr,
Juvénat du Coeur-Immaculée,
Hôtel-Dieu St-Michel,
Roberval, Qué.

- Saint-Denis, M. Roger,
Association des Inspecteurs d'Ecoles
et des Professeurs d'Ecoles normales d'Ontario,
C.P. 310, Rockland, Ont.

- Saint-Jean-du-Carmel, R. Sr, supérieure,
Ecole secondaire Notre-Dame-Auxiliatrice,
143, rue Notre-Dame,
St-Jean, Qué.

- Saint-Joseph-du-Bon-Pasteur, R. Sr, supérieure,
Pensionnat de Louiseville,
8, St-Laurent, Louiseville,
Maskinongé, Qué.

- Saint-Maurice, M. Roland, professeur,
628 est, rue Liège,
Montréal 11, Qué.

- Saint-Sylvestre, R. Sr,
Directrice de l'Ecole normale Mgr Moreau,
115, Montcalm,
St-Joseph de Sorel, Qué.

- Sainte-Constance, R. Sr,
Ecole secondaire St-Joseph,
845, rue Raymond,
St-Hyacinthe, Qué.

- Sainte-Jeanne-du-Crucifix, R. Sr,
Institut pédagogique,
4873, ave Westmount,
Montréal 6, Qué.

- Supérieure, R. Sr,
Couvent des SS. de la Charité,
Ste-Anne-de-la-Pocatière, Qué.

- Supérieure, R. Sr,
Scolasticat-Ecole normale des SS. de
Jésus-Marie,
Beauceville-est,
Cté Beauce, Qué.

- Supérieure, R. Sr,
Ecole normale des SS. des SS.-NN.-
de Jésus-et-de-Marie,
Disraéli,
Cté Wolfe, Qué.

- Supérieure, R. Sr,
Ecole normale Esther-Blondin,
Rigaud, Cté Vaudreuil, Qué.

- Supérieure, R. Sr,
Pensionnat Ste-Anne,
St-Esprit, Cté Montcalm, Qué.

- Supérieure, R. Sr,
Scolasticat-Ecole normale des SS. du
Sacré-Coeur-de-Jésus,
St-Hubert, Cté Chambly, Qué.

- Supérieure provinciale,
SS. Franciscaines-Missionnaires-de-Marie,
Maison provinciale,
388, Grande-Allée,
Québec, Qué.

- Thérèse-du-Bon-Pasteur, R. Sr,
Scolasticat-Ecole normale des SS. de
l'Assomption-de-la-Ste-Vierge,
20, rue St-Jean-Baptiste,
Nicolet, Qué.

- Thibert, M. Clément, directeur,
  Bureau de l'Enfance exceptionnelle,
  Ministère de l'Education,
  Hôtel du Gouvernement,
  Québec, Qué.

- Vinette, M. Roland,
  Hôtel du Gouvernement,
  Québec, Qué.

NOUVEAU-BRUNSWICK:

- DeGrace, M. J.-Gérard,
  Sous-ministre de l'Education du
  Nouveau-Brunswick,
  Hôtel du Gouvernement,
  Frédéricton, N.-B.

- Gauvin, M. Arthur,
  Collège de Bathurst,
  Bathurst, N.-B.

- Marie-Jeanne-de-Valois, R. Sr supérieure générale,
  Maison Mère des SS. Notre-Dame-du-Sacré-Coeur,
  Rue King,
  Moncton, N.-B.

- Savoie, Me Adélard,
  236, rue Georges, suite 409,
  Moncton, N.-B.

- Taillon, R.F. Léopold,
  Ecole de Langues vivantes,
  Université de Moncton,
  Moncton, N.-B.

TERRENEUVE

- Frecker, Honorable Georges-Alain,
  Ministre de l'Education,
  Hôtel du Gouvernement,
  St-Jean, Terreneuve.

SECRETARIAT DE L'ACELF

Québec, le 19 juin 1964.

ANNEXE

- Association des Professeurs d'Arvida,
  C.P. 25,
  Arvida, Qué.

- Jeunesse étudiante catholique, Inc.,
  s/d Monsieur Jacques Laliberté, sec.-général,
  430 est, rue Sherbrooke,
  Montréal 24, Qué.

- Société St-Jean-Baptiste du diocèse
  de Québec,
  430, chemin Ste-Foy,
  Québec, Qué.

-Laperrière-Séguin, Madame Yolande,
  10602, rue Jeanne-Mance,
  Montréal 12, Qué.

SECRETARIAT DE L'ACELF,
3, Place Jean-Talon, bureau 338,
Québec 2, Qué.

le 30 juillet 1964.

ASSOCIATION CANADIENNE DES EDUCATEURS DE LANGUE FRANCAISE

B- Liste des organismes avec lesquels l'ACELF collabore

1. Organismes internationaux -

Bureau international de l'Education (B.I.E.);
Bureau international catholique de l'Enfance (B.I.C.E.);
Union mondiale des Enseignants catholiques (U.M.E.C.).

2. Organismes nationaux -

Association canadienne d'Education (C.E.A.);
Conseil canadien de la Recherche en Education (C.C.R.E.);
Conseil national pour l'U.N.E.S.C.O.;
Conseil national de la Radio diffusion - Télévision scolaire;
Fédération canadienne des Enseignants (C.T.F.);
Fondation des Universités canadiennes (F.U.C.);
Institut canadien d'Education des Adultes (I.C.E.A.);
Semaine canadienne d'Education (C.W.E.).

3. Ministères de l'Education

Par l'intermédiaire des associations d'éducation des provinces.

B I B L I O G R A P H I E

(Principaux ouvrages consultés)

B I B L I O G R A P H I E

(Principaux ouvrages consultés)

- Actes de l'Amérique du Nord Britannique et statuts connexes (1867-1962)
  Maurice Ollivier, 1962

- Avenir du Canada et Culture française
  Centre de Psychologie et de Pédagogie, Montréal, 1961

- Choix de la Reine
  Wilfrid Eggleston, Ottawa, 1961

- Confederation of Canada
  John Hamilton Gray, 1872

- Le Devoir
  Claude Ryan, Montréal, le 2 avril 1964

- Education Acts and Regulations (1955-63)
  Newfoundland

- Education patriotique
  ACELF, Québec, 1955

- Enquête sur l'Enseignement français au Canada
  Centre de Psychologie et de Pédagogie, Montréal, 1951

- L'Enseignement français au Canada
  Lionel Groulx, ptre, 2 vol., Montréal, 1933-34

- L'Etat du français au Manitoba
  Gaston Dulong, rapport soumis au Conseil de la Vie française, 1963

- Histoire du Canada français depuis la découverte
  Lionel Groulx, ptre, 1952

- L'Instruction publique
  Jean-Charles Bonenfant, Québec, mars 1964

- Manual of the School Law
  British Columbia, 1963

- Mémoire à la Commission royale d'Enquête sur la Radio et la Télévision
  ACELF, Québec, 1956

- Rapport de la Commission royale d'Enquête sur l'organisation du gouvernement
Ottawa, 1962

- Recensement du Canada 1961, Population - Langue officielle et langue maternelle
Bulletin 1.2-9, Ottawa, 1963

- Règlements royaux applicables aux collèges des services armés du Canada
Ottawa, 1957

- Situation de l'Enseignement du français au Canada
R.P. Richard Arès, s.j., in La Revue scolaire, vol. XIV, no 8, févr 1964

- The Department of Education Act - The Public Schools Act - The Schools Administration Act - The Secondary Schools and Boards of Education Act - The Separate Schools Act
Ontario, 1962

- The Education Act and Related Acts
Nova Scotia, 1961

- The New Brunswick Schools Act
1962

- The Public Schools Act
Manitoba, 1960

- The School Act - The Larger School Units Act - The School Attendance Act and The School Grants Act
Regina (Saskatchewan), 1959

- The School Act
Prince Edward Island, 1961

- The Telegram
Murray Ballantyne, Toronto, avril-mai 1964

TABLE DES MATIERES

T A B L E D E S M A T I E R E S

	Pages
PLAN	1

INTRODUCTION

1. Résumé des conclusions	4
2. Les recommandations	9
3. Définition de l'ACELF	15
4. Le mémoire	22

P R E M I E R E P A R T I E

LE CANADA FRANCAIS D'AUJOURD'HUI

INTRODUCTION: Définition du Canada français	25
A- Parallèle: Québec et autres provinces	27
B- Les systèmes d'enseignement au pays	27
C- L'enseignement dans les forces armées et les collèges militaires	32
CONCLUSION	36

D E U X I E M E P A R T I E

ASPIRATIONS DU CANADA FRANCAIS

INTRODUCTION: Bilinguisme et biculturalisme pratiques ...	39
A- L'école française et la Confédération	45
B- Les systèmes d'enseignement	48
C- L'enseignement dans les forces armées et les collèges militaires	56
D- L'enseignement de la langue seconde	57

C O R O L L A I R E S

L'ENSEMBLE POLITICO-SOCIAL DU CANADA

INTRODUCTION	61
A- Les associations professionnelles et culturelles	61
B- Le monde des affaires	62
C- Les moyens d'information	65
D- Le visage de la capitale: Ottawa	68

CONCLUSION GENERALE 77

ANNEXE: Membres de l'ACELF au 30 juin 1964 81
Organismes avec lesquels l'ACELF collabore ... 131

BIBLIOGRAPHIE 133

TABLE DES MATIERES 136

QUEBEC, le vingt-septième jour d'octobre
mil neuf cent soixante-quatre.

NO: 720-102

TITRE:

AUTEUR: L'Association acadienne d'éducation en Nouvelle-Ecosse

émoire de 11 pages; 6 recommandation(s)

EMARQUES DE L'ANALYSTE:

e mémoire fait état des améliorations sensibles des relations entre les eux groupes ethniques dans la région sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse. l attache une particulière importance à la radio et à la télévision rançaises comme facteurs d'épanouissement culturel. Il exprime la onfiance des Acadiens dans la possibilité d'un Canada bilingue, fficiellement et dans les faits.

L'ATTENTION DE LA RECHERCHE:

répartition de la population acadienne dans la région sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse, (p. 2, parag. 3)

faible puissance des relais français de Radio-Canada: Digby, Weymouth, Meteghan River, Yarmouth, Wedgeport (p. 7 parag. 16)

cité: Aperçu démographique du peuple acadien, L'Action nationale, avril, 1961. (p. 5, parag. 11)

unilinguisme des musées nationaux: Grand-Pré, l'Habitation Champlain (Lower Granville), Fort Anne (Annapolis),(p. 9 parag. 19).

ABLE DES MATIERES:

	PAGES
COMMANDATIONS:	1 et 7 (para. 14)
MOIRE:	
"L'association acadienne d'éducation"	1
"La région représentée"	
répartition de la population acadienne	2
les écoles	3
industrie & commerce locaux	3
la vie sociale	4
le milieu environnant	4
"Références au mémoire du Conseil de la vie française"	6
"Nos recommandations ".....	11
Conclusion	11

I - L'Association acadienne d'éducation:

- fondée en 1950 à Church Point
- 130 membres - professeurs, professionels et hommes d'affaires
- "la juste revendication des droits de religion et de langue des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse pour la conservation de leur langue afin d'assurer leur survivance comme entité catholique et française." p.1
- champ d'action de l'Association pratiquement limité aux comtés de Digby et de Yarmouth.

II - "La région représentée":

1) répartition de la population acadienne: p. 1
   - population totale de 20,000 âmes; 7,500 à Clare (Digby), 7,500 à Argyle (Yarmouth) 2 paroisses purement françaises; 5,000 dispersés dans des paroisses à population mixte.
2) les écoles (dans les milieux français):
   - en principe, elles sont bilingues, i.e.:
     1ère - 2e années: enseignement unilingue français
     3e - 7e années: enseignement graduel de l'anglais
     après la 7e année: enseignement unilingue anglais.
   - l'enseignement du français à un niveau plus élevé que dans les écoles anglaises est favorisé par le Département d'Education
   - imminence de changements essentiels; attitudes favorables du groupe anglophone et des bureaux responsables
   - le collège Sainte-Anne entretient dans cette région un foyer de vie française depuis 1892
3) industrie & commerce locaux:
   - dans les paroisses françaises, le français est la langue usuelle
   - en dehors du milieu français, unilinguisme total, sauf à Yarmouth où il serait possible, dans les magasins de trouver des employés bilingues

- développement récent de l'industrie au plan local; propre à favoriser la stabilisation du milieu culturel "permettant à l'Acadien français une plus grande confiance dans ses propres valeurs linguistiques et culturelles." p.3

4) La vie sociale:

- la langue de conversation demeure le français, acquis surtout par la tradition orale
- La plupart des gens écrivent de préférence en anglais, l'ayant appris à l'école et parlent facilement anglais.

5) le milieu environnant:

- isolement total de la communauté francophone de cette région; pas de contact immédiats avecces autres communautés francophones
- unilinguisme des services dépendant du gouvernement provincial
- influence menaçante pour la langue et la culture française exercée par les moyens d'information anglo-canadiens et américains, influence que les journaux français sont dans l'impossibilité de neutraliser

  "Si l'on ajoute à la presse provinciale, les revues américaines qui circulent partout, on doit dire que toutes les influences de lectures qui s'exercent chez nous sont des influences néfastes au développement de modes de penser conformes à notre caractère ethnique." p.5
- importance plus grande de la radio et de la télévision:
- le relais français de Radio-Canada (Meteghan River) n'est capté que par une petite proportion de la population
- par la télévision, les enfants apprennent l'anglais avant de savoir articuler leur langue maternelle
- les programmes des réseaux anglais et américains ne sont pas adaptés à l'esprit français
- "Il est peu de besoins aussi urgents pour notre population française à l'heure actuelle que celui d'un poste français de télévision...." p. 5
- Conditions géographiques et sociales qui entravent

l'épanouissement de la langue et de la culture françaises, et ce, en dépit de la sympathie du groupe anglophone à l'égard du fait français.

III - "Références au mémoire du Conseil de la Vie française":

- L'Association fait siennes les définitions des termes "nation", "état" développées par le C.V.F. (parag. 52 et suiv) et appuie les recommandations qui ont trait aux minorités francophones.

IV - "Nos recommandations":

1. radio, télévision: le rayonnement des postes existants est trop faible pour être capté à plus de 5 milles
   - nécessité d'améliorer le service de radio.
   - télévision française inexistante malgré les réclamations d'une part et les promesses de l'autre.
   - dans ce domaine, les régions anglophones obtiennent toujours la part du lion.
2. bilinguisme dans les compagnies de téléphone et de télégraphie:
   en dépit de la présence d'employés francophones, difficulté d'obtenir des services efficaces et rapides en français.
3. Gendarmerie royale: unilinguisme presque total des gendarmes dans notre région. Cette lacune n'est pas due à un manque de personnel, puisque des sujets francophones sont en service dans des régions anglaises. L'attitude commandée par les supérieurs est franchement opposée au fait français.
4. Bilinguisme dans les musées nationaux: musée de Grand-Pré: un seul guide bilingue; l'Habitation Champlain (Lower Granville) et Fort Anne (Annapolis) aucun employé bilingue.

5. Amendements à la constitution:
appui à la recommandation XXIX du C.V.F. pour la protection des droits scolaires des deux nations.

6. Collège de Church Point: nécessité des collèges de ce genre en milieu minoritaire pour la conservation de la langue et de la culture. Nécessité d'une aide fédéral particulière à ces collèges dont le développement est entravé par des difficultés financières. Parmi les collèges qui ont besoin de cette aide: St-Boniface, Gravelbourg, St-Jean d'Edmunton, Collège Ste-Anne de Church Point.

Conclusion:

Les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse ont la volonté de conserver leur langue et leur culture "en esprit de fraternité avec les autres groupes francophones du continent" p.11
Ils ont confiance en la possibilité d'un Canada bilingue, officiellement et dans les faits.

720-102

MEMOIRE DE L'ASSOCIATION ACADIENNE D'EDUCATION EN NOUVELLE-ECOSSE A LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME.

RESUME DES RECOMMANDATIONS

1. Que le gouvernement du Canada assure à notre groupe minoritaire, dans le plus bref délai possible, les services français de radio et de télévision. (Par.16)
2. Que les compagnies de téléphone et de télégraphie assurent à notre population française des services et des employés bilingues. (Par. 17)
3. Que la Gendarmerie royale donne à ses services dans les régions françaises un caractère bilingue. (Par.18)
4. Que les musées nationaux, surtout ceux qui intéressent de près l'histoire des groupes français, conservent un caractère bilingue. (Par. 19)
5. Que la constitution du Canada soit amendée de façon à protéger les droits scolaires des deux nations qui forment l'Etat canadien, dans le sens de la Recommandation XXIX du Mémoire du Conseil de la Vie Française. (Par.20)
6. Que le gouvernement fédéral confie au Collège Ste-Anne de Church Point un centre de recherches subventionné par le fonds dont le gouvernement dispose à cet effet. (Par. 21)

LE TEXTE DU MEMOIRE

1. L'Association Acadienne d'Education. L'Association Acadienne d'Education en Nouvelle-Ecosse a été fondée au Collège Ste-Anne de Church Point, le 4 juillet 1950. Son but est, dans les termes de ses statuts généraux, "la juste revendication des droits de religion et de langue des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse pour la conservation de leur langue afin d'assurer leur survivance comme entité catholique et française". Notons tout de suite que ces termes impliquent un rapport étroite de la langue et de la culture, deux faits que nous considérons, dans ce mémoire, comme inséparables.

L'A.A.E. a comme devise: "Pour Dieu et notre langue à l'école". Elle compte 130 membres. Ceux-ci sont recrutés surtout parmi les professeurs des écoles acadiennes de la région représentée, mais aussi parmi les professionnels et les gens d'affaire; Ils sont en fait un groupement des personnes les plus intéressées aux problèmes de vie française et à leur solution.

2. Depuis sa fondation, l'Association Acadienne d'Education en Nouvelle-Ecosse s'est occupée activement de nombreux problèmes d'intérêt local, concernant l'amélioration de l'enseignement du français dans les écoles acadiennes de la province. Elle a attaché une valeur particulière à l'obtention des services de radio et de télévision en français. C'est aussi dans ses réunions que naquit la Fondation Sigogne, oeuvre de bourses pour les étudiants acadiens. Notons que, malgré son titre compréhensif, et même si ses sympathies s'étendent à tous les Acadiens de la province, surtout à ceux du Cap-Breton, les attributions et les activités de cette association se limitent en pratique au groupe acadien-français du sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse, dans les comtés de Digby et de Yarmouth.

3. La Région représentée. Ces comtés de Digby et de Yarmouth, où demeure la presque totalité des Acadiens de cette région, font partie du diocèse catholique de Yarmouth, érige en 1953. La population acadienne y est d'environ 20,000. De ceux-ci, 15,000 sont groupés dans des paroisses purement françaises, soit 7,500 dans la municipalité de Clare (Comté de Digby) et autant dans celle d'Argyle (Comté de Yarmouth). Les quelque 5,000 autres sont dispersés dans des paroisses à population mixte, donc en plus grand danger d'assimilation.

4. Les écoles, dans le groupes français, sont en principe bilingues, ce qui signifie le régime suivant. Dans les deux premières années l'enseignement se fait dans la langue maternelle. De la 3e à la 7e, l'anglais est enseigné graduellement. Après la 7e, tous les cours sont en anglais, préparant aux examens d'Immatriculation dans cette langue. Le français est enseigné mais à un niveau plus élevé que le cours donné aux élèves des écoles anglaises. Notons que le Département d'Education de la province favorise maintenant, pour nos écoles, un cours de français différent de celui donné aux anglais. L'Evolution se fait maintenant dans le bon sens, et les changements essentiels vont assurément se faire d'ici peu. Les attitudes du groupe anglais et des bureaux responsables nous sont désormais très favorables.

5. Au centre du mouvement de culture française dans cette région le Collège Ste-Anne, qui détient une charte universitaire depuis 1892, entretient un foyer de vie française. Il donne aujourd'hui aux Acadiens la possibilité de continuer leurs études directement après leur 11e année scolaire, par des cours d'adaptation en français.

6. Le commerce local se fait généralement en français, dans les paroisses françaises. A Yarmouth, ville située entre les deux municipalités, et ville épiscopale, les affaires se font en anglais, mais on trouverait des employés bilingues dans nombre de magasins. Du moment que le commerce des Acadiens s'étend en dehors de leur milieu, le monde des affaires est totalement anglais. Ils deviennent donc bilingues par nécessité, et par éducation pratique. L'industrie, plus récemment, s'est développée sur un plan local, basée surtout sur l'exploitation du milieu: chantiers maritimes et mise en conserve des produits de la mer. Nous croyons qu'une plus grande sécurité commerciale et industrielle va désormais contribuer à un milieu culturel plus stable, permettant à l'acadien français une plus grande confiance dans ses propres valeurs linguistiques et culturelles.

7. Sur le plan social, la langue de conversation demeure le français, un français, disons-le, qui est ordinairement appris par traditon orale, plutôt que dans l'enseignement scolaire, jusqu'à récemment insuffisant. La plupart des gens cependant écrivent leurs lettres en anglais, en ayant pris l'habitude à l'école. Ils s'accommodent avec facilité à la conversation anglaise, quand l'occasion s'en présente. Et l'occasion ne manque pas, dans un milieu tout pénétré des influences étrangères qui l'entourent. Nous touchons ici au problème le plus essentiel qui nous préoccupe: celui du milieu environnant.

8. La population française qui nous occupe ici est totalement entourée par le groupe anglais, séparée ainsi de tout contact immédiat avec les Acadiens du Cap-Breton et du Nouveau-Brunswick, et davantage encore des Canadiens-français du Québec. Tous les services d'état qui dépendant du milieu provincial lui sont fournis en langue anglaise. Nous soulignons ici l'influence très forte exercée sur la mentalité française, étant donnée le milieu environnant, par tous les moyens d'information, tant anglo-canadiens qu'américains. C'est probablement en raison de ces influences que notre langue et notre culture sont le plus directement menacées.

9. La presse provinciale, dirigée, rédigée, par des anglais, pour des anglais, et publiée à grand tirage dans nos familles, ne saurait éduquer un acadien dans le sens qui lui convient. L'Evangéline, journal quotidien français de Moncton, arrivant une journée en retard, intéresse peu notre région particulière et n'atteint pas chez nous une circulation importante. Le vaillant Petit-Courrier, de Pubnico-ouest, est la seule publication de langue française, hebdomadaire d'ailleurs, qui se maintienne dans notre région. Il intéresse la population parce qu'il est un relevé de nouvelles locales, mais ne cherche ni n'atteint la formule du journal d'idées.

Si l'on ajoute à la presse provinciale les revues américaines qui circulent partout, on doit dire que toutes les influences de lecture qui s'exercent chez nous sont des influences néfastes au développement de modes de penser conformes à notre caractère ethnique.

10. Plus importante encore que l'influence des lectures est celle de la radio et de la télévision. Nous avons bien, depuis 1960, quelques relais français de Radio-Canada, mais d'une puissance si faible que seulement une petite proportion de la population peut les capter. A cinq milles du relais de Meteghan River, par exemple, on ne saurait entendre un programme sans interférence des postes américains. Ceux-ci, reconnaissons-le, sont d'une puissance autre que celle de ces relais. Les gens qui peuvent capter les postes français en écoutent les programmes avec intérêt.

11. Plus encore que la radio, la télévision est aujourd'hui un moyen de formation populaire, dont l'influence est incalculable. Toutes les catégories de notre population en dépendent dans une certaine mesure pour l'éducation de leurs attitudes sociales. Comment faire l'éducation française quand, au dire d'un auteur,

> "le flot continuel d'anglais déversé par la télévision unilingue à l'intérieur des foyers viole jusqu'au sanctuaire même de la famille, dernier retranchement de la langue"? (Adé Hubert, c.j.m. Aperçu démographique du peuple acadien, L'Action nationale, avril 1961, p. 709)

Dans le domaine de la langue nos enfants amateurs de télévision apprennent l'anglais avant de savoir articuler leur langue maternelle. Dans celui de la culture, il nous paraît évident que les programmes servis par le C.B.C. (réseau anglais) ne sont pas de nature à éduquer et à former l'esprit français. Encore moins, évidemment, les programmes des réseaux américains. Il est peu de besoins aussi urgents pour notre population française à l'heure actuelle, que celui d'un poste français de télévision,

rattachant cette population aux influences françaises qui lui sont naturelles.

12. Qu'il s'agisse de la langue ou de la culture, la population acadienne en Nouvelle-Ecosse est donc soumise à un ensemble de condition géographiques et sociales qui en entrave l'épanouissement, en tant que groupe français. A dessein, nous n'établissons aucune démarcation précise entre ces deux termes, langue et culture. Nous croyons qu'il faut plus de compétence que la nôtre pour établir ces précisions. Nous voulons cependant rappeler à votre Commission que notre culture ne saurait s'épanouir pour le bien commun du pays, si nous sommes continuellement maintenus dans des conditions telles que notre langue, instrument d'expression de cette culture, ne soit pas bien apprise, ou même oubliée.

13. Notons, en terminant ces considérations sur le milieu, que de la part des anglais eux-mêmes, il s'agit ici d'une situation de faits plutôt que d'attitudes. La population anglaise semble maintenant assez sympathique au fait français. La sympathie générale des professionnels anglais de notre coin de pays s'est manifestée publiquement, avec franchise semble-t-il, lors des réunions qui eurent lieu à Yarmouth, au printemps de cette année, devant les membres de votre commission.

14. Référence au Mémoire du Conseil de la Vie Française. Les buts et les attributions de notre association sont de caractère très local. Nous ne nous croyons ni l'autorité ni la compétence pour juger des grands problèmes d'envergure nationale. Nous laissons à d'autres le soin de préciser les notions philosophiques concernant les termes de Nation et d'Etat, et leurs applications aux problèmes de l'heure.

Nous croyons cependant que ces termes sont définis avec justesse dans le mémoire du Conseil de la Vie Française, au paragraphe 52 et dans les pages qui suivent, et que votre commission doit tenir compte des distinctions, de droit et de fait, ainsi établies. Nous nous rattachons aussi aux recommandations générales de ce Conseil, se rapportant au traitement des minorités telles que la nôtre.

15. Nos Recommandations. Nous croyons d'ailleurs nécessaire et légitime d'ajouter nos propres recommandations, en ce qui touche l'application du bilinguisme officiel, de même que la conservation de la langue et de la culture françaises, dans la localité que nous représentons.

16. 1. Que le gouvernement du Canada assure à notre groupe minoritaire, dans le plus bref délai possible, les services français de radio et de télévision. Le mémoire du Conseil de La Vie Française signale l'absence de ces services à Terre-Neuve, où la population française est de 17,000 (par. 231). Nous croyons que cette réclamation est juste, mais nous rappelons que notre groupe, dans les comtés de Digby et Yarmouth est de 20,000, donc plus en droit d'obtenir ces services. Des relais de Radio-Moncton existent depuis 1960 à Digby, Weymouth, Meteghan River, Yarmouth, Wedgeport, et bientôt à Quinan. Mais leur rayonnement est d'une faiblesse telle que le Collège Ste-Anne par exemple, foyer de vie française, à cinq milles du plus proche relais, ne saurait le capter. L'amélioration de ce service s'impose comme un fait de justice envers notre population française. Quant à la télévision, nous ne profitons d'aucun service français. La nécessité de ce service, pour la conservation de notre langue et de notre culture a été établie dans notre paragraph 11. Malgré de nombreuses réclamations présentées aux gouverneurs de Radio-Canada, nous n'avons su obtenir jusqu'ici que des promesses.

Quant aux améliorations d'ordre pratique, il semble que les régions anglophones qui nous entourent obtiennent toujours de ces messieurs la part du lion. Nous nous permettons de présenter, en annexe à ce mémoire, une copie d'une demande adressée récemment aux gouverneurs de Radio-Canada, par Les Dames Patronesses de la Colonie de la Jeunesse Acadienne. Cette association, qui groupe la majorité des mères de famille acadiennes du comté de Digby, nous parait résumer en cette page l'essentiel de la question. Rappelons aussi que le rapport de la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision, publié le 15 mars 1957, soulignait à la fois le besoin pressant et la facilité d'établir des postes de Radio-Canada dans les groupements français des Maritimes (p.270).

17. 2. Que les compagnies anglaises de téléphone et de télégraphie, responsables de services publics, dans notre région française, assurent à notre population des services et des employés bilingues. Dans les services de téléphone, il nous arrive d'avoir des employés français, parlant français au besoin, mais les attitudes générales sont franchement anglaises, et le plus souvent les communications se font en anglais, toujours quand il s'agit d'appels interurbains; même quand nous demandons un numéro en français dans notre région, on nous répond ordinairement en anglais. Dans les bureaux de télégraphie, le service en français est pénible, la transmission est souvent fâcheusement incorrecte, et il arrive souvent que l'on doive épeler des mots, lettre à lettre, pour envoyer ou recevoir un télégramme en français par téléphone. On est ainsi porté à l'envoyer en anglais pour plus de facilité et de secrurité.

18. 3. Que la Gendarmerie royale donne à ses services dans notre région un caractère bilingue. La situation générale du français dans la Gendarmerie a été résumée dans le Mémoire du Conseil de la Vie Française (au par. 92 et dans sa Recommandation V) . Les gendarmes au service de notre région sont le plus souvent des anglais, ou, plus déplorable encore, des français qui s'expriment péniblement en anglais, mais qui s'obstinent à ne pas employer le français. Ce fait laisse croire que leur attitude est commandée par leurs supérieurs, suggérant ainsi une mentalité franchement opposée au fait français. Si l'on prétend que c'est manque de personnel français, l'argument n'a aucune logique: nous connaissons nombre de sujets français placés dans des localités totalement anglaises.

19. 4. Notre association s'intéresse de près à trois musées nationaux, situés en dehors de notre région géographique, mais liés de près à l'histoire acadienne. Celui de Grand-Pré affichait, depuis plusieurs années un caractère nettement bilingue dans ses imprimés et ses employés. Nous apprenons que cet été, un seul des guides est bilingue, et que deux autres ne parlent que l'anglais. La convention régionale de la Société l'Assomption, le 14 juin dernier, rappelait dans une résolution, que le bilinguisme de ce musée était une condition du contrat de vente. Doit-on voir dans ce nouvel état de choses une provocation, ou du moins une indifférence dangereuse à nos volontés? Nous y voyons à tout le moins un renversement agaçant d'une situation qui paraissait réglée pour le mieux. Les deux autres, soit l'Habitation Champlain à Lower Granville et Fort Anne à Annapolis n'ont pas d'employés bilingues. Le caractère bilingue de ces musées, du premier surtout, nous parait nécessaire en raison d'abord du grand nombre de français qui les visitent, en raison aussi des rapports étroits qui les rattachent à la tradition et à l'histoire des Acadiens.

20. 5. Nous tenons à appuyer fortement la recommandation XXIX du Conseil de la Vie Française, voulant

"Que la constitution du Canada soit amendée de façon à protéger les droits scolaires des deux nations qui forment l'Etat canadien non seulement au point de vue religieux, mais encore au point de vue linguistique.

Que le Parlement canadien institue un tribunal, composé de représentants , à nombre égal, des deux nations, représentants choisis en dehors du Parlement et du Sénat, qui aurait pour mission d'entendre les groupements de ces deux nations qui s'estimeraient lésés au point de vue scolaire et de faire à qui de droit les recommandations qui s'imposent;

Que ce tribunal ait à sa disposition un service d'éducation auquel il pourrait enjoindre, le cas échéant, de dispenser à l'un ou l'autre groupement l'instruction à laquelle il a droit. (272-274)"

Notre groupe ne se croit pas aujourd'hui lésé dans ce sens, mais désire exprimer sa sympathie pour d'autres groupes minoritaires qui le sont.

21. 6. Certains collèges, situés dans des milieux minoritaires, éprouvent des difficultés financières particulièrement gênantes, qui entravent leur développement. Ces collèges sont nécessaires à la conservation de la langue et de la culture dans ces groupes français. Leur situation géographique les empêche de recevoir l'aide financière des grandes maisons commerciales et de l'industrie, et réduit sérieusement leurs possibilités de recrutement. Le gouvernement fédéral devrait donner à ces maisons d'éducation une aide particulière. Un moyen possible serait de leur confier des recherches dans certain domaines qui entreraient dans le cadre général des recherches poursuivies par les Sociétés de la Couronne. Cette aide aurait pour résultat d'augmenter le prestige de ces maisons, et d'ajouter au personnel des hommes de science et de lettres compétents, dont celles-ci ont grand besoin.

Parmi les collèges qui sont dans cette situation, nous songeons surtout aux suivants: St.-Boniface (Jésuites), Gravelbourg (Oblats), St-Jean d'Edmonton (Oblats), dans l'ouest, et chez nous le Collège Ste-Anne de Church Point, dirigé par les pères Eudistes.

22. Telles sont les considérations et recommandations que nous soumettons à votre commission. Nous vous prions de les voir comme l'expression d'un groupe minoritaire qui a la volonté de conserver sa langue et sa culture française, en esprit de fraternité avec les autres groupes francophones du continent, et de fierté canadienne, avec confiance dans la possibilité d'un Canada bilingue, officiellement et dans les faits.

Soumis respectueusement,

le 26 juin 1964,

L'Association Acadienne d'Education en Nouvelle-Ecosse
Collège Ste-Anne
Church Point
Comté Digby
N.-E.

Annexe

Aux Gouverneurs de Radio-Carada

ATTENDU QUE les comtés de Digby et Yarmouth dans l'ouest de la Nouvelle-Ecosse renferment une population d'environ 20,000 (vingt mille) personnes d'origine et d'expression française;

ATTENDU QUE leur isolement des autres groupes français est déjà pour eux un grand désavantage au point de vue culturel;

ATTENDU QUE les postes émetteurs radiophoniques de relai installés l'an dernier sont si faibles qu'on ne peut les capter clairement à plus de deux à cinq milles de distance;

ATTENDU QUE la population anglaise de la province possède un excellent service de radio et de télévision auquel viennent s'ajouter les postes émetteurs de Saint-Jean, N. B.;

ATTENDU QU'il n'y a pas un seul poste de télévision au service des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse tant ceux de l'est que ceux de l'ouest de la province;

ATTENDU QUE nos enfants ne peuvent suivre à la télévision que des programmes de langue anglaise dont la plus grande partie est d'origine et d'inspiration américaine;

ATTENDU QUE nous croyons que la supériorité des programmes du réseau français est incontestée et que nos enfants en retireraient de grands avantages tant au point de vue du développement de leur culture française que celui de la conservation de leur langue maternelle.

IL EST RESOLU QUE nous "LES DAMES PATRONNESSES DE LA COLONIE DE LA JEUNESSE ACADIENNE", qui par le but premier de notre association sommes vouées à l'avancement culturel et civique de la jeunesse acadienne de la région, prions respectueusement les gouverneurs de la Société Radio-Canada de bien vouloir prendre les moyens nécessaires pour offrir les services des émissions télévisées du réseau français à la population acadienne du sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse par l'établissement d'un relais communiquant avec le post CBAF-TV de Moncton, et par lui au réseau français de Radio-Canada.

730-156

CA1 Z 1
-63B22

BILINGUISME ET BICULTURALISME

Mémoire présenté à la Commission Royale d'Enquête

sur le

Bilinguisme et le Biculturalisme

par

L'ASSOCIATION ACADIENNE D'EDUCATION

du

Nouveau-Brunswick

Caraquet, N.-B., 1964

MANDAT

de la Commission Royale d'enquête

sur le bilinguisme et le biculturalisme

(extrait de l'arrêté-en-Conseil 1963-1106

approuvé par

Son Excellence le Gouverneur général

le 19 juillet 1963)

... pour faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport; en particulier,

1. faire rapport sur l'état et la pratique du bilinguisme dans tous les services et institutions de l'administration fédérale-- y compris les sociétés de la Couronne -- ainsi que dans leurs contacts avec le public, et présenter des recommandations de nature à assurer le caractère bilingue et fondamentalement biculturel de l'administration fédérale.

2. faire rapport sur le rôle dévolu aux institutions, tant publiques que privées, y compris les grands organes de communication, en vue de favoriser le bilinguisme, de meilleures relations culturelles ainsi qu'une compréhension plus répandue du caractère fondamentalement biculturel de notre pays et de l'apport subséquent des autres cultures; présenter des recommandations en vue d'intensifier ce rôle; et

3. discuter avec les gouvernements provinciaux, compte tenu de ce que la compétence constitutionnelle en matière d'éducation est conférée aux provinces, les occasions qui sont données aux Canadiens d'apprendre le français et l'anglais et présenter des recommandations sur les moyens à prendre pour permettre aux Canadiens de devenir bilingues.

RECOMMANDATIONS

1

Que tout le programme de l'enseignement du français au Nouveau-Brunswick de la première à la douzième année soit revu et harmonisé par des experts à mentalité française. (18 et 19)

11

Que l'enseignement de l'anglais aux étudiants de langue française soit fait selon une méthode propre à l'enseignement d'une langue seconde. (20)

111

Qu'on tienne compte de l'origine ethnique des étudiants d'origine française dans la compilation des statistiques scolaires. (23 et 24)

1V

Que la répartition des subventions à l'éducation se fasse d'une façon plus équitable à travers toute la province. (28 à 34)

V

Que l'enseignement dans les écoles techniques et les écoles de métiers tienne compte de l'élément français. (47)

V1

Que le Ministère de l'Education soit structuré en tenant compte du système dualiste suggéré dans notre Mémoire présenté au gouvernement provincial en décembre 1964. (p. 10) (48)

V11

Que la langue française soit déclarée officielle au Nouveau-Brunswick. (25 - 26 et 49)

V111

Que la Société Radio-Canada étende ses services français de radio et de télévision à tous les groupements français des Provinces Maritimes. (36 à 41)

1X

Que l'on fasse de la région Ottawa-Hull, un district neutre faisant de la capitale canadienne une capitale indépendante de toutes influences provinciales. (43 et 44)

M E M O I R E

présenté

par

L'ASSOCIATION ACADIENNE D'EDUCATION DU N.-B.

PREAMBULE HISTORIQUE

LES ACADIENS

1 ORIGINE: Le 7 avril 1604 quelques Français quittent le Havre. Cherchant pour un premier établissement en Nouvelle-France, un climat moins rigoureux que celui de la vallée du Saint-Laurent, ils choisissent le littoral de l'ACADIE comme terme de leur expédition. Un premier essai de fondation est tenté sur l'Ile de Sainte-Croix, mais le rigoureux hiver de 1604-1605 force les nouveaux-venus à chercher une région plus hospitalière. On transporte donc la colonie à Port-Royal (Annapolis). Sur cette terre de Port-Royal, naît et s'installe un premier noyau français qui prend nom d'ACADIENS.

2 Les difficultés et les épreuves ne manqueront pas à ce premier établissement français en Acadie. Alors que la colonie de Nouvelle-France, fondée en 1608, connaît une paix relative, l'Acadie pour sa part est en butte à des attaques répétées: elle change d'allégeance 9 fois durant son premier siècle d'existence.

3 A cette époque, on appelait les Français d'Amérique, Canadiens ou Acadiens. La distinction devait être assez connue, puisque le général anglais qui signa la capitulation de Montréal inscrivit en marge de certaines clauses du traité: "accordé, sauf pour les Acadiens". Ce n'est qu'en 1867, alors que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse entrent dans la Confédération, que les Acadiens peuvent s'appeler Canadiens.

4 Si les Acadiens ont jusqu'ici conservé leur nom d'origine, cela est dû surtout aux Congrès populaires de 1881 et 1884, tenus respectivement à Memramcook, N.-B. et à Miscouche, Ile-du- Prince-Edouard. Ces Congrès décidèrent de conserver aux

Acadiens leur caractère propre et pour le signifier de façon non équivoque, on y choisit un drapeau, un hymne national et une fête nationale, distincts de ceux des Canadiens-Français. Ces caractéristiques, il va sans dire, n'empêchent en aucune façon les Acadiens de se considérer bons citoyens canadiens.

5 DEVELOPPEMENT: Le développement du peuple acadien fut sérieusement compromis par la conquête de 1713 et surtout par l'expulsion de 1755. Il ne semble pas exagéré de dire qu'entre les années 1755 et 1855, une seule préoccupation hanta les Acadiens: celle de survivre en dépit des faits malheureux de leur histoire.

6 Les épreuves ne se terminent pas, hélas ! avec 1855: l'organisation de quelques écoles ranimait certains espoirs lorsque de nouvelles lois scolaires en Nouvelle-Ecosse (1864) et au Nouveau-Brunswick (1871) faillirent porter un coup mortel à cette entité française des Maritimes. Ces nouvelles réformes, on le sait, ignoraient et même bannissaient tout simplement le français des écoles. Il fallait s'attendre à des réactions... Elles se firent sentir particulièrement au Nouveau-Brunswick. La situation scolaire des Acadiens fut débattue devant les tribunaux provincial et fédéral et portée même à la Cour du Banc de la Reine à Londres. On fit quelques concessions..., mais le régime scolaire, du point de vue français, resta un régime de famine, tout à fait insuffisant pour assurer l'avenir de la langue et de la culture. Ce furent les institutions privées, couvents et collèges, qui sauvèrent la culture française aux Maritimes en attendant les réformes scolaires préconisées par l'ASSOCIATION ACADIENNE D'EDUCATION.

FONDATION DE L'ASSOCIATION ACADIENNE D'EDUCATION

7 Un soir d'automne de 1936, à la demande de Son Excellence Mgr Patrice Chiasson, alors évêque de Bathurst, un groupe de patriotes acadiens se réunissent à Campbellton. On discute de la situation scolaire, des moyens à prendre pour obtenir des améliorations dans les programmes en vue d'un meilleur enseignement du français.

Quelqu'un suggère la création d'une Association, quelque peu modelée sur celles déjà existantes chez les minorités françaises de l'Ontario et de l'ouest canadien; une association ayant pour but la revendication des droits scolaires des Acadiens auprès des autorités de la province. Officieusement, l'Association Acadienne d'Education était née, mais ce n'est qu'au congrès acadien de Memramcook à l'été 1937 qu'elle reçut son mandat de travailler et d'agir au nom des Acadiens du Nouveau-Brunswick. En 1938 la nouvelle association tient son premier congrès à Bathurst, précise son rôle et son action.

Sa devise est: "DIEU ET LANGUE A L'ECOLE".

Son but: "La juste revendication des droits scolaires des Acadiens du Nouveau-Brunswick pour la conservation de leur langue afin d'assurer leur survivance comme entité catholique et française".

8 L'Association Acadienne d'Education a trois principaux moyens d'action:

1. Son secrétariat permanent, où un personnel compétent est au service des écoles françaises de la province.
2. Ses congrès, qui réunissent les Acadiens tous les trois ans pour l'étude des problèmes de l'enseignement du français et des moyens de les résoudre.
3. Ses mémoires, qu'elle présente au gouvernement provincial, avec ses revendications et ses suggestions.

Ce préambule a donc pour but d'identifier le groupe qui se présente devant la Commission d'enquête sur le Biculturalisme et le Bilinguisme.

PLAN DU MEMOIRE

9 Après un bref historique du système scolaire du Nouveau-Brunswick, l'Association Acadienne d'Education exposera les griefs concernant:

1. Le système scolaire actuel
2. Le financement des écoles
3. La Radio et la Télévision

10 Ces griefs exposés, l'Association fera certaines recommandations qu'elle croit de nature à favoriser le bilinguisme et le biculturalisme au Nouveau-Brunswick et au Canada.

11 Notre système scolaire remonte à 1871. C'est en effet à cette époque que fut voté la loi scolaire qui régit encore aujourd'hui nos écoles publiques. Ce système scolaire est essentiellement anglais; il ne tient aucun compte de l'élément français et catholique de la province.

12 A la suite de nombreuses démarches entreprises auprès des gouvernements fédéral et provincial par les catholiques, tant anglophones que francophones, et surtout à la suite de véhémentes protestations à Caraquet en 1875, où deux personnes furent tuées, on toléra quelques changements à la loi scolaire de 1871. Le texte de la loi ne changeait pas, mais on acceptait de part et d'autres un compromis. C'est ce qu'on a appelé dans le temps un "gentlemen's agreement". On permit aux écoles, dites acadiennes, de se servir d'une grammaire française, d'un manuel d'histoire du Canada bilingue et de quatre livres de lecture en français. L'enseignement de ce français se terminait en huitième année. De la neuvième à la onzième année, tout l'enseignement se faisait en anglais et les examens devaient se passer dans cette même langue. Beaucoup plus tard on ajouta un examen de français aux examens d'immatriculation, examen qui pouvait être écrit par les élèves anglophones et francophones.

13 Par suite des mémoires et des représentations de l'ASSOCIATION ACADIENNE D'EDUCATION et de l'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS ACADIENS, la situation s'est améliorée ces dernières années. Aujourd'hui, le français est le véhicule d'enseignement de toutes les matières au programme, de la première à la sixième année inclusivement. Le français demeure la langue première en 7e et 8e année, mais les manuels de sciences et de mathématiques sont encore en anglais. On pourrait aussi mentionner quelques gains à l'école

secondaire: il est maintenant permis d'enseigner le latin et l'histoire en français avec des manuels français, et même d'écrire en français ces examens d'immatriculation.

14. Les membres de l'Association des Instituteurs Acadiens sont d'avis que les sciences et les mathématiques devraient s'enseigner en français, au secondaire ainsi qu'au primaire. Lorsqu'ils se présentent aux examens provinciaux, les étudiants acadiens sont défavorisés de ce que certains examens leur sont soumis en anglais. Les résultats d'examens corroborent d'ailleurs ce fait. On peut se demander pourquoi des Français apprennent les sciences et les mathématiques en anglais. Jusqu'ici on a fait prévaloir le fait qu'une telle situation leur fournissait l'occasion de se familiariser avec la langue anglaise, dont ils auront sans doute besoins plus tard.

15 Voilà en quelques mots les conditions de l'école publique où s'instruisent les jeunes Acadiens.

LES INSTITUTEURS

16. Que dire des instituteurs? Ceux-ci sont par la force des choses des produits de ce système. Jusqu'à ces dernières années, nos instituteurs francophones n'avaient reçu comme préparation à l'enseignement qu'une année d'Ecole Normale à Frédericton. L'ambiance, la direction et le cours lui-même, sans entrer dans les détails, ne constituent certes pas un milieu propice à la formation pédagogique d'instituteurs, appelés à enseigner le français. Il est vrai que des efforts ont été faits depuis un certain temps pour améliorer la situation, mais ce ne sont là que des palliatifs. Les plaintes et les revendications, fréquemment et discrètement portées aux oreilles de nos gouvernements, ont reçu un accueil plus favorable, si l'on en juge par une déclaration toute récente de notre Premier Ministre, annonçant la création d'une Ecole Normale bilingue sur le campus de l'Université de Moncton.

17. Sur un total de 1035 étudiants, inscrits cette année à l'Ecole Normale, 259 sont francophones, alors que pratiquement la moitié des écoliers de la province sont d'expression française.

LES GRIEFS ACADIENS CONCERNANT LES ECOLES

18. Ces griefs concernent l'enseignement du français d'une façon générale dans les écoles: la conception même des programmes scolaires pour la section française de la population.

19. Les programmes actuels au point de vue français, sont le résultat de concessions successives, de demi-mesures qui font qu'un tel programme manque d'unité, de cohésion et d'harmonie. On pourrait, semble-t-il, le définir comme un programme anglais dans lequel on a introduit du français, sous la pression des circonstances et des revendications. Il ne faut pas oublier que, historiquement, l'enseignement du français au Nouveau-Brunswick est parti de zéro, puisque la loi scolaire de 1871 ne prévoyait pas l'enseignement du français.

20. L'enseignement de l'anglais à nos étudiants acadiens n'est pas fait, malheureusement, d'une manière plus satisfaisante que celui du français, parce que cet enseignement anglais n'est pas fait selon une méthode logique. L'étudiant français reçoit en troisième année les livres anglais que son petit compagnon d'étude anglais avait lui entre les mains en première année. En quatrième année, le jeune écolier français aura entre les mains le livre que son petit compagnon anglais recevait en deuxième année et ainsi de suite jusqu'en huitième année inclusivement. Mais si ce même écolier français se rend en neuvième année, voilà que tout change... brusque transition: cet écolier francophone recevra les mêmes manuels anglais que les élèves d'expression anglaise de la neuvième année. On peut alors se demander si cet écolier est préparé à aborder ce manuel ou ces manuels. Ce qui est certain, c'est que les résultats sont déplorables: non seulement la mortalité scolaire chez les francophones est effarante, mais nos élèves connaissent à peine leur

langue maternelle et encore moins la langue seconde, l'anglais.

LES EXAMENS

21 Au dire de l'Association des Instituteurs acadiens, les étudiants français du Nouveau-Brunswick sont placés dans un contexte plutôt défavorable aux examens provinciaux de onzième et de douzième années; des huit examens à l'Immatriculation, cinq sont présentés en anglais. La situation est beaucoup plus favorable pour leursconfrères anglais qui n'ont qu'un sujet français à passer et encore est-il facultatif et relativement plus facile que les sujets anglais présentés aux étudiants français. Cette manière de procéder explique au moins en partie les résultats supérieurs obtenus par les étudiants de langue anglaise aux examens d'Immatriculation. Toutes ces anomalies peuvent avoir des conséquences déplorables pour l'avenir des étudiants de langue française. Par suite de ces résultats inférieurs les portes des collèges et des universités leur sont fermées; impossible donc de poursuivre une carrière rêvée. Sans certificat d'études secondaires - et cela très souvent à cause d'une système gauchement élaboré - les étudiants acadiens envisagent l'avenir avec pessimisme, se voyant refuser une position convenable dans le service civil, dans le commerce ou dans l'industrie.

22 Les instituteurs qui, eux-mêmes sont passés par ce système très imparfait, sont assez mal préparés pour l'enseignement du français et de l'anglais. De plus l'année de préparation à l'enseignement fournie par l'Ecole Normale jusqu'à ces derniers temps, n'arrivait pas à combler les lacunes.

STATISTIQUES SCOLAIRES

23 On estime qu'aujourd'hui le nombre d'élèves d'origine française àfréquenter les écoles du Nouveau-Brunswick est aussi élevé que celui des élèves d'origine anglaise. Cependant il n'existe pas de statistiques officielles pour appuyer cette assertion ou certaines autres faites précédemment. Il serait temps, semble-t-il, si nous voulons des renseignements plus précis sur la situation de l'enseignement du

français au Nouveau-Brunswick, d'insister sur la nécessité ou du moins la grande utilité des statistiques concernant les étudiants d'origine française dans cette province.

24 Ce grief concernant les statistiques est probablement valable pour les autres provinces du Canada où existent des minorités françaises.

EXEMPLE DE DISCRIMINATION SCOLAIRE

25 L'école bilingue peut exister dans la province du Nouveau-Brunswick en autant que la commission scolaire locale veuille la permettre. Mais si cette commission scolaire refuse d'accorder l'école bilingue, les contribuables de langue française n'ont aucun recours. C'est ainsi que nous sommes témoins de situations inacceptables comme celle de la ville de Saint-Jean où il y a plus de sept mille (7000) personnes parlant encore le français mais ne possédant pas d'école française pour leurs enfants.

26 La situation est aussi déplorable à Frédericton, capitale d'une province à 38% de population française, capitale de la province la plus bilingue au Canada, capitale de "la province modèle de la bonne entente". Et dire qu'en dépit de demandes répétées, la capitale de cette province modèle n'a encore pu obtenir une école française !... Autre anomalie qui a contribué à éloigner un bon nombre d'Acadiens de la fonction publique où ils auraient pu accéder à certains postes intéressants dans la capitale. Si la langue française était reconnue comme officielle au Nouveau-Brunswick, des problèmes et des anomalies de ce genre disparaîtraient.

GRIEFS FINANCIERS

27 Dans les pages précédentes, l'Association Acadienne d'Education s'est penchée sur le grave problème de l'enseignement du français dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Un autre problème non moins important retient son attention en rédigeant ce présent rapport, celui du FINANCEMENT DES ECOLES. S'appuyant sur les

constations faites par la Commission Byrne, l'Association exposera le problème et fera connaître ses griefs.

28 En page 89 du Rapport Byrne, on apprend que les comtés de Restigouche, Gloucester et Kent [1] ont reçu respectivement en 1961 un subside de $26.73, $35.71 et $38.52 par élève, tandis que les comtés de Victoria, Sudbury et York recevaient $65.04, $63.08 et $60.56 par élève.

29 De plus, en examinant la moyenne d'inscription d'élèves par professeur, on constate que celle des comtés de Restigouche, Gloucester et Madawaska [1] est respectivement de 30.2, 26.4 et 26.3, tandis que celle des comtés d'Albert, Carleton et Sudbury est de 21.1, 21.8 et 21.9.

30 Il faut ajouter à ceci que les comtés les plus affectés par la situation des "brevets locaux" sont ceux de Restigouche, Kent et Gloucester [1], soit respectivement 45.1%, 24.9% et 20.5%, comparé à 2.2%, 2.3% et 3.1% pour les comtés de York, St-Jean et Albert.

31 La page 126 du même rapport déclare qu'en 1960 il en a coûté $132, $136 et $141 pour donner l'instruction à chaque élève des comtés de Kent, Gloucester et Restigouche [1] tandis qu'il en coûtait $331, $279 et $225 pour chaque élève des comtés de Sudbury, Saint-Jean et York.

32 La capacité de payer des comtés de Kent, Gloucester et Restigouche, [1] déclare le rapport (p. 115) est respectivement de $444, $447 et $651 par personne, comparé à $2,520, $2,179 et $2,164 pour les comtés de York, Saint-Jean et Albert.

33 Ces chiffres parlent par eux-mêmes; point n'est besoin de tirer de longues conclusions, si ce n'est que le système actuel reste encore là absolument injuste en accordant plus d'argent à ceux qui en ont le moins besoin et en privent ceux qui en ont le plus besoin.

(1) Ces trois premiers comtés sont à majorité française; les trois derniers sont à majorité anglaise.

34 L'Association Acadienne d'Education fait sienne la principale solution préconisée par la Commission Byrne, à savoir: "THAT A HIGH STANDARD OF ELEMENTARY AND SECONDARY, ACADEMIC AND VOCATIONAL EDUCATION SHOULD BE READILY AVAILABLE IN ALL PARTS OF THE PROVINCE TO ALL CHILDREN CAPABLE OF RECEIVING IT AND THAT THE BURDEN OF TAXATION TO SUPPORT THIS STANDARD SHOULD BE THE SAME THROUGHOUT THE PROVINCE." (p. 125)

35 L'Association Acadienne d'Education croit fermement que si les corrections, telles que recommandées par la Commission, ne sont pas mises en vigueur immédiatement, la Province en subira les conséquences en déboursant beaucoup plus d'argent pour l'assistance sociale et en voyant diminuer encore davantage son standard de vie.

GRIEFS CONCERNANT LA RADIO ET LA TELEVISION

36 La situation est déplorable, mais il faut la faire connaître ... le présent rapport en fournit une excellente occasion. Après trente ans d'existence de la Société Radio-Canada, certains groupements français importants des Maritimes ne reçoivent encore aujourd'hui aucun service français de cette Société, pendant que d'autres groupements plus importants que les premiers bénéficient de quelques services, mais combien hésitants et insuffisants. La population française des villes de Saint-Jean et de Frédericton retient en premier lieu notre attention. Les populations françaises de la Baie Sainte-Marie et celles des comtés du nord du Nouveau-Brunswick, Restigouche, Gloucester et Northumberland méritent également quelques considérations sur leur sort.

LA RADIO:

37 La société actuelle, on le sait, compte beaucoup sur l'efficacité et sur les bienfaits des moyens modernes de diffusion. Comment alors ne pas déplorer le sort de ces groupements français aussi imposants que ceux de Saint-Jean et de Frédericton privés complètement des bienfaits de la radio française? Pourquoi priver ces populations

d'un excellent moyen - peut-être le seul - de rester en contact, grâce aux émissions françaises de radio, avec leur langue et avec leur culture?

38 Les régions françaises de la Baie Sainte-Marie connaissent-elles un sort plus favorable? Il faut avouer qu'on a fait un effort pour donner quelque service en installant un certain nombre de relais du poste CBAF de Moncton. Ces relais toutefois couvrent très incomplètement la région.

39 Les comtés du nord du Nouveau-Brunswick sont desservis par le poste CHNC de New Carliste en Gaspésie; c'est sans doute la population française du Nouveau-Brunswick la plus favorisée avec celle de la ville de Moncton. Mais conformément à une demande faite lors de l'enquête Fowler de 1956 désirant que cette population soit reliée à un poste provincial français, comme celui de Moncton par exemple, cette formule n'apporterait-elle pas de plus grands avantages?

TELEVISION:

40 Les services fournis par la Télévision aux minorités françaises des provinces maritimes ne sont guère plus satisfaisants que ceux fournis par la Radio.

41 La ville de Moncton est desservie par CBAF-TV dont le rayonnement déborde à peine les régions les plus voisines de cette ville. Des régions comme celles de la Baie Sainte-Marie et d'Halifax qui comptent chacune une population française atteignant le dix mille, ne reçoivent aucun service de Télévision; il en est de même de l'Ile du Prince Edouard qui compte sept mille Français. La population française du nord du Nouveau-Brunswick desservie par le poste privé CHAU-TV de Carleton en Gaspésie, ne retirerait-elle pas plus d'avantages en recevant ses émissions du poste français de Moncton?

42 Le domaine de la Radio et de la Télévision relevant de l'administration fédérale, l'Association Acadienne d'Education profite de l'occasion pour ouvrir une parenthèse au sujet de la capitale fédérale.

43 Il semble très difficile de faire accepter le principe du bilinguisme et du biculturalisme à Ottawa. L'opposition la plus forte paraît venir de la province d'Ontario dont les lois ne permettent pas l'application d'un tel principe. Pour éviter ces désaccords et ces tâtonnements, pourquoi ne pas suivre l'exemple des Etats-Unis qui ont prévu pour leur capitale un territoire neutre?

44 Si Ottawa-Hull devenait territoire neutre, la capitale canadienne serait du coup indépendante et soustraite aux législations particulières de l'une ou de l'autre province.

RETOUR SUR LE PASSE

Principales recommandations de l'A.A.E. entre les années 1937 et 1965.

45 De 1937 à 1965, l'Association Acadienne d'Education a présenté presqu'à chaque année des mémoires au gouvernement provincial exposant ses griefs en matière d'éducation tout en formulant des recommandations. Deux recommandations reviennent constamment dans ces mémoires; l'enseignement religieux à l'école et la création d'une Ecole Normale française.

46 L'Association Acadienne d'Education demanda, année après année, une répartition plus équitable des subventions scolaires. Elle appuya les recommandations des Commissions MacKenzie et Byrne, qui toutes deux ont étudié le financement des écoles.

47 Dans son dernier mémoire, l'Association insistait afin que l'on rende les écoles techniques et les écoles de métiers plus accessibles aux étudiants acadiens et afin qu'une révision du système de ces écoles soit faite. "Actuellement on ne pourrait trouver de meilleur système pour éloigner les francophones de ces cours et un meilleur procédé pour faire disparaître le français dans ce genre d'écoles", lisait-on dans ce mémoire. Ce même mémoire recommandait une nouvelle structure de notre Ministère d'Education au Nouveau-Brunswick.

48 "Les membres de l'A.A.E. se sont réjouis de la récente

nomination d'un sous-ministre francophone au ministère de l'Instruction publique, pensant que le gouvernement avait enfin reconnu le fait que le Nouveau-Brunswick n'est pas une province comme les autres avec 38% de sa population d'origine française. Nous admettons notre déception en constatant que les fonctions de notre nouveau sous-ministre ne s'orientent et ne se dirigent pas officiellement vers les comtés à majorité française. On l'a surchargé mais très peu de ses activités concernent directement la population française". L'A.A.E. suggère un système dualiste au ministère de l'Education: L'A.A.E. reconnaît le Ministre de l'éducation comme le chef du ministère. Il aurait sous lui pour l'assister deux sous-ministres; l'un d'expression anglaise et l'autre d'expression française. Ce dernier s'occuperait des comtés à majorité française tandis que le premier serait responsable des comtés à majorité anglaise. Chaque sous-ministre aurait sous lui un directeur de "curriculum", un directeur de services éducatifs et un surintendant régional ou l'équivalent. Il est entendu que les directeurs français seraient responsables directement au sous-ministre français, lequel recevrait ses directives du ministre dont il dépendrait..."

49 Constatant la non-reconnaissance officielle de la langue française au Nouveau-Brunswick comme étant la principale difficulté à laquelle se butte l'Association en faisant ses recommandations, cette Association a recommandé dans ce même mémoire que la langue française soit déclarée officielle au Nouveau-Brunswick.

RECOMMANDATIONS

50 Au terme de son rapport, l'Association Acadienne d'Education désire faire les recommandations suivantes:

1) que tout le programme de l'enseignement du français au Nouveau-Brunswick de la première à la douzième année soit revu et harmonisé par des experts de mentalité française.

2) que l'enseignement de l'anglais soit fait selon une méthode propre à l'enseignement d'une langue seconde.

3) qu'on tienne compte des étudiants d'origine française dans la compilation des statistiques scolaires.

4) que la répartition des subventions scolaires se fasse d'une façon plus équitable à travers toute la province.

5) que l'enseignement dans les écoles techniques et les écoles de métiers tienne compte de l'élément français.

6) que le Ministère de l'Education soit structuré en tenant compte du système dualiste suggéré dans le Mémoire présenté au gouvernement provincial en décembre 1964. (p. 10)

7) que la langue française soit déclarée officielle au Nouveau-Brunswick.

8) que la Société Radio-Canada étende ses services français de radio et de télévision à tous les groupements français des provinces maritimes.

9) que l'on fasse de la région Ottawa-Hull, un district neutre faisant de la capitale canadienne une capitale indépendante de toutes influences provinciales.

CONCLUSION

51 Penser que la Commission sur le Bilinguisme et le Biculturalisme puisse résoudre tous les problèmes ethniques au Canada, serait une illusion. Cependant il ne faut pas cacher son optimisme quant aux bons résultats obtenus jusqu'ici et quant aux possibilités d'avenir.

52 C'est le sort des minorités que d'être ignorées. Se pencher sur les problèmes des minorités exige une certaine largeur d'esprit et un effort désintéressé. Mais souvent on feint d'ignorer la gravité du problème et on se contente de demander à tout hasard: "Qu'est-ce qu'elles veulent?"

53 Le Rapport de la Commission sera en mesure, espérons-

le, de donner cetaines réponses relatives à la minorité française. Le Rapport sera assurément en mesure de nous renseigner sur la mentalité et les réactions de la majorité et des divers secteurs de pensée de cette majorité. Si la Commission parvenait à fournir aux Canadiens une image vraiment objective d'eux-mêmes, ce serait déjà un pas de l'avant dans la solution des problèmes ethniques au pays.

54 Il est clair que la population de langue anglaise ne se rend pas toujours compte de ce qu'elle pense exactement au point de vue national; cette population ne découvre pas l'image objective de sa pensée et des réactions qu'elle peut provoquer chez une minorité.

55 La longue discussion qui a précédé l'adoption d'un drapeau national nous révèle certaines attitudes assez bizarres. Les trente ou quarante états nouveaux, nés depuis la guerre, se sont ralliés très vite à un choix de drapeau. Le Canada est probablement le seul pays à avoir montré une telle résistance à l'adoption d'un drapeau à caractère national. Une bonne proportion de notre population préférait conserver le drapeau d'origine britannique. Une telle attitude dénote clairement que pour une proportion de "parlant anglais", le drapeau britannique n'est pas un drapeau étranger alors que pour d'autres un drapeau d'origine britannique en est un d'origine étrangère. Pour les premiers, être Canadien c'est être britannique et on est Canadien dans la mesure où l'on est de sentiment britannique. "This is a British country" résume leurs sentiments.

56 Il semble bien toutefois que ce sentiment ne prédomine pas au Canada - à preuve le drapeau national désormais acquis. Cependant, ce sentiment peut prédominer dans certaines régions de notre pays, dans certaines provinces. Faire accepter le principe du bilinguisme et du biculturalisme dans ces régions ou provinces sera difficile et il faudra encore plusieurs années avant que s'élabore dans ces régions une pensée vraiment canadienne.

57 Par contre, faire avancer et progresser le bilinguisme et le biculturalisme dans certaines autres provinces et régions du Canada n'est pas du tout impossible. Le travail de la Commission sera facilité grâce à la coopération de ces populations et les services que cette Commission pourra rendre au pays tout entier ne seront que plus efficaces. L'amélioration sera peut-être partielle mais c'est autant de gagné pour le moment. Si seulement une autre province du Canada devenait bilingue officiellement par suite des efforts de la Commission Laurendeau-Dunton, nous n'aurions qu'à nous féliciter en tant que Canadiens, à admirer le travail des deux présidents de la Commission et à les en féliciter.

L'Association Acadienne d'Education du Nouveau-Brunswick

Secrétariat: Caraquet, N.-B.

LES ANNEXES

Mémoire présenté à la Commission Royale d'Enquête sur la Radio et la Télévision.

Mémoires présentés au Gouvernement Provincial de 1956 à 1964 (1)

(1) La plupart de ces mémoires sont rédigés en anglais seulement mais à partir de 1962, nous y avons ajouté une version française même s'ils furent présentés en anglais.

M E M O I R E

de

l'Association Acadienne d'Education

du Nouveau-Brunswick

à la

Commission Royale d'Enquête

sur la

RADIO

et la

TELEVISION

Monsieur le président,
Messieurs les membres
de la Commission.

L'Association Acadienne d'Education est un organisme, avec charte provinciale, qui groupe les Acadiens du Nouveau-Brunswick, et qui travaille, par tous les moyens à sa disposition, pour la juste revendication des droits des Acadiens, surtout en matières scolaires. Elle compte plusieurs filiales, groupant les instituteurs et institutrices, les groupements de Parents et Instituteurs, les Commissaires, et les sections de jeunes. C'est donc dire que cette association, qui compte des directeurs dans **toutes** les sphères d'activités, et qui collabore avec les associations d'éducation de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, est le porte-parole de près de 300,000 Acadiens.

Comme la radio et la télévision sont intimement liées à l'éducation de tout peuple--donc du groupe acadien--l'Association Acadienne d'Education a tenu à présenter un mémoire devant cette commission, bien représentative des deux groupes ethniques de notre vaste pays, et composée de personnages connus pour leur érudition, impartialité et désintéressement.

La Radio

Tout d'abord, qu'il nous soit permis de remercier la Société Radio-Canada pour avoir doté Moncton d'un poste français. Cette légitime recommandation du Rapport Massey avait bien réjoui les Acadiens, qui demandaient un poste français depuis bien des années, afin de profiter davantage des émissions d'intérêt national, et rehausser également le niveau intellectuel de la population par des programmes de haute culture, que nous ne pouvons guère obtenir par l'entremise des postes privés.

Le poste CBAF a déjà rendu de grands services à la population acadienne. En plus de nous faire profiter d'un beau choix d'émissions, il a rendu possible les "émissions scolaires" adaptées au programme

de nos écoles; ces programmes sont fort appréciés et des élèves et des professeurs, et contribuent pour beaucoup à améliorer le langage des jeunes.

D'autres émissions mettent en vedette des talents locaux qui jusqu'ici n'avaient guère eu l'occasion de se faire valoir. Sont également réalisés aux studios de Moncton des émissions religieuses, des nouvelles de sports, des discussions en groupe, etc...

La multiplication des programmes locaux intéresseraient davantage la population française à écouter le poste CBAF. Ces programmes devraient être radiodiffusés par les postes CJEM d'Edmundston et CHNC de New-Carlisle pour mieux desservir la population française de notre province. La chose est d'ailleurs facile comme ces postes sont déjà régulièrement formés en réseau, pour les émissions scolaires qui passent trois fois la semaine. Radio-Canada permettrait ainsi à un plus vaste auditoire de profiter des talents de "chez-nous", et servirait de lien entre les différentes et diverses régions françaises des Provinces maritimes.

Recommandations

Il ne faut pas croire, cependant, que le poste CBAF ait réglé tous les problèmes de radio française aux Provinces Maritimes. Monsieur Jean St-Georges, de Radio-Canada, déclarait dans une causerie que: "Depuis le 20 février 1954, on peut entendre des émissions de radio en langue française 16 heures par jour dans toutes les provinces du Canada, sauf une, la Colombie Britannique". Cette déclaration est certainement trop osée, pour ne pas dire fausse.

Le poste CBAF ne peut prétendre couvrir les trois ou quatre provinces de l'Atlantique, 16 heures par jour. Ce poste n'a qu'un faible rayonnement, et ne dépasse guère la région dite "de Moncton et environs". C'est un beau commencement, mais simplement un commencement.

Comme Moncton est véritablement un centre ("The Hub of the Maritimes"), il serait facile, avec un peu de bonne volonté de la part des directeurs de Radio-Canada, de faire rayonner ces programmes français dans toutes les directions, pour atteindre d'importants groupes d'Acadiens. L'Association Acadienne d'Education fait sienne cette déclaration de la Commission Massey que "l'auditeur de langue française ne jouit pas d'un service radiophonique égal à celui qui est destiné à son voisin de langue anglaise". Pour ne citer qu'un exemple, prenons la région dite du "Madawaska". A côté du poste bilingue CJEM d'Edmundston, la Canadian Broadcasting Corporation a daigné construire une station de relais pour une poignée d'auditeurs anglais----la population anglaise de la ville est de 5% environ, et celle du comté de 1 à 2%. De plus, à côté de ces deux postes d'Edmundston, à quelque trente milles, la Canadian Broadcasting Corporation donnait une autre station de relais aux auditeurs anglais de Grand-Sault, ville à forte majorité française.

Deux poids, deux mesures! Aussi, il est permis de partager le scepticisme des membres de la Commission Massey qui écrivaient au sujet de cette inégalité: "Les hauts fonctionnaires de Radio-Canada sont au courant de cet état de choses, mais c'est là, disent-ils, l'une des conséquences de leurs difficultés financières" (page 346, 4e ligne). Cette prétendue raison ne semble valoir que dans les milieux français. Avec les membres de la Commission Massey, "nous estimons souhaitable de supprimer cette inégalité, car elle est incompatible avec l'idée que nous nous faisons d'un service national" (page 356, 8e ligne).

L'Association Acadienne d'Education demande donc, et insiste, pour que Radio-Canada construise des "stations de relais" comme il en existe tellement en Colombie Britannique---plus de 30---et en Ontario (15). Ces stations de relais remédieraient aux déficiences actuelles et au peu de rayonnement du poste CBAF sur un si vaste territoire avec des groupes très importants d'Acadiens, de mentalité, et de langue française. Il faudrait des "stations de relais" pour donner des programmes

français 16 heures par jour dans les trois ou quatre provinces de l'Atlantique, probablement une station pour desservir chacun des quatre points cardinaux, soit:

---du côté de Frédericton (y compris le camp militaire de Gagetown, où l'on comptera bientôt bon nombre de Canadiens-français) et de la Baie Sainte-Marie où environ 20,000 Acadiens ne peuvent absolument pas capter de programmes français.

---du côté de l'Ile-du-Prince-Edouard et du Cap-Breton, pour desservir les importants groupements d'Acadiens dans cette presqu'île et sur cette île.

---du côté du Madawaska et de Victoria, à moins de raccrocher à CBAF la "station de relais" d'Edmundston, qui doit s'avérer à peu près inutile.

---du côté de Bathurst et Campbellton, régions actuellement ignorées par Radio-Canada, avec une population de près de 100,000 Acadiens. Il serait à souhaiter que l'on installe dans cette région un studio de quelque sorte, qui serait relié à CBAF. Ces régions ne sont desservies actuellement que par des postes privées qui sont loin de donner satisfaction.

Télévision

La télévision est en voie de supplanter la radio, à travers tout le Canada, du moins pour les programmes du soir. Il est juste que Radio-Canada suive l'initiative privée, sinon la dépasse, là où il a déjà donné les services de la radio française.

Les arguments qui valaient pour l'érection d'un poste de radio à Moncton valent à fortiori pour l'érection d'un poste de télévision, comme la télévision est le complément logique de la radio. Les effets d'un poste français à Moncton ont été de beaucoup amoindris par l'avénement de la télévision anglaise. La télévision est l'un des plus puissants moyens d'éducation populaire. Radio-Canada se doit de suivre la marche du progrès.

Actuellement, les programmes de télévision dans les

milieux français nous parviennent en une langue et une mentalité étrangères, alors que l'on dépense des millions chaque année, aux studios de Montréal pour la production de programmes français qui font honneur à notre pays. Il faudrait faire profiter toute la population française de ces programmes, au lieu de les limiter à quelques grands centres.

L'Association Acadienne d'Education, avec toute la population française des Provinces maritimes, demande donc que Radio-Canada ajoute au poste CBAF de Moncton un poste de télévision.

Comme ce service se limiterait à la région de Moncton, nous demandons également que des tours construites aux endroits appropriés apportent à la population française des provinces de l'Atlantique les mêmes avantages dont jouissent tant d'autres régions, avant que l'initiative privée prenne trop le contrôle.

L'Association Acadienne d'Education ose espérer que ces recommandations seront étudiées avec bienveillance, afin de donner justice à une minorité qui s'énorgueillit de faire partie d'un si beau et si vaste Canada, et qui n'a pas ménagé ses efforts, lors du dernier conflit, pour faire prévaloir les idées de justice et de "fair play".

Si nous demandons tellement, c'est que nous avons reçu si peu.

Humblement soumis,

L'Association Acadienne d'Education
du Nouveau-Brunswick.

B R I E F

presented to the Provincial Cabinet

by

L'ASSOCIATION ACADIENNE D'EDUCATION

on

Various educational problems

1 9 5 6

Honorable Mr. Premier,
Honorable Minister of Education and
Honorable Members of the Provincial Cabinet.

L'Association Acadienne d'Education, with a membership of some 28,000 French-speaking people interested in the great problem of Education in our Province of New Brunswick, begs leave to submit to the attention and consideration of the Provincial Government the following Brief, in support of our demand for the establishment, in a bilingual centre, of a bilingual Teachers' College, for the training of French-speaking student teachers.

In the first part of this Brief, we shall enumerate certain general considerations in support of our demand; we shall then particularize our contention by a summary of some concrete reasons for our petition, and, finally, will offer certain suggestions to effectuate our proposed plan.

1 General Consideration

May we be permitted to point out, at the very outset, that our Association has, since its foundation in 1937, displayed all its efforts for the promotion of the cause of Education particularly amongst the French-Acadians. We have consistently deplored the fact that we find amongst our French population the greatest percentage of illiterates in this Province, and the almost totality of the so-called teachers' local licenses.

After carefully studying the rather complicated angles of our educational problem, we have come to the conclusion that the best means of accelerating the march of progress of our French acadian youth, in the field of education, would be the establishment of a seperate Teachers' College for the french speaking student-teachers in a centre with a more favorable french atmosphere than our provincial capital.

We are convinced that such an institution would naturally inspire to our young boys and girls more attraction for the teaching profession, and consequently more incentive to follow the prescribed course of studies leading to an official teacher's license.

The formation of our French-speaking student teachers, in a bilingual Teachers' College, would prove more adequate and especially more easily adaptable to the districts where they would be called upon to exercise their profession.

We are of the opinion that the results of such a higher professional competency would soon become apparent, with the consequent beneficial results in the education of our youth.

It is noteworthy that our Association has already made a demand for the establishment of a bilingual "Normal School" (as it was then called) to the former provincial administration.

In those days, the main obstacle to the granting of our petition was the small percentage of French student-teachers, on a total of some 200 students only, attending Normal School. The attendance at Teachers' College has increased considerably within the past few years. We are advised that there is presently a total enrolment of some 400 students . Out of this number, 165 are French-speaking.

Your Department of Education, under the able direction of the present Minister of Education, deserves commendation for their efforts in attracting more and more of our young people to the teaching profession, and also bettering conditions for our French-speaking students. Our Association therefore wishes to thank the provincial autorities for such a forward step in the educational field.

Notwithstanding however this marked improvement in the training of our students, it is our considered opinion that, at the present rhythm, however encouraging it might appear, it will require many more years, in all probabilities twenty years, before our French districts will enjoy the services of fully qualified licensed teachers.

May we underline the appaling and discouraging fact that in the County of Kent, out of a total of 250 teachers, we have, chiefly in French districts, 94 persons teaching with local licenses. A similar situation prevails in Gloucester County with 125 local licenses, out of a total complement of 490 teachers. The situation is not different in Restigouche County with 72 local licenses in the rural areas, out of a total of 154. Those figures would still be higher if we were not counting on the services of some 150 teachers, mostly married women, holding a third class license.

You will readily realize and appreciate that such a situation is abnormal, contrary to true teaching principles and should therefore be forthwith corrected.

Although we appreciate the efforts of the Department of Education and of the provincial authorities in bettering conditions at the Teachers' College, yet we submit that our French speaking student teachers cannot receive a proper formation in Fredericton.

It is our feeling that the authorities of the Department of Education will readily admit that student teachers, coming from a bilingual or entirely French village, cannot benefit from all the courses presently given at Teachers' College. We are simply asking for an "equal opportunity" for our own young people.

In giving official recognition to the Summer Courses, given at St. Joseph's University, the government of this Province has sanctioned the very principle which we are now advocating, namely: the necessity of a special formation for French speaking student teachers who will normally be called upon to teach in the "Bilingual schools" of New Brunswick.

The formula of provinding special training for the various ethnical groups has already been recognized in other provinces with efficient results and great advantages.

Ontario has a bilingual Normal School for French-speaking student teachers; likewise, in the Province of Quebec, separate Normal Schools facilities are provided for the English-speaking and the French-speaking groups.

11 Concrete Reasons

In addition to the above general considerations, we now beg leave to record various concrete reasons militating in favor of our petition for the immediate establishment of a Bilingual Teachers' College in this Province.

(1) The present Teachers' College is located in an English - speaking centre, where the environment and atmosphere are absolutely foreign to the mentality of French-speaking students coming from our predominantly Acadian counties. It cannot be gainsaid that environment is an important factor in education. We simply demand a more favorable environment and a more "home like" atmosphere for our own students. We feel that this will be conducive to a better formation for our teaching personnel.

(2) French courses cannot be organized as efficiently in the present Teachers' College as they could be in a bilingual centre where qualified and experienced professors would be more easily available.

(3) Besides the French courses, there are several subjects in the curriculum requiring special methods adaptable to the bilingual training of students not very conversant with the English language.

(4) Practice teaching would be simplified by the establishment of a bilingual Teachers' College in a bilingual centre where bilingual schools would be readily available and accessible.

111 Suggestions

Should the government and the authorities of the Department of Education favorably consider our petition, you might be interested in having our views and suggestions on the centre which our Association has in mind for the proposed bilingual Teachers' College.

The Association has carefully studied that question and our choice of Moncton, we wish to summarize our recommendation by saying that we find in Moncton a very favorable centre for the training of our student teachers. Moncton is a centre of true canadian bilingualism. Besides being a centre of bilingual culture and social activities, it already possesses a Chair of Education under the auspices of St. Joseph's University, and three classical colleges.

It is our feeling that with the establishment of the bilingual Teachers' College, the various Normal Schools presently recognized in several religious Congregations would eventually disappear, as our nuns and brothers would naturally be anxious to attend the new Teachers' College with all the advantages that Moncton, which is more and more becoming the "Hub of the Maritimes" has to offer.

As an alternative to the City of Moncton, our Association feels that it should also bring to the attention of the government the progressive Town of Bathurst, as a logical site for the estabishment of a bilingual Teachers' College.

We realize that it is not within our power to dictate our views to the government as to the eventual location of the proposed college, and we hope you will understand that we are merely offering the above as what we consider logical and practical suggestions.

We also wish to be understood as advocating the establishment of a bilingual Teachers' College under the sole and entire jurisdiction of the Department of Education and of the Director of Teachers' Training.

We feel that our demand will be understood in the same light in which it was conceived, namely the desire of the Association to provide better, more efficient and normal facilities for the training of our French-speaking student teachers.

We know that it is also the Government's desire to promote, by all possible means, the welfare of the two major ethnical groups which live in harmony, good fellowship and perfect "entente cordiale" in this great Province of New Brunswick, contributing, each their own way, to the enrichment of the life of our people by the development of their respective qualities, culture and inborn characteristics.

Our wish is therefore that this Government may understand the reasons motivating what we consider a just and fair demand.

May we add that sould the Government grant our petition, the Acadians, whose main characteristic is gratitude, will, we are sure, show their appreciation to your Government for the establishment of a long needed and already requested bilingual Teachers' College in a favorable bilingual centre of our province.

Respectfully submitted,

L'Association Acadienne d'Education

Per .....
President

.....
Secretary Treasurer

B R I E F

presented to the Provincial Cabinet

by

L'ASSOCIATION ACADIENNE D'EDUCATION

on

Various educational problems

FEBRUARY 27, 1957

INTRODUCTION

L'Association Acadienne d'Education is very happy to express its deepest appreciation to the Honorable the Minister of Education for having organized this meeting with the Cabinet, in order to give us an opportunity to discuss some of the problems facing the French-speaking population of this province in the educational field.

This appreciation is also extended to all members of the Cabinet, who so generously accepted to spend some of their precious time with us in the midst of a very active period, and may we also express to you all our gratitude for the interest which the present government is showing to our problems and its sincerity in bettering the lot of the French-speaking population.

We are very glad to report that our Association had a very successful Convention, though we deeply felt the absence of the Honorable Claude Taylor who was unable to be with us due to illness. We are very happy indeed to note that he has since been able to resume his activities.

At this Convention, we had the pleasure of having with us, as representative of the Premier, the Honorable Roger Pichette whose presence was highly appreciated. We feel that through personal contacts and by a close relation to our problems, he understands better than ever that the representations we are to submit express the desire of our people. The presence of the Chief Superintendent of Education, Dr MacDiarmid and two other important officials of this Department, Dr De Grace and Dr. Chapman, was also highly appreciated.

Many educational problems were thoroughly studied at this Congress and a number of recommendations were adopted to be submitted to the provincial authorities.

On behalf of the members of our Association, which is generally acknowledged as the official spokesman of the Acadians in all matters pertaining to education, we now beg leave to present the main resolutions of this Convention, which take into consideration not only the interests of

ethnical group but also the welfare of the Province in general.

BILINGUAL TEACHERS' COLLEGE FOR FRENCH-SPEAKING STUDENTS

Our first resolution deals with the establishment of a bilingual Teachers' College, in a bilingual centre, for the training of French-speaking student-teachers. The Government has already been briefed on the subject about a year ago and the arguments then offered still prevail today. Our Association is more and more convinced that the problem of the teacher shortage would be solved far more quickly and effectively, if our High School graduates could receive their teacher training at a bilingual Teachers' College, better adapted to their particular needs and in a bilingual centre.

We, therefore, reaffirm our stand on this vital question by repeating that we still request a bilingual Teachers' College, especially for French-speaking student-teachers, in a bilingual centre, under the jurisdiction of the Department of Education, the site being left to the discretion of the Government.

We are convinced that such an institution would naturally create more interest among our boys and girls to choose the teaching profession and incite them to follow the prescribed course of studies leading to an official teacher's license.

The professional training of our French-speaking student-teachers, in such a bilingual Teachers' College, would prove more adequate and especially be called upon to exercise their profession. A more favorable environment and a more "home-like" atmosphere for our own students would certainly be conductive to a better professional training for our teaching personnel.

The formula of equal opportunity for all, by providing special training for the principal ethnical groups, has already been adopted in other provinces, such as Ontario and Quebec, with gratifying advantages and results.

The establishment of a bilingual Teachers' College, in a bilingual centre, where bilingual schools of all types would be readily available and accessible, would have great advantages for "Practice Teaching".

We firmly believe that a bilingual Teachers' College, in a bilingual centre, would correct the abnormal situation of having so many local licensed teachers in our rural areas. To substantiate that fact, let us consider the following figures:

Counties	Number of Local Licensed Teachers
Gloucester	130
Kent	98
Restigouche	76
Northumberland	66
Madawaska	39
TOTAL	409

According to information received form the Department of Education, the total number of Local Licensed Teachers in New Brunswick during the last school term was 531. As can be readily seen, 77% of that number comes from the above-mentioned Counties and mostly form the French areas therein. These figures would still be more appalling were it not for the services of some 150 other teachers holding obsolete third class licenses.

RELIGION IN THE SCHOOLS

The Association firmly renews its representations in favour of the official recognition of religious teaching in the schools of New Brunswick. We have, on previous occasions, submitted briefs on this question and our stand remains unchanged.

May we be permitted to remind you that we are not alone in promoting this cause, since the Interdenominational Committee, representing four of the leading churches of this Province, is working along the same objective.

For the sake of brevity, we shall not attempt to repeat the arguments contained in our former briefs but will point out that the Catholic Bishops of New Brunswick have already submitted a suitable programme for "religious instruction in the schools", copy of which is hereto annexed for your information.

TRANSLATION OF THE SCHOOL LAW

School trustees are too often neglectful in the discharge of their

duties, due to the fact that they are ignorant of the school law and that ignorance stems mainly from their inability to read and understand the law in its English version. Even though many Acadians are bilingual, their knowledge of the English language is very limited, hence, they are highly handicapped in their efforts to understand an English legal text. Furthermore, we feel that the number of French-speaking trustees warrants the necessity of such a translation.

The following figures might throw some light on the situation:

Gloucester,	400 on a total of 504	or 79.3% French-speaking trustees
Kent,	240 on a total of 361	or 66% " " "
Restigouche,	175 on a total of 284	or 62% " " "
Madawaska,	157 on a total of 160	or 98.1% " " "

In view of these figures and for the reasons above set forth, we feel that the Department of Education should prepare an official French text of the school law for the benefit of the citizens of New Brunswick, whose mother longue is French, whether they be ratepayers, trustees or teachers. For the same reasons, the use of bilingual forms by the Department of Education would be highly welcomed by school trustees in our Acadian communities.

ASSISTANTS TO COUNTY SUPERINTENDENTS

Repeated requests have already been directed to the Government with the purpose of increasing the number of assistants to our County School Superintendents in order to insure a better supervision of the program of studies and its adequate implementation in our schools.

In those Counties where the population is predominantly Acadian, the situation is worse than elsewhere since many schools lack proper organization and shall depend for a long time on the services of local licensed Teachers. It is therefore of primary importance, if any results are to be contemplated, that all those teachers be favoured with the help and experience of qualified assistant-superintendents as often as possible. The present limited number renders such effective assistance utterly impossible.

BILINGUAL ASSISTANTS

DIVISION OF PHYSICAL EDUCATION AND RECREATION

In his 1953-54 Report, the Chief Superintendent of Education wrote as follows: "The valuable work of the Division of Physical Education and Recreation cannot increase indefinitely until such time as Mr. Thomson is given additional personnel to assist him. I recommend the appointment of a bilingual assistant at an early date."

We hereby firmly endorse this recommendation of the Chief Superintendent since, under the present set-up, a substantial number of our school children cannot take advantage of the "valuable work" of that division.

We also deplore, in many schools, the absence of even ordinary physical exercises because the Division of Physical Education and Recreation, with its present lack of bilingual personnel, is unable to meet the basic requirements that would provide, for those children, the benefits of that particular training. We therefore hope that it will be possible for the Department to implement that most important recommendation.

MacKENZIE REPORT

Once again, we beg to go on record as supporting the general conclusions of the MacKenzie Report. It is our considered opinion that the Government should not shelve the Report of a Royal Commission, whose members, for many months, have thoroughly investigated the problems and the hardships which presently plague all those involved with school finances. Their findings and recommendations are the result of methodical researches, sound thinking and comprehensive knowledge of the situation. In our view, they represent the most constructive solution which has yet been offered to that pressing and evergrowing problem of school finance. Their recommendations seem fair and equitable towards the population as a whole and we sincerely hope that the Government will find it possible to follow these recommendations at the earliest opportunity. In the meantime, we urge that special grants be allocated to those municipalities where the tax

burden has reached "the saturation point".

CONCLUSION

The above are the main recommendations which stemmed from the last convention of l'Association Acadienne d'Education. We submit them in all sincerity, in the hope that they will throw some light on a few of the basic problems facing us in the educational field and might contribute to a suitable solution of these problems.

The Acadians of New Brunswick, forming a substantial part of its population, are well aware of the part they can play in the advancement of this Province. They are most anxious to offer as worthy a contribution as possible and, for that reason, they deem it imperative to maintain and develop their spiritual, cultural and social heritage. Education is the corner-stone of that heritage and, consequently, our Association shall continue to intercede until our schools provide for our ethnical group the leaders and the citizens, who, by a high exemplification of the virtues, qualities and talents of our forbears, would best contribute to a greater New Brunswick.

This represents our ultimate goal and we shall strive to attain it, ever mindful of the rights of others but also demanding the respect of our own, ever convinced that this ideal will inspire our people with the pride and dignity to seek great achievement while working hand in hand, in good-will and understanding, with their fellow-citizens, in the common pursuit of mutual welfare and happiness.

B R I E F

submitted to the New Brunswick Government

by

L'ASSOCIATION ACADIENNE D'EDUCATION

on

School Finance and other problems

April 9th, 1958

INTRODUCTION

We appreciate the opportunity to present to you, Mr. Prime Minister, and to the Members of your Cabinet, this Brief on behalf of l'Association Acadienne d'Education and Sir, we wish to congralutale your Government for its earnest efforts in the educational field.

If we are here on apparently the same mission as in previous years, it is because we fear that the many problems your government had to solve have prevented temporarily the implementation of our previous requests. Allow us to state our sincere conviction that we still consider as essential, the implementation of these requests for the improvement of our education system.

The French-speaking people of this province deeply appreciate the interest you have taken in their welfare and advancement and wish to thank you for the beneficial measures adopted by your government in the educational field.

For instance, in the field of school curriculum much has been achieved in providing a better programme of studies for pupils of French extraction. We understand that other improvements are under consideration and will be given approval after they have received the necessary study. For this we are thankful.

However, all will agree, that we are at the present time at odds with two of the most pressing problems which we ever had to face, namely, a shortage of qualified teachers and school finance.

TEACHERS' TRAINING

Although your government has made serious efforts to train a sufficient number of teachers, by the appointment of a director of teachers' training, improving salary scales and increasing teacher pensions, it is a fact that there are still too many untrained teachers in our schools and practically no improvement has been noted in this direction over the past few years and none is yet in sight. Statistics of the Department of Education also show that the number of untrained teachers is greater in the counties in which

the population is predominantly French. This is a problem about which the members of l'Association Acadienne d'Education are greatly concerned.

It is felt that, as long as this province has only one Teachers' College situated in a practically 100% English speaking centre, no improvement can be provided.

If your government sincerely wishes to improve the number of qualified teachers in bilingual schools as well as in all the province, we humbly request your consideration of one of these two alternatives:

1. Opening a bilingual teachers' college in a bilingual centre this fall, or,
2. Opening a faculty of education in each of the chartered universities of this province.

SCHOOL FINANCE

It is a well known fact that all school districts and county school finance boards are experiencing great difficulties in financing education. Costs have increased considerably over the past ten years and most of this increase had to be borne through local taxation. Your government has legislated to improve education by increasing costs but, as yet, has not provided much of the extra money required to finance these improvements. The problem has become more and more serious until, at the present time, in the rural counties it has reached the acute stage. Every citizen of this province is aware of this situation and most particularly those residing in the predominantly French speaking counties.

The recent announcement that millions of extra dollars from the Federal Government will be directed towards the Atlantic Provinces and especially seven millions to this province, affords your government a golden opportunity to channel most of these funds to aid education throughtout the province as a whole and the rural counties in particular, in accordance with the recommendations made in the MacKenzie Report.

The time has come for your government to take immediate steps in this direction if our educational system is to be maintained and avoid our school districts and finance boards from falling into bankrupty.

RISING COST OF EDUCATION

The following figures dramatically expose the rising cost of education in every Municipality of the Province.

These figures are still more striking when we consider a County like Gloucester where in 1946 the budget for educational purposes was $126,583.00 whereby in 1957 it has reached the enormous sum of $1,027,669.00 an increase of 811% in 11 years, and this rising tendency has certainly not reached the limit if we consider that in this same County in 1956, the cost per pupil for education was only $57.64 whereby in Sunbury it was $146.48, three times as high.

Which mean that in spite of an 811% increase, the standard of education in this particular county is still way down the average of other counties.

Here is the picture of the rising cost of education between the years 1946 and 1957 in comparison with the total warrant of each Municipality:

County	Year	Total Warrent	Education Expenses	% for Education	% Increase
Albert	1946	$89,068	62,795	71%	329%
"	1957	328,292	246,243	75%	
Carleton:	1946	197,175	146,020	74%	302%
"	1957	534,046	441,358	82.6%	
Charlotte:	1946	102,130	92,149	90%	377%
"	1957	394,572	346,253	88%	
Gloucester:	1946	320,360	126,583	39.5%	811%
"	1957	1,205,884	1,027,669	85.2%	
Kent	1946	154,876	72,501	46.8%	364%
"	1957	563,656	439,246	77.9%	
Kings:	1946	175,650	139,676	79.5%	388%
"	1957	675,731	542,841	80.5%	
Madawaska:	1946	170,741	94,101	55%	653%
"	1957	744,641	634,584	85%	
Northumberland	1946	286,144	176,183	61.5%	352%
"	1957	841,675	620,787	74%	

County	Year	Total warrant	Education Expenses	% for Education	% Increase
Queens:	1946	120,381	76,616	63%	399%
"	1957	331,498	305,594	92%	
St-John:	1946	418,282	139,016	33.2%	295%
"	1957	834,475	406,916	48.7%	
Sunbury:	1946	74,198	44,407	59.8%	484%
"	1957	283,942	215,105	75.7%	
Victoria:	1946	133,145	96,465	72.4%	524%
"	1957	587,179	505,876	86.1%	
Westmorland:	1946	370,209	241,365	65.2%	340%
"	1957	1,208,972	820,968	67.9%	
York:	1946	238,642	156,124	65.5%	419%
"	1957	1,035,551	754,044	72.8%	

The above mentionned figures are only part of the picture because to have a true idea of the burden which is been laid on the shoulders of the ratepayers, we should take into consideration the grants given to these Municipalities by the Province during those years.

FEDERAL SUBSIDIES & SOCIAL SERVICES & EDUCATION TAX COMPARE TO GRANTS FOR EDUCATION

The following figures will throw some more light on the situation especially if we consider the fact that in 1946 the Provincial Government was spending in grants for educational purposes 33.33% of the subsidies received from the Federal Government. Whereby in 1950, the percentage of the combined Federal Subsidies and the Social Services and Education Tax was down to 11.85% with a light tendency to increase reaching 14.36% in 1956.

In other words, the pattern adopted by the Province during the past ten years has been to reduce or stagnate the financial assistance to Municipalities in spite of an ever increasing amount of Federal Subsidies and Education Tax.

Here are the figures to prove what we are asserting.

Year	Federal Subsidies	S.S. & Education Tax	Total Tax & Subsidies	Total Grants Paid by Province to Municipalities for Education	% of Federal Subsidies & S.S. & Education Tax Paid to Municipalities
1946	2,971,578		2,971,578	990,380.77	33.33%
1947	9,006,975		9,006,975	1,160,976.04	12,89%
1948	9,984,498		9,984,498	1,486,114.54	14.88%
1949	10,741,226		10,741,226	1,578,484.25	14.70%
1950	12,135,649	2,293,286	14,428,935	1,709,437.65	11.85%
1951	*4,929,661	2,818,802	7,748,463	1,006,562.54	12.99%
1952	13,270,641	7,207,249	20,477,890	2,865,067.90	13.99%
1953	16,806,268	7,742,490	24,548,758	3,112,448.27	12.68%
1954	18,114,091	7,494,471	25,608,562	3,259,474.30	12.73%
1955	18,915,570	5,953,082	24,868,652	3,399,096.78	13.67%
1956	18,490,070	6,772,650	25,262,720	3,628,926.28	14.36%

* Period of 5 months

In the light of these figures we feel that the greater part of the extra seven million dollars which the Province will receive this coming year from the Federal should be earmarked for education.

Moreover, we feel that it is only by chanelling most of this extra money to Municipalities that it would serve the purpose for which it was granted.

COST PER PUPIL VS GRANT PER PUPIL

Now, coming back to the MacKenzie Report, we have prepared the following figures which show the striking discrimination in the distribution of the Provincial Grants for education under the present system.

This study will also show very clearly that in most Municipalities the percentage of the Provincial grants for education has dropped notably.

County	Year	Number Pupils	Budget for Education	Cost in $ Per pupil	Total Provincial Grant	Grant in per pupil	% of Grant re-budget
Albert:	1947	1,652	76,793	46.48	39,454	23.88	51.38%
"	1956	2,055	228,886	111.38	88,263	42.95	38.56%
Carleton:	1947	3,099	146,644	47.32	74,624	24.08	50.89%
"	1956	3,719	392,633	105.57	202,108	54.34	51.48%
Charlotte:	1947	2,800	122,617	43.79	81,272	29.03	66.28%
"	1956	3,492	303,640	86.95	201,903	57.82	66.49%

County	Year	Number pupils	Budget for Education	Cost in $ per pupil	Total Provincial Grant	Grant in $ per pupil	% of Grant re-budget
Gloucester:	1947	9,557	204,035	21.35	119,751	12.53	58.69%
"	1956	14,524	837,137	57.64	417,345	28.74	49.85%
Kent	1947	5,230	95,259	18.21	73,087	13.97	76.72%
"	1956	6,751	395,904	58.64	208,131	30.83	52.57%
Kings:	1947	3,043	157,131	51.64	84,793	27.86	53.96%
"	1956	4,076	480,204	117.81	206,844	50.75	43.07%
Madawaska:	1947	4,344	101,636	23.40	69,767	16.06	68.64%
"	1956	6,693	482,370	72.07	277,091	41.40	57.44%
Northumberland:	1947	6,183	184,406	29.82	94,485	15,28	51.24%
"	1956	9,173	517,537	56.42	322,302	35.14	62.28%
Queens:	1947	2,281	93,257	40.88	57,388	25.16	61.54%
"	1956	3,360	281,959	83.92	158.974	47.31	56.38%
St. John:	1947	2,852	158,538	55.59	112,513	39.45	70.97%
"	1956	5,172	360,610	69.62	336,561	65.07	93.33%
Sunbury:	1947	1,625	49,770	30.63	23,256	14.31	46.72%
"	1956	1,305	191,161	146.48	69,129	52.97	36.16%
Victoria:	1947	1,020	120,544	118.18	58,325	57.18	48.38%
"	1956	3,692	479,049	129.75	210,166	56.92	43.87%
Westmorland:	1947	6,062	260,027	42.89	133,518	22.03	51.35%
"	1956	8,191	729,864	89.11	445,273	54.36	61.01%
York:	1947	4,430	188,542	42.56	100,456	22.68	53.28%
"	1956	5,347	676,314	126.48	320,920	60.02	47.45%
Restigouche:	1947	4,520			38,285	8.47	
"	1956	5,992			168,917	28.19	

Now, if we take at random a few figures from the above, we note that for instance, in Albert County the grant per pupil in 1947 was $23.88 whereby at the same time it was $12.53 in Gloucester and nine years later when the average in Albert had reached $42.95, in Gloucester it was still only $28.74, which is only a few dollars higher than what Albert was receiving in 1946. The comparison would still be more striking if we were to take York County where in 1947 the average per pupil grant was $22.68 and had reached $60.02 in 1956, and still more appaling would it be if we were to compare it with St. John County receiving $65.07.

We feel that, being citizens of the same Province, we should be entitled to the same privileges.

COMPARATIVE PER CENTUM OF GENERAL GRANTS ON EDUCATION OPERATING COST FOR 1953 and 1957

Now, let us consider the results of the General Grants which has not been revised since 1953 and which is based on a per capita basis with all its inherent injustice since adults are not attending schools but children.

Moreover, this Grant being set up on the following scales: cities $6.837, towns $6.481 and counties $3.285 does prejudice our rural municipalities to a considerable extent since the power to pay taxes is much more limited in the counties than it is in towns and cities.

Moreover, this policy is exactly the opposite to the one adopted by the Federal Government in the distribution of the recent grants to the various provinces since they have taken into consideration the very fact that New Brunswick and other provinces being poorer than the others should receive higher grants.

If this logical reasoning was fully carried on by your government, and we have all reasons to believe it would, rural municipalities should receive the greater part of this special federal grant.

Here are the figures showing the inadequacy of this General Grant under the present trend of ever increasing school budgets.

County	Year	Operating Cost	General Grant	% General Grant
Albert:	1953	$113,072.32	$32,555.85	28.8%
	1957	246,243.00	32,555.85	13.2%
Carleton:	1953	264,634.08	59,382.70	22.4%
	1957	441,358.00	59,382.70	13.5%
Charlotte:	1953	269,103.53	57,956.64	21.5%
	1957	346,253.00	57,956.64	16.7%
Gloucester:	1953	526,698.24	174,231.31	33.1%
	1957	1,027,669.00	174,231.31	17%
Kent:	1953	333,556.66	88,766.18	26.6%

County	Year	Operating Cost	General Grant	% General Grant
Kent:	1957	439,246.00	88,766.18	22.1%
Kings:	1953	320,202.02	63,766.29	19.9%
	1957	542,841.00	63,766.29	11.7%
Madawaska:	1953	376,829.65	77,450.74	20.6%
	1957	634,584.00	77,450.74	12.2%
Northumberland	1953	361,596.46	110,128.14	30.5%
	1957	620,787.00	110,128.14	17.7%
Queens:	1953	260,131.62	43,924.00	16.9%
	1957	305,594.00	43,924.00	14.3%
Restigouche:	1953	282,858.17	77,263.48	27.3%
	1957			
Saint John:	1953	537,665.59	77,917.23	14.5%
	1957	406,916.23	77,917.23	19.1%
Sunbury	1953	79,967.01	30,624.19	38.3%
	1957	215,105.00	30,624.19	23.5%
Victoria:	1953	325,951.25	62,245.77	19.1%
	1957	505,876.00	62,245.77	12.3%
Westmorland:	1953	605,565.59	138,590.70	22.9%
	1957	820,968.00	138,590.70	16.9%
York:	1953	452,948.71	97,387.23	21.5%
	1957	754,044.00	97,387.23	12.9%

RELIGION IN THE SCHOOL

A few years ago, Most Reverend George Frederick Kingston, DD, Anglican Archbishop of Nova Scotia and Primate of All Canada declared, " A return to religion is the crying need in Canada to stem a growing tide of secularism which is having an insidious influence on our nation." He went on to say: "The emphasis on the material at the expense of the spiritual is greatest in Canadian homes and schools which, in many cases, are failing in their obligation to provide a rising generation of young Canadians with a proper appreciation of spiritual values". He went even farther when he said: "If educational institutions divorce education from religious influence, they breed a type of robot youth morally untrained to face life."

The above mentionned extracts from Archbishop Kingston's declaration and the interest shown in this cause by the Interdenominational Committee show that our views are accepted by the majority of the citizens of Canada and we would not hesitate to say a very large majority of the citizens of New Brusnwick.

Therefore, our Association firmly reaffirms its adherence to the teaching of religion in the schools of New Brunswick and is attaching herewith a copy of a former brief on the matter.

TRANSLATION OF THE SCHOOL LAW

Last year, we kindly requested your Government to study the possibility of translating the Schools Act in French for the benefit of over 1,000 French-speaking school trustees.

As far as we know, nothing has been done to bring this urgently needed information in the hands of the school trustees.

We feel that our request is most important since school trustees have heavy responsibilities and should have the opportunity to learn their duties in their own tongue.

Moreover, since a large number of them do not read English, they are placed in a position where they are unable to familiarize themselves with their responsibilities.

We sincerely hope that your Government will take immediate action regarding this matter.

ASSISTANTS TO COUNTY SUPERINTENDENTS

We wish to renew our request for more assistants to County Superintendents and most especially in the French-speaking counties where the need is more urgent, on account of the increasing number of teachers each year.

Unless your Government is satisfied with conditions as they are, we feel that due to the fact that a large number of local licensed teachers are teaching in these counties, there is an urgent need for more supervision and assistance if our educational system is to provide adequate education to a large number of our children.

BILINGUAL ASSISTANTS - DIVISION OF PHYSICAL EDUCATION

In spite of our repeated request and the recommendation of the Chief Superintendant of Education in his 1953-54 Report, we are still awaiting the appointment of a bilingual assistant to the Director of Physical Education and Recreation.

Here we wish to draw your attention to the recent nominations made by the Department of Education where we were once more completely ignored in spite of the fact that we have only one official in the central administration.

DIRECTOR OF ADULT EDUCATION

Since the past few years the Adult Education Movement has made some marked progress in New Brunswick and we all agree that such a Movement is of great benefit to all. We strongly endorse the recommendation of the Chief Superintendent of Education who stated in his last Report that "The time is past due when a director of Adult Education should be appointed to correlate the efforts of all".

Moreover, we feel that it would be a splendid opportunity to appoint a bilingual person to fill this position since Adult Education is very prominent in the French section fo the Province.

GRANTS TO SCHOOL LIBRARIES

We note that throughout Canada there is a tendency for an ever increasing amount of obscene literature and we all realize that this wave of corrupted reading matter could be corrected only if we are ready to replace it with good books.

In our schools, the children are deprived of this treasure of information and formation through the absence of adequate school libraries.

The present grant of a maximum of $20.00 a year per school district is certainly most inadequate, and we strongly recommend that the Department revise its policy in this particular field and give proper grants for the organization of school libraries if we want our children to be able to compete with those of other provinces.

CONCLUSION

In concluding our Brief may we stress again in the urgent necessity of having a Bilingual Normal School or Universities where our future teachers

would receive their training in the same atmosphere and environment as the one they would be called to teach during their professinal career.

Moreover, may we urge your government to take immediate steps to rescue our Municipalities whose ressources are drained by the ever increasing burden of educational expenses.

B R I E F

submitted to the provincial Cabinet

by

L'ASSOCIATION ACADIENNE D'EDUCATION

on

Various financial and educational problems

APRIL 29, 1959

INTRODUCTION

Once again we feel it incumbent upon us to submit to you the views of some 200,000 citizens of this province in connection with vital problems relating to the education of our children.

We fully realize that these frequent meetings with the Government might become quite wearisome for many of us. However, we have received a mandate from our fellow citizens in this regard. They wish us to reiterate our claims as long as certain conditions considered detrimental to the full development of our people, do not receive proper attention.

The last time we came before you we took up several important questions. We wish to extend to the Honorable Minister of Education and his colleagues our appreciation for considering at least one of our recommendations by appointing a few more assistants to County Superintendents in the French-speaking counties. Even with this increased number of assistants, it is still impossible for them to supervise properly the ever increasing number of over-crowded classrooms, especially in districts where a dangerous proportion of teachers have not received the minimum training for their work.

We are also thankful for various improvements in the school curriculum to promote our French culture. We are particularly grateful to the Educational Authorities for calling recently a meeting of the French County Superintendents and their assistants to discuss "problems peculiar to the French-speaking Students" --as the purpose of this meeting was so aptly termed. This judicious initiative is certainly a step forward in the right direction. It is a recognition of the fact that we have "peculiar problems" which, if we may say so, were far too long ignored to the detriment of the French-speaking population of this province.

RELIGION IN THE SCHOOL

In the light of the ever increasing number of juvenile delinquency, we feel that our children should be given a more adequate form of moral education and it is our opinion that the teaching of religion in the public

schools would help develop better citizens.

Therefore, our Association firmly reaffirms its adherence to the teaching of religion in the schools of New Brunswick and is attaching herewith copy of a former Brief on the matter.

SCHOOL FINANCE

Last year, we submitted to you an exhaustive study anent the distribution of grants in this province. At that time, we were confident that our government would soon take the necessary steps to correct what appeared to us flagrant inequalities in our province. Unfortunately, nothing has yet been done in this regard. As a consequence, in most rural municipalities, we are facing exactly the same problems. The difference, however, is that they have become much more acute.

Frankly speaking, we cannot understand why our government is showing so little concern about the financial plight of our municipalities, most particularly about those predominantly French-speaking, where the burden of taxation has reached the catastrophic stage.

We can no longer accept lack of finance as a reason when, for instance, the budget for the Department of Public Works is rising constantly, and where there seems to be no limits to the amount of money available for the construction of new and better roads and new bridges. If this continues longer we must fear that before long the only people using these roads will be tourists and city folks. Rural people will be so badly affected by municipal taxes that they will no longer be able to affore a car, especially when a person has to pay as high as $190.00 in taxes on an ordinary car as is the case in Gloucester County.

We are not going to repeat in detail what we stated last year, but we wish to stress that the situation has not improved in the least; rather it has become worse. For instance, as pointed out last year, the cost of education is Gloucester County has risen by 811% during the past 9 years with a budget reaching a million dollars a year for education alone. Most likely, you will be interested to know that the 1959 budget is going to be close to a million and a half. And what, may we ask, is the Provincial Government going to do

to alleviate the situation brought on by this tremendous increase in the cost of education.

Now, in the last fiscal year the Province has received over $31,000,000 in grants from the Federal Government and has failed to give the municipalities a satisfactory percentage of such Federal grants. Furthermore, our Government is still continuing its same unfair distribution of public funds for education on the basis of $68.00 per pupil in Charlotte County, $35.00 in Kent, $33.00 in Gloucester and $26.00 in Restigouche.

As we stated in our 1958 Brief, we have taken these figures from the Public Accounts of the province. Any discrepancies there might be in such figures will have to be referred to those responsible for their publication.

To sum up, we are not prepared to admit that the expenses in other Departments have any bearing on the present problem. We cannot absolve the Government for starving essential educational services when it is a known fact that there are much more funds available than are granted for such primordial purpose. Neither can we admit that a grant of $28.74 per pupil in one County may be considered adequate as compared with $65.07 in another County. We were promised, a year ago, a written explanation or justification of such discrepancy. We are still waiting for this.

At this point, we want to stress that a fair distribution of grants to municipalities should involve due consideration of the relative ability of various counties to pay taxes. Obviously, this ability varies considerably according to the number of children per family. The following official figures as of June 30, 1957, illustrate the striking differences existing in various counties.

Charlotte	1	pupil	by	5.15	persons
Saint-John	"	"	"	4.78	"
Queens-Sunbury	"	"	"	4.52	"
Kings	"	"	"	4.49	"
Albert	"	"	"	4.45	"
C arleton	"	"	"	4.42	"
Westmorland	"	"	"	4.34	"

York . . . . . 1 pupil by 4.32 persons

Kent . . . . . " " " 3.92 "

Victoria . . . . . " " " 3.80 "

Restigouche . . . . . " " " 3.78 "

Northumberland . . . . . " " " 3.67 "

Gloucester . . . . . " " " 3.54 "

Madawaska . . . . . " " " 3.54 "

These demographic facts establish that there are 5.15 persons sharing the cost for each pupil attending school in Charlotte County, whereas in Gloucester and Madawaska, there are only 3.54 persons bearing the cost for each pupil. Furthermore in that same year, 1957, Charlotte was receiving a grant of $68.00 per pupil and Gloucester $35.00. Everything considered, you would think that, on account of their inability to pay, the municipalities of Madawaska and Gloucester should have benefited more than Charlotte from Provincial grants, since a larger part of the grants received by the Province from the Federal Government is precisely to correct these inequalities and to give every one the same opportunity to acquire an education.

We should not have to mention the fact that most of these grants arising from the Federal Government are based on the financial ability of each province and if New Brunswick is receiving such an important amount it si due to the fact that we have large areas with very little industry, and therefore a lower standard of living.

Unfortunately for us, most of these areas are located in the French-speaking sections of the province and if the same method used by the Federal was applied in our province, these areas should receive higher grants but in spite of this, we are receiving much more smaller grants than those areas who are in better financial standing.

We are therefore forced to conclude that our Provincial Government is using a method detrimental to the interests of the less fortunate sections of New Brunswick and by so doing, causing our people severe financial punishment and placing them in a situation where in many cases our children cannot

attain the same level of education as their English-speaking fellow citizens.

Bearing such disturbing facts in mind, we sincerely hope that our Government will make a thorough study of the present grant system and that it will adopt, before the imminent catastrophy referred to previously materializes, the only sensible and fair way of distributing grants for education: the per pupil basis which would give every one an equal opportunity to acquire an education.

TEACHERS' TRAINING

In recent years, we have frequently requested our Government to institute a Teachers' College in a bilingual center for the training of French-speaking teachers. So far, the only answer we have received is that we have that College in Fredericton. We are also led to believe that the Government felt they could not spend funds for that purpose.

While we acknowledge and appreciate certain improvements of importance made at Teachers' College we do not admit that the present set-up meets the requirements of an institution suited to the needs of the French element of this province. Let us now examine the situation closely and realistically in the light of the ethnical character of the population of New Brunswick and also in the light of principles that should guide us in devising educational policies for this province.

A realistic Approach

We are all aware of the fact that approximatively 40 per cent of the entire population of New Brunswick is French-speaking. We feel that such a proportion would justify our Government ot organize a Teachers' College where our future teachers would be given a fair chance to develop themselves according to their culture and in an atmosphere favorable to its full development. All the more so because of the actual tendency in Canada towards showing tangibly due appreciation for its dual culture. To this effect, more and more English-speaking Canadians study the French language; an elite is even interested in the French culture. Among others, our good Premier has set the example:

he has courageously undertaken to learn French in order to understand better his fellow citizens and communicate with them in their language. We sincerely congratulate him for his remarkable achievement.

But, for the English-speaking Canadians to benefit from the French culture, it is imperative that the French-speaking people themselves should have proper access to it. It is necessary to tell you, Gentlemen, that in order to learn effectively another language we, the Acadians, should have the opportunity of acquiring a good mastery of our own mother tongue? It is therefore obvious that those whose duties should be to teach in the French-speaking districts of this province should be trained in a Normal School where the French language and culture are actually the main concern. May we submit that the French language and the French culture could not normally be expected to be the main concern of the present Teachers' College. This would indeed be an anormaly in Fredericton. Such upsetting of essential priority--supposing that it could materialize--would undoubtedly raise wholesale and well justified protest both from the English-speaking students and from their parents as well. The educational authorities would have to see to it that the students concerned be spared the stunning treatment of having to learn more of the second language than of their own. And the public itself could not admit that this is the normal way to prepare these students for their responsibility as teachers of English-speaking children. Short of a miracle, they would not be prepared for what is expected from them. Under actual circums tances, a miracle seems to be expected from the French-speaking young men and women attending the Provincial Teacher's College. There is no need, we presume, to qualify the attempt and describe its dutious results.

Moreover, it is a well known fact that the present system of bilingualism in reverse thus far imposed upon the French school population of New Brunswick and its teachers is largely responsible for the more prevalent lack of interest for higher education in our midst. Because, to quote a well known educationalist: "Its victims know neither the English nor the French language properly".

Secondary Considerations

It goes without saying that we fully realize the necessity of giving our

future teachers a thorough training in English. For reasons stated above, we are sure that we could do this just as well and even better in a Normal College of our own where the primacy of the mother tongue of the students attending is respected. It is quite obvious that such essential subordination cannot work both ways in one single institution such as we have in Fredericton at the present time. It might also be pointed our that the environment and the atmosphere are most important in the training of our future teachers. Here again it is quite evident that such elements are lacking in Fredericton for our French-speaking students.

It should not be necessary to dwell any longer on these matters. However, we will put it up to you this way: how many English-speaking parents, would feel willing to send their sons and daughters in a Normal School predominantly French, established in a center predominantly French? The answer is obvious. Its implications ought to appear plain enough to any one prepared and willing to draw logical conclusions from experience.

Recruitment

We understand that, owing to the ever increasing number of students attending Teachers' College, the Government is planning to spend public funds to increase the capacity of the present institution. In the opinion of the vast majority of those who are leaders in our various organizations, they feel that these funds could be better used in building a distinct institution for the French-speaking candidates to the teaching profession. As we all know and deplore, the shortage of competent teachers is most acute and alarming in our districts. We feel that the organization of a distinct Normal School would help in recruiting more candidates to the profession.

Moreover, we should like to point out that some 1,800 French-speaking teachers have to teach nearly as many pupils as their 3,000 English-speaking colleagues. In other words, less than 40 per cent of the Public School teaching personnel of the province are serving nearly 50 per cent of the school population. It would seem that such an alarming situation would make it urgent that all factors for improved recruitment be fully used at the earliest opportunity.

This exposé on the question of a distinct Teachers' College for the French-speaking teachers covers and renders more explicit the arguments submitted in previous briefs.

Modalities

At this point, we should like to submit to you, Gentlemen, our views and suggestions on the center which our Association has in mind for this distinct Teachers' College which the French-speaking element of New Brunswick needs and, we believe, is entitled to have. We have carefully studied the question and our recommendation is that this institution should be established in Moncton. We think that Moncton is a center favorable to the training of our student-teachers. Besides being an important center of bilingual culture and social activities, this progressive City possesses several institutions of higher learning and seems to be destined to much greater developments along this line.

We also wish to be understood as advocating the establishment of a distinct Normal School for the French-speaking teachers of New Brunswick under the sole and entire jurisdiction of the Provincial Department of Education and of the Director of Teacher Training--without prejudice to the obvious necessity of a programme adapted to the particular needs of the students attending this distinct institution, as is actually the case in affiliated Summer Schools.

We sincerely hope that our request for a distinct Teachers' College will be understood in the same spirit in which it is submitted, that is: the desire of our Association to provide more efficient and appropriate facilities for the training of our French-speaking student-teachers.

ADVISORY BOARD

In studying the amendments to the Education Act during the last session, we have noticed that provisions were made for the establishment of an Advisory Board to the Minister of Education. We sincerely hope that our Government will appoint the members of the said Board in the near future. We know that legislation has been in our statutes since 1939 providing for an Advisory Council of Education, which in fact has never been appointed. Now that the Board of Education has been dissolved, it is our considered opinion that the

new Advisory Board be set up at an early date and that it be made thoroughly representative of our New Brunswick population. We shall expect particularly that 40% of the members of that Board will be chosen from the French-speaking element of this Province. And as the official spokesman for that group, we hope that our Association will be represented as well as l'Association des Instituteurs Acadiens.

CONCLUSION

In conclusion, we should like to go on record as stating that we have absolute confidence in your spirit of fair play and justice and that we are firmly confident that, shortly you will see the necessity of changing the present distribution of grants for education; that you will also see the necessity of establishing a distinct Normal School where the French-speaking student-teachers would be trained according to their needs and the needs of the Acadian schools.

While we wish to express to our Government our deepest appreciation for past consideration, we now live in the hope that a new era is in the offing.

M E M O I R E

au

Gouvernement Provincial

concernant

DIFFERENTS PROBLEMES D'EDUCATION

présenté par

L'ASSOCIATION ACADIENNE D'EDUCATION

Caraquet, N.-B.

1 9 6 2

PRESENTATION

Il y a quelques mois, notre Association célébrait à Campbellton, son 25e anniversaire de fondation. A cette occasion nous avons examiné le travail accompli au cours du dernier quart de siècle et nous avons remarqué, à notre grande satisfaction, que nous avions réalisé des progrès importants depuis 1936. Seulement nous considérons qu'il reste encore de la place pour de nombreuses améliorations dans notre système scolaire.

Nous désirons transmettre à l'honorable ministre de l'Education, M. Irwin, nos remerciements sincères pour avoir agrée être des nôtres au banquet de clôture de notre Congrès et pour l'allocution qu'il a prononcé avec tant de bienveillance en cette circonstance.

Lors de ce Congrès, on nous a demandé de soumettre au gouvernement un résumé des différents mémoires présentés dans le passé concernant les problèmes d'éducation touchant la population de langue française de cette province.

A l'occasion de cette première visite officielle que nous faisons auprès du gouvernement actuel, à titre de délégués de l'A. A. E., nous voudrions vous exprimer, monsieur le Premier Ministre nos plus sincères félicitations pour le vif intérêt que vous avez accordé de façon constante à l'avancement de l'éducation dans notre province.

Qu'il nous soit aussi permis de vous exprimer, monsieur le Premier Ministre, ainsi qu'aux membres de votre cabinet, nos sincères remerciements pour nous avoir donné l'occasion de présenter nos vues sur les problèmes d'éducation qui concernent de façon aussi vitale la population de langue française de notre province.

Ce mémoire n'a pas la prétention de traiter de matières nouvelles, mais nous nous proposons plutôt de vous soumettre de nouveau les requêtes qui jusqu'à maintenant, n'ont reçues que peu ou à peu près pas d'attention.

LA RELIGION A L'ECOLE

Depuis les 25 dernières années, notre Association a demandé au gouvernement que soit légalisé l'enseignement de la religion dans les écoles de la province du Nouveau-Brunswick et nous désirons aujourd'hui réaffirmer notre position à l'égard de cette très importante question.

N'est-il pas opportun, à une époque où le communisme mondial est rampant, que nous qui vivons dans une province où la majorité -- où la vaste majorité de la population est de foi chrétienne, que l'enseignement du christianisme à la génération montante soit rendu légal dans nos écoles?

Nous avons inclu ci-joint, pour votre renseignement, une copie d'un mémoire présenté antérieurement (APPENDICE "A") sur la matière présentée depuis 25 ans aux différents gouvernements de cette province mais sans succès aucun.

FORMATION PEDAGOGIQUE

Nous avions présenté, en 1959, au gouvernement précédent une étude détaillée sur ce sujet des plus importants. Nous avions alors refusé de reconnaître que le "New Brunswick Teachers College" était une institution bilingue dans le sens communément donné par les Acadiens au mot bilinguisme. Qu'il nous soit maintenant permis de souligner que nous réaffirmons très fortement l'attitude adoptée par nous ces dernières années. La position que nous prenons aujourd'hui, nonobstant les améliorations survenues au "Teachers' College", veut que nous demeurions plus que jamais convaincus qu'une institution séparée, incorporée à l'Université Saint-Joseph, est la seule solution à notre problème de la formation pédagogique de nos futurs instituteurs et institutrices.

En agissant de la sorte notre Association s'accorde avec les recommandations adoptées à la dernière réunion annuelle de l'Association des Instituteurs Acadiens.

Qu'il nous soit permis de souligner qu'environ 40 pour cent de la population totale du Nouveau-Brunswick est de langue française et, qu'il

nous soit aussi permis de soumettre qu'un tel fait ne saurait être ignoré plus longtemps. Il nous semble, par conséquent, qu'une telle proportion ethnique justifierait le gouvernement à établir un collège pédagogique proportionné aux besoins de l'élément de langue française et où nos futurs instituteurs et institutrices recevraient une chance juste et égale pour y recevoir une formation tout à fait conforme à leur culture, dans une ambiance favorable au plein développement de leur culture particulière.

Nous nous rendons bien compte qu'il y a des individus qui croient que la ségrégation des candidats de langue française à la profession d'instituteur serait préjudiciable au climat de joyeuse coexistence dans cette province. Il est de plus avancé par certaines personnes que les normaliens de langue anglaise bénéficient de la culture française par des contacts avec leurs compagnons de classe de langue française à Frédericton. La citation suivante extraite de notre plus récent mémoire a déjà réfuté de telles objections à l'égard d'une institution de formation pédagogique distincte pour l'élément de langue française. Nous citons:

"Mais pour que les Canadiens de langue anglaise puissent bénéficier de la culture française, il est impératif que les citoyens de langue française eux-mêmes y aient libre accès. Est-il nécessaire de vous dire Messieurs que, pour bien réussir l'étude d'une langue secondaire nous, Acadiens, devrions avoir l'occasion d'acquérir la maîtrise de notre propre langue maternelle ? Il est donc tout à fait évident que ceux dont la tâche sera d'enseigner dans les districts de langue française de cette province devraient recevoir leur formation dans une institution où la langue et la culture française sont de fait le principal souci. Qu'il nous soit permis de dire qu'on ne peut s'attendre à ce que la langue et la culture française soient le principal souci du "Teachers' College" actuel. Ceci serait en réalité une anomalie à Frédericton. Un tel renversement de priorités essentielles -- à supposer qu'il puisse devenir réalisable -- soulèverait sans aucun doute une protestation en bloc très justifiée, et de la part des étudiants de langue anglaise et de la

part de leurs parents. Les autorités en matière d'éducation devraient veiller à ce que les étudiants en question soient épargnés du traitement innoui d'avoir à apprendre davantage de la deuxième langue que de la leur. Et le public lui-même n'admettrait pas cela comme une façon normale de préparer ces étudiants à leurs responsabilités d'instituteurs des enfants de langue anglaise. A moins d'un miracle, ils ne seraient pas du tout préparés pour envisager ce qu'on exigerait d'eux. Sous les conditions actuelles, on dirait qu'on s'attent à un miracle de la part des étudiants de langue française qui fréquentent l'école normale provinciale. Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, de tenter l'essai et d'essayer d'en décrire les résultats douteux.

De plus, c'est un fait assez bien connu que le système actuel de bilinguisme à reboursimposé jusqu'ici et à la population écolière de langue française du Nouveau-Brunswick et à ses instituteurs et institutrices est en grande partie responsable pour le grand manque d'intérêt à l'égard des études secondaires dans notre milieu. Parce que, pour citer un éducateur de renommé: 'Ses victimes ne savent ni l'anglais ou le française de façon satisfaisante'.

CONSIDERATIONS DE SECOND ORDRE

Il va sans trop insister que nous sommes pleinement conscients de la nécessité de donner à nos futurs éducateurs une formation complète de la langue anglaise.

Pour les raisons énumérées ci-devant, nous croyons pouvoir accomplir ceci tout aussi bien et même mieux dans une institution de formation pédagogique qui serait nôtre et où la primauté de la langue maternelle des étudiants qui fréquentent les cours sera respectée. Il est tout à fait évident qu'une telle subordination essentielle ne peut pas fonctionner des deux côtés dans une seule institution telle que nous avons présentement à Fredericton. Il serait peut-être opportun de noter que le milieu et l'ambiance sont extrêmement importants pour la formation de nos futurs instituteurs. Ici encore il est évident que ces éléments font défaut à Fredericton pour nos élèves

de langue française.

Il ne devrait pas être nécessaire de demeurer davantage sur le sujet. Cependant, nous vous parlons néanmoins de cette façon: combien de parents de langue anglaise consentiraient à envoyer leurs enfants à une école de formation pédagogique à majorité française, établie dans un centre à majorité française? La réponse est facile à entrevoir. Ses implications devraient apparaître assez clairement à quiconque est préparé et qui veut soutirer les conclusions logiques de l'expérience." (Fin de la citation).

COLLEGE PEDAGOGIQUE BILINGUE

Nous désirons attirer votre attention sur le fait que depuis de nombreuses années, notre Association a fait des démarches répétées pour obtenir certaines améliorations pour une meilleure préparation de nos professeurs de langue française. Nous maintenons nos positions à ce sujet et nous réclamons de nouveau un Collège Pédagogique bilingue.

Comme nous avons déjà présenté tous les faits et arguments au sujet de cette question dans nos Mémoires précédents, nous vous prions d'y référer.

Nous désirons attirer votre attention sur le fait que la province de l'Ontario, où la proportion de la population de langue française est beaucoup inférieure à celle du Nouveau-Brunswick, possède déjà un Collège Pédagogique bilingue à Ottawa et qu'en plus, elle vient justement de décider d'en construire un second dans la région de Sudbury. Il nous est difficile de concevoir que le Gouvernement ainsi que le peuple de l'Ontario soient plus ouverts à ces questions que nous le sommes au Nouveau-Brunswick.

La théorie prônée par ceux qui s'opposent à un Collège Pédagogique bilingue au Nouveau-Brunswick va certainement à l'encontre du principe de "Chance égale pour tous".

FINANCEMENT DES ECOLES

Nous avions soumis en 1958 au gouvernement sortant de charge une étude détaillée des problèmes envisagés par les municipalités rurales

du Nouveau-Brunswick ayant trait au coût croissant de l'éducation. Nous avions alors dit que le problème était très critique et qu'il avait atteint des proportions catastrophiques.

Quatre ans plus tard, c'est-à-dire en 1962, nous soutenons toujours que le problème n'a pas été réglé et que la situation dans à peu près tous les comtés ruraux de cette province et particulièrement dans les municipalités à majorité acadienne, s'aggrave d'année en année.

Nous vous référons tout simplement les centaines et les milliers de foyers qui ont été annoncés pour vente par la Municipalité de Gloucester au cours des derniers mois.

Nous voulons féliciter le gouvernement d'avoir nommé une commission qui étudiera en détail les problèmes qui découlent des méthodes inadéquates de la distribution des subsides aux municipalités; mais si cette étude doit prendre deux ans pour produire du fruit, à votre avis, que feront les contribuables pendant cette période de temps?

Nous estimons le problème tellement urgent que des mesures immédiates devraient être adoptées pour y remédier. A vrai dire, est-il tellement difficile de concevoir que l'on puisse permettre la continuation d'injustices aussi voyantes? Une simple revue des chiffres qui apparaissent aux comptes publics de cette province le prouvent en dehors de l'ombre de tout doute.

Nous avions préparé en 1958 des déclarations détaillées démontrant l'accroissement du coût de l'éducation de 1946 à 1957 et nous étions alors surpris d'apprendre que le coût de l'éducation s'était accru de 295% à 711%.

Nous avions souligné dans ce bref, présenté au gouvernement d'alors, que nous étions de l'opinion que le coût de l'éducation était loin d'avoir atteint son maximum dû au fait que dans certaines municipalités, celle de Gloucester par exemple, le côut par élève payé par les contribuables était seulement de $57.64 alors qu'il était déjà de $146.48 par élève dans le comté de Sunbury.

Nous constatons aujourd'hui que nos prédictions étaient malheureusement vraies et nous avons préparé la table suivante démontrant le coût toujours croissant de l'éducation au cours des trois dernières années. (Veuillez lire s.v.p. l'APPENDICE "B")

LES SUBSIDES FEDERAUX ET LA TAXE DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'EDUCATION COMPARES AUX OCTROIS POUR L'EDUCATION

Dans notre mémoire de 1950 nous avions présenté une étude dans laquelle nous disions que le gouvernement provincial dépensait, en 1946, en octrois pour fins d'éducation 33.33% des subsides reçus du gouvernement fédéral. En 1950, le pourcentage combiné des subsides fédéraux et de la Taxe des services sociaux et de l'éducation était baissé à 11.85%, avec une légère augmentation atteignant 14.36% en 1956. Nous avions alors dit que la tendance adoptée par la province au cours des dix dernières années avait été de réduire ou de geler l'assistance financière aux municipalités en dépit d'un accroissement toujours constant des subsides fédéraux et de la taxe de l'éducation.

Malheureusement, nous constatons que cette tendance s'est répétée et, en 1960 par exemple, avec les subsides fédéraux totalisant plus de $35,000,000 en plus de $8,000,000 de la Taxe sociale et de l'éducation, pour le grand total de $43,000,000, seulement $5,994,000 ou 13.67% fut payé aux municipalités pour fins d'éducation. L'APPENDICE "C" est la preuve de ce que nous avançons.

Nous n'allons pas mettre en question ici si la province recevra plus ou moins d'argent en 1961 ou en 1962 de la part du gouvernement fédéral, mais nous croyons qu'en dollars et en cents le montant sera au moins un peu plus élevé, et nous croyons qu'une telle augmentation devrait être destinée à des fins d'éducation.

Il est très décevant de constater, à une époque où à travers le monde on accorde la priorité à l'éducation supérieure, que dans la province du Nouveau-Brunswick au cours des six dernières années on a accordé plus

d'attention à des poursuites d'ordre matériel coûtant des millions de dollars, de préférence à l'éducation.

Est-il tout à fait logique qu'un gouvernement dont la politique est l'amélioration de l'éducation accorde aussi peu d'attention à ceux qui partagent le fardeau des impôts et dont la taxation a atteint le maximum?

COUT PAR ELEVE COMPARE A L'OCTROI PAR ELEVE

Dans notre mémoire de 1959 nous avions soumis des extraits du rapport MacKenzie pour montrer la discrimination exclamative dans la distribution des octrois provinciaux pour fins d'éducation à cette époque. Nous sommes malheureusement contraints à admettre qu'un changement de gouvernement n'a pas produit de changement de méthode concernant cette façon discriminatoire de distribuer les octrois pour fins d'éducation dans la province du Nouveau-Brunswick.

Nous avions alors présenté une étude démontrant très clairement que dans toutes les municipalités le pourcentage des octrois provinciaux pour fins d'éducation était à une baisse considérable et, pour votre renseignement, nous avons revisé ce rapport. (Veuillez vous référer à l'APPENDICE "D")

Si nous prenons maintenant au hasard quelques chiffres qui figurent à cet Appendice nous constatons qu'il ne s'est pas produit de changements digne de note.

Il est remarquable et digne de mention que les municipalités où les familles ont un plus grand nombre d'enfants reçoivent beaucoup moins que les municipalités où la moyenne des enfants par famille est plus petite. Il semblerait que pendant les 15 dernières années les municipalités ayant les plus grosses familles furent tout à fait ignorées et ont payé en taxation directe de très grosses sommes d'argent, tellement considérables qu'elles ne peuvent plus aujourd'hui supporter de telles conditions.

Il devient de plus en plus évident que tous les octrois scolaires devraient être distribués sur une base du nombre d'élèves.

COMPARAISON DU POURCENTAGE DES OCTROIS GENERAUX DU COUT D'OPERATION DE L'EDUCATION POUR LES ANNEES 1953, 1957 et 1960

Nous avions condamné dans notre mémoire présenté en 1959 les résultats des octrois généraux qui ne furent pas changés ou revisés depuis 1953 et qui reposent sur une base numérique par personne avec toutes les injustices inhérentes, puisque les adultes ne fréquentent pas les écoles mais que ce sont plutôt les enfants.

Nous avions dit en plus dans ce mémoire que ces octrois étaient discriminatoires aux municipalités rurales puisque l'échelle était la suivante: cités $6,837, villes $6,481 et comtés $3,285.

Cette ligne de conduite est en plus très illogique parce que nous savons tous que les municipalités rurales, n'ayant pratiquement pas d'industries et que l'agriculture et la pêche étant à une baisse considérable, ont beaucoup plus de difficultés financières que les cités et les villes, et devraient par conséquent recevoir une part beaucoup plus grande de ces octrois. Et qui plus est, le coût d'opération de l'éducation défrayé directement par les contribuables augmenté constamment et ces octrois généraux ont naturellement une portée de moins en moins grande sur les budgets scolaires.

Nous avons revisé les chiffres de 1957, c'est-à-dire jusqu'à 1961, et l'APPENDICE "E" nous montre le résultat.

Ces chiffres de l'Appendice, Messieurs, devraient être assez réalistes pour vous inciter à prendre des mesures d'urgence immédiates dans le but de soulager les municipalités rurales du Nouveau-Brunswick du fardeau de taxation qu'elles ne peuvent plus supporter davantage.

Nous vous demandons Messieurs, de prendre des mesures immédiates dans le but de soulager du fardeau des taxes, les épaules de nos gens, en accordant des octrois substantiels aux municipalités pour des fins d'éducation.

Nous savons que vous avez à coeur le bien-être des citoyens de cette province, mais il vous faut prendre en considération le fait que la province

ne
du Nouveau-Brunswick peut endurer davantage l'exode en masse qui se poursuit actuellement dans des comtés que vous connaissez très bien. Si vous voyagez dans les comtés de langue française du Nouveau-Brunswick, vous vous rendrez compte du nombre de maisons abandonnées et si vous enquêtez, vous saurez que dans de nombreux cas on a dû laisser parce qu'on ne pouvait plus supporter les lourdes taxes qui sont la conséquence de l'insuffisance du système des octrois actuel.

DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES FRANCAISES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Qu'il nous soit permis de soumettre que nous sommes pleinement d'accord avec le mémoire qui vous fut présenté il y a quelque temps par l'Association des Instituteurs Acadiens et dans lequel ils demandaient la nomination d'un directeur de l'enseignement dans les écoles françaises du Nouveau-Brunswick.

BUREAU CONSULTATIF AU MINISTERE DE L'EDUCATION

Nous félicitons l'honorable ministre de l'Education pour avoir complété la mise sur pied de ce bureau consultatif, mais nous croyons que les questions d'importance concernant l'éducation devraient être soumise en bonne et due forme pour être étudiées par ce bureau, s'il doit vraiment servir la fin qui lui fut assignée et, on n'en arrivera jamais à cela si l'on tient seulement une réunion à tous les deux ans.

ORIENTEURS PROFESSIONNELS

Dans ce monde toujours changeant, nous croyons que les élèves du cours secondaire doivent être guidés de façon convenable s'ils doivent se donner à une carrière pleine de succès.

De plus, étant donné que la sphère de la formation spécialisée devient de plus en plus étendue, il devient aussi de plus en plus difficile pour une jeune personne d'en arriver à une bonne décision.

En conséquence, nous recommandons que le ministère de l'Education nomme des orienteurs en nombre toujours plus considérable et qu'un

nombre approprié soit dirigé vers les régions de langue française de la province du Nouveau-Brunswick.

TRADUCTION DE LA LOI SCOLAIRE

Nous avions demandé dans notre mémoire de 1958 que la loi scolaire soit traduite en français pour le bénéfice de plus d'un millier de commissaires d'écoles de langue française.

Malheureusement, rien n'a été accompli par le gouvernement mais pour votre renseignement, il y a un membre de notre association qui a traduit la loi scolaire et ce texte pourrait être facilement reconnu comme version française pour nos commissaires et autres personnes qui sont intéressées à la cause de l'éducation.

DEMISSION D'HOMMES CLES AU MINISTERE DE LA JEUNESSE

Notre association est alarmée par le fait que deux fonctionnaires importants du ministère de la jeunesse ont récemment cru bon de remettre leur démission pour différentes raisons.

Etant donné que ces deux fonctionnaires avaient été fortement recommandés au temps de leur nomination par des associations acadiennes, nous croyons qu'ils auraient dû recevoir plus de considérations, non pas à cause de recommandations mais à cause de leurs hautes qualifications.

Vous pouvez demeurer assurés que des démissions du genre ne sont pas appréciées par notre association.

Nous souhaitons très sincèrement que les vacances créées par leur départ seront comblées par des hommes de haut calibre et tout à fait au courant des problèmes particuliers de notre groupe ethnique.

NOMINATION DES COMMISSAIRES D'ECOLES

Il nous fait beaucoup plaisir de faire connaître notre appréciation pour les changements de date récente apportés à la loi scolaire concernant la nomination des commissaires.

Cette décision venait en son temps et cadre bien avec notre mode de vie démocratique.

OCTROIS AUX BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES

Nous désirons exprimer notre appréciation pour les changements de date récente concernant les octrois aux bibliothèques.

Voilà une excellente mesure puisqu'une bibliothèque est certainement une nécessité dans toute école supérieure et même dans les écoles élémentaires.

LA LOI DES OCTROIS AUX ECOLES DU RESTIGOUCHE

Les changements opérés dans le but de permettre au comté de Restigouche de mettre sur pied des unités d'école régionale est une des plus importantes décisions issue du ministère de l'Education, étant donné que cela favorisera l'occasion aux résidents de ce comté de mettre sur pied un système d'éducation qui cadre bien avec les exigences de notre époque.

Qu'il nous soit permis d'exprimer notre satisfaction pour cette mesure opportune.

BOURSES SUBSIDES ET PRETS AUX ETUDIANTS

Nous croyons que votre gouvernement a fait un immense pas d'avant lorsque, par l'intermédiaire du ministère de la Jeunesse, vous avez rendu possible un certain nombre de subsides, de bourses et de prêts, aux étudiants intéressés à poursuivre des études supérieures. Cette mesure est fortement appréciée puisqu'elle donnera la même chance à tout élève doué de cette province qui veut atteindre son but.

EXAMENS SUPPLEMENTAIRES

Notre association a appris avec grand intérêt votre décision que l'on tienne dans tous les comtés des examens supplémentaires pour ces élèves qui ont subi un échec aux examens départementaux de la 11e et 12e années, éliminant ainsi les lourdes dépenses occasionnées quand ces examens avaient lieu à Frédericton.

CONCLUSION

A la lumière de ce qui vient d'être dit dans notre mémoire, vous remarquerez que les problèmes les plus urgents qui font face à l'éducation

sont: premièrement et plus important -- l'acceptation officielle de l'enseignement de la religion dans les écoles du Nouveau-Brunswick; deuxièmement -- des subsides adéquats aux municipalités pour des fins d'éducation; troisièmement -- le problème d'accorder une formation adéquate à nos futurs instituteurs et institutrices en transférant la formation pédagogique des étudiants de langue française à l'université Saint-Joseph; quatrièmement et en dernier lieu mais de très grande importance -- la nomination d'un directeur de l'enseignement pour les écoles de langue française dans la province du Nouveau-Brunswick.

En guise de conclusion, qu'il nous soit encore permis de vous transmettre, monsieur le Premier Ministre et aux membres de votre cabinet, notre appréciation la plus sincère pour avoir voulu écouter un mémoire aussi long et puissons-nous attendre de votre gouvernement des mesures immédiates et adéquates concernant les multiples problèmes que doit envisager la population de langue française du Nouveau-Brunswick.

APPENDICE "A"

L'ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION DANS LES ECOLES DU N.-B.

Les Catholiques de foi romaine demandent l'adoption d'un double programme de l'enseignement de la religion, le premier protestant, à l'intention des enfants catholiques.

Le programme protestant sera établi et mis en oeuvre par le "Interdenominational Committee", déjà nommé par les églises protestantes de la province. Le programme catholique contiendra les provisions suivantes:

(1) Que la religion soit enseignée dans les écoles de la province pendant une demi heure chaque jour de classe;

(2) Que la doctrine de l'Eglise de foi catholique romaine soit enseignée aux enfants de foi catholique romaine, d'après un programme qui sera élaboré par la hiérarchie catholique de la province;

(3) Que l'enseignement de la religion soit dorénavant considéré comme sujet régulier au programme scolaire.

11

(1) Pour la fin de l'enseignement de la religion, les écoles de la province seront classifiées comme suit:

a) écoles complètement non-catholiques;
b) écoles complètement catholiques;
c) écoles mixtes ayant plusieurs classes;
d) écoles mixtes constituées d'une seule classe.

(2) Dans les écoles complètement non-catholiques, le programme de religion sera transmis d'après les dictées et les directives des non-catholiques.

(3) Dans les écoles tout à fait catholiques, le programme de religion sera transmis d'après les dictées et les directives de l'épiscopat catholique romain.

(4) Dans les écoles mixtes ayant plusieurs classes:

(a) Les enfants non-catholiques se rassembleront dans une ou plusieurs classes et c'est là que leur sera enseigné le programme de religion non-catholique.

(b) Au même moment, les enfants catholiques romains se rassembleront dans d'autres classes où on leur enseignera également le programme catholique.

APPENDICE "A"

L'ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION DANS LES ECOLES DU N.-B.

Les Catholiques de foi romaine demandent l'adoption d'un double programme de l'enseignement de la religion, le premier protestant, à l'intention des enfants catholiques.

Le programme protestant sera établi et mis en oeuvre par le "Interdenominational Committee", déjà nommé par les églises protestantes de la province. Le programme catholique contiendra les provisions suivantes:

(1) Que la religion soit enseignée dans les écoles de la province pendant une demi heure chaque jour de classe;

(2) Que la doctrine de l'Eglise de foi catholique romaine soit enseignée aux enfants de foi catholique romaine, d'après un programme qui sera élaboré par la hiérarchie catholique de la province;

(3) Que l'enseignement de la religion soit dorénavant considéré comme sujet régulier au programme scolaire.

11

(1) Pour la fin de l'enseignement de la religion, les écoles de la province seront classifiées comme suit:

a) écoles complètement non-catholiques;
b) écoles complètement catholiques;
c) écoles mixtes ayant plusieurs classes;
d) écoles mixtes constituées d'une seule classe.

(2) Dans les écoles complètement non-catholiques, le programme de religion sera transmis d'après les dictées et les directives des non-catholiques.

(3) Dans les écoles tout à fait catholiques, le programme de religion sera transmis d'après les dictées et les directives de l'épiscopat catholique romain.

(4) Dans les écoles mixtes ayant plusieurs classes:

(a) Les enfants non-catholiques se rassembleront dans une ou plusieurs classes et c'est là que leur sera enseigné le programme de religion non-catholique.

(b) Au même moment, les enfants catholiques romains se rassembleront dans d'autres classes où on leur enseignera également le programme catholique.

(5) Dans les écoles mixtes composées d'une seule classe, le programme de religion et des non-catholiques et des catholiques romains sera enseigné alternativement à différents jours de la semaine.

(6) Dans le cas d'une institutrice ou d'un instituteur qui n'est pas un catholique, les catholiques romains pourvoiront leur propre professeur pour la période de religion; de même, dans le cas d'un catholique romain, les non-catholiques pourvoiront un professeur pour la période de religion; si les enfants d'école de l'un ou de l'autre groupe ne sont pas suffisamment nombreux pour justifier l'adoption de la dite mesure, et si les parents en viennent à préférer un quelconque autre arrangement pour la période de l'enseignement de la religion, ils auront le privilège de pourvoir un autre système.

APPENDICE "B"

Le coût croissant de l'éducation de 1946 à 1960

Note: - Les chiffres donnés ici représentent le montant payé par les contribuables après la déduction de tous les octrois provinciaux.

Comté	Année	Dépenses d'éducation (Part du contribuable)	Accroissement 1946-57	Accroissement 1957-60	Accroissement 1946-60
Albert	1946	$ 62,795	292%	49%	486%
	1957	246,243			
	1960	368,329			
Carleton:	1946	146,020	202%	25%	277%
	1957	441,358			
	1960	551,950			
Charlotte:	1946	92,149	275%	21%	355%
	1957	346,253			
	1960	419,430			
Gloucester:	1946	126,583	711%	33%	986%
	1957	1,027,669			
	1960	1,375,597			
Kent:	1946	72,501	505%	41%	755%
	1957	439,246			
	1960	620,003			
Kings:	1946	139,676	288%	34%	423%
	1957	542,841			
	1960	731,145			
Madawaska:	1946	94,101	574%	21%	722%
	1957	634,584			
	1960	774,149			
Northumber-land	1946	176,183	252%	91%	362%
	1957	620,787			
	1960	815,025			
Queens:	1946	76,616	298%	51%	503%
	1957	305,594			
	1960	462,467			

Comté	Année	Dépenses d'éducation (Part du contribuable)	Accroissement 1946-57	Accroissement 1957-60	Accroissement 1946-60
St-Jean:	1946	139,016	192%	172%	698%
	1957	406,916			
	1960	1,109,586			
Sunbury:	1946	44,407	384%	50%	630%
	1957	215,105			
	1960	324,210			
Victoria:	1946	96,465	424%	23%	545%
	1957	505,876			
	1960	622,839			
Westmorland:	1946	241,365	240%	39%	374%
	1957	820,968			
	1960	1,144,467			
York:	1946	156,124	382%	29%	524%
	1957	754,044			
	1960	975,482			

APPENDICE "C"

Année	Subsides Fédéraux	Taxe des S. S. et de l'éducation	Total taxes et subsides	Total octrois payés par province aux municipalités pour éducation	% des subsides fédéraux & Taxe S.S. et d'éducation payé aux municipalités.
1946	2,971,578	Nil	2,971,578	990,380.77	33.33%
1948	9,984,498	Nil	9,984,498	1,486,114.54	14.88%
1949	10,741,226	Nil	10,741,226	1,578,484.25	14.70%
1952	13,270,641	7,207,249	20,477,890	2,865,067.90	13.99%
1955	18,915,570	5,953,082	24,868,652	3,399,096.78	13.67%
1959	31,436,172	7,725,375	39,161,547	5,631,482.00	14.38%
1960	35,369,106	8,457,763	43,826,869	5,994,057.00	13.67%

APPENDICE "D"

Tendance décroissante des octrois provinciaux

Comté	Année	Nombre d'élèves	Budjet pour education payé par Contribuables	Coût en $ par élève à la charge des contribuables	Total de l'octroi provincial	Octroi en $ par élève	% de l'octroi comparé au budget
Albert:	1947	1,652	76,793	46.48	39,454	23.88	51.38%
	1956	2,055	288,886	111.38	88,263	42.95	38.56%
	1960	2,546	339,269	133.25	94,646	37.17	27.89%
Carleton:	1947	3,099	146,644	47.32	74,624	24.08	50.89%
	1956	3,719	392,633	105.57	202,108	54.34	51.48%
	1960	5,628	535,518	95.15	204,106	36.26	38.11%
Charlotte:	1947	2,800	122,617	43.79	81,272	29.03	66.28%
	1956	3,492	303,640	86.95	201,903	47.82	66.49%
	1960	4,907	413,999	84.36	211,082	43.01	50.98%
Glouces-ter	1947	9,557	204,035	21.35	119,751	12.53	58.69%
	1956	14,524	837,137	57.64	417,345	28.74	49.85%
	1960	17,878	1,335,193	74.68	463,303	25.91	34.69%
Kent:	1947	5,230	95,259	18.21	73,087	13.97	76.72%
	1956	6,751	395,904	58.64	208,131	30.83	52.57%
	1960	7,311	609,770	83.40	240,027	32.83	39.36%
Kings:	1947	3,043	157,131	51.64	84,793	27.86	53.96%
	1956	4,076	480,204	117.81	206,844	50.75	43.07%
	1960	5,582	720,961	129.15	245,716	44.01	34.08%
Madawaska:	1947	4,344	101,636	23.40	69,767	16.06	68.64%
	1956	6,693	482,370	72.07	277,091	41.40	57.44%
	1960	10,656	770,290	72.28	291,516	27.35	27.84%
Northum-berland	1947	6,183	184,406	29.82	94,485	15.28	51.24%
	1956	9,173	517,537	56.42	322,302	35.14	62.28%
	1960	13,316	810,924	60.89	358,180	26.89	44.16%
Queens:	1947	2,281	93,257	40.88	57,388	25.16	61.54%
	1956	3,360	281,959	83.92	158,974	47.31	56.38%
	1960	3,765	461,258	122.51	208,709	55.43	45.24%

Comté	Année	Nombre d'élèves	Budget pour éducation payé par Contribuables	Coût en $ par élève à la charge des contribuables	Total de l'octroi provincial	Octroi en $ par élève	% de l'octroi comparé au budget
St-Jean:	1947	2,852	158,538	55.59	112,513	39.45	70.97%
	1956	5,172	360,610	69.62	336,561	65.07	93.33%
	1960	17,482	1,096,845	62.74	344,522	19.70	31.41%
Sunbury:	1947	1,625	49,770	30.63	23,256	14.31	46.72%
	1956	1,305	191,161	146.48	69,129	52.97	36.16%
	1960	3,945	197,795	50.13	79,567	20.16	40.22%
Victoria:	1947	1,020	120,544	118.18	58,325	57.18	48.38%
	1956	3,692	479,049	129.75	210,166	56.92	43.87%
	1960	5,124	606,319	118.32	233,404	45.55	38.49%
Westmorland:	1947	6,062	260,027	42.89	133,518	22.03	51.35%
	1956	8,191	729,864	89.11	445,273	54.36	61.01%
	1960	20,657	1,031,164	49.91	414,384	20.06	40.18%
York:	1947	4,430	188,542	42.56	100,456	22.68	53.28%
	1956	5,347	676,314	146.48	320,920	60.02	47.45%
	1960	10,657	886,061	83.14	325,022	30.49	36.68%
Restigouche	1947	4,520			38,285	8.47	
	1956	5,992			168,917	28.19	
	1960	10,440					

APPENDICE "E"

Octrois généraux de 1953 à 1957

Comté	Année	Coût d'opération à la charge des contribuables	Octroi général	% de l'octroi général
Albert:	1953	$ 113,072.32	$ 32,555.85	28.8%
	1957	246,243.00	32,555.85	13.2%
	1960	339,269.00	32,555.85	9.5%
Carleton:	1953	264,634.08	59,382.70	22.4%
	1957	441,358.00	59,382.70	13.5%
	1960	535,518.00	59,382.70	11%
Charlotte:	1953	269,103.53	57,956.64	21.5%
	1957	346,253.00	57,956.64	16.7%
	1960	413,999.00	57,956.64	13.9%
Gloucester:	1953	526,698.24	174,231.31	33.1%
	1957	1,027,669.00	174,231.31	17%
	1960	1,335,193.00	174,231.31	16.9%
Kent:	1953	333,556.66	88,766.18	26.6%
	1957	439,246.00	88,766.18	22.1%
	1960	609,770.00	88,766.18	14.5%
Kings:	1953	320,202.02	63,766.29	19.9%
	1957	542,841.00	63,766.29	11.7%
	1960	720,961.00	63,766.29	8.8%
Madawaska:	1953	376,929.65	77,450.74	20.6%
	1957	634,584.00	77,450.74	12.2%
	1960	770,290.00	77,450.74	10%
Northumber-land:	1953	361,596.46	110,128.14	30.5%
	1957	620,787.00	110,128.14	17.7%
	1960	810,924.00	110,128.14	13.5%
Queens:	1953	260,131.62	43,924.00	16.9%
	1957	305,594.00	43,924.00	14.3%
	1960	461,258.00	43,924.00	9%
Restigouche:	1953	282,858.17	77,263.48	27.3%
	1957			

Comté	Année	Coût d'opération à la charge des contribuables	Octroi général	% de l'octroi général
St-Jean:	1953	537,665.59	77,917.23	14.5%
	1957	406,916.00	77,917.23	19.1%
	1960	1,096,845.00	77,917.23	7.1%
Sunbury:	1953	76,967.01	30,624.19	38.3%
	1957	215,105.00	30,624.19	23.5%
	1960	197,795.00	30,624.19	15.4%
Victoria:	1953	325,951.25	62,245.77	19.1%
	1957	505,876.00	62,245.77	12.3%
	1960	606,319.99	62,245.77	10.2%
Westmorland:	1953	605,565.59	138,590.70	22.9%
	1957	820,968.00	138,590.70	16.9%
	1960	1,031,164.00	138,590.70	13.4%
York:	1953	452,948.71	97,387.23	21.5%
	1957	754,044.00	97,387.23	12.9%
	1960	886,061.00	97,387.23	10.9%

M E M O I R E

au

Gouvernement Provincial

concernant

DIFFERENTS PROBLEMES D'EDUCATION

présenté par

L'Association Acadienne d'Education

à la suite du

X1e CONGRES

tenu au

Collège Saint-Joseph

du 10 au 12 octobre, 1964

PRESENTATION

En parlant des ACADIENS, M. Ian Sclanders écrivait dans le "MacLean's Magazine" du 3 octobre 1964 ce qui suit:

> "The longest and most peaceful struggle in Canada - if not in the world - has finally been won without sound or fury...
>
> "Their (the Acadians) resurgence has been a triumph over discrimination...
>
> "While they have reason for distrusting, perhaps despising, their English-speaking countrymen, they have won their battle without bombs or violence, without angry demonstrations or bitter words, and without the militant hostility displayed next door to New Brunswick by Québec extremists".
>
> ("The Acadians' gentle revenge", pp. 21-22)

Cet article plut à plusieurs Acadiens, non pas tant par l'exactitude des faits, mais parce qu'un anglophone se montrait sympathique à l'élément français du Nouveau-Brunswick et ne se gênait pas de rapporter certains faits et de dire certaines vérités aux anglophones de la province. L'ASSOCIATION ACADIENNE D'EDUCATION est redevable à M. Sclanders de ce beau geste, d'autant plus beau qu'il est désintéressé, et tient à le remercier. Si plus de journalistes anglais écrivaient en ce sens, un meilleur esprit de compréhension se ferait vite sentir à travers le Canada et cette tension qui existe en certaines parties du pays entre les Canadiens-français et les Canadiens-anglais disparaîtrait vite.

M. Sclanders a eu de bons mots à l'égard des Acadiens, mais il ne faudrait pas conclure que ceux-ci ont gagné la bataille, idée-maîtresse de l'article publié. Notre Association aurait aimé que ce

gentilhomme suive les délibérations du dernier congrès, tenu au Collège Saint-Joseph, Memramcook, du 10 au 12 octobre 1964. Il se serait vite aperçu que la victoire finale n'est pas gagnée et que la discrimination au Nouveau-Brunswick se pratique encore à tous les échelons du fonctionnarisme, surtout aux positions-clefs. (Lire Annexe "A"). Il aurait vite constaté que dans cette province, dont 40% de la population est d'expression française et que plusieurs citent en exemple comme la province-modèle de la Confédération, l'harmonie est due en grande partie à l'attitude plus que conciliante, -pour ne pas dire servile, - des Acadiens.

En effet, à ce congrès, dont le thème était: "PERSPECTIVE D'AVENIR: le rôle de l'A.A.E. au cours de la prochaine décennie", les membres de l'A.A.E. ont fait une revision rapide des gains obtenus depuis 1937 et à la lumière du rapport BYRNE, ils ont tracé un programme détaillé d'action au nouvel exécutif.

Avant d'entrer dans le vif du mémoire rappelons que les Acadiens ont suivi avec beaucoup d'intérêt les enquêtes préliminaires de la Commission Royale du Bilinguisme et du Biculturalisme à la radio et à la télévision. Deux points ont attiré leur attention: (1) l'ignorance des Canadiens-anglais du fait français: ils ignorent ou veulent ignorer qu'il y a plus d'un million de Canadiens-français en dehors du Québec et lorsqu'on parle du Canada-français, qu'il ne s'agit pas seulement du Québec, mais de tout le Canada; (2) de nombreux Canadiens-anglais ont candidement demandé de leur signifier ce que les Canadiens-français veulent et plusieurs ont prétendu que nous ne savons pas ce que nous voulons. Si tel est le cas pour certains, tel n'est pas le cas pour les Canadiens-français du Nouveau-Brunswick, mieux connus sous le nom d'Acadiens.

En effet depuis la fondation de "L'ASSOCIATION ACADIENNE D'EDUCATION" en 1937, association qui se fait le porte-parole des citoyens francophones de la province, les officiers de cette associations se sont présentés dix-neuf (19) fois devant le Gouvernement et ont

présenté douze (12) mémoires exposant "la juste revendication de leurs droits scolaires".

Vous nous permettez de rappeler les noms des présidents qui se sont présentés au Cabinet provincial:

Albert-M. SORMANY, M.D., B.A., M.A., D.Sc.S., L.L.D., Ph. D., C.S.G.G., D.Ed., président-fondateur;

Jean-Paul CHIASSON, M.A. D.Sc.S. C.S.G.G., une autorité en matière municipale;

M. le Juge Albany-M. ROBICHAUD, C.R., B.A., M.A., LL.D., B.C.L., D.C.L., une autorité en matière juridique;

Théo. GODIN, B.A., M.A., D.D.S., D.SC.S;

Théodule LEJEUNE, M.A., D.PSD., une autorité en éducation;

Martin-J. LEGERE, M.Sc.C., D.Sc.S., une autorité en sociologie, particulièrement les caisses populaire;

Joffre DAIGLE, B.A., M.D., P.E.P.

Comme vous pouvez le constater, Messieurs les Ministres, ces personnes étaient des hommes de vision, des citoyens qui ont travaillé ferme à l'avancement économique, intellectuel et moral de notre province. Malgré les déboires et les difficultés, ces hommes ont tenu le coup et ils méritent toute notre admiration. C'est en partie grâce à eux que nous pouvons parler du Nouveau-Brunswick comme d'une province où il existe un climat plus favorable et plus détentu entre les francophones et les anglophones.

Le congrès de 1964 a intimé l'ordre au nouvel exécutif de l'A.A.E. de continuer le travail inauguré par ces hommes et de présenter au Cabinet de notre gouvernement un mémoire exposant les principaux points discutés pendant le congrès.

ECOLE NORMALE FRANCAISE

Depuis 1937, l'A.A.E. n'a cessé de demander la fondation d'une Ecole Normale Française. Douze (12) fois les délégués de notre Association se sont présentés devant le gouvernement du Nouveau-Brunswick et ont expliqué aux membres du Cabinet provincial les raisons qui militent en faveur d'une Ecole Normale Française.

Jusqu'en 1962, la réaction à ces demandes a été nulle ou à peu près. Depuis un courant plus favorable à ce projet se dessine assez clairement. A la suite de notre Association, plusieurs Associations anglophones se sont prononcées en faveur de cette Ecole. Parmi celles-ci, il nous fait plaisir de mentionner les suivantes: N.B. Teachers' Association, N.B. Association of Education, N.B. School Trustees' Association, N.B. Federation of Home and School Associations.

Les journeaux anglais ont aussi signifié leur intérêt au sujet de cette question. Le 10 octobre 1964, journée d'ouverture de notre congrès, le MONCTON DAILY TIMES publiait un éditorial en faveur d'une Ecole Normale Française. Voici quelques extraits de cet éditorial:

> "We believe that there is a definite and real need for a French Teachers' College...
>
> "Things which divide the English-speaking and the French-speaking peoples of this province - or this nation - are generally to be deplored. But the establishment of a separate Teachers' College would not be divisive. On the contrary, it would be complementary to the present Teachers' College at Fredericton."

L'A.A.E. a toujours soutenu qu'une Ecole Normale Française serait un puissant facteur d'amélioration des standards de la province au point de vue linguistique. Voilà pourquoi elle se réjouit de lire dans cet éditorial qu'une telle Ecole serait "a tremendous uplift

for standards of language instruction in this province's educational system".

Nous faisons aussi nôtre le dernier paragraphe de cet éditorial: "Yes, a French Teachers' College should be opened in Moncton, and soon".

A date notre Gouvernement ne s'est pas encore prononcé officiellement et l'Association Acadienne d'Education déplore ce silence. Pourquoi le Cabinet provincial actuel hésite-t-il à offrir à l'élément français ce que les principales Associations, tant anglaises que françaises, les autorités les plus compétentes de nos maisons d'éducation supérieures, les journaux et les magazines demandent avec autant d'insistance? Ne serait-il pas dans l'intérêt commun des citoyens de cette province que se fasse officiellement cette annonce?

Cette Ecole Normale Française est devenue une nécessité immédiate. En effet, si nous consultons le rapport Byrne, nous constatons qu'en 1961, plus de 12,000 élèves recevaient leur enseignement de professeurs détenant un brevet d'occasion, connu sous le nom populaire de "licences locales". Presque tous ces élèves se trouvaient dans les comtés de Madawaska, Gloucester, Kent et Restigouche, comtés dont la population française est respectivement de 91.3%, 85.2%, 81.9% et 68.3%. Nous savons que cette situation ne s'est pas améliorée, puisque le nombre de "licences locales" en 1964 est passé de 115 à 188 dans le comté de Gloucester de 83 à 104 dans le comté de Restigouche, pour ne parler que de ces deux comtés.

L'A.A.E. déplore cet état lamentable, une situation qui affecte toute la province et dont celle-ci aura à se repentir si elle ne prend pas les "grands moyens". Parmi ces moyens, notre Association préconise la fondation immédiate d'une Ecole Normale Française et demande au Gouvernement actuel de se prononcer officiellement en faveur de ce projet.

RAPPORT BYRNE

En 1955, quand le rapport MacKENZIE a été présenté au gouvernement, il était évident qu'il se pratiquait une discrimination inique dans la distribution des fonds publics. La Commission MacKENZIE s'était inspirée en partie des statistiques préparées par l'Association Acadienne d'Education et par d'autres associations françaises.

Nous connaissons le sort du rapport MacKENZIE: relégué aux oubliettes comme le Règlement 32 de 1932, malgré les nombreuses délégations demandant la correction d'un tel système.

Le 8 mars 1962, le Gouvernement actuel nommait une Commission Royale

> "to make full inquiry, and to make findings and recommendations consistent with the public interest and the general welfare of the people of New Brunswick with respect to the whole field of relevant facts, issues and legislation relating to public or municipal fiscal matters within the Province of New Brunswick..."

Nous connaissons maintenant le contenu de ce rapport et à son dernier congrès, l'A.A.E. a fait une étude détaillée de cette partie du rapport qui traite de l'éducation.

A l'unanimité le congrès de l'A.A.E. a approuvé en principe cette partie du rapport Byrne.

Voici quatre (4) raisons pour lesquelles l'A.A.E. demande au Gouvernement de reconnaître et de mettre en vigueur les recommandations du rapport Byrne pour ce qui est de l'éducation.

1) En page 89 du rapport, nous lisons que les comtés de Restigouche, Gloucester et Kent ont reçu respectivement un subside de $26.73, $35.71 et $38.52 par élève, tandis que les comtés de Victoria, Sunbury et York ont reçu $65.04, $63.08 et $60.56 par élève.
2) De plus, en examinant la moyenne d'inscription d'élèves par professeur, nous constatons que celle des comtés de Restigouche, Gloucester

et Madawaska est respectivement de 30.2, 26.4 et 26.3 tandis que celle des comtés d'Albert, Carleton et Sunbury est de 21.1, 21.8 et 21.9

Ajoutons à ceci que les comtés les plus affectés par la situation des "licences locales" sont les comtés de Restigouche, Kent et Gloucester, soit respectivement 45.1%, 24.9% et 20.5%, comparé à 2.2%, 2.3% et 3.1% pour les comtés de York, St. John et Albert.

3) En page 126, nous lisons qu'en 1960, le coût de l'instruction par élève était de $132, $136 et $141 pour les comtés de Kent, Gloucester et Restigouche, tandis qu'il était de $331, $279 et $225 pour les comtés de Sunbury, St. John et York.

4) Enfin nous lisons en page 115 que l'évaluation moyenne per capita pour les comtés de Kent, Gloucester et Restigouche est respectivement de $414, $447 et $651, comparé à $2,520, $2,179 et $2,164 pour les comtés de York, St. John et Albert.

Ces chiffres parlent par eux-mêmes et point n'est besoin de tirer de longues conclusions. Qu'il suffise de dire que le système actuel est injuste, parce qu'il accorde plus d'argent à ceux qui en ont le moins besoin, et qu'il prive ceux qui en ont le plus besoin.

L'Association Acadienne d'Education fait sienne la principale proposition, préconisée par la Commission Byrne, à savoir:

> "THAT A HIGH STANDARD OF ELEMENTARY AND SECONDARY, ACADEMIC AND VOCATIONAL EDUCATION SHOULD BE READILY AVAILABLE IN ALL PARTS OF THE PROVINCE TO ALL CHILDREN CAPABLE OF RECEIVING IT AND THAT THE BURDEN OF TAXATION TO SUPPORT THIS STANDARD SHOULD BE THE SAME THROUGHOUT THE PROVINCE." (Page 125)

Si ces recommandations de la Commission ne sont pas mises en vigueur immédiatement, l'A.A.E. croit fermement que la Province en subira les conséquences et devra débourser beaucoup plus d'argent pour l'assistance sociale tout en diminuant son standard de vie.

STRUCTURE DU MINISTERE D'EDUCATION

A l'article 6 du chapitre V111 du rapport Byrne, la Commission explique les principales raisons qui l'incitent à faire les recommandations concernant l'éducation. Voici ce qu'on lit au paragraphe 8:

> "One of the major elements of a satisfactory educational programme in New Brunswick is that it takes adequate account of the requirements of the two linquistic and cultural groups, and at the same time recognize the essential unity of educational aims of the two groups in a modern industrial society."
>
> (pp. 132 - 133)

Lorsqu'il est question de la formation de la Commission des écoles publiques, le rapport Byrne reconnait

> "the desirability of having proper representation on the Public Schools Commission of both French and English-speaking citizens, but, rather than restrict the nominees of the Universities and the Minister in any specific way", the Commission recommends "giving the Minister the responsibility of assuring the proper over-all distribution of French and English members through his selection of four of the twelve appointed members".
>
> (p. 138)

Les membres de l'A.A.E. se sont réjouis de la récente nomination d'un sous-ministre francophone au Ministère de l'instruction publique, pensant que le Gouvernement avait enfin reconnu le fait que le Nouveau-Brunswick n'est pas une province comme les autres avec 38.8% de sa population d'origine française. Nous admettons notre déception en constatant que les fonctions de notre nouveau sous-ministre ne l'affectent pas officiellement aux comtés à majorité française. On l'a surchargé de travail, mais très peu concernant directement la population française

de la Province.

L'Année dernière l'exécutif de l'A.A.E. a étudié une nouvelle structure du Ministère de l'Education, en n'oubliant pas "l'idée-force" de la Commission LAURENDEAU-DUNTON, à savoir, "l'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la Confédération." Nous prenons la liberté de soumettre à votre bonne attention le résultat de notre travail.

En consultant l'annexe "B", vous aurez une meilleure idée de la conception que nous nous faisons de la nouvelle structure du Ministère de l'Education.

Disons tout de suite que nous ne sommes pas séparatistes et que nous reconnaissons que la restructuration du Ministère relève du Ministère de l'Education. Toutefois nous serions satisfaits si nos suggestions pouvaient contribuer à améliorer un système, qui, au dire de la Commission Byrne, "is beyond repair". (p. 20)

L'A.A.E. admet que le Ministre de l'Education demeure le chef du ministère. Il aurait pour l'assister deux sous-ministres: un d'expression anglaise et l'autre d'expression française. Ce dernier serait responsable des comtés à majorité française et de la minorité française dans les comtés anglais, tandis que le premier aurait la responsabilité des comtés à majorité anglaise et de la minorité anglaise dans les comtés français. Chaque sous-ministre aurait sous ses ordres un directeur de curriculum, un directeur de services éducatifs et un surintendant régional ou l'équivalent. Il est bien compris que les directeurs francophones seraient responsables directement au sous-ministre français. Celui-ci recevrait ses directives du Ministre et lui serait directement responsable.

Vous constaterez aussi que tous les services administratifs seraient communs aux deux groupes ethniques. Ainsi en serait-il du directeur de "l'éducation vocationnelle".

Notre Association reconnait que ce plan est drastique et qu'il entraînera nécessairement certaines difficultés, s'il est réalisé. Mais si les aspirations légitimes des francophones du Nouveau-Brunswick doivent être respectées, il faut que ce système DUALISTE soit mis en vigueur. Les congressistes ont bien souligné que le système ne doit pas être parallèle. Ils ne veulent pas de traduction de manuels de l'anglais au français, parce que ces traductions détruisent l'âme du langage.

Quant aux programmes d'études, l'A.A.E. est du même avis que le professeur Robert J. LOVE, doyen de la faculté de l'éducation de L'UNIVERSITE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, qui disait: "On curriculum, we're just holding one another back, trying to agree on texts". (Tim Creery, "French for the French in English-speaking Canada", p. 8) L'A.A.E. n'admet plus la formule du "bon vieux temps", où les anglophones dictaient aux francophones les programmes qu'ils devaient suivre, ou encore, comme cela se pratique actuellement, que le comité provincile de curriculum, composé en majorité d'anglophones, se réserve en définitive le dernier mot. Cette méthode est désuète.

ECOLES TECHNIQUES ET ECOLES DE METIERS

Au congrès, un travail très sérieux et très bien documenté sur les écoles techniques et les écoles de métiers a été présenté et discuté. Les congressistes ont été révoltés du système actuel et souhaitent une révision complète de "l'éducation vocationnelle".

Actuellement on ne pourrait trouver de meilleur moyen pour éloigner les francophones de ces cours, ni un meilleur plan (systématique) pour en faire disparaître le français.

En guise d'excuses à une telle situation, on allègue que ces cours relèvent du gouvernement fédéral, voilà pourquoi on ne peut y toucher.

Notre Association voudrait savoir une fois pour toute si cette assertion est exacte. Si elle l'est, et bien l'A.A.E. ira au gouvernement fédéral lui dire comment "l'égalité entre les deux peuples

qui ont fondé la Confédération" est bien respectée dans les écoles techniques et les écoles de métiers du Nouveau-Brunswick.

Notre Association souhaite que l'"éducation vocationnelle" devienne partie intégrante du Ministère de l'instruction publique et que des changements radicaux soient apportés à ce système afin qu'il s'adapte aux gens qu'il doit servir et non asservir.

Récemment le directeur de l'"éducation vocationnelle" a soutenu qu'il ne pouvait trouver de manuels français pour mettre entre les mains des francophones. S'il faut en croire les journaux, il serait allé au Québec s'informer s'il y avait des manuels français et n'en aurait pas trouvé.

L'A.A.E. a fait des démarches pour savoir à quoi s'en tenir sur ce sujet et c'est avec plaisir qu'elle pourra indiquer où se procurer des manuels français pour ces cours.

L'A.A.E. ne prise pas non plus les objections que soulève la direction de "l'éducation vocationnelle" pour empêcher la réalisation du cours commercial bilingue dans la province. Il paraît que des démarches sont actuellement en cours pour savoir s'il y a un besoin de secrétaires et de sténographes bilingues. M. le Directeur devrait d'abord s'adresser aux différents Ministère de la province, puisque ceux-ci en cherchent et ne peuvent en trouver facilement, Ironie du sort, seuls sont disponibles les élèves qui ont fait un cours commercial bilingue dans les maisons d'enseignement d'expression française.

LE FRANCAIS: RECONNAISSANCE OFFICIELLE

Parmi les résolutions approuvées à l'unanimité au congrès, il y a celle de la reconnaissance officielle du français avec l'anglais comme langues officielles au Nouveau-Brunswick.

Sur ce point nous aimerions citer partie d'un article paru dans l'EVANGELINE du 31 octobre 1964:

"On doit tenir compte de quelque 1,000,000 de Canadiens de langue française qui vivent en dehors de la province

de Québec, dans toute solution au problème franco-anglais du Canada, a dit hier, M. Emery LeBlanc à un colloque sur "The Changing Face of English Canada." M. LeBlanc, directeur des relations extérieures de la région du Saint-Laurent du Canadien National, s'est inspiré de l'histoire pour expliquer les attitudes des Acadiens, leur manière d'envisager les problèmes et leur trouver des solutions. Alors que le Québec a constitué un groupe homogène qui a pu se développer pendant un siècle et demi, l'Acadie n'a jamais eu cette chance. M. LeBlanc a dit que les Acadiens et les groupes de langue française en dehors du Québec, méritent la reconnaissance officielle.

"L'Acadien ne peut rien réclamer, parce qu'il n'est en majorité nulle part et que le français n'a aucune existence légale dans les Maritimes," a-t-il dit.

L'A.A.E. pourrait aussi citer M. Maurice Lamontagne, secrétaire d'état du gouvernement fédéral. Celui-ci soutient qu'il appartient d'abord au Gouvernement des Provinces Anglaises d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de reconnaître officiellement le français, si le Canada doit survivre comme nation.

Nous, de l'A.A.E., désirons ardemment que nos concitoyens d'expression anglaise entreprennent immédiatement les démarches requises pour faire reconnaître officiellement le français. Si notre Province doit jouer "a special role in Canada - role described as "hyphen" between those of English and French origin", (MacLean's, October 3, 1964, p. 48), alors nos amis anglophones doivent agir rapidement et ne pas attendre pour agir que les incidents du Québec se répètent au

Nouveau-Brunswick, ce que notre Association ne désire certainement pas.

LA RELIGION A L'ECOLE

Quant à la religion à l'école, nous renouvelons notre demande, telle que présentée dans le mémoire de 1962, soumis au Gouvernement actuel.

> "Depuis les 25 dernières années, notre Association a demandé au gouvernement que soit légalisé l'enseignement de la religion dans les écoles de la province du Nouveau-Brunswick et nous désirons aujourd'hui réaffirmer notre position à l'égard de cette très importante question.
>
> "N'est-il pas opportun, à une époque où le communisme mondial est rampant, que nous qui vivons dans une province où la majorité -- où la vaste majorité de la population est de foi chrétienne, que l'enseignement du christianisme à la génération montante soit rendu légal dans nos écoles?"

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous tenons à remercier le Premier Ministre d'avoir délégué le Ministre de la santé pour le représenter à notre congrès. Nous voulons assurer l'Honorable Robichaud que le Dr Georges Dumont a été à la hauteur de la tâche et que nous sommes fiers de le reconnaître comme un membre-fondateur de notre Association.

Nous avons manqué la présence du Ministre de l'éducation, l'Honorable Henry G. Irwin. Celui-ci s'est toujours montré aimable vis-à-vis les directeurs et intéressé aux activités de l'A.A.E. Nous le remercions d'avoir délégué un de ses sous-ministres, M. Gérard De Grace, pour le représenter.

Nous voulons assurer le Cabinet provincial de notre

intérêt à tout ce qui regarde le bien-être de tous nos concitoyens, anglophones et francophones, et nous sérions heureux de pouvoir contribuer davantage au progrès de notre Province si le Cabinet provincial jugeait à propos de faire appel à nos bons offices.

L'A.A.E. reconnaît les améliorations apportées par le présent gouvernement dans les différents ministèrespour reconnaître le caractère bi-ethnique de la province et au nom de l'Association nous tenons à féliciter le gouvernement d'avoir posé des actes concrets.

Nous croyons avec le Dr Dumont que la création de l'UNIVERSITE DE MONCTON est "la plus grande nouvelle du jour et du siècle pour les Acadiens".

Permettez-nous, Messieurs les Honorables Ministres, de conclure en vous exprimant l'assurance de nos bons sentiments et de notre désir sincère et loyal de coopérer avec vous, au redressement de certaines déficiences dont souffre notre population et pouvoir ainsi contribuer au mieux-être de toute notre province.

760-621

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION
ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME
ET LE BICULTURALISME PAR L'ASSOCIATION
DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE DE
SAINT-BONIFACE

200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface, Manitoba
le 1er juillet, 1964

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME PAR L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Qui nous sommes et qui nous représentons

1) L'Association des Anciens Elèves du Collège de Saint-Boniface, fondée en août 1910 et relancée en 1935, groupe les élèves qui ont fait des études au Collège. Elle représente donc plus de 3500 Anciens dont 530 ont obtenu le baccalauréat au Collège (Université du Manitoba). Plusieurs aussi ont complété leurs études dans diverses universités, dans des séminaires et des scolasticats. Elle a son siège social audit Collège, 200 avenue de la Cathédrale, Saint-Boniface, Manitoba.

2) Le but de l'Association est triple. Elle veut tout d'abord favoriser les contacts entre les Anciens. Ceux-ci se réunissent pour la rencontre mensuelle, pour l'assemblée générale annuelle et pour une soirée-gala. Des groupements locaux rassemblent parfois les Anciens d'une région déterminée, par exemple ceux de la région Montréal-Ottawa. Un bulletin, publié à près de 2000 exemplaires, atteint les Anciens répartis partout au Canada et même aux Etats-Unis.

3) L'Association veut aussi appuyer l'oeuvre du Collège, surtout en apportant une aide financière

par l'intermédiaire de "l'Oeuvre des Bourses". Cet organisme, régi par les Anciens et légalement incorporé, veut constituer un fonds qui aidera le plus grand nombre d'élèves possible à poursuivre leurs études dans une institution française.

4) L'Association enfin favorise la culture de ses membres en suscitant et en encourageant cours et conférences. Elle organise des causeries et des tables-rondes à l'occasion des réunions mensuelles.

5) L'intérêt que l'Association des Anciens porte à la présente enquête s'explique par l'attachement des Anciens à leur Collège, la seule institution du Manitoba où l'enseignement se donne complètement en français. Il est aussi stimulé par le rôle des Anciens dans les mouvements culturels et les organismes d'action dont ils font partie, souvent comme dirigeants. Enfin, les liens d'amitié ou de parenté qui unissent, à divers degrés, les Anciens du Manitoba à des Canadiens Français du Québec et des autres provinces, activent encore leur intérêt pour cette enquête.

Plan du mémoire

6) Dans la première partie de ce mémoire, nous définirons ce que nous entendons par un Canada biculturel. Dans une deuxième partie, nous rappellerons l'histoire du Collège de Saint-Boniface dans ses relations avec le développement culturel français du Manitoba. Enfin, une troisième partie étudiera comment

les Anciens sont accueillis par le milieu manitobain, comment ils s'adaptent à ce milieu, et quel est leur apport au biculturalisme canadien.

1. Le biculturalisme au Canada

7) Avant de parler de biculturalisme, il est nécessaire de définir les mots "nation" et "culture". Cela dissipera des malentendus qui proviennent des diverses acceptions de ces deux mots.

8) On donne des sens divers au mot "nation" selon qu'on se place d'un point de vue politico-juridique, sociologique, ou philosophique. Nous préférons la notion sociologique, comme correspondant mieux à la réalité concrète. La nation comprend deux éléments : l'un matériel, la culture; l'autre, formel, la volonté ferme chez les gens de cette culture de conserver celle-ci.

9) Si nous définissons ainsi la "nation", il est évident que les Canadiens de culture française au Canada forment une nation.

10) Dans sa notion originelle, la culture implique deux réalités : une donnée de nature, et la mise en valeur de cette donnée par l'activité humaine. Ainsi, on parle de la culture de la terre parce qu'il y a une donnée de nature, un terrain à faire valoir, et l'effort du cultivateur qui met en valeur la terre qui est sienne.

11) De même, la culture humaine individuelle ou collective implique une donnée de nature, les facultés de l'homme, et la mise en valeur de ces facultés par l'activité de l'homme ou de la société.

12) S'il s'agit de culture individuelle, cette mise en valeur s'effectue par le développement physique, intellectuel (au [illegible] courant du mot), et moral.

13) La culture individuelle cependant est ordinairement marquée par la culture collective. Cette dernière est la mise en valeur des facultés humaines par une collectivité sous l'action d'un milieu physique et social déterminé. Evidemment, une telle culture s'élabore au cours des siècles; elle s'enracine dans l'histoire. Elle se transmet par l'hérédité et surtout par l'éducation. Elle se manifeste par une manière de penser, de sentir, de parler, de s'habiller, de se loger, de se recréer, bref, une manière de vivre.

14) La langue, certes, est un instrument de transmission de la culture. Mais elle est aussi une expression spontanée de la culture qu'elle véhicule. Parler français dit plus qu'aligner bout à bout des mots français. Une mentalité française, une façon française de penser, doit s'exprimer à travers la langue. Les mots français doivent être animés d'un esprit français. Culture et langue sont donc deux valeurs corrélatives et indissociables.

15) On ne peut parler d'un pays bilingue et bicul-

turel si les deux cultures ne peuvent s'épanouir d'un bout à l'autre du pays. Le Canada sera bilingue si partout on peut y trouver des centres culturels français et anglais assez forts pour porter l'une et l'autre des deux langues et leur permettre de vivre avec leur esprit et leur mentalité propre.

16) Le bilinguisme est donc plus que le simple apprentissage de deux langues. Il n'est pas non plus la division du pays en deux régions, l'une française et l'autre anglaise. A ce point de vue, il est malheureux de parler de "minorité" française. Ce mot, en effet, implique chez un canadien anglais, l'idée d'un groupe sans droits. Si le Canada est bilingue, Français et Anglais sont partenaires égaux. Aucun des deux groupes alors n'est minoritaire, sinon en nombre.

17) Le Canada est une unité politique régie par un gouvernement fédéral; il est une entité économique aussi. Il faut donc que les deux nations, de culture française et de culture anglaise, puissent se comprendre mutuellement, se respecter et s'estimer. Le rôle des journaux, de la radio, de la télévision, et des revues dans cette compréhension mutuelle, est de première importance. Le gouvernement fédéral devra utiliser ces moyens pour réaliser un biculturalisme réel et pour faire pénétrer auprès de la masse cette mentalité de respect qui donnera au biculturalisme canadien la possibilité de s'épanouir.

2. Le Collège de Saint-Boniface et le biculturalisme

18) A la fin du siècle dernier, le Manitoba était, de fait et légalement, bilingue et biculturel. Dans ce Manitoba, le Collège de Saint-Boniface travaillait à l'harmonie des deux groupes nationaux. Quand les "lois" ont voulu bannir le français du Manitoba, le Collège est devenu, avec l'Association d'Education des Canadiens Français, le lieu d'investissement de la volonté de survie des Franco-Manitobains.

19) Le Collège a une longue histoire, toute consacrée au service de la culture française, mais aussi de la culture anglaise.

20) Dès 1818, Monseigneur Provencher, pour préparer une élite, introduit dans son diocèse des cours, éléments de cours classique. Les classes se multiplient, le nombre des professeurs augmente, si bien que déjà un embryon de collège se développe.

21) Ce collège ne cesse de grandir. Il est confié d'abord aux Frères des Ecoles Chrétiennes, puis aux pères Oblats; plus tard, les prêtres séculiers remplacent les pères Oblats qui ne peuvent plus fournir un nombre suffisant de professeurs pour faire face à l'expansion du collège. Le nombre des élèves croît toujours de sorte qu'en 1885 il faut demander des Jesuites du Québec pour prendre charge du collège. Le 3 mai, 1871, le Collège est incorporé par un acte voté à l'unanimité par la Législature.

22) En 1877, à l'instigation de Monseigneur Taché, le Collège de Saint-Boniface, le Collège Saint-John, et le Collège de Manitoba, forment une fédération de collèges, l'Université du Manitoba. Structurée sur le modèle de l'Université de Londres, l'Université du Manitoba est une corporation qui décerne les degrés universitaires, les trois collèges dispensant l'enseignement. Tous ont droit à l'aide financière du gouvernement; les cours se donnent en français à Saint-Boniface, et en anglais dans les autres collèges. Nous pouvons vraiment parler de bilinguisme et de biculturalisme.

23) Pour mieux s'adapter au Manitoba biculturel, le Collège de Saint-Boniface établit en 1899 un cours bilingue. L'expérience invite à varier la formule et à inaugurer deux cours, l'un français et l'autre anglais. C'est ce qui se fait en 1906. Plus tard, en 1925, le cours anglais est confié aux Jésuites de langue anglaise et devient le Collège Saint-Paul.

24) Au début du siècle, le mouvement qui nous enlève les écoles françaises empêche aussi le développement d'une université française. En 1917, en effet, au lendemain des lois anti-françaises du gouvernement Norris, ce même gouvernement impose de profonds changements dans la structure de l'Université du Manitoba. L'enseignement et les degrés seront dispensés par l'Université. Les collèges gardent une certaine autonomie, mais deviennent des collèges affiliés confessionnels. Toute aide financière du gouvernement leur est refusée. Depuis quelques années cependant,

des octrois pour aider à la construction de nouvelles ailes sont accordés aux collèges affiliés.

25) Le Collège de Saint-Boniface garde le droit de nommer ses professeurs et d'organiser son cours - comme les autres collèges -. Il garde ses examens français. Cependant, à l'Université même, les cours se donnent en anglais. C'est donc dire que le seul collège français au Manitoba ne recevra à l'avenir aucune aide financière du gouvernement, et devra survivre grâce au dévouement des Franco-Manitobains. A toutes fins pratiques, le Collège de Saint-Boniface est un département de l'Université - sans octroi gouvernemental -. L'Université lui garde toutefois une heureuse sympathie.

26) Au Canada, c'est un fait que les milieux français favorisent les collèges confessionnels [illegible] - milieu anglais - sauf exceptions - est plus favorable aux institutions neutres. Pour reçevoir de l'aide du gouvernement, le Collège de Saint-Boniface devrait cesser d'être confessionnel. C'est dire qu'il devrait cesser de se développer selon une conception française pour accepter une orientation dictée par une mentalité anglaise. Pourquoi en milieu biculturel doit-il en être ainsi ?

27) Malgré les difficultés qu'elle rencontre, la population franco-manitobaine tient à maintenir son collège français. Au point de vue financier, les parents doivent débourser - en plus des taxes scolaires et des impôts qui aident l'université anglaise - une

somme supplémentaire. Les professeurs enseignent, s'ils sont religieux, pour un salaire dérisoire. En 1940, l'Oeuvre des Bourses, nourrie par le dévouement des anciens élèves, aide à défrayer les dépenses qu'entraîne une vie de pensionnaire. Le Collège, étant la seule institution du Manitoba où l'enseignement se donne en français, les gens qui ne viennent pas de Saint-Boniface doivent y loger comme pensionnaires.

28) Les élèves qui arrivent au Collège ont fait leurs études antérieures en anglais, et sont peu préparés à profiter totalement du cours français qui est dispensé au Collège. Plusieurs préfèrent alors s'orienter vers les collèges anglais.

29) Malgré toutes ces difficultés, le Collège tient à continuer son oeuvre soutenue par les Franco-Manitobains. C'est que le Collège est à l'origine d'entreprises multiples qui expriment et développent la culture française. Par sa section de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne, il a fondé le Cercle Ouvrier et a inauguré les célèbres fêtes de la Dollard. En 1910, un observatoire sismique y a été établi, observatoire qui a connu jadis une certaine renommée. Un cours commercial anglais a préparé, pendant un certain temps, des hommes d'affaires français. En 1936, une section féminine a été inaugurée; elle devient de plus en plus populaire. Depuis quelques années, des cours d'été préparent des adultes au B.A. Des cours de méthodologie de l'enseignement du français - que la faculté d'éducation a bien voulu reconnaitre - préparent des professeurs pour les rares cours de français qui se donnent dans les écoles publiques.

30) L'histoire et le développement du Collège de Saint-Boniface, soutenu par l'effort des Franco-Manitobains, est un signe non équivoque de la volonté de survie qui anime le groupe français du Manitoba.

3. L'Association des Anciens Eleves du Collège de Saint-Boniface

31) Dans une récente conférence présentée devant les membres de l'ACELF, à Ottawa, l'honorable juge Alfred Monnin rappelait un fait important. "Durant les derniers 30 ans, 30 pour cent des Bacheliers du Collège de Saint-Boniface nous ont quitté pour le Québec, 10 pour cent pour l'ouest et le sud, et 60 pour cent seulement demeurent au Manitoba" disait l'honorable juge, v.g. (1).

32) Que faut-il conclure de ce fait ? Nos élèves sont-ils mal reçus par le milieu manitobain ? Veulent-ils fuir un milieu plus anglais que bilingue ? Un canadien français a-t-il peur d'un Manitoba trop anglais ?

33) Il est impossible, sans une enquête minutieuse, de déterminer les causes précises de cet exode. De fait, les raisons de partir varient selon les époques : l'après-guerre poussait à s'expatrier pour des raisons économiques; avant la guerre, plusieurs sont retournés au Québec parce qu'ils avaient encore de la parenté dans cette province et qu'une nostalgie bien légitime les y rappelait. Parfois aussi,- quand notre université manitobaine était encore au stage d'organisation - des études universitaires ont conduit à Québec ou à Montréal l'un ou l'autre, qui est demeuré au Québec.

(1) cf. La Liberté et le Patriote, 22 mai 1964, page 3

34) Il y a aussi un problème d'adaptation au milieu manitobain, problème qui dans certains cas a joué. Ce problème actuellement est moins aigu pour les uns et plus pour d'autres, les plus jeunes, semble-t-il.

35) Au sortir du Collège, les élèves doivent, comme universitaires d'abord, puis comme professionnels, s'adapter à un milieu anglais. Ordinairement, le milieu manitobain les accueille bien comme individus. Comme groupe français cependant, le milieu les oublie quasi totalement.

36) A l'Université du Manitoba, les Canadiens Français sont, en général, bien reçus. Il s'y trouve heureusement un certain nombre d'hommes à l'esprit ouvert qui aident les gens de mentalité française à se sentir chez eux à l'Université.

37) Au niveau des étudiants, il y a un effort de compréhension chez un groupe restreint. Cet effort est encouragé par le "Student Christian Movement". Les responsables de ce groupement travaillent avec quelque succès à développer une compréhension profonde de soi-même, et favorisent le respect mutuel chez les deux groupes français et anglais.

38) Malgré ces bonnes volontés, il y a évidemment une large route à parcourir avant que l'ensemble du milieu universitaire comprenne tout ce qu'implique une culture différente. Les universitaires sont peu conscients de la façon de penser, de concevoir des organisations, de structurer des organismes propres

à l'esprit français. Même les gens les plus sympathiques découvrent très lentement qu'une culture différente veut dire une mentalité, une façon de vivre différente.

39) La sympathie qui nous accueille à l'Université se porte vers un individu de langue française mais non vers un groupe social français. Nous sommes acceptés comme individus, mais non comme un groupe qui a son caractère propre.

40) Rendus à l'Université, les Anciens de Saint-Boniface traversent une période d'adaptation. Après six mois ou un an de vie dans la cité universitaire, ils sont ordinairement intégrés à la vie de l'Université. Cela ne signifie pas qu'ils soient admis dans le groupe comme Canadiens Français, mais bien que les Anciens de Saint-Boniface comprennent assez bien la mentalité anglaise pour l'accepter et s'y soumettre. L'intégration des Canadiens Français ne se fait donc pas en marquant d'un caractère français le milieu universitaire, mais en se pliant au milieu anglais de l'Université.

41) Il en sera nécessairement ainsi tant que les Franco-Manitobains auront reçu leur formation primaire en anglais et tant que les universitaires de langue française qui proviennent des "high schools" auront reçu tout leur enseignement en anglais. La situation s'améliorera quand l'enseignement se donnera en français dans les écoles. Cela permettra d'avoir à l'Université un groupe de mentalité française assez nombreux pour exercer une influence réelle.

42) Après les études universitaires, les nôtres s'intègrent à des degrés divers au milieu manitobain et apportent plus ou moins leur contribution à l'épanouissement français de notre province.

43) Evidemment, ceux qui ont été plus marqués par les valeurs culturelles françaises, ceux que leur famille et le Collège ont le plus profondément imprégnés de culture française, ceux-là sont privés d'un milieu culturel français riche et rayonnant. Les pièces de théâtre françaises, les films français, les librairies françaises sont presque inexistantes; les bibliothèques françaises, très rares. Les artistes français et même les manitobains au courant de la littérature française sont extrêmement rares. C'est pourquoi un Ancien qui a une authentique culture française se sent un peu dépaysé dans le milieu social du Manitoba.

44) Plusieurs, déjà marqués par la mentalité anglaise, sont d'une culture française moins pure. Ils s'intègrent alors plus facilement dans le milieu manitobain. Mais ici encore, l'intégration se fait non pas par un apport positif, mais par un demi-renoncement à sa culture française. Quelques-uns des nôtres qui ont étudié au Québec ou en France sont conscients de ce glissement vers la culture anglaise. Beaucoup d'autres en sont inconscients. Plusieurs même se croient encore de culture authentiquement française, qui sont bien plus près de la mentalité anglaise.

45) Par contre, un large contingent d'Anciens,

hommes d'affaires ou professionnels, restent authentiquement français et demeurent encore au Manitoba. Ils sont un apport positif au biculturalisme. Ces Anciens ont suffisamment compris la mentalité anglaise pour bien s'entendre avec elle, et pour se plaire dans un milieu anglais. A différentes occasions, ces Anciens font entendre une voix française en milieu anglais. Par leurs réalisations, ils rayonnent la culture française. Certains ont formé soit une société d'architectes, soit une maison de comptables, soit encore des entreprises commerciales, des cliniques médicales, ou des études légales. Beaucoup de professionnels donnent à leur bureau un caractère bien français. Tous ces Anciens sont restés d'authentiques Canadiens Français. Par leur valeur professionnelle ou par des associations qui les rendent plus forts encore, ils rayonnent d'une part leur culture française en milieu anglais, et, d'autre part, ils acceptent avec sympathie la culture anglaise.

46) Telle est la situation des Anciens du Collège de Saint-Boniface. Que seront les Anciens de demain ? Une récente enquête menée au Collège révèle que vingt pour cent des élèves actuels se proposent d'émigrer au Québec. Ils donnent les raisons suivantes pour justifier leur décision : il est impossible au Manitoba d'épanouir sa culture française; les chances de succès et de promotions, si l'on veut demeurer français dans son activité professionnelle, sont plus grandes au Québec; et enfin, la possibilité d'élever des Canadiens Français et non des "englishmen" n'existe pas ici.

47) Ces raisons manifestent, semble-t-il, une conscience plus forte de la différence entre la culture française et la culture anglaise, en plus d'un désir nettement affirmé de conserver sa culture française. Elles impliquent un reproche au milieu manitobain qui n'est pas suffisamment français.

48) Il est indéniable que l'anglicisation des Franco-Manitobains, depuis quelques années, s'effectue à un rythme plus accéléré. Les jeunes, surtout ceux qui ont voyagé au Québec, en sont conscients et refusent d'accepter l'anglicisation.

49) Les Anciens sont un apport réel au progrès d'un sain biculturalisme. Le fait de rester français dans sa vie professionnelle, d'apporter une mentalité française dans la façon d'aborder les problèmes, de penser, de juger, aide grandement au développement du biculturalisme canadien. En effet, ces témoignages français en milieu anglais font comprendre - en jetant, peut-être, un élément d'inquiétude dans ce milieu - que le biculturalisme est plus qu'une simple question de langue et de contacts mutuels, mais qu'il implique une façon de vivre et de penser.

50) Ces témoignages au niveau professionnel sont constructifs, mais il y a plus encore. Un bon nombre de nos Anciens occupent des postes dirigeants dans les organismes nombreux qui sont au service de la culture française au Manitoba. Mentionnons : l'Association d'Education, la Société Historique, le Cercle Molière, l'Association des Instituteurs de langue française, l'Association des commissaires d'écoles de langue

française. D'autres travaillent à faire connaitre le point de vue français dans les organisations sociales ou politiques.

51) Les Anciens sont bien conscients de l'importance du Manitoba dans l'édification d'un Canada biculturel. En effet, des éléments positifs, des sympathies réelles permettent d'espérer des améliorations au Manitoba. Le respect de notre premier ministre, pour le français, est bien connu. Si le Manitoba devient réellement biculturel, si le Manitoba donne des écoles françaises aux Franco-Manitobains, il sera un exemple qui entraînera le reste du Canada.

52) Le groupe des Anciens qui demeure . en contact avec le Québec français et qui entretient des relations culturelles avec les divers groupements français est éminement apte à aider au développement du biculturalisme. Il doit continuer à cultiver des relations amicales avec le milieu anglais.du Manitoba, mais il doit aussi contribuer activement à faire comprendre aux Canadiens Anglais que la culture française est bien différente de la culture anglaise, et que le Franco-Manitobain veut aussi avoir son mot à dire dans le développemement du Manitoba.

Conclusions

53) Dégageons des conclusions de cet exposé : l'une portera sur le biculturalisme; l'une, sur le groupe franco-manitobain; et la dernière, sur notre rôle à l'égard du Québec.

54) Le problème du biculturalisme est fondamentalement un problème de compréhension mutuelle et d'acceptation. Nous disons "compréhension" en entendant ce mot dans le sens le plus complet : connaissance des exigences essentielles d'une culture, mais aussi, connaissance qui suppose une sympathie. Il faut cesser de regarder le problème du biculturalisme comme une question de statistique, ou encore comme une simple question de langues. Il y a deux thèses sur le fédéralisme canadien : l'une, surtout française, voit le Canada comme un pays biculturel où les deux nations-mères ont des droits égaux; l'autre, surtout anglaise, relègue le français au Québec. Accepter à priori une thèse sans considérer l'autre, c'est déjà accepter ou rejeter le biculturalisme, car c'est déjà regarder le problème avec une optique anglaise ou française, sans accepter l'autre façon de voir.

55) Le Manitoba sera biculturel seulement si le développement de la communauté française du Manitoba est favorisé : il faut des écoles françaises, une télévision et une radio françaises puissantes, un centre culturel et récréatif français, etc... La tendance à vouloir enfermer la ville de Saint-Boniface

dans un système métropolitain à caractère nettement anglais doit cesser. Bref, tout ce qui permet à la communauté française de vivre et de s'épanouir doit être encouragé.

56) Il est nécessaire aussi de donner au milieu culturel et social franco-manitobain toutes les possibilités de contacts avec le milieu culturel québecois et avec les autres grands centres français du pays. Cela revivifiera la langue et la culture française au Manitoba. Des contacts et des échanges avec une communauté plus forte et mieux défendue sont des stimulants indispensables.

57) L'exode des Canadiens Français du Manitoba vers le Québec doit être enrayé en rendant le Manitoba plus attrayant pour les français. En effet, le départ des professionnels et des hommes d'affaires compétents prive la communauté manitobaine d'un élément indispensable à l'épanouissement du groupe franco-manitobain.

58) L'afflux des Canadiens Français au Québec isole cette province. Il faut éviter de reléguer tous les français au Québec. Car c'est alors imposer, de fait, au Québec une solution séparatiste au problème de ses relations avec le reste du Canada.

59) Des groupes français bien vivants à travers le Canada seront un élément puissant pour garder le Québec soudé à tout le pays et par là pour défendre l'unité canadienne. L'attitude de l'élément anglais à l'égard des groupes français hord du Québec permettra à cette province de juger si le désir de sauver le Canada est sérieux chez les Anglo-Canadiens.

Recommandations

60) L'Association des Anciens Eleves du Collège de Saint-Boniface soumet à messieurs les commissaires les recommandations suivantes :

1. QUE le gouvernement canadien continue sa lutte pour donner au Canada un drapeau distinctif et pour adopter l'hymne national "O Canada".

2. Pour favoriser le développement culturel des groupements français partout au Canada :

i. QUE le gouvernement fédéral paie le transport par avion des quotidiens français du Québec à l'intention des communautés françaises où la vie d'un quotidien français est impossible.

ii. QUE le gouvernement fédéral défraie le coût du transport des films français destinés aux communautés françaises éloignées des fournisseurs de films français.

iii. QUE le Conseil des Arts, par ses octrois, favorise la visite de groupements artistiques et d'artistes français dans les communautés françaises isolées.

iv. QUE le gouvernement fédéral encourage la visite de sportifs de langue française dans ces milieux.

v. QUE par des réductions appropriées dans le tariff passager du Canadien National, le gouvernement fédéral permette à un plus grand nombre d'étudiants de culture française de visiter le Québec.

vi. QU'UN système de bourses semblable à celui qui envoie des étudiants canadiens dans des universités anglaises du Commonwealth soit établi pour permettre à des canadiens d'étudier dans des universités françaises.

3. QUE le gouvernement fédéral encourage le gouvernement du Manitoba à reconnaître le français comme langue d'enseignement dans cette province, ainsi que la construction et l'entretien d'une école normale de langue française.

4. QUE le gouvernement du Manitoba soit invité à verser des octrois au Collège de Saint-Boniface à titre de section française de l'Université du Manitoba, et qu'il aide l'Oeuvre des Bourses de cette institution.

PRESENTE POUR L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE PAR :

B. Aubry

Bernard Aubry, président

R. Painchaud

Robert Painchaud, conseiller

Conclusions

53) Let us draw a few conclusions from this presentation, first with regard to biculturalism, then to the French group in Manitoba, and lastly to our role in relation to Quebec.

54) Biculturalism is basically a problem of mutual understanding and acceptance. "Understanding" is taken here in its most complete meaning : a knowledge of the essential requisites of a culture, requiring also a certain sympathy to that culture. Biculturalism must cease to be considered as a matter of statistics, or as a simple problem of languages. There are two trains of thought regarding Canadian Federalism : one, mainly French, sees Canada as a bicultural country in which the two mother nations have equal rights; the other, predominantly English, consigns the French language to Quebec. To accept one view a priori without considering the other is to accept or reject biculturalism, since it means a French or English approach to the problem, without accepting the other viewpoint.

55) Manitoba will become bicultural only if the development of the French community in this Province is favored : we need French schools, a powerful French television and radio station, a French cultural and recreational centre, etc... The tendency to enclose Saint-Boniface in a metropolitan system of

government of clearly English character must cease. In short, all that which permits the French community to live and to develop must be fostered.

56) It is also necessary to give the social and cultural community of French Manitoba full opportunity of contact with the Quebec cultural milieu and with the other French communities across the Country. This will give new life to the French language and culture in Manitoba. Contacts and exchanges with a stronger and better defended community are essential stimulants.

57) The exodus of French Canadians from Manitoba to Quebec must be stopped by making Manitoba more "attractive" to the French. In fact, the migration of competent professional and business men deprives the local community of an element vitally necessary to the development of the French in Manitoba.

58) The influx of French Canadians in Quebec isolates that Province. The French population must not be entirely relegated to Quebec as that would be imposing on Quebec a virtual separatist solution to the problem of its relations with the rest of Canada.

59) Active French communities across Canada will be a potent element to keep Quebec welded to the rest of the country and thereby promote Canadian unity. The attitude of the English element with regard to French minorities outside Quebec will permit that Province to judge whether or not the English Canadians' wish to save Canada is earnest and sincere.

Recommendations

60) The Saint-Boniface College Alumni Association submits the following recommendations to the Chairmen of the Commission :

1. THAT the Canadian Government continue in its endeavour to give Canada a distinctive national flag and to adopt "O Canada" as a national anthem.

2. To promote the cultural development of French settlements across Canada :

i. THAT the Federal Government pay for the transportation by air of the French dailies of the Province of Quebec to the French communities which cannot support a French language daily of their own.

ii. THAT the Federal Government pay the cost of transporting French films to communities which are far removed from distributors of French films.

iii. THAT the Canada Council, through its grants, encourage the visit of French performers and artistic groups to isolated French communities.

iv. THAT the Federal Government encourage the visits of French-speaking sportsmen in such communities.

v. THAT the Federal Government, by appropriate fare reductions in the Canadian National passenger service, permit a greater number of students of French culture to visit Quebec.

vi. THAT a system of scholarships similar to that which sends Canadian students to Commonwealth universities be established to permit Canadian students to study in French universities abroad.

3. THAT the Federal Government encourage the Government of Manitoba to recognize French as a language of instruction in this Province, as well as to build and maintain a French normal school.

4. THAT the Government of Manitoba be asked to pay grants to Saint-Boniface College as a French section of the University of Manitoba, and THAT it give support to the Scholarship Fund of that institution.

CONFIDENTIAL

BACKGROUND PAPERS

Brief #: 760-621

Associations des Anciens élèves du collège de Saint Boniface

WINNIPEG

A. INFORMATION ON ORGANIZATION

1. MEMBERSHIP

Fondée en 1910, relancée en 1935

Représente 3,500 Anciens

2. OBJECTIVES

Favoriser les contacts entre les Anciens

Appuyer financièrement l'oeuvre du Collège

Favoriser le développement culturel de ses membres

3. PREPARATION OF BRIEF

Soumis sous le nom de Bernard Aubry.

B. QUESTIONING OF WITNESS(ES)

PROGRAMME AND LIAISON SECTION

N.B. Plusieurs des recommandations de ce mémoire se trouvent formulées en termes à peu près identiques dans le mémoire de l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba No. 760-615

p.8
para.26

"Pour recevoir de l'aide du gouvernement, le Collège de Saint-Boniface devrait cesser d'être confessionnel. C'est dire qu'il devrait cesser de se développer selon une conception française pour accepter une orientation dictée par une mentalité anglaise."

Q. I Quelle est la signification exacte de cette cédlaration?

Le sort de la langue française au Manitoba est-il nécessairement lié à celui de la religion? L'état pourrait-il se montrer plus généreux si les Canadiens français abondonnaient l'idée de la confessionnalité de leur système d'enseignement?

Q. 2 L'exode substantiel des Franco-manitobains vers le Québec est-il un indice de la disparition lente mais sûre du fait français au Manitoba?

Et si non, y-a-t-il lieu de croire que le gouvernement manitobain (avec ou sans l'aide du gouvernement fédéral) créera jamais un climat propice à l'épanouissement de ce fait français?

28-4-65

NO.: 760-621

TITRE:

AUTEUR: L'Association des Anciens élèves du Collège de Saint-Boniface.

Mémoire de 20 pages; 9 recommandations

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Il faut éviter de reléguer le français au Québec; l'existence de groupes français bien vivants à travers le pays sera un élément puissant pour garder le Québec soudé à tout le pays et par là, pour défendre l'unité canadienne.

Nécessité de multiplier contacts et échanges avec le Québec afin de revivifier la langue et la culture françaises au Manitoba.

A L'ATTENTION DE LA RECHERCHE:

Sur l'exode des Franco-Manitobains: La liberté et le patriote, 22 mai 1964, p. 3, déclaration de M. Alfred MONNIN. (p. 11, parag.31).

TABLE DES MATIERES: PAGES

RECOMMANDATIONS: - 20

MEMOIRE:

"Qui nous sommes et qui nous représentons" - - - - - - - - 1

"Le biculturalisme au Canada" - - - - - - - - - - - - - - - 3

"Le Collège de St-Boniface et le biculturalisme" - - - - 6

"L'Association des Anciens du Collège de St-Boniface - - 11

"Conclusions" - 18

"Qui nous sommes et qui nous représentons" p. 1 (L'association des Anciens élèves du Collège de Saint-Boniface).

- fondée en 1910, relancée en 1935
- représente 3,500 Anciens
- siège social: 200, avenue de la Cathédrale, St-Boniface
- triple but: 1. favoriser les contacts entre les Anciens;
  2. appuyer financièrement l'oeuvre du Collège;
  3. favoriser le développement culturel de ses membres.

I- "Le biculturalisme au Canada" p. 3

Définitions:

A - nation: comprend 2 éléments: la culture d'une part, la volonté de la conserver d'autre part.

Ainsi défini, le concept de nation s'applique au groupe C.F.

B - culture: implique 2 réalités: une donnée de nature d'une part, sa mise en valeur par l'activité humaine d'autre part.

La culture d'une collectivité - qui marque la culture individuelle - se manifeste dans et par tout le comportement humain; manière de penser, de sentir; manière de vivre.

La langue: -"instrument de transmission de la culture";
-"expression spontanée de la culture qu'elle véhicule." p. 4.

"Parler français dit plus qu'aligner bout à bout des mots français. Les mots français doivent être animés d'un esprit français." p. 4

Langue et culture: valeurs corrélatives et indissociables.

- Pour un Canada bilingue, nécessité qu'existent d'un bout à l'autre du pays, des centres culturels anglais et français forts, permettant aux 2 groupes de vivre selon leur mentalité propre.
- La "minorité" française: terme malheureux: si le Canada est bilingue, les 2 groupes sont des partenaires égaux; il n'y a donc pas de minorité, si ce n'est en nombre.
- Le Canada est une unité politique et une entité économique, d'où la nécessité qu'existent entre les 2 groupes des sentiments de compréhension et de respect mutuels.

- Importance primordiale des moyens de communication - journaux, radio, télévision - pour le développement de cette compréhension
- Opportunité pour le gouvernement fédéral d'utiliser ces moyens pour faire pénétrer dans la masse l'idée d'un biculturalisme réel.

II - "Le Collège de St-Boniface et le biculturalisme" p. 6

A l'époque où le Manitoba était, de fait et légalement bilingue, le Collège de St-Boniface travaillait à l'harmonie des deux groupes. Depuis 1917, il est "le lieu d'investissement de la volonté de survie des Franco-Manitobains".

Historique du Collège, pp. 6 - 8.

Le Collège de St-Boniface a à son crédit plusieurs initiatives:

1. la fondation du Cercle ouvrier et l'inauguration des fêtes de Dollard
2. l'institution d'un cours commercial anglais
3. l'établissement d'une section féminine (1936)
4. l'institution d'un cours d'été pour adultes pour l'obtention du B.A.
5. l'institution d'un cours de méthodologie de l'enseignement du français.(1)

III - "L'Association des Anciens du Collège de St-Boniface" p. 11

"Durant les derniers 30 ans, 30% des bacheliers du Collège de St-Boniface nous ont quittés pour le Québec, 10% pour l'ouest et le sud et 60% seulement demeurent au Manitoba." p. 11 (2)

- impossibilité sans une enquête de déterminer les causes de cet exode
- raisons variables selon les époques: après la guerre, on s'expatrie pour des raisons économiques; avant la guerre, par nostalgie ou pour poursuivre des études
- l'adaptation semble être un problème plus aigu pour les plus jeunes
- le milieu manitobain accueille les individus C.F. mais oublie le groupe social qu'ils forment.

(1) L'Association des instituteurs de langue française du Manitoba dispense un cours analogue. cf. mémoire no 760-602, p. 1, parag. 2.

(2) La liberté et le patriote, 22 mai 1964, p. 3, déclaration de l'hon. juge Alfred MONNIN devant les membres de l'A.C.E.L.F. à Ottawa.

Milieu universitaire:

- accueil favorable réservé par l'institution
- au niveau étudiant: l'effort de compréhension est fourni par un groupe restreint. Il reste un long chemin à parcourir pour arriver à une compréhension véritable: "nous sommes acceptés comme individus mais non comme un groupe qui a son caractère propre." p. 13
- L'intégration au milieu universitaire se fait au détriment du caractère français: les C.F. se plient au milieu anglais.
- L'influence française sera minime aussi longtemps que les C.F. recevront leur formation en anglais.

Milieu social: dépaysement et inadaptation

- Les C.F. les plus marqués par leur culture sont privés d'un milieu culturel français riche et rayonnant: librairies, bibliothèques, films français rares ou inexistants.
- les autres s'intègrent plus facilement, mais: "...l'intégration se fait non pas par un apport positif, mais par un demi-renoncement à sa culture française." p. 14
- Les Anciens qui sont restés authentiquement français constituent un apport positif au biculturalisme. D'une part, ils contribuent activement au rayonnement de la culture française, d'autre part, ils acceptent avec sympathie la culture anglaise.

Les Anciens de demain:

- 20% des élèves actuels projettent d'émigrer au Québec.
- 3 raisons principales: 1. impossibilité de s'épanouir dans sa culture au Manitoba;
  2. chances de succès et d'avancement limitées si l'on veut rester français;
  3. impossibilité, au Manitoba, d'élever des Canadiens français "et non des englishmen".

- Raisons qui manifestent une conscience plus forte de la différence entre les 2 cultures; une volonté de conserver sa culture propre; un sentiment de reproche au milieu manitobain qui n'est pas suffisamment français.
- Rythme accru du processus d'anglicisation depuis quelques années; les jeunes en sont conscients et résistent.
- Effet constructif du témoignage des professionnels francophones: il aide à comprendre que "le biculturalisme est plus qu'une simple question de langue et de contacts mutuels, mais qu'il implique une façon de vivre et de penser". p. 16
- Eléments positifs et sympathies réelles - "le respect de notre premier ministre pour le français est bien connu" - permettent d'espérer des améliorations en ce sens.
- "Le Franco-Manitobain veut aussi avoir son mot à dire dans le développement du Manitoba." p. 17

Conclusions: p. 18

A - le problème du biculturalisme:

fondamentalement, un problème de compréhension mutuelle et d'acceptation, i.e., une connaissance sympathique des exigences essentielles d'une culture.

2 thèses sur le fédéralisme canadien:

1. la thèse surtout française qui veut un pays biculturel où les 2 nations auront des droits égaux;
2. la thèse surtout anglaise qui relègue le français au Québec.

L'acceptation a priori de l'une ou l'autre constitue un rejet du biculturalisme puisqu'elle exclut l'optique de l'autre.

B - Le groupe Franco-manitobain:

"Le Manitoba sera biculturel seulement si le développement de sa communauté française est favorisé." p. 18.

Nécessité d'écoles françaises, d'une radio et d'une télévision françaises puissantes, de centres culturels et récréatifs français, etc.

Le caractère uniculturel de St-Boniface doit disparaître.
Nécessité de faciliter contacts et échanges avec les C.F. du Québec et des autres provinces.
Un Manitoba plus attrayant pour les C.F. enrayera l'exode vers le Québec.
Reléguer les C.F. au Québec, c'est imposer de fait une solution séparatiste.

C - Rôle des Franco-Manitobains à l'égard du Québec:

L'existence d'un Québec soudé au reste du pays dépend pour une bonne part de l'existence de groupes français forts à travers le pays.
Selon l'attitude des anglophones à l'égard, le Québec pourra juger de l'authenticité de leur désir d'un Canada uni.

Dr. Wilder Penfield

750-413

A. INTRODUCTION

This brief to the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism comes to you from the Association of Canadian Clubs and should be presented by the Chairman of the National Executive, Mr. Alan Magee of Montreal, and the National Director, Mr. Eric Morse of Ottawa. The brief was hammered out, draft by draft, and comes to you from the seventy--three Canadian Clubs who took an active part in its preparation. It is, I think, a convincing proof that the members stand for moderation and justice and, above all, a basic unity and strength. I have had little or no hand in the preparation of the brief but Mr. Magee and Mr. Morse can speak acoording to the instructions they have received from the Clubs and the authority given to them.

The eighty Men's Clubs and Women's Clubs scattered across this country constitute, as you know, a remarkable national organization, a forum designed to promote dis--cussion of Canada's problems. They have no political or cultural or linguistic bias but they have an objective — to promote: an ever--growing loyalty to the common good of this people, a clearer understanding of this country's problems and her destiny among the nations of the world.

My personal opinion is that there is no more public spirited group of citizens in the country than the members of these Clubs.

I feel sure that the great majority would agree with me that we must search now for a just and reasonable form of partnership between the English—speaking and French-speaking Canadians. We are confident that with patiente and forebearance and the help of a conservative press, we will pass through these difficult times of re—orientation and self-examination to a mature alliance and greater spiritual strength than Canada has ever known.

SUPPLEMENTARY OBSERVATIONS

Perhaps I might point out that you have in your hands the combined submission of all the different Canadian Clubs in the different parts of this country. It was what they would all agree to. Some would have gone a little farther in one direction, some in another.

For example, the members of the Men's Canadian Clubs of Montreal favored a more positive statement than is found in the submission under the heading oof "biculturalism", defining it as "equal partnership between two founding races."

Living here in Quebec as they do, they pointed out that "the treatment of its English speaking minority by the Province of Quebec both under provisions of the British North America Act and under a mature policy of unwritten customs and usages should be recognized... as an example of fair treatment of racial minorities." It is good that they should be the ones to make that statement as loyal Quebecoises and loyal Canadians.

THE SECOND LANGUAGE

I had no hand in drawing up this submission, as I have said, but I would like to call your attention to the constructive recommendations of the Canadian Clubs in regard to second language teaching on page 5. It is excellent evidence that wisdom is to be found in the opinion of intelligent parents and that educators would do well to listen to them.

Teach the second language in kindergarten and first grade, they say. Prepare to send teachers whose native tongue is French to the English-speaking areas and vice versa without regard to religious differences.

It may seem surprising, but it is true, that the teaching of second language by public schools in Quebec and Ontario and the other Provinces is inefficient when examined in the light of physiological evidence. It is unscientific. Only the teaching of enlightened parents who make sure their children hear the second language before the age of 6 to 8 is in accordance with the evidence of science.

The mother's method of initiating the learning of the mother's tongue is scientifically correct and successful. A second language can be started by the same method.

If you will allow me to amplify these recommendations from the Canadian Clubs, I would like to point out the fact that in the Department of Psychology at McGill University* an equal number of bilingual university students was compared with a similar selection of uni-- lingual students. The bilingual students scored higher in intelligence tests when those tests were verbal and

---

* Peel, Elizabeth and Lambert, W.: The Relation of Bilingualism to Intelligence. Psychological Monographs, General and Applied, vol. 76, 27, Amer. Psychol. Ass'n, Washington, D.C., 1962.

also when they were non-verbal. The unavoidable conclusion is that when a second language is begun in early childhood, the intellectual ability of the young man and young woman is better.

The child before the age of 6 or 8 who gains even a limited familiarity with a second language has better use of his brain in later life. He can learn the second language without accent if given the chance. He has also a far better capacity to learn additional languages.

Those who warn of the danger of confusing the child are either misinformed or else they may be influenced by political and religious bias.

Some day I hope to see a public school system introduce true bilingual elementary schools patterned on a method like that now being employed by the teaching nuns of Notre-Dame de Sion at 4701 Ave. Dormal, Montreal.

Their school has two years of kindergarten and one of first grade. In the morning the children, age four to six, are received by English speaking teachers and in the afternoon by French teachers or vice versa. No time is wasted teaching language at all. The children play and sing and study in one language in the morning and the other in the afternoon. They begin to read and write in two languages and they return to their homes to speak the mother tongue and receive home religious instruction.

Parallel Bilingualism

If our educators really desire to make Canada a bilingual country, they might at least experiment with the conditioning effect of parallel bilingualism. Set up a dozen parallel-bilingual kindergartens for the four-five-six age child. They could be used by children from French or English speaking families. The child would be ready for second grade in any school on graduation. When such children enter high school and the university, they will be prepared to study the literature of the second language instead of struggling with its grammar. Intelligent parents will be ready to risk the experiment on their children, I am sure. When will educators be ready to lead the way?

Additional references added on the informal suggestion the Reverend Father Clement Cormier.

1.- Bulletin No.49, August 1956, issued by the Modern Language Association of America, 6 Washington Square North, New York 3, N.Y. This is a symposium on the subject how early language teaching can best begin. Ilg, Leopold, Penfield and others took part. The Bulletin can be obtained by writing to the above address.

2.- Penfield, W. and Roberts, L. Speech and Brain Mechanisms, Princeton Press, 1959. The last chapter deals with The Learning of Languages.

3.- Penfield, W. The Second Career. Little Brown, Toronto, 1963. See Chapter 12 - The Neurophysiology of Speech, Chapter 13 - Learning a Second Language.

4.- Penfield, W. The Uncommitted Cortex - The Childs Changing Brain, The Atlantic, Boston, July 1964, 214;1, p.77.

CA1 E1
-63B22

MÉMOIRE

A LA

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

de

L'Association des Canadian Clubs

(Case 654, Station B, Ottawa)

MAI 1964

MEMOIRE DE L'ASSOCIATION DES CANADIAN CLUBS A LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

PREAMBULE

1. L'Association des Canadian Clubs* est heureuse de présenter ses recommandations a l'égard de cet important domaine.

2. Aux termes de la loi spéciale du Parlement qui confére une charte à leur Association, les Canadian Clubs ont pour fin "de stimuler l'intérêt envers les affaires publiques par tout le Canada et de cultiver ainsi l'attachement aux institutions canadiennes". Le premier Canadian Club fut fondé en 1892 à Hamilton, dans l'Ontario. Son but était de "favoriser l'étude de l'histoire, de la litterature et des ressources du Canada, de reconnaître les valeurs et les talents de chez nous et d'aviver le sentiment patriotique canadien". Depuis soixante-dix ans les Canadian Clubs ont eu pour unique objet de faire connaître le Canada aux Canadiens et de susciter l'étude des questions nationales et internationales qu intéressent les Canadiens. L'unité canadienne leur tient particulièrement à coeur. Comme moyen d'action, ils ont choisi la conférence. Il existe 73 Canadian Clubs, qui comptent quelque 35,000 membres. Le texte ci-annexé, "The Story of a National Movement", renferme de plus amples détails sur l'historique et le but de ces clubs.

---

* Voici la liste de ces clubs.

Ontario		Colombie-Britannique	Québec
Timmins	Guelph	Comox	Hudson
Fort William (hommes)	Stratford	Penticton	Sherbrooke
Fort William (femmes)	Woodstock	Kelowna	Shawinigan
Port Arthur	Brantford	Vernon	Arvida
Sudbury	Niagara Falls	Kamloops	Montréal (hommes)
North Bay	London (hommes)	Revelstoke	Montréal (femmes)
Toronto (hommes)	London (femmes)	Vancouver(hommes)	Québec
Toronto (femmes)	Lindsay	Vancouver(femmes)	
Toronto (jeunes gens)	Oshawa	Victoria (hommes)	P. des Prairies
Toronto (jeunes filles)	Bowmanville	Victoria (femmes)	Medicine Hat
Parry Sound	Port Hope		Moose Jaw
Orillia	Belleville	P. Maritimes	Regina (hommes)
Midland	Hamilton (hommes)		Regina (femmes)
Barrie	Hamilton (femmes)	Fredericton	Brandon
Ottawa (hommes)	Cornwall	Saint John	Winnipeg (hommes)
Ottawa (femmes)	Smith Falls	St. Andrews	Winnipeg (femmes)
Sarnia	Pembroke	St. Stephen	Prince Albert
Chatham	Morrisburg	Moncton	Calgary (hommes)
		Charlottetown	Calgary (femmes)
		Halifax (hommes)	Edmonton (hommes)
		Halifax (femmes)	Edmonton (femmes)

3. Dans la sphère qui intéresse la Commission royale, notre Association estime qu'elle peut encore rendre service en fournissant à d'éminents conférenciers l'occasion de se faire entendre dans les diverses régions du Canada. Ainsi par exemple elle invite des conférenciers du Québec, en nombre croissant, à prendre la parole devant tous les Canadian Clubs du pays. Elle ne peut faire l'inverse, car à une exception prés, - le Cercle des Femmes Canadiennes de Québec, - les Canadian Clubs se composent surtout de Canadiens anglophones. L'Association estime qu'il faudrait multiplier les échanges de conférenciers sérieux et compétents, capables d'expliquer à un milieu donné les vues et les besoins des autres milieux. Grâce à une connaissance plus accessible et plus directe de leurs difficultés et de leurs aspirations respectives, tous comprendront mieux le sens de l'unité canadienne.

4. Il importe de bien expliquer aux commissaires enquêteurs que le présent mémoire émane d'un organisme national. Libre aux organisations moins répandues géographiquement d'exprimer des opinions plus avancées ou de donner un appui plus catégorique à certaines propositions. Les recommandations qui vont suivre ont le mérite d'être appuyées par un groupe de Canadiens répartis par tout le pays.

5. Voici, comme le demande la Commission royale, un bref aperçu des conclusions et des recommandations des Canadian Clubs:

(a) Le bilinguisme devrait être reconnu à un triple titre au Canada: en tant que sauvegarde constitutionnelle; à l'echelon du service public; comme élément de culture personnelle.

(b) Tout groupe linguistique minoritaire, s'il est poussé par des motifs économiques, atteindra nécessairement à un bilinguisme plus parfait.

(c) Il conviendrait d'engager tous les ministères provinciaux de l'Education à hausser les normes d'enseignement de l'anglais et du français dans les écoles, et notamment à faire commencer l'étude de ces langues dans les classes élémentaires.

(d) Comme cet objectif dépend en somme de la possibilité d'obtenir des maîtres qualifiés, nous préconisons la levée des restric-

tions confessionnelles dans l'engagement des instituteurs, et la multiplication des échanges d'étudiants et d'enseignants entre le Québec et les autres provinces.

(e) Le terme "biculturel" ne signifie rien pour plusieurs Canadiens et il pourrait être mal compris.

(f) L'idée de biculturalisme, si on la pousse trop loin, peut semer la désunion dans certaines parties du Canada.

(g) Même si aucun Canadien ne doit subir de désavantage en ce qui concerne l'accession aux postes publics, les occasions d'avancement ou les possibilités d'éducation, il reste que la Confédération a été conçue comme un pacte, ce qui place les deux peuples fondateurs dans une situation à part au Canada.

(h) Les Canadiens devraient considérer l'existence d'un groupe culturel francophone comme une valeur nationale positive.

(i) Notre tâche est de caractère éducatif. Il s'agit de rendre les jeunes Canadiens mieux en mesure de communiquer les uns avec les autres et de mettre l'accent sur notre patrimoine commun et non sur nos divergences.

BILINGUISME

6. Etre "bilingue", au sens du présent mémoire, c'est pouvoir parler l'anglais et le français, quelle que soit sa langue maternelle. Les Canadian Clubs prétendent que le bilinguisme devrait être reconnu au Canada à un triple titre:

(a) En tant que sauvegarde constitutionnelle: le bilinguisme donne aux Français (ou aux Anglais de la province de Québec) une certaine assurance quant aux droits de la minorité.

(b) A l'échelon du service public: sans qu'il soit accordé de prime à la simple compétence linguistique aux dépens de la compétence administrative, il faudrait que dans les régions pertinentes les fonctionnaires publics soient bilingues.

(c) Comme élément de culture personnelle: il faudrait encourager les Canadiens à devenir bilingues. Bien connaître une deuxiéme langue, c'est une preuve de bonne éducation et de culture;

c'est la clef d'une seconde littérature. Utiliser une seconde langue, c'est parfois une simple question de politesse.

(Il est inévitable, toutefois, qu'un groupe linguistique minoritaire soit plus parfaitement bilingue, car, comme on l'a bien vu en Europe, de tels groupes ont un stimulant économique qui les pousse au multilinguisme, stimulant que n'ont pas les anglophones, qui forment le groupe linguistique le plus nombreux du monde.)

7. L'éducation, c'est le moyen de résoudre nombre de problèmes internes avec lesquelles le Canada est aux prises. Pour favoriser le bilinguisme au Canada, il faudrait inciter tous les ministères provinciaux de l'Education à relever les normes de l'anglais et du francais dans les écoles, et notamment à commencer l'enseignement de ces deux langues dès les classes élémentaires, de préférence en premiére année ou même au jardin d'enfants. Comprenant que pour atteindre cet objectif if faut, sur le plan pratique, pouvoir obtenir des enseignants qualifiés, les Canadian Clubs demandent aux commissaires d'engager instamment les ministres de l'Education à prendre les mesures suivantes:

(a) former des enseignants francophones au Québec ou dans d'autres provinces pour les affecter aux écoles exterieures où il seront en demande.

(b) Eliminer les restrictions confessionnelles dans les programmes d'échanges d'enseignants.

(c) Améliorer les normes de compétence en français et en anglais dans les écoles normales.

(d) Multiplier les échanges d'enseignants et d'étudiants entre le Québec et les autres provinces.

BICULTURALISME

8. La Commission semble considérer comme admis que le Canada est un pays ~~bilingue~~ biculturel. Les Canadian Clubs estiment que le terme "biculturel" ne veut rien dire pour plusieurs Canadiens et qu'il peut être mal compris. "Culture" est un terme collectif comprenant

divers éléments comme la religion, l'art, la langue, le mode d'amusement, les coutumes sociales. Le Canada français a une culture relativement homogène; le reste du pays possède une mosaïque de "cultures" différentes. A cet égard, on ne saurait dire que le Canada soit un pays biculturel. Les Canadiens d'ascendance ni britannique ni francaise, qui forment plus du quart de la population, ont été un enrichissement pour le Canada et il ne faudrait pas leur donner un sentiment d'infériorité. On ne saurait non plus supposer que ces cinq millions de Canadiens sont ou ont l'intention d'être complètement assimilés par l'une ou l'autre des deux cultures originelles, la française ou l'anglaise. En soulignant notre appui pour les aspirations d'un groupe ethnique, nous devons nous garder de créer du mécontentement ou de la désunion dans d'autres parties du Canada.

9. Il s'ensuit qu'aucun Canadien ne devrait être défavorisé lorsqu'il s'agit d'accession aux postes publics, d'avancement ou d'éducation.

10. Néanmoins, les Canadian Clubs reconnaissent que la Confédération de 1867 a le caractère d'un pacte ou traité et que ceci place les deux peuples fondateurs dans une situation particulière au Canada.

11. Les Canadian Clubs estiment que tous les Canadiens devraient considérer l'existence d'une unité culturelle francophone comme une valeur nationale positive pour la préservation d'une identité canadienne totale.

12. En somme, les Canadian Clubs estiment que les solutions aux problèmes qui font l'objet du mandat de la Commission royale résident surtout, à plusieurs paliers, dans le domaine éducatif; il s'agit de rendre les jeunes Canadiens mieux en mesure de communiquer ensemble et de mettre l'accent sur notre patrimoine commun plutôt que de grossir nos divergences raciales ou autres. Après avoir oeuvré dans ce sens depuis soixante-dix ans, les Canadian Clubs sont persuadés que leur double objectif est plus que jamais valable, à savoir: "stimuler l'intérêt envers les affaires publiques par tout le Canada et cultiver ainsi l'attachement aux institutions canadiennes".

354B-c

ERRATA

Mémoire de l'Association des Canadian Clubs, (750 - 413)

ERRORS OF CONSTRUCTION

p.1 (1) L'Association des Canadian Clubs est heureuse de présenter ses recommandations (à l'égard de cet important problème. (dans cet important domaine.

p.2 (4) Les recommandations qui vont suivre ont le mérite d'être appuyées par un groupe de Canadiens répartis (à travers tout le pays. (dans

p.3 (6) Etre "bilingue", au sens du présent mémoire, c'est pouvoir parler l'anglais et le français, quelle que soit la langue maternelle.

TYPOGRAPHICAL ERRORS

pg.	1,	2, l. 1	confère
		l. 7	littérature
		l. 11	qui
pg.	2,	3, l. 7	près
		l. 12	grâce
		5, l. 4	échelon
pg.	3,	5, d)	enseignants
		6, c)	deuxième
pg.	4,	7, l. 2	lesquels
		l. 7	première
		l. 8	il
		7, a)	extérieures
		8, l 2	biculturel
pg.	5,	11	devraient

CA1 E 1
-63B22

A BRIEF

TO

The Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism

Presented by

The Association of Canadian Clubs

(Box 654, Station B, Ottawa)

MAY 1964

A BRIEF TO THE ROYAL COMMISSION ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM PRESENTED BY THE ASSOCIATION OF CANADIAN CLUBS.

PREAMBLE

1. The Association of Canadian Clubs* welcomes the opportunity to offer recommendations in this important field.

2. The objectives of Canadian Clubs, as expressed in the special Act of Parliament incorporating the Association, are "to foster throughout Canada an interest in public affairs and to cultivate therein an attachment to Canadian institutions". The first Canadian Club was formed in Hamilton, Ontario, in 1892, the purpose of the Club being described as "the encouragement of the study of the history, literature and resources of Canada, the recognition of native worth and talent, and the fostering of a patriotic Canadian sentiment". Canadian Clubs have for seventy years dedicated themselves solely to promoting knowledge of other parts of Canada and the discussion of national and international issues of importance to Canadians. Canadian unity has always been an important

* The actual list of Clubs is, as follows:

Ontario		British Columbia	Quebec
Timmins	Guelph	Comox	Hudson
Ft. William Men	Stratford	Penticton	Sherbrooke
Ft. William Women	Woodstock	Kelowna	Shawinigan
Port Arthur	Brantford	Vernon	Arvida
Sudbury	Niagara Falls	Kamloops	Montreal Men
North Bay	London Men	Revelstoke	Montreal Women
Toronto Men	London Men	Vancouver Men	Quebec City
Toronto Women	Lindsay	Vancouver Women	
Toronto Y. Men	Oshawa	Victoria Men	Prairies
Toronto Y. Women	Bowmanville	Victoria Women	Medicine Hat
Parry Sound	Port Hope		Moose Jaw
Orillia	Belleville	Maritimes	Regina Men
Midland	Hamilton Men		Regina Women
Barrie	Hamilton Women	Fredericton	Brandon
Ottawa Men	Cornwall	Saint John	Winnipeg Men
Ottawa Women	Smith Falls	St. Andrews	Winnipeg Women
Sarnia	Pembroke	St. Stephen	Prince Albert
Chatham	Morrisburg	Moncton	Calgary Men
		Charlottetown	Calgary Women
		Halifax Men	Edmonton Men
		Halifax Women	Edmonton Women

Canadian Club cause. Canadian Clubs aim to achieve their objectives through the medium of the lecture. There are seventy-three Clubs, comprising a total of about 35,000 members. A more complete account of the history and purpose of Canadian Clubs is contained in the attached item, "The Story Of A National Movement".

3. In the field which falls within the Royal Commission's terms of reference, this Association feels that it can continue to perform a useful service in touring distinguished speakers from one part of Canada to another. In particular, Canadian Clubs have arranged for an increasing number of speakers from Quebec to visit every Canadian Club across Canada. Canadian Clubs are limited in achieving the reverse of this traffic by the fact that Canadian Clubs - with one exception, the Women's Canadian Club of Quebec - are composed of mainly English-speaking Canadians. Canadian Clubs feel that arrangements should be made to extend such an interchange of competent and responsible speakers, in order to explain the views and the needs of one part of the country to the others. With a freer flow of direct knowledge of one another's problems and aspirations, a better appreciation of a united Canada will be promoted.

4. It should be made clear to the Royal Commissioners that this brief comes from a national body. More extreme points of view, more emphatic support for certain proposals, are the prerogative of organizations having less geographical spread. The following recommendations have the merit of being supported by a group of Canadians drawn from across the country.

5. A short summary of Canadian Clubs' conclusions

and recommendations, as requested by the Royal Commission, is as follows:

(a) That bilingualism in Canada should be recognized on three grounds, as a constitutional safeguard, at public service level, and as a personal achievement.

(b) That inevitably any minority language group (having the economic spur) will be more proficiently bilingual.

(c) That all Provincial Departments of Education should be urged to raise English and French language standards in schools, and in particular to start these languages in the elementary grades.

(d) That, having in mind the ultimate dependence of this objective on the availability of qualified teachers, we advocate the removal of religious barriers in teacher placement, and the extension of teacher and student exchanges between Quebec and other Provinces.

(e) That the word "bicultural" lacks significance to many Canadians and is capable of being misunderstood.

(f) That forcing of the concept of biculturalism, if carried too far, can foster disunity in other parts of Canada.

(g) That, while no Canadian should be handicapped in achieving public office, promotion, or education, nevertheless Confederation in 1867 was in the spirit of a pact, and this puts the two founding races in a special position in Canada.

(h) That Canadians should view the existence of a French-speaking cultural unit as a positive nat-

ional asset.

(i) That our task is educational, equipping young Canadians better to communicate with one another and stressing our common heritage, not our differences.

BILINGUALISM

6. The word "bilingual" in this brief means the ability to speak English and French, irrespective of one's mother tongue. Canadian Clubs submit that bilingualism in Canada should be recognized, on three grounds:

(a) As a constitutional safeguard, bilingualism gives to the French (or to the English in the Province of Quebec) some assurance for the rights of the minority.

(b) At the public service level, without placing a premium on mere linguistic ability at the expense of administrative competence, public servants in appropriate areas should be bilingual.

(c) As a personal achievement, Canadians as individuals should be encouraged to have two languages. Proficiency in two languages reflects a person's education and background; it is a key to another literature; it is sometimes a courtesy to employ. (Inevitably, however, a minority language group will be more proficiently bilingual, for, as is well borne out in Europe, minority language groups have an economic spur to multilingualism which the world's largest language group, the English-speaking, lacks.)

7. Education is the answer to many of the internal problems at present facing Canada. With a view to

encouraging bilingualism in Canada, all Provincial departments of education should be urged to adopt as an ultimate aim the raising of English and French language standards in schools, and in particular, starting both English and French in the elementary grades, preferably Grade I - or even in Kindergarten. Realizing that this objective depends for its achievement on the practical question of the availability of qualified teachers, Canadian Clubs would recommend urging the appropriate Ministers of Education to concentrate maximum effort on such steps as the following:

(a) The training of French-language teachers in Quebec or other Provinces, for "export" to schools where needed.

(b) The elimination of religious barriers in teacher exchange programs.

(c) The improvement of French and English qualifications in teacher-training schools.

(d) The extension of teacher and student exchanges between Quebec and other Provinces.

BICULTURALISM

8. The Royal Commission seems to accept as a fact that Canada is a bicultural country. Canadian Clubs consider that the word "bicultural" lacks significance to many Canadians and is capable of being misunderstood. "Culture" is a collective term comprising such elements as religion, art, language, recreation, social customs. On the one side, French-speaking Canada has a relatively homogeneous "culture"; on the other side, the rest of Canada has a mosaic of different "cultures". To this extent Canada cannot be called a bicultural country. The more-than-a-quarter of Canadians of neither British

nor French stock have enriched Canada and should not be made to feel inferior; nor can it be assumed that these five million Canadians have become, or intend to become, completely assimilated with one of the two original "cultures", French and English. In emphasizing support for the aspirations of one racial stock we must be on guard against fostering discontent and disunity in other parts of Canada.

9. Stemming from the above proposition, no Canadian should be handicapped in achieving public office, promotion, or education.

10. Nevertheless, Canadian Clubs recognize that Confederation in 1867 was in the spirit of a pact or treaty, and this places the two founding races in a special position in Canada.

11. Canadian Clubs feel that all Canadians should view the existence of a French-speaking cultural unit as a positive national asset toward the preservation of a total Canadian identity.

12. In sum, Canadian Clubs suggest that the solutions to the problems coming within the Royal Commission's terms of reference lie mainly at several levels in the educational structure, equipping young Canadians better to communicate with one another and stressing the common heritage we share, rather than magnifying our racial and other differences. After seventy years of working to this end, Canadian Clubs consider that their two objectives of "fostering throughout Canada an interest in public affairs and cultivating therein an attachment to Canadian institutions" were never more valid.

NO.: 750 - 413

AUTEUR: L'Association des Canadian Clubs
C.P. 654, Station B, Ottawa.

Mémoire de 5 pages; 5 recommandations.

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Le Mémoire a été écrit dans les deux langues. Les auteurs insistent sur le fait que leur association est un organisme national dont les recommandations "ont le mérite d'être appuyées par un groupe de Canadiens répartis par tout le pays."

THEMES: La Confédération de 1867 étant un pacte entre deux peuples fondateurs, les Canadian Clubs reconnaissent le bilinguisme (anglais-français) en tant que sauvegarde constitutionnelle, à l'échelon du service public et comme élément de culture personnelle. Par ailleurs on ne saurait dire que le Canada est un pays biculturel: si le Canada-français a une culture relativement homogène, le reste du Canada possède une mosaïque de cultures différentes. Les solutions aux problèmes résident surtout au niveau de l'éducation. Les Canadian Clubs énumèrent les demandes instantes que les Commissaires devraient faire aux Ministres provinciaux de l'Education.

TABLE DES MATIERES:

	PAGES
RECOMMANDATIONS:	5, par. a
MEMOIRE:	4, par. 7 a, b, c, d.
"PREAMBULE".....	1 - 3
"BILINGUISME"	3, 4
"BICULTURALISME".....	4, 5

L'ASSOCIATION DES CANADIAN CLUBS (Voir également le texte annexé au Mémoire: "The Story of a National Movement."

FONDATION: En 1892, à Hamilton, Ont.

MEMBRES: 35,000 membres répartis en 73 clubs.

BUT: "Stimuler l'intérêt envers les affaires publiques par tout le Canada et cultiver ainsi l'attachement aux institutions canadiennes."

MOYEN D'ACTION: la conférence.

NO.: 750 - 413

AUTEUR: L'Association des Canadian Clubs
C.P. 654, Station B, Ottawa.

Mémoire de 5 pages; 5 recommandations.

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Le Mémoire a été écrit dans les deux langues. Les auteurs insistent sur le fait que leur association est un organisme national dont les recommandations "ont le mérite d'être appuyées par un groupe de Canadiens répartis par tout le pays."

THEMES: La Confédération de 1867 étant un pacte entre deux peuples fondateurs, les Canadian Clubs reconnaissent le bilinguisme (anglais-français) en tant que sauvegarde constitutionnelle, à l'échelon du service public et comme élément de culture personnelle. Par ailleurs on ne saurait dire que le Canada est un pays biculturel: si le Canada-français a une culture relativement homogène, le reste du Canada possède une mosaïque de cultures différentes. Les solutions aux problèmes résident surtout au niveau de l'éducation. Les Canadian Clubs énumèrent les demandes instantes que les Commissaires devraient faire aux Ministres provinciaux de l'Education.

TABLE DES MATIERES:

	PAGES
RECOMMANDATIONS:	5, par. a
MEMOIRE:	4, par. 7 a, b, c, d.
"PREAMBULE".....	1 - 3
"BILINGUISME"	3, 4
"BICULTURALISME".....	4, 5

L'ASSOCIATION DES CANADIAN CLUBS (Voir également le texte annexé au Mémoire: "The Story of a National Movement."

FONDATION: En 1892, à Hamilton, Ont.

MEMBRES: 35,000 membres répartis en 73 clubs.

BUT: "Stimuler l'intérêt envers les affaires publiques par tout le Canada et cultiver ainsi l'attachement aux institutions canadiennes."

MOYEN D'ACTION: la conférence.

CONFIDENTIAL

BACKGROUND PAPERS

Brief #: 750-413
Association of Canadian Clubs
MONTREAL

A. INFORMATION ON ORGANIZATION

1. MEMBERS

a) Founded in 1893

b) 35,000 members in 73 Clubs

c) Meet at intervals to hear prominent speakers

2. OBJECTIVES

a) To stimulate interest in public affairs, especially in Canada.

b) To cultivate an attachment to Canadian institutions.

3. PREPARATION OF BRIEF

a) A Committee of three: Dr. Wilder Penfield, Mr. Allan Magee, and Mr. Eric W. Morse.

b) Dr. Penfield - O.M., C.M.G., M.B., B.Litt., B Sc., D.Sc., F.R.S.
- Director of Montreal Neurological Institute
- Born Spokane, Washington, 1891
- Rhodes Scholar 1914, 1919
- Post-graduate studies Harvard, Edinburgh, London, Spain

c) Mr. Allan Magee - C.B.E., Q.C.
- Director Dominion Rubber Company
- Director, Confederation Life Association
- Chairman of the Board, Zellers
- Executive Committee, Texaco of Canada
- Born London, Ontario 1881
- Called to the Bar 1905
- Liberal Party Member

d) Mr. Eric Morse - M.A.
- Born 1904
- Educated Trinity College, Queen's University (in Political Science and History)
- Was National Secretary, United Nations Association.

B. QUESTIONING OF WITNESS(ES)

1. PROGRAM AND LIAISON SECTION

p.2, point 4. (1) Was there a systematic method - such as a standard questionnaire - from which you developed your Brief, which as you say "is supported by a group of Canadians drawn from across the country"?

Recomm. re Biling. (2) Re: "Bilingualism as a constitutional safeguard". How can bilingualism be a constitutional safeguard, when many people are asking that the constitution safeguard bilingualism?

Ibid. (3) Re: "public servants in appropriate areas should be bilingual."
What do you consider would be "appropriate areas"?

p.4 (4) Re: "minority language groups have one economic spur..." Is this valid for Canada? Are immigrants, say, from Italy, economically stimulated to be bilingual... ie. Engliah and French?

Ibid. (5) Re: "Education is the answer ... facing Canada".
a) To what internal problems are you referring?
b) How do you consider education would solve them?
c) What particular aspect of education?

p.4 para 7(d) (6) Quelles conditions rendraient ces échanges d'étudiants fructueux?

p.4-5 (7) Do you suggest any legislative action be taken on the provincial level, or the federal level, to implement your recommendations (7 (a), (b), (c), (d))?

p.5-6 (8) You mention that "The Royal Commission seems to accept the fact that Canada is a bicultural country".
But: the terms of reference:- "to inquire into and report upon the existing state of bilingualism and biculturalism in Canada" - and - "taking into account the contribution made by the other ethnic groups to the cultural enrichment of Canada and the measures that should be taken to safeguard that contribution".
We are not "supporting one race stock only"- as you mentioned might be the case on page 6 of your Brief.

p.6 (9) Re: "No Canadian handicapped ... promotion or education".
a) Is it your belief that the country should be bilingual in character? - that nevertheless it should be multicultural in its social pattern, at the same time "placing the two founding races in special position"?

b) What is "the special position"?

Ibid.

(10) What purpose do you feel the "French-speaking cultural unit" should play in the preservation of our Canadian identity?

Ibid.

(11) You close your recommendations by saying that "the solution ... lies mainly at several levels in the educational structure".

a) Why do you mention only the improvement of education for the young?

b) Would you feel inclined to support educational programs at, say, the adult level - which could be embarked upon as partial solution to the problem?

NO.: 780-809

TITLE: Brief submitted by

AUTHOR: "Les Amis de la Langue Française"

Calgary, Alta.

Brief of 3 pages ; 6 recommendations

REMARKS OF ANALYST:

This concise brief finds that "education represents the major problem in Bilingualism". It asserts that the principal obstacle to the full recognition of French as an official language lies at the provincial level. The authors do not suggest that legislation can reduce prejudice. However, action by the federal government is recommended to make knowledge of French a compulsory qualification in the administrative grades of the Civil Service and for commissioned rank in the Armed Forces. Provincial education systems would thus be compelled to take cognizance of the need for French instruction on pain of closing the opportunity for federal careers for their pupils.

Various steps are recommended for improving the quality of French instruction.

ATT.: RESEARCH

- Verify Irish experience with bilingualism in Civil Service -P.1
- Verify need for knowledge of URDU by English-speaking officers in pre-1947 Indian Army -P.1
- Verify German and English experience with utilitarian language courses for military forces -P.2
- Verify assertion that French-Canadian teachers are not anxious to participate in teacher exchange programs. -P.3

TABLE OF CONTENTS:

		PAGES
6 RECOMMENDATIONS:	- French as qualification for federal career	1(para.1)
	- Early start for teaching of French	2(para.5)
	- Utilitarian language courses for adults	2(para.7)
	- Teaching of other subjects in French	2(para.8)
	- Teacher exchange program with France	3(para.10)
	- Relax need for retraining French teachers before granting credentials	3(para.10)
BRIEF		1-3

780-809

Submitted by

"LES AMIS DE LA LANGUE FRANCAISE"

3423 Fifth Avenue N.W.

Calgary, Alberta.

24th June, 1964.

PART I

1. While we do not suggest that legislative or other action by either the Federal or Provincial Government can in itself do anything to reduce the prejudice which undoubtedly exists to some extent at least among a considerable proportion of English-speaking Canadians, we submit that the Federal Government at least can do more than it is now doing to promote acquaintance with the French language among the English-speaking part of the population of this country. For instance, in a bilingual country it should be a qualification for entry to the Administrative grades of the Civil Service, and to commissioned rank in the armed forces, to attain matriculation standard in whichever of the two languages of Canada is not the mother tongue of the individual concerned. Once such standards were imposed by the Federal Government, those Provinces whose educational systems do not at the present time take bilingualism seriously (and it would be a very bold person who denied that there are such Provinces) would have to improve their standards in this regard, under pain of disqualifying their pupils from careers in the Government service at any but a subordinate level if they did not. We submit also that such a reform can be justified on grounds of efficiency quite apart from the effect, which it would also have, of remedying a just grievance of the French speaking part of our nation. Without such a modicum of bilingualism, it is quite obvious that the administration of French and English Canada, and the command of French and English speaking troops, cannot be integrated, and that in effect Canada has two civil services and two separate armies. Nor do we think that the effort needed to achieve such a standard of bilingualism can be described as excessive. If Ireland can (as it has done) impose bilingualism in its Civil Service, and if the pre-1947 Indian Army could (as it did) compel English-speaking officers, with no previous acquaintance with any Asiatic language, to acquire a certain proficiency in Urdu, it surely cannot be said that to achieve bilingualism is beyond the ability of the average Canadian senior Civil Servant or Army officer.

2. We think it is fair to say that the Federal Government gives at least the appearance of attempting to recognize the French language as an official

language in Canada; but the same, in our opinion, can not be said of many Provincial Governments. It is not a matter of Cabinet Ministers speaking French - though that would certainly help - but of doing away with the impression that the French language is regarded as a nuisance, to be tolerated, if that, within narrow limits. Some Provincial authorities, indeed, indicate by their conduct that they do not consider it inimical to the general welfare of the nation to insult the French culture. It is this more than anything else that foments disharmony and causes the French-speaking Canadian, in Western Canada at any rate, to feel that he is not getting the equal treatment to which justice alone, quite apart from the Quebec Act or the Articles of Confederation, entitles him.

PART II

3. We unanimously agree in our association, that education represents the major problem in bilingualism. Although French is taught for three or more years in our schools, most of the students complete the course without being able to converse or understand anyone except their instructor. We feel that the fault lies in both the curriculum and the method of instruction.

4. French is taught as a subject unrelated to real life and natural environment. The students are usually introduced to it too late; and instead of it being a part of their life, they are taught to analyse, inspect, disect it without actually making it a living subject.

5. To help improve bilingualism, we would suggest that French be started at the Grade 1 level in the form of a play period where all games and songs are introduced through the medium of the French language. Let the child learn that the language is a means of expression. Let him experiment and express himself aloud. The emphasis at this time should be on oral French.

6. Experiments in Europe have shown that children at this age can be successfully taught three or four languages by identifying the language with the teacher.

7. A basic language course has been successfully taught to adults for utilitarian purposes. Two examples of this are German instruction for military forces during the second world war and English instruction to NATO forces to enable them to receive flying instructions here in Canada. Why could not a basic utilitarian language course be presented to our students in Grades 4, 5 and 6 to enable them to study some of their courses in French?

8. A language must be practiced and used as a means of expression. Therefore, we recommend that instruction in some subjects be given in French.

9. Then, when the student is able to think, converse, and understand French, television and radio programs should whet his appetite for increased learning.

10. The source of supply of good French teachers has always been limited. The program that we suggest would require teachers fluent in French; therefore, we propose that an extensive teacher exchange system be negotiated with France (we have been told that the French Canadian teachers are not anxious to participate in such an exchange) and that teachers with French teaching credentials be granted teaching certificates without the necessity of prolonged re-training.

Submitted by

"Les Amis de la Langue Francaise"

3423 Fifth Avenue N.W.

Calgary, Alberta.

A. de Leyssac, President.

Derek P. Maguire, Vice-president.

750-537

The Alliance Française de Toronto has for many years organized lectures in the French language and makes an important contribution to the culture of the city.

Membership has grown to almost two hundred and increasing numbers of visitors have been welcomed to its meetings. Members come from many walks of life: the universities, the professions, commerce and industry. The bond between them is a deep interest in the French language.

The Alliance Française fills a definite need and completes the wide range of French activities now available in Toronto. In particular, it caters for those who have taken a formal course of study in the language.

The Alliance Française respectfully submits that one of the great needs in the Toronto area is a French language library. For want of a centre, the extensive collection of French books owned by the Alliance Française de Toronto must be spread out over the whole Toronto Public Libraries system. While we appreciate this service, it obviously leaves much to be desired. A centrally located French library would be a great asset to the metropolitan area.

750-537

L'Alliance Française de Toronto organise, depuis de nombreuses années, des conférences en français et contribue d'une façon importante aux activités culturelles de la ville.

Le nombre des membres a augmenté jusqu'à compter près de deux cents, et un auditoire de plus en plus nombreux se fait accueillir aux réunions. Les membres sont puisés d'un monde varié: des universités, des professions, du commerce et de l'industrie. Le lien qui les attache est le profond intérêt qu'ils ont tous pour la langue française.

L'Alliance Française remplit un rôle essentiel et tient une place importante parmi les diverses activités françaises qui existent à présent à Toronto. En particulier, elle pourvoit aux besoins de ceux qui ont sérieusement suivi l'étude de cette langue.

L'Alliance Française soumet respectueusement qu'il manque à Toronto une bibliothèque de langue française. Faute d'un centre, la collection extensive de livres français appartenant à l'Alliance Française de Toronto doit être distribuée parmi les nombreuses succursales de la Bibliothèque Publique de Toronto. Bien que ce service soit apprecié, il est évident qu'il laisse beaucoup à désirer. Une bibliothèque française avec des locaux centraux serait d'un bienfait inestimable à la région métropolitaine.

CA1 E1

BRIEF SUBMITTED TO THE ROYAL COMMISSION
ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM

SOME FACTS

Miss Meta Cheves Allen
54, rue Ste-Ursule
Québec 4, P. Q.

1. When the population of Ontario was 10,000, 7,000 were Yankees. The English were high Class or, so they thought. There was Governor Simcoe and aides-de-camp, officers in the army, High clergy of the Anglican Church and some rich English people who expected to make money in importation of necessities for themselves and for the pioneers. As in England, they considered education was not for the common people. They did not want schools for them and the Yankees spoke an abominable language. So, if we have a splendid educational system in Ontario it was by no means due to the English. It was the famous hero in education Egerton Ryerson, an American Methodist, who gave speeches to the different groups of pioneers, published pamphlets and was successful in establishing education for the masses. The German speaking colonists, coming from Pennsylvania, were the best farmers in the beginning. The English Government provided the British immigrants with an English axe which was too short for our trees and another insignificant tool and no seed, or very little or poorly distributed, except for those nearer Kingston. At that time there were very few schools built, very few churches and fewer clergymen but of course many more inns with bar. The Irish Catholics and the Irish Protestants fought in the bars; the roads being rough, the weather cold, they had to stop over night in the inns, so the tavern-keepers made plenty of money with promises of future delivery of planks and grain. There were 3 kinds of money and very little circulating.

2. The above is taken from the two volumes "THE PIONEER FARMER AND BACKWOODS-MAN by Edwin C. Guillet, pub. by The Ontario Publishing Co. Ltd. Distributed by University of Toronto Press - $20.00. These volumes recently published are recommended to be put in the library of every Ontario

school and certainly should be read by the members of your Commission.

3. In 1869, the population of Bruce County (my county) was 41,556. It lost 50% of the population by immigration to the prairie provinces and even to British Columbia. Bruce County, probably more than any other county in Ontario, contributed settlers to Western Canada. (The Paisley Advocate, my village newspaper). The American were penetrating and taking possession. Everyone was offered a quarter section of land practically free on condition that it was developed and occupied for 5 years (even only in the summer) after which they could keep it - or sell it. All possible pressure from Quebec Province was used against peopling this vast territory by Canadians (or Canadiens). If Americans should take possession of it? what matter? England was of the same opinion: not interested. The Canadians from Ontario were, by this time, well-educated. Some took positions in Winnipeg or Vancouver. So if these French-speaking minorities (10%) in the west, it is what Quebec Province wanted.

4. In the 1914 - 18 war - the Canadian army was 267,000 - of this army, from 9 provinces, there were 20,000 French names even with conscription in all provinces. The Germans had the plan of making enough submarines to clear, i.e., torpedo all ships of every nation, - passenger, merchant or warship - therefore closing the ports of Quebec, St.-John, Halifax, etc. and of course New York, New Orleans, etc. It was to be a German oceanic, the Atlantic.

5. The Germans launched this program of building submarines (Br. Intelligence Service) although some German Chiefs were afraid it would make the United States declare war. But it was understood the Americans were not prepared in any way and had no ships for the Atlantic to take their men and munitions across. (Quite true) So, Mr. Churchill supplied the very precious ships to take 1,000,000 Americans across (with no

training and practically no arms or munitions). They ate and trained in France. As the Germans had begun by sinking the passenger ship the Lusitania with many important Americans on board, the U.S.A. had finally declared war. The English had paid them very high profits for munitions bought there but now Mr. Churchill offered them 5 billion dollars of arms and munitions <u>at cost</u> because they couldn't spare ships to bring theirs across the ocean. Result! Their 1st big battle was in the Spring of 1918. Armistice Nov. 1918!!! So Canada defended the whole continent for the Americans and ourselves during the years 1914-15-16-17. The Canadian soldiers overseas did not let the American soldiers forget this. The * army fought for 9 provinces, Newfoundland did more in proportion to population - voluntarily. We did not fight for England but <u>with</u> England and Belgium and France <u>against</u> the Germans. During this time the people of Quebec in general considered it was not their war. They were not to fight <u>for</u> France <u>nor</u> for England. The returned soldiers (veterans) had not a word to say about the unfair showing of Quebec. <u>But they remember</u>. In the last war, by <u>great</u> efforts and conscription in such province they managed to arrive at 1/5. (I think of French Canadians - or for the Province perhaps English-speaking requirements from Montreal included - I don't know). So we have reason to say Canada is our country but we have always insisted that all Canada belongs to French-speaking Canadians as well. No people in the world will renounce 7/8 of their country as a gift to the other citizens! We English-speaking Canadians <u>have to</u> speak English or the whole country would be starving and unemployed. In the case of a Quebec separated - practically everybody would be obliged to speak English in order to do business with the U.S.A., China, Japan, India, England, Australia, New Zealand and American tourists. This is 'unilingue'? The French businessmen coming here, all speak English - (In English, in Canada, we say

we say 'Perfume' instead of 'Scent' as in England).

6. We English-speaking or French-speaking Canadians (especially in New Brunswick and other provinces) do not want to see our country 'sectioned' or Balkanized into a set of associated States. Can the antagonism be even measured? We English-speaking Canadians have not vengeance or rancour but resentment and antagonism, we have and could keep for over a hundred years. Result - immigration and customs officers all round - every boat, motor car and tram inspected at boarders as in Windsor, Ont. Absolutely nothing would be said in French to any traveller. Only visitors permitted for a stated time - (plenty of unemployed already) and all others would set immigrant treatment. The cost of doubling all these services! Head offices and factories in Quebec Provinces would have to enlarge their factories in Ontario and elsewhere on account for the customs to pay on Quebec merchandise - and of course, clandestine operations on a big scale - even of European immigrants in the port of Montreal. No more Ontario Government money for teacher students in Laval. No more orders for ships in Lauzon and Sorel - The wheat (by antagonism) would pass by Churchill and American ports and railways - Why the new elevators in Montreal? Now, Quebeckers are received amicably everywhere they go - so there would be an influx of refugees from this province everywhere - of course to the U.S.A. if they started soon enough before the gates would be closed, why does nobody speak about antagonism?

7. The U.S.A. would not be in sympathy with the secession of Quebec, they still haven't cured the antagonism after 100 years caused by the secessionists in that country. Personally, although I am bilingual, I would never speak a word of French to anybody from Quebec except to my many good friends - It is understood I should be living elsewhere.

8. Perhaps Mr. Dunton could explain why the announcers at CBC - Ottawa and Montreal persisted in calling the Queen of Canada - la 'reine d'Angleterre' on her last Official visit and tour. I sent a telegram to C.B.C. they continued the last - enthusiastic yes - but Ottawa and Montreal! That's a fine way to undermine the loyalty of a people - F.L.Q. and A.L.Q. and the rest who speak of a 'foreign' Queen etc ad nauseam (spelling?)

9. Could someone please inform the Montreal Star that the citizens of Canada are Canadians. Up to this week. We are English and the French-speaking are French. So where are the Canadians and Canadiens? Enclosed a clipping from that paper from several years ago but this week I saw the same thing - Editorial page, I think.

Yours sincerely,

(Miss) Meta Cheves Allen
(Sorry to be in such haste)

* Every member of the Commission (in my opinion should read - Canadian Expeditionary Force 1914 - 1919 - copies entirely in English or entirely in French. Queen's Printer - many many official photographs and and much documentation - price $6.00 -

NO.: 740-256

TITLE: Brief submitted to the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism.-

CA1 E

AUTHOR: Miss Meta Cheves Ailen
54 rue Ste-Ursule
Quebec 4, P.Q.

Brief of 5 pages ; no recommendation

REMARKS OF ANALYST: This personal brief expresses the following opinions among others:

- The public education system of Ontario is not due to the English but rather to an American Methodist by the name of Egerton Ryerson.
- We, the English speaking Canadians, have to speak English or the whole country would be starving and unemployed.
- Quebec, separated, would have to speak English to do business with other countries.
- We English Canadians, do not want to see our country "sectioned" or Balkanized.
- "We English speaking Canadians have not vengeance or rancour, but resentment and antagonism, we have and could keep for over a hundred years."
- We are all Canadians and Quebecers should be proud of it.-

ATT.: RESEARCH

- On reducing of Bruce County's population in 1896 ---------- 2
- On proportion of French Canadian in the Army for WWI ---------- 2
- On opposition of Quebec to peopling of the prairies and British Colombia ---------- 2

The Story of a National Movement

By Eric W. Morse

This is the story of a national movement — how it began in the nineties, what it was designed to do, and how it has had to change its methods since to meet a vastly changed Canada.

It all started with a resolution passed at a public meeting in Hamilton, Ont. in February 1893, the prime mover of which was a young Canadian, Charles R. McCullough. Within fifteen years the movement had spanned the country.

To appreciate the significance of the birth of Canadian Clubs, one has to recall that Canadian sentiment and even national awareness in the 1890's were at a very low ebb. Canada, outside Quebec, was peopled with expatriated Irishmen more militant than the Irish, Scots more rabid than the Scots, and Englishmen more English than those in the "Old Country". Not many thought of themselves as Canadians. In those days for someone from the Heart of Empire to call himself a Canadian would have been comparable with having a British resident of India call himself an Indian. As Professor A. R. M. Lower wrote of this period: "Never before or since has Canada reached so low a state; never has there been so little evidence of national spirit." The purpose of Charles McCullough, Sanford Evans, and the other bright young men associated with them, was to organize a Canadian forum for the discussion of Canadian issues and the creation of a distinctively Canadian outlook. There were, they said, St. George's Societies, St. Andrew's Balls, St. Patrick's Days, St. Jean Baptiste Associations. It was high time to have a *Canadian* Club.

The initiating resolution read:

"It is, in the opinion of this meeting, a fit and proper time to take definite steps, however humble, to deepen and widen the regard of Canadians for their land of birth or adoption and to increase their interest in matters affecting the welfare of their country.

"Be it, therefore, resolved that this meeting proceed to the organization of a society to be known as *The Canadian Club,* having for its objects the encouragement of the study of the history, literature, and resources of Canada, the recognition of native worth and talent, and the fostering of a patriotic Canadian sentiment."

And so the Canadian Club got started. It was not long before many, especially of the younger Irish, Scots, and Englishmen in Canada began to sense for the first time a new loyalty, to the country of their adoption.

Symbols and trappings were not overlooked at the early meetings. The *Hamilton Spectator* reported on the decorations for the first big meeting, on March 23, 1893: "At the head of the room, behind the chairman's seat were two great Canadian flags gracefully draped, with the arms of the Dominion, elaborately wrought on a large shield, against them. At the opposite end of the room there were also Canadian flags, hanging curtain-wise. On the side walls were fixed shields bearing the arms of the seven provinces of the Dominion, emblazoned in warm colors. On the wall, halfway down the room, hung a gigantic moose skin, with the Dominion arms, cunningly carved in wood, resting on it; and opposite to it, against a Union Jack hung the skin of an immense cinnamon bear, head-downward, the wide-open mouth grinning savagely at the company. The skins of several Canadian wolves, with the heads intact, hung on the walls like trophies of the chase."

National Spread

The founders of the Canadian Club early foresaw the movement as becoming national. Support for this was voiced in the press. The *Toronto Globe* said in an editorial in March 1893: "The revival of the national sentiment is again becoming popular, as evinced by the successful dinner given by the new Canadian Club of Hamilton. The time has now come when many of these Clubs ought to be organized all over the Dominion, making the national sentiment paramount in the hearts of the young men, and killing in the bud any attempt to foster on our soil Old-Country feuds of racial, religious or other origins". However, it was not until 1897, that a second Canadian Club was organized, in Toronto, by Mr. Sandford Evans. There was in Toronto at first a good deal of suspicion even opposition, towards this dangerous evidence of the new "nationalism" — especially since the early speeches "did not err on the side of imperialism". The next surviving Canadian Club to be formed was at Ottawa in 1903. By the end of 1907, nearly thirty Canadian Clubs had been organized, from coast to coast (including two new Women's Canadian Clubs in Montreal and Winnipeg).

The movement was now under way. In 1909, at Montreal, there was organized the Association of Canadian Clubs, which became formally incorporated by Act of Parliament in 1939. Its purpose as expressed in the Act was: *"To foster throughout Canada an interest in public affairs and to cultivate therein an attachment to Canadian institutions".*

The aim was clear. The means adopted was primarily the lecture. There was among the isolated communities of Canada — even the big cities — an insatiable appetite, not for oratory as such, but to hear competent speakers from other parts of Canada and from other countries discuss national and international issues. Perhaps only a country as big and as sparsely populated as Canada could feel such a lack: one hardly thinks of having French Clubs in France, or Mexican Clubs in Mexico. The Canadian Club in this sense uniquely supplied a natural Canadian need.

A Half-Century of Change

Canada has changed vastly in the fifty years since the Canadian Club movement began its spread.

The nation has changed. The pendulum has swung from almost total national apathy, some people think, to the extreme of chauvinism.

The Canadian city has changed. Where before the first world war about a third of Canadians were urban, today about two thirds are. The big city has grown to a point

(Over)

where decentralization has begun to set in. This has affected the facility for holding brief luncheon meetings.

Above all, Canadians since the horse-and-buggy days have changed their social habits: TV, hockey, curling, and a host of associations — cultural, athletic, and professional — clamour for people's time. The Canadian community has passed the saturation point in organization. (A town of 10,000 took a recent census which disclosed 285 local organizations). Canadians feel less isolated and also serious-minded.

Has all this robbed Canadian Clubs of their *raison d'être ?* Far from it. The changed Canadian scene has, however, affected both what we are contending against and our method of operating.

In the 1960's, as compared with the 1890's, we are contending against colonial-mindedness in Canada only to a small degree. It is not so much now emotional ties across the Atlantic that are a threat to Canadian identity as are cultural influences from across the border. As the Rt. Hon. Vincent Massey told a Canadian Club in 1959: "No other nation has grown up as we have: a thin line of settlements hung along the border of a big nation. We still, I believe, have to make a conscious effort to make up our own minds about our own problems".

An Informed Opinion on World Affairs

One of our problems, of increasing importance, is Canada's place in world affairs, her policies, her commitments. Canada occupies a position in the world's councils out of all proportion to her mere population. This reputation cannot be sustained without an alert and informed public opinion at home. Canadian Clubs, recognizing this fact, have about half their speakers on international matters which affect Canada.

On an opposite front, inside the country, Canadian national sentiment and awareness — particularly in a country of our geographical spread — are assailed by provincialism. Some provincial sentiment, such as that to be found in Newfoundland, Quebec, or B.C., is understandable, even laudable. However, unless people can at the same time be good Canadians, knowing what is going on outside their province, and aware of what they have in common with other Canadians, then provincialism could descend to mere parochialism. Canada is still a string of *sub*-nations: the Maritimes, Quebec, Ontario, the Prairies, B.C.; and, Canadian geography being what it is, it will take years for this gristle to firm into bone.

Canadian Club members may legitimately feel that they belong to more than a local Club entertaining themselves with occasional speakers. They are part of a national movement, 37,000 strong, dedicated solely to preserving a Canadian identity against considerable outside pressure, to informing Canadians about Canada's part in world affairs, and to broadening Canadians' horizons.

Since speakers are still the principal means of achieving our objectives, and the best speakers demand the biggest audiences, Canadian Clubs welcome members to come and just sit. Good works and money-raising are left to the host of worthy causes present in every Canadian community. Nevertheless, it would give a false, purposeless, picture to say that Canadian Clubs did nothing but listen to speakers. A good Canadian Club perfoms a "watch-dog" function, assisting, or nudging into action, other organizations where there is some obvious, local violation of our objectives. Local historic sites that are neglected yet have a national significance have been marked by various Canadian Clubs. Free classes in basic English for new Canadians have been provided. Exhibits of Canadian art have been organized. Citizenship ceremonies are regularly attended by Canadian Club representatives in some cities. These are only a few examples.

Meeting Modern Needs

Canadian Clubs have had to modify their methods of operating. To face the fierce competition for people's time, the number of meetings per year has been reduced in most Canadian Clubs to about seven — once a month while there are no leaves on the trees. This reduction in itself has placed stress on the quality of the speaker. And to meet the competition of the host of other organizations clamouring for speakers, Canadian Clubs in all but the big cities have *pooled* their audiences — men and women meeting as a mixed, evening group, and broadening into a district or county Club, drawing from up to a dozen adjacent communities.

We can congratulate ourselves on our good fortune in having in our hands, in running order, a machine which (though invented seventy years ago) is a ready answer to an important Canadian need. The work of nation-welding in Canada is essentially a form of adult education, an intellectual leavening. As such, it is intangible and undramatic. This automatically removes it from the scope of the mass media. To the press, TV, and radio, which have to sell to a public demand, a snarl is news — but a smile is not; a fist is news, but not an outstretched hand. Mass media have to deal in the sensational, the speculative, the sententious. Canadian Clubs feel that their job is to bring distinguished Canadian speakers, unscreened by reporters, "interpreters", and commentators, into direct contact with the biggest and best audiences which can be assembled in all the main communities across Canada. Though the direct-contact technique limits the number of Canadians we can approach, nevertheless by working among the natural leaders of opinion Canadian Clubs multiply and relay the effects.

Over the sixty years since the turn of the century, there is no way of weighing how much a thousand speeches a year on Canadian Club platforms have contributed to helping to awaken a sense of Canadian identity and unity. This work is far from finished.

The Story of a National Movement

By Eric W. Morse

This is the story of a national movement — how it began in the nineties, what it was designed to do, and how it has had to change its methods since to meet a vastly changed Canada.

It all started with a resolution passed at a public meeting in Hamilton, Ont. in February 1893, the prime mover of which was a young Canadian, Charles R. McCullough. Within fifteen years the movement had spanned the country.

To appreciate the significance of the birth of Canadian Clubs, one has to recall that Canadian sentiment and even national awareness in the 1890's were at a very low ebb. Canada, outside Quebec, was peopled with expatriated Irishmen more militant than the Irish, Scots more rabid than the Scots, and Englishmen more English than those in the "Old Country". Not many thought of themselves as Canadians. In those days for someone from the Heart of Empire to call himself a Canadian would have been comparable with having a British resident of India call himself an Indian. As Professor A. R. M. Lower wrote of this period: "Never before or since has Canada reached so low a state; never has there been so little evidence of national spirit." The purpose of Charles McCullough, Sanford Evans, and the other bright young men associated with them, was to organize a Canadian forum for the discussion of Canadian issues and the creation of a distinctively Canadian outlook. There were, they said, St. George's Societies, St. Andrew's Balls, St. Patrick's Days, St. Jean Baptiste Associations. It was high time to have a *Canadian* Club.

The initiating resolution read:

"It is, in the opinion of this meeting, a fit and proper time to take definite steps, however humble, to deepen and widen the regard of Canadians for their land of birth or adoption and to increase their interest in matters affecting the welfare of their country.

"Be it, therefore, resolved that this meeting proceed to the organization of a society to be known as *The Canadian Club,* having for its objects the encouragement of the study of the history, literature, and resources of Canada, the recognition of native worth and talent, and the fostering of a patriotic Canadian sentiment."

And so the Canadian Club got started. It was not long before many, especially of the younger Irish, Scots, and Englishmen in Canada began to sense for the first time a new loyalty, to the country of their adoption.

Symbols and trappings were not overlooked at the early meetings. The *Hamilton Spectator* reported on the decorations for the first big meeting, on March 23, 1893: "At the head of the room, behind the chairman's seat were two great Canadian flags gracefully draped, with the arms of the Dominion, elaborately wrought on a large shield, against them. At the opposite end of the room there were also Canadian flags, hanging curtain-wise. On the side walls were fixed shields bearing the arms of the seven provinces of the Dominion, emblazoned in warm colors. On the wall, halfway down the room, hung a gigantic moose skin, with the Dominion arms, cunningly carved in wood, resting on it; and opposite to it, against a Union Jack hung the skin of an immense cinnamon bear, head-downward, the wide-open mouth grinning savagely at the company. The skins of several Canadian wolves, with the heads intact, hung on the walls like trophies of the chase."

National Spread

The founders of the Canadian Club early foresaw the movement as becoming national. Support for this was voiced in the press. The *Toronto Globe* said in an editorial in March 1893: "The revival of the national sentiment is again becoming popular, as evinced by the successful dinner given by the new Canadian Club of Hamilton. The time has now come when many of these Clubs ought to be organized all over the Dominion, making the national sentiment paramount in the hearts of the young men, and killing in the bud any attempt to foster on our soil Old-Country feuds of racial, religious or other origins". However, it was not until 1897, that a second Canadian Club was organized, in Toronto, by Mr. Sandford Evans. There was in Toronto at first a good deal of suspicion even opposition, towards this dangerous evidence of the new "nationalism" — especially since the early speeches "did not err on the side of imperialism". The next surviving Canadian Club to be formed was at Ottawa in 1903. By the end of 1907, nearly thirty Canadian Clubs had been organized, from coast to coast (including two new Women's Canadian Clubs in Montreal and Winnipeg).

The movement was now under way. In 1909, at Montreal, there was organized the Association of Canadian Clubs, which became formally incorporated by Act of Parliament in 1939. Its purpose as expressed in the Act was: *"To foster throughout Canada an interest in public affairs and to cultivate therein an attachment to Canadian institutions".*

The aim was clear. The means adopted was primarily the lecture. There was among the isolated communities of Canada — even the big cities — an insatiable appetite, not for oratory as such, but to hear competent speakers from other parts of Canada and from other countries discuss national and international issues. Perhaps only a country as big and as sparsely populated as Canada could feel such a lack: one hardly thinks of having French Clubs in France, or Mexican Clubs in Mexico. The Canadian Club in this sense uniquely supplied a natural Canadian need.

A Half-Century of Change

Canada has changed vastly in the fifty years since the Canadian Club movement began its spread.

The nation has changed. The pendulum has swung from almost total national apathy, some people think, to the extreme of chauvinism.

The Canadian city has changed. Where before the first world war about a third of Canadians were urban, today about two thirds are. The big city has grown to a point

(Over)

where decentralization has begun to set in. This has affected the facility for holding brief luncheon meetings.

Above all, Canadians since the horse-and-buggy days have changed their social habits: TV, hockey, curling, and a host of associations — cultural, athletic, and professional — clamour for people's time. The Canadian community has passed the saturation point in organization. (A town of 10,000 took a recent census which disclosed 285 local organizations). Canadians feel less isolated and also serious-minded.

Has all this robbed Canadian Clubs of their *raison d'être ?* Far from it. The changed Canadian scene has, however, affected both what we are contending against and our method of operating.

In the 1960's, as compared with the 1890's, we are contending against colonial-mindedness in Canada only to a small degree. It is not so much now emotional ties across the Atlantic that are a threat to Canadian identity as are cultural influences from across the border. As the Rt. Hon. Vincent Massey told a Canadian Club in 1959: "No other nation has grown up as we have: a thin line of settlements hung along the border of a big nation. We still, I believe, have to make a conscious effort to make up our own minds about our own problems".

An Informed Opinion on World Affairs

One of our problems, of increasing importance, is Canada's place in world affairs, her policies, her commitments. Canada occupies a position in the world's councils out of all proportion to her mere population. This reputation cannot be sustained without an alert and informed public opinion at home. Canadian Clubs, recognizing this fact, have about half their speakers on international matters which affect Canada.

On an opposite front, inside the country, Canadian national sentiment and awareness — particularly in a country of our geographical spread — are assailed by provincialism. Some provincial sentiment, such as that to be found in Newfoundland, Quebec, or B.C., is understandable, even laudable. However, unless people can at the same time be good Canadians, knowing what is going on outside their province, and aware of what they have in common with other Canadians, then provincialism could descend to mere parochialism. Canada is still a string of *sub*-nations: the Maritimes, Quebec, Ontario, the Prairies, B.C.; and, Canadian geography being what it is, it will take years for this gristle to firm into bone.

Canadian Club members may legitimately feel that they belong to more than a local Club entertaining themselves with occasional speakers. They are part of a national movement, 37,000 strong, dedicated solely to preserving a Canadian identity against considerable outside pressure, to informing Canadians about Canada's part in world affairs, and to broadening Canadians' horizons.

Since speakers are still the principal means of achieving our objectives, and the best speakers demand the biggest audiences, Canadian Clubs welcome members to come and just sit. Good works and money-raising are left to the host of worthy causes present in every Canadian community. Nevertheless, it would give a false, purposeless, picture to say that Canadian Clubs did nothing but listen to speakers. A good Canadian Club perfoms a "watch-dog" function, assisting, or nudging into action, other organizations where there is some obvious, local violation of our objectives. Local historic sites that are neglected yet have a national significance have been marked by various Canadian Clubs. Free classes in basic English for new Canadians have been provided. Exhibits of Canadian art have been organized. Citizenship ceremonies are regularly attended by Canadian Club representatives in some cities. These are only a few examples.

Meeting Modern Needs

Canadian Clubs have had to modify their methods of operating. To face the fierce competition for people's time, the number of meetings per year has been reduced in most Canadian Clubs to about seven — once a month while there are no leaves on the trees. This reduction in itself has placed stress on the quality of the speaker. And to meet the competition of the host of other organizations clamouring for speakers, Canadian Clubs in all but the big cities have *pooled* their audiences — men and women meeting as a mixed, evening group, and broadening into a district or county Club, drawing from up to a dozen adjacent communities.

We can congratulate ourselves on our good fortune in having in our hands, in running order, a machine which (though invented seventy years ago) is a ready answer to an important Canadian need. The work of nation-welding in Canada is essentially a form of adult education, an intellectual leavening. As such, it is intangible and undramatic. This automatically removes it from the scope of the mass media. To the press, TV, and radio, which have to sell to a public demand, a snarl is news — but a smile is not; a fist is news, but not an outstretched hand. Mass media have to deal in the sensational, the speculative, the sententious. Canadian Clubs feel that their job is to bring distinguished Canadian speakers, unscreened by reporters, "interpreters", and commentators, into direct contact with the biggest and best audiences which can be assembled in all the main communities across Canada. Though the direct-contact technique limits the number of Canadians we can approach, nevertheless by working among the natural leaders of opinion Canadian Clubs multiply and relay the effects.

Over the sixty years since the turn of the century, there is no way of weighing how much a thousand speeches a year on Canadian Club platforms have contributed to helping to awaken a sense of Canadian identity and unity. This work is far from finished.

Association of Canadian Clubs, Box 654, Station B, Ottawa.

780-821
Alberta Bilingual Teachers asso

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

CA1 Z 1
-63B22

GOUVERNEMENT DU CANADA

MEMOIRE PRESENTE PAR

L'ASSOCIATION DES EDUCATEURS BILINGUES DE L'ALBERTA

Secrétariat : Saint-Paul, Alberta

1964

Commission royale d'enquête

sur le bilinguisme et le biculturalisme

GOUVERNEMENT DU CANADA

MEMOIRE PRESENTE PAR

L'ASSOCIATION DES EDUCATEURS BILINGUES DE L'ALBERTA

Secrétariat : Saint-Paul, Alberta

1964

RECOMMANDATIONS

I. Que le gouvernement fédéral fasse tout en son pouvoir pour assister les provinces dans la mise en pratique des recommandations de la Commission Royale d'Enquête sur le Biculturalisme et le Bilinguisme.

II. Que le gouvernement fédéral invite les provinces à traiter les minorités de langue française avec autant d'équité que le Québec en démontre à l'endroit de la minorité de langue anglaise.

III. Que le gouvernement fédéral cherche à faire amender, si nécessaire, l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique afin de garantir sans équivoque possible, à travers tout le Canada, les droits des deux langues et des deux cultures principales.

IV. Que le gouvernement fédéral fasse les démarches nécessaires pour stimuler chez les citoyens une attitude positive envers le bilinguisme, en portant une attention spéciale à l'exemple que pourraient donner le Parlement, le fonctionnarisme et les moyens de communications.

V. Que l'on respecte l'existence, et que l'on encourage le développement, des langues et des cultures des autres groupes ethniques du Canada.

VI. Que le gouvernement fédéral favorise les travaux de recherche dans le domaine de l'acquisition de la seconde langue officielle; que le gouvernement fédéral aide financièrement à l'application des découvertes résultant de ces travaux.

VII. Que le gouvernement fédéral recommande fortement au ministère de l'Education de l'Alberta d'établir les services d'un coordinateur compétent de l'enseignement du français aux élèves de langue française. Ce coordinateur serait particulièrement chargé de collaborer à la préparation des cours de français de l'A.E.B.A., et de visiter les classes où se donnent ces cours.

VIII. Que le gouvernement fédéral invite le ministère de l'Education de l'Alberta de faire en sorte qu'à tous les niveaux du primaire et du secondaire les étudiants de langue française, et les autres qui le désirent, puissent recevoir une demi-journée d'enseignement en français, et que les matières enseignées dans cette langue soient considérées exactement de la même façon que les mêmes matières en anglais.

IX. Que le gouvernement fédéral s'emploie dans toute la mesure du possible à encourager, à soutenir et même à susciter:

- des travaux de recherche sur toutes les étapes de l'histoire du Canada;
- la parution et la diffusion, dans les deux langues, de périodiques pour le niveau scolaire, qui fournissent une documentation impartiale, et sur les recherches historiques, et sur l'actualité;
- la production et la diffusion à travers tout le pays, et pour tous les niveaux scolaires, de manuels d'histoire du Canada qui, s'alimentant de ces recherches, développent chez les jeunes le respect de toute notre histoire, et la fierté d'avoir à en relever le défi.

X. Qu'en considération de leur apport spécial au pays, les professeurs bilingues puissent jouir de certains avantages: par exemple, de bourses fédérales pour favoriser l'étude des langues et des cultures.

XI. Que le gouvernement fédéral étudie l'opportunité de créer une sorte "d'Institut bilingue" dont les buts seraient de préparer des instituteurs bilingues, de favoriser leurs rencontres et ainsi de coordonner les travaux dans ce domaine.

XII. Que des postes de radio et de télévision de Radio-Canada, de langue française ou de langue anglaise, soient établis partout où le minimum de population le justifie.

XIII. Que toutes les affiches d'ordre publique soient dans les deux langues partout au Canada, afin de démontrer le caractère bilingue du pays.

XIV. Que le gouvernement fédéral invite fortement les compagnies privées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays, à étaler le caractère bilingue du Canada.

L'ASSOCIATION DES EDUCATEURS BILINGUES DE L'ALBERTA

1. L'Association des Educateurs Bilingues de l'Alberta (l'A.E.B.) a été fondée en 1928 sous le nom de l'Association des Instituteurs Bilingues de l'Alberta. En 1946, l'Association a revisé ses constitutions, et depuis, elle prend une ampleur toujours grandissante.

2. Parmi les buts de l'Association, les suivants sont relevés:

   1) De promouvoir le développement professionnel de ses membres en tant qu'instituteurs bilingues.
   2) De propager et d'encourager l'enseignement du français en Alberta.
   3) D'aider à l'application entière et efficace du programme officiel de l'enseignement du français dans les écoles bilingues de l'Alberta.
   4) D'encourager, pour le plus grand bien de notre groupe ethnique en Alberta, les enfants canadien-français de talent à poursuivre des études supérieures.
   5) D'établir un lien entre, d'une part, les instituteurs bilingues et l'A.C.F.A.; d'autre part, entre les instituteurs bilingues et les commissions scolaires, ainsi que les parents.

3. L'Association compte 400 membres répartis en cinq cercles régionaux à travers la province, à savoir, Rivière-la-Paix, Edmonton, Lac-la-Biche, Saint-Paul et Bonnyville. Les membres de l'Association enseignent dans 47 écoles bilingues subventionnées par l'Etat ainsi que dans deux institutions privées, à environ 7,000 élèves.

4. L'Association est régie par un conseil d'administration provincial où siègent les présidents de chaque cercle régional. Deux comités permanents provinciaux coordonnent le travail bénévole des membres. Les fonds proviennent de la cotisation des membres et d'une perception auprès des élèves qui suivent les cours de l'Association.

5. L'Association voit à organiser et à administrer ses cours de français ainsi que le concours de français annuel de l'Association canadienne-française de l'Alberta (L'A.C.F.A.) Au moins cinq fois par année, les membres des cercles régionaux tiennent des réunions pédagogiques. Les "Instituts français" régionaux, qui ont lieu annuellement, et sont reconnus par l'état, aident au développement et à la formation professionnels des éducateurs. Des conférences pédagogiques sont données périodiquement. Les cinq régions tiennent chaque année un festival de la chanson française, et deux régions un concours oratoire. Depuis deux ans, un voyage interprovincial albertain s'organise pour une trentaine d'élèves méritants des écoles secondaires bilingues. En plus, l'Association collabore étroitement avec l'A.C.F.A.

LE FAIT FRANCAIS AU CANADA TEL QUE CONCU PAR L'A.E.B.A.

6. Avant d'entrer dans le corps de son mémoire, l'Association voudrait donner un rapide aperçu de la façon dont elle envisage le fait français actuel au Canada. Les idées suivantes reflètent les opinions communément tenues par nos professeurs telles qu'ils les ont exprimées dans l'enquête qui a été menée au cours de la préparation de ce mémoire.

7. Certains faits doivent être cités. Les Canadiens français, qui composent actuellement le groupe ethnique homogène le plus considérable de ce pays, en ont été les défricheurs et les premiers habitants européens. Loyaux envers leur pays et ses institutions, ils ont toujours grandement contribué à la culture canadienne. Aussi semble-t-il tout à fait naturel qu'ils ne veuillent pas être considérés dans la même situation "qu'une autre minorité"; qu'ils demandent, comme condition de leur épanouissement, plein droit en ce qui regarde l'égalité linguistique et culturelle.

8. Le caractère bilingue spécial au Canada ne fait pas que reconnaître les aspirations du peuple canadien-français; mais encore il distingue notre pays de la république voisine et le préserve de l'influence de l'américanisme. Il semblerait donc fort avantageux de favoriser la nature distinctive dont se réclament les Canadiens de langue française. Par leur communauté de race, de langue, de culture, d'origine, d'histoire et d'idéal religieux, ne forment-ils pas une véritable nation? Nation loyale au pays cependant, comme en témoigne l'histoire. Et c'est dans l'intérêt de l'unité canadienne que l'on demande aux gouvernements tant fédéral que provinciaux, de voir à résoudre les problèmes nombreux et réels qui se posent dans l'établissement de l'égalité linguistique et culturelle. Pour ce qui est des groupes ethniques autres que ceux des deux peuples fondateurs du Canada, on doit les respecter et les encourager. Non seulement y ont-ils un droit naturel, mais ils le méritent par l'apport dont ils enrichissent le pays.

9. Et il semblerait évident que la solution au problème de l'égalité culturelle et linguistique relève surtout de l'éducation considérée soit dans le domaine de l'enseignement, soit dans le domaine des agences de communication.

10. Déjà, de grands pas ont été faits, et l'A.E.B.A. se réjouit des meilleurs rapports qui s'établissent entre les deux cultures canadiennes. Ne faut-il pas reconnaître comme efforts de compréhension les initiatives suivantes: l'introduction, avec les années, de la monnaie, des timbres, et des chèques bilingues; l'accroissement des postes français ou bilingues de la radio et de la télévision; les traductions simultanées au Parlement et les efforts "bilingues" des parlementaires; les services dans les deux langues de plusieurs organismes du gouvernement fédéral; les efforts déployés à rendre justice quant à la promotion des Canadiens français qui, directement ou indirectement, sont au service du gouvernement fédéral; la tentative récente d'adopter un hymne et un drapeau distinctement canadiens.

DEFINITIONS

11. Les mots **bilinguisme et biculturalisme** tels qu'employés dans ce mémoire ont le sens que leur ont donné les professeurs bilingues de l'Alberta lors de l'enquête en préparation du mémoire.

a) Le **bilinguisme** est avant tout la reconnaissance d'égalité entre la langue française et la langue anglaise au Canada, l'application de cette égalité variant dans tel ou tel milieu selon l'importance relative du groupe français ou anglais.

b) Le **biculturalisme** consiste dans la conservation et l'enrichissement des deux expressions principales de la vie au Canada.

c) Une **école bilingue** est une école à majorité de langue française ou anglaise, dans les limites de la province de l'Alberta, où l'on enseigne le cours français de l'A.E.B.A.

d) Un **bilingue** est une personne qui peut s'exprimer dans les deux langues officielles du pays.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EDUCATEURS BILINGUES

12. Dans le domaine du français, l'A.E.B.A. doit être, en quelque sorte, son propre ministère de l'Education. L'A.E.B.A., par son comité du programme, doit organiser les programmes d'études de la première à la douzième année. Elle doit choisir et mettre en vigueur les textes convenables à chaque niveau. En plus, elle doit conduire des recherches et des expériences pour l'amélioration de l'enseignement et pour la revision du programme.

13. La mise en vigueur de son programme oblige l'A.E.B.A., à faire face à certains problèmes. Pour faciliter l'adaptation du programme, l'A.E.B.A. doit considérer la grande variété de la connaissance du français parlé et écrit parmi les élèves. La variété des milieux, allant du milieu exclusivement français jusqu'au milieu exclusivement anglais, influence aussi cette adaptation. De tels problèmes augmentent décidément la difficulté de choisir des textes adaptés aux élèves. Il est donc nécessaire de faire des études sérieuses de ces problèmes. Jusqu'à présent l'Association, à elle seule, n'a pu qu'ébaucher de telles études.

14. Il faut aussi mentionner un problème d'un autre ordre, celui du coût des livres français. Le coût des livres ne rend pas plus agréable la tâche de faire les changements requis pour améliorer le programme français. Il est entendu qu'il faut plusieurs livres pour l'enseignement d'une langue. Le prix d'achat des livres nécessaires à l'enseignement du français est souvent égal au prix de location de tous les autres livres et les parents, naturellement, en déplorent le coût.

15. L'Association voit annuellement à préparer, administrer et corriger les examens écrits du Concours de français de l'A.C.F.A., auprès de 6,500 élèves bilingues. Tâche assez lourde. D'autant plus qu'en 1963-1964, par exemple, en raison des expériences entreprises on a dû préparer jusqu'à trois séries d'examens différents pour chaque année.

16. L'Association organise annuellement un "Institut français" dans trois régions. Certaines difficultés se présentent: le manque de temps pour l'organisation, le manque de spécialistes, le manque d'argent. Parfois, on ne permet pas aux professeurs d'y assister pendant l'heure des classes.

17. L'Association se charge, dans les limites de ses maigres ressources, de se prévaloir des services de spécialistes et de conférenciers, afin d'aider les professeurs à améliorer leur enseignement du français.

18. L'Association organise annuellement le festival de la chanson française pour tous ses élèves et le concours oratoire dans deux régions. Ces deux activités, qui nécessitent un surcroît de travail, permettent de rendre la langue plus vivante et plus active. Il est à noter que l'Association ne reçoit aucun octroi pour l'organisation de ces activités et que leur préparation doit se faire pendant l'heure de français.

19. Pour qu'un noyau d'élèves se rendent compte, d'une façon tangible, de l'existence de la culture française et qu'ils rapportent le fruit de leurs expériences à leurs confrères, l'A.E.B.A. organise, depuis deux ans, le Voyage Interprovincial Albertain (VIA) pour une trentaine d'élèves bilingues de la province. Le voyage est rendu possible grâce à l'assistance du ministère des Affaires Culturelles de la province de Québec.

20. Beaucoup de professeurs ont fait leurs études pré-universitaires à des écoles où l'on n'offrait qu'une heure de français par jour, et ont reçu leur formation professionnelle aux institutions pédagogiques des provinces à majorité anglaise; il n'est donc par surprenant qu' environ la moitié des professeurs eux-mêmes admettent qu'en raison de leurs tournures de phrase et de leur vocabulaire déficient et anglicisé, ils ne se sentent pas compétents pour l'enseignement de la langue française.

21. Cette situation, ajoutée aux autres, ne peut exister sans effets déplorables sur l'enseignement du français. Aussi, l'Association apprécie fortement la création récente, en 1963, du Collège d'Education à Edmonton qui, dorénavant, préparera les professeurs bilingues à l'enseignement du français, selon les conditions spéciales des milieux où se trouvent les élèves bilingues.

22. L'Association estime que l'enseignement du français de l'A.E.B.A., en présence des difficultés décrites, surajoute au travail et aux responsabilités du professeur bilingue et met à l'épreuve toutes ses capacités. Elle considère que le professeur bilingue, présent ou futur, a besoin d'aide et d'encouragement tangibles, comme, par exemple, les bourses d'études fédérales. Les professeurs bilingues croient que la création d'une sorte d'institut bilingue dont les buts sont indiqués à la recommandation #11, s'avérerait un moyen très efficace de formation au bilinguisme.

23. Les problèmes de l'enseignement du français à l'école se trouvent intensifiés par le milieu à prédominance anglaise où vivent les jeunes bilingues de l'Alberta. Au foyer, les parents parlent souvent mieux l'anglais que le français, et la langue de tous les jours est farcie d'anglicismes et d'intonations anglaises. Le peu de français entendu hors du foyer est du même calibre. Les agences de communication - la télévision, la radio, le cinéma, les revues, les journaux, les affiches, les panneaux-réclame - sont presqu'exclusivement en anglais.

24. Par déférence et par nécessité, il suffit de la présence d'une seule personne de langue anglaise, pour que la conversation, les réunions, les sermons, les discours se fassent en anglais.

25. Le jeune bilingue a donc peu de chance de perfectionner sa maîtrise de la langue française, et l'école ne l'aidera guère davantage, surtout à partir de la quatrième année, où il n'aura chaque jour qu'une heure de français. Son vocabulaire français est très limité puisqu'il ne s'étend pas aux autres matières de classe, et que la plupart de ses livres sont en anglais.

26. Etudiants, parents, professeurs, tous attachent une grande importance à la réussite dans les cours du ministère de l'Education, surtout au succès des examens de neuvième et douzième années. Ainsi les cours dont la langue d'instruction est l'anglais éclipsent en importance l'enseignement du français chez les étudiants bilingues.

27. Certains organismes influents dans le domaine de l'éducation se montrent indifférents, et vont même jusqu'à s'opposer à l'enseignement du français, et cette attitude ne peut que nuire au développement du bilinguisme.

28. A cause de tous ces facteurs, le jeune bilingue en vient à manifester vis-à-vis de sa langue et de sa culture une attitude d'indifférence pouvant même aller jusqu'à l'aversion. Il se sent forcément un citoyen de deuxième zone.

TEMPS CONSACRE A L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS

29. D'après ses derniers règlements (1964) le ministère de l'Education permet que l'on enseigne toute la journée, sauf un minimum d'une heure d'anglais oral, aux élèves bilingues des première et deuxième années. En troisième année, deux heures peuvent être consacrées au français. De la quatrième à la neuvième année inclusivement, l'élève bilingue ne peut recevoir qu'une heure de français par jour. Au niveau supérieur, quarante minutes sont de rigeur.

En plus le ministère de l'Education permet aux élèves bilingues de recevoir des explications en français dans les matières autres que le cours de français. Mais le plus souvent, cela ne s'avère possible que dans les classes exclusivement françaises.

30. Un examen des écoles bilingues révèle que plusieurs facteurs contrecarrent les avantages possibles de l'enseignement en français dans les trois premières années, surtout les écoles centralisées. Parmi ces facteurs, il faut relever la présence d'élèves de langue anglaise dans la classe, le manque de professeurs qualifiés à ce niveau, la pression défavorable de la commission ou de l'administration scolaire, et parfois de parents qui n'en voient pas toujours l'utilité et l'importance. Chez plusieurs professeurs, il existe aussi la crainte, fondée ou non, de recevoir des rapports défavorables de l'inspecteur s'ils se montrent trop enthousiastes à l'égard du français.

31. L'enquête faite auprès des professeurs révèle aussi qu'en moyenne, un peu moins d'une demi-journée est consacrée à l'enseignement du français dans les deux premières années, alors que l'acte scolaire permet que l'enseignement pendant toute la journée, sauf une heure, se fasse en français.

32. Les membres de l'A.E.B.A. croient qu'une heure de cours en français par jour de la quatrième à la douxième est nettement insuffisant pour donner une formation et une mentalité françaises à l'élève bilingue. Ils réclament une demi-journée d'enseignement en français. Si l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique doit être amendé pour garantir le privilège de la demi-journée en français, les membres prient le gouvernement fédéral d'entreprendre toutes les démarches nécessaires au changement désiré.

BICULTURALISME

33. Les Franco-Albertains, isolés comme ils le sont, ne réussissent à acquérir qu'une très pauvre culture. Selon le sondage effectué lors de l'enquête environ un tiers seulement des professeurs et un sixième des élèves connaissent les artistes, les écrivains et les peintres canadiens-français. L'établissement de postes de radio et de télévision français s'avère donc d'une urgente nécessité.

34. A cette question de culture se rattache la façon d'enseigner l'histoire du Canada. Le programme, en quantité et en teneur, met en relief le côté anglais de l'histoire, ce qui tend à passer sous silence la participation des Canadiens français à l'histoire du pays. N'est-il pas inévitable que se propage, chez les élèves de langue française, un sentiment d'infériorité? Et ne serait-ce pas tout à fait opportun d'encourager la publication de manuels impartiaux d'Histoire du Canada?

AUTRES DIFFICULTES PROFESSIONNELLES

35. Quoique le nombre des membres de l'A.E.B.A. soit restreint, et que les finances de l'Association soient limités à un budget d'environ $6,000, les professeurs bilingues néanmoins organisent et administrent de façon bénévole, en plus de leur travail régulier, une quantité de services linguistiques et culturels indispensables au maintien du fait français en Alberta.

36. Le manque de surveillance adéquate de l'enseignement du français en diminue l'efficacité. Le ministère de l'Education ne fournit pas d'inspecteurs pour visiter les 350 classes où s'enseigne le français de l'A.E.B.A. Deux visiteurs volontaires bénévoles et à temps partiel, nommés par l'Association Canadienne-française de l'Alberta, visitent brièvement les classes, lorsqu'ils y sont autorisés par les commissions scolaires locales. Dans certaines écoles centralisées, cette visite est tout au plus tolérée, voire même refusée par les autorités. De plus, les visiteurs ainsi choisis ne sont pas toujours qualifiés, et par le fait même, ne jouissent pas toujours de la confiance des professeurs. L'Association constate donc la nécessité d'inspecteurs qui seraient au courant des programmes de l'A.E.B.A., et qui seraient payés par le ministère de l'Education.

CONCLUSIONS

1. L'A.E.B.A. croit que tout citoyen qui désire devenir bilingue doit avoir à sa disposition les moyens nécessaires à cette réalisation.

2. L'A.E.B.A. croit que, de tous les changements que nécessitera l'épanouissement du bilinguisme et du biculturalisme au pays, les plus considérables devront s'effectuer dans le domaine de l'éducation.

3. L'A.E.B.A. croit que la responsabilié de faciliter l'épanouissement du bilinguisme et du biculturalisme pèse, d'abord, sur le gouvernement fédéral et, ensuite, sur les gouvernements provinciaux.

4. L'A.E.B.A. croit que le bilinguisme et le biculturalisme se répandront plus vite si l'élite du pays s'efforce de créer un climat de bonne entente et d'harmonie entre les groupes ethniques.

5. L'A.E.B.A. croit que les groupes ethniques autres que le groupe anglais et le groupe français, méritent l'encouragement de tous les citoyens pour maintenir leurs caractères distinctifs.

6. L'A.E.B.A. croit que le bilinguisme et le biculturalisme sont des moyens de cohésion et d'union, et non pas des moyens de division et de séparation, entre les Canadiens.

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mémoire #: 780-821

L'Association des Educateurs Bilingues de l'Alberta (St-Paul)

EDMONTON

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

L'Association des Educateurs Bilingues de l'Alberta (l'A.E.B.) a été fondée en 1928 sous le nom de l'Association des Instituteurs Bilingues de l'Alberta. En 1946, l'Association a revisé sa constitution, et depuis, elle prend une ampleur toujours grandissante.

1. MEMBRES

L'Association compte 400 membres répartis en cinq cercles régionaux à travers la province, à savoir Rivière-la-Paix, Edmonton, Lac-la-Biche, Saint-Paul et Bonnyville. Les membres de l'Association enseignent dans 47 écoles bilingues subventionnées par l'Etat ainsi que dans deux institutions privées, à environ 7,000 élèves.

2. BUTS

Parmi les buts de l'Association, mentionnons:

1) Promouvoir le développment professionnel de ses membres en tant qu'instituteurs bilingues.

2) Propager et encourager l'enseignement du français en Alberta.

3) Aider à l'application entière et efficace du programme officiel de l'enseignement du français dans les écoles bilingues de l'Alberta.

4) Encourager, pour le plus grand bien de notre groupe ethnique en Alberta, les enfants canadien-français de talent à poursuivre des études supérieures.

5) Etablir un lien entre, d'une part, les instituteurs bilingues et l'A.C.F.A.; d'autre part, entre les instituteurs bilingues et les commissions scolaires, ainsi que les parents.

L'Association voit à organiser et à administrer ses cours de français ainsi que le concours de français annuel de l'Association canadienne-française de l'Alberta (L'A.C.F.A.). Au moins cinq fois par année, les membres des cercles régionaux tiennent des réunions pédagogiques. Les "Instituts français" régionaux, qui ont lieu annuellement, et sont reconnus par l'Etat, aident au développement et à la formation professionnels des éducateurs. Des conférences pédagogiques sont données périodiquement. Les cinq régions tiennent chaque année un festival de la chanson française, et deux régions un concours oratoire. Depuis deux ans, un voyage interprovincial albertain s'organise pour une trentaine d'élèves méritants des écoles secondaires bilingues. En plus, l'Association collabore étroitement avec l'A.C.F.A.

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mémoire #: 780-821

L'Association des Educateurs Bilingues de l'Alberta (St-Paul)

EDMONTON

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

L'Association des Educateurs Bilingues de l'Alberta (l'A.E.B.) a été fondée en 1928 sous le nom de l'Association des Instituteurs Bilingues de l'Alberta. En 1946, l'Association a revisé sa constitution, et depuis, elle prend une ampleur toujours grandissante.

1. MEMBRES

L'Association compte 400 membres répartis en cinq cercles régionaux à travers la province, à savoir Rivière-la-Paix, Edmonton, Lac-la-Biche, Saint-Paul et Bonnyville. Les membres de l'Association enseignent dans 47 écoles bilingues subventionnées par l'Etat ainsi que dans deux institutions privées, à environ 7,000 élèves.

2. BUTS

Parmi les buts de l'Association, mentionnons:

1) Promouvoir le développment professionnel de ses membres en tant qu'instituteurs bilingues.

2) Propager et encourager l'enseignement du français en Alberta.

3) Aider à l'application entière et efficace du programme officiel de l'enseignement du français dans les écoles bilingues de l'Alberta.

4) Encourager, pour le plus grand bien de notre groupe ethnique en Alberta, les enfants canadien-français de talent à poursuivre des études supérieures.

5) Etablir un lien entre, d'une part, les instituteurs bilingues et l'A.C.F.A.; d'autre part, entre les instituteurs bilingues et les commissions scolaires, ainsi que les parents.

L'Association voit à organiser et à administrer ses cours de français ainsi que le concours de français annuel de l'Association canadienne-française de l'Alberta (L'A.C.F.A.). Au moins cinq fois par année, les membres des cercles régionaux tiennent des réunions pédagogiques. Les "Instituts français" régionaux, qui ont lieu annuellement, et sont reconnus par l'Etat, aident au développement et à la formation professionnels des éducateurs. Des conférences pédagogiques sont données périodiquement. Les cinq régions tiennent chaque année un festival de la chanson française, et deux régions un concours oratoire. Depuis deux ans, un voyage interprovincial albertain s'organise pour une trentaine d'élèves méritants des écoles secondaires bilingues. En plus, l'Association collabore étroitement avec l'A.C.F.A.

B. QUESTIONS...

...EN PROVENANCE DU SERVICE DES AUDIENCES

Question générale

Q. 1 A quelques reprises, il est fait allusion à une enquête menée au cours de la préparation du mémoire. Pourraient-ils nous donner des précisions; genre d'enquête, but, fonctionnement, échantillonnage, etc?

p. 2
III recommandation

Q. 2 Croient-ils qu'il soit nécessaire d'amender l'AANB et, si oui, comment devraient être formulés ces amendements?

Impression générale

Q. 3 Pourquoi recourir constamment à l'intervention du gouvernement fédéral pour obtenir quelque chose dans une sphère de juridiction provinciale? Serait-il très difficile de s'attendre à une action unilatérale du gouvernement provincial? Des exemples du passé en font-ils foi?

p. 2
XI recommandation

La création d'une sorte "d'Institut bilingue".

Q. 4 S'agit-il d'un seul institut ou de plusieurs? Sa location? Son fonctionnement? Son mode de financement? La reconnaissance accordée à ses diplômes? Son affiliation à des institutions déjà existantes, etc.?

p. 2
XII recommandation

L'établissement de postes de radio et de télévision de Radio-Canada

Q. 5 Qu'entendent-ils par "un minimum de population" pour justifier un poste?

p. 2
XIV recommandation

Q. 6 Comment pourrait se traduire dans le concret le rôle du gouvernement fédéral pour inviter les compagnies privées à étaler le caractère bilingue du Canada?

p. 7
para. 5

Q. 7 Comment les citoyens anglais et français peuvent-ils encourager les autres groupes ethniques à maintenir leurs caractères distinctifs?

21/7/65

CONFIDENTIAL

BACKGROUND PAPERS

750-416

Some members of Faculties of Carleton University

OTTAWA

A. INFORMATION ON GROUP

1. NAMES AND POSITIONS OF SIGNING MEMBERS

(1) D. G. Anglin - Department of Political Science
(2) J. P. Baril - Department of French
(3) P. R. Beesack - Department of Mathematics
(4) E. A. Cherniak - Department of Chemistry
(5) C. F. Fleischauer - Department of French - Chairman of Dept.
(6) H. Gifford - Librarian
(7) W. I. Illman - Department of Biology
(8) R. Jackson - Department of Spanish
(9) E. Kushner - Department of French
(10) J. E. R. Lloyd - Department of Russian
(11) R. L. McDougall - Department of English - Director of Institute of Canadian Studies
(12) A. D. McLay - Department of English
(13) T. Middlebro? - Department of English
(14) E. M. Oppenheimer - Department of German
(15) K. Z. Paltiel - Department of Political Science
(16) D. C. Rowat - Department of Political Science - Chairman of Department
(17) E. M. Swallow - Department of Classics - Chairman of Dept.
(18) J. S. Tassie - Department of French and German - Acting Chairman of Department of German -

2. PREPARATION OF THE BRIEF

a) Draft written by Professor Tassie

b) Members met (4-5 times) to discuss and revise.

c) Final draft submitted to Carleton Staff Association but not accepted by the Association.

B. RESEARCH SECTION: NOTES AND COMMENTS

C. Lloyd STANFORD

I Rec.3

1. (14a) What specific type of "extension" of training programmes would they syggest?

2. What form or forms should the financial support take and how substantial should it be?

3. How do they define "upper levels" here?

4. What degree of competence in the second language do they have in mind?

5. What form should "recognition of competence in both languages take?

6. What would they consider a "reasonable time limit" in this context (of recognizing competence in both languages)?

7. Assuming recognition of competence in both languages, what sort of evaluation procedure would they suggest be adopted to "guarantee respect for professional technical and scientific competence"?

II 1. 14b) How do they define bilingualism here?

2. What concrete proposals can they make for instituting it?

C. QUESTIONING OF WITNESS(ES)

1. RESEARCH SECTION

(See section B above)

2. PROGRAM AND LIAISON SECTION

p.1 (1) You state "obviously the constitutional arrangements as originally set out in 1867 no longer meet the present needs of Canada as a whole in its search for a just and effective unity". You then go on to recommend one amendment with respect to language. Do you envisage the necessity or desirability of further constitutional changes?

recom. 4 (2) Could you elaborate on your recommendation concerning the bilingual nature of Ottawa?

(3) What sort of contributions can the universities make towards improving understanding between Canadians of French and English expression?

(4) In the dual educational system envisaged by your second recommendation, what provision would these be for second language teaching in both English and French language schools?

(5) Under section 9, it is not clear whether or not you expect the dual educational system to be implemented by provincial initiative alone or by federal legislation. Could you clarify this?

(6) Why have you selected 12% as the minimum required of a French or English minority for any particular province to chose statutory bilingualism?

SUPPLEMENT TO BRIEF #750-416 - CONFIDENTIAL

REMARKS ON THE BRIEF nO. 750-416 SUBMITTED BY

SOME FACULTY MEMBERS FROM CARLTON U.

It is rather customary to find in briefs submitted by French and English discussants VAGUE AND MEANINGLESS (capital letters have no special significance, just my typing skill) references to the rights of the ethnic groups to the treatment accorded the dominant ethnic groups. But the omission of the pluralistic nature of our society in certain rural and urban areas of Canada in the brief prepared by the intellectual élite may be interpreted as the reflection of views held by those who signed it.

I suggest that probing deeper into the motivation behind this omission may bring out views and attitudes regarding the entire range of problems usually associated with the pluralistic society. I submit that this point is always very carefully shelved, or disposed of with a cliche or two.

The brief in question deals with fairly specific propsals in four important apeas.

Recommendation 1 is suggesting the inlusion of guarantees for the French and English languages; it says nothing about similar guarantee extended, under a set of condition, to "les autres" ; and it would be stimulating to hear intelligent opinions on this subject. These opinioms shall be helpful in formulating our recommendations regarding language maintenance problems.

a

Recommendation no. 3 - there is similar attitude, i.e. nothing is said about the role or position of ouru school systems regarding the preservation of the linguistic riches presently found in Canada. I believe that exchange of views on this subject is important for several reasons:

1. it will allows us to size up educated opinion on this vexed topic
2. it may suggest future avenues of research
3. it will help to formulate final recommendations.

I suggest that people who will be engaged in discussions with parties repeesenting submitted briefs ought to try, at least to obtain reaction and opinioms on demands raised by many ethnic repreesntations. There is pitifully little in briefs submitted by non-ethnis organizations or indivíduals.

T. Krawchuk

CA1 Z1
-63B22

MEMOIRE

DE

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHECAIRES
DE LANGUE FRANCAISE

PRÉSENTÉ

A LA

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR

le Bilinguisme et le Biculturalisme

l'A.C.B.L.F.

Siège social:
8515, boul. Saint-Laurent,
Montréal 11

MONTRÉAL
1964

R E S U M E

du

M E M O I R E

de

L'Association Canadienne des Bibliothécaires de Langue Française

à la

C O M M I S S I O N R O Y A L E D ' E N Q U E T E

sur le

B I L I N G U I S M E et le B I C U L T U R A L I S M E

Montréal

1964

Introduction

L'A.C.B.L.F., Association Canadienne des Bibliothécaires de langue française comme son nom l'indique est unilingue dans ses cadres mais nationale par ses activités et sa charte d'incorporation, ouverte aux deux groupes linguistiques du Canada.

Ses activités professionnelles tentent de solutionner les problèmes qui se posent sur le plan national pour nos bibliothèques. Elle agit toujours dans la ligne des buts que s'est proposée sa constitution:

1o Soutenir et améliorer les qualités professionnelles requises des bibliothécaires de langue française qui exercent leur profession au Canada.

2o Favoriser les normes d'excellence dans la pratique de la bibliothéconomie;

3o Aider à fournir un haut niveau d'enseignement et de formation aux étudiants en bibliothéconomie;

4o Encourager la création des bibliothèques là où il n'y en a pas et aider aux développements des institutions existantes en éclairant l'opinion publique;

5o Encourager la publication d'ouvrages et d'articles de revue concernant l'Association et les bibliothèques.

Le caractère unilingue de l'A.C.B.L.F. exigé par des besoins concrets et l'efficacité d'action ont rendu bien précises nos exigences en matière de bilinguisme et le mémoire que nous soumettons respectueusement à cette Commission Royale veut être l'expression d'un groupe de bibliothécaires de langue française sur l'état du biculturalisme

et du bilinguisme dans nos bibliothèques canadiennes et sur les moyens d'assurer l'achèvement de notre caractère biculturel. Un tel problème devrait être étudié sur le plan national et notre mémoire veut précisément souhaiter une pareille étude et non la réaliser.

Le mémoire étudie: 1o. le côté théorique du problème,
2o l'état du bilinguisme et du biculturalisme dans nos bibliothèques,
3o les recommandations et mesures à prendre pour améliorer cet état.

I. Problème théorique

Nous sommes dans un pays possédant deux langues officielles et deux cultures principales. Les bibliothèques étant les dépositaires de nos écrits et le lieu de rencontre de tous les habitants du pays venus pour y alimenter leur vie intellectuelle, doivent: 1o être le reflet d'un vouloir vivre collectif, 2o offrir les ouvrages jugés importants pour nos deux cultures, 3o assurer les services dans la langue des lecteurs, 4o être un agent, promoteur de la cause du bilinguisme et du biculturalisme.

1. Bilinguisme dans la bibliothèque

Sur le plan national (Bibliothèque nationale, bibliothèques fédérales, Centre National de Recharches) les bibliothécaires devraient avoir une bonne formation bilingue et biculturelle.

Sur le plan de la recherche, la documentation s'adressant à une élite, on la servira dans la langue de l'édition originale. Sur le plan informatif, rapidité prime bilinguisme. Sur le plan social la bibliothèque en servant les deux cultures tiendra compte des exigences linguistiques du lecteur auquel on ne peut demander le bilinguisme intégral. Sur le plan éducatif, toutes les bibliothèques

d'institutions ont un rôle très important en rapport avec ce problème.

Implications de ces exigences

1. Le contenu des bibliothèques

a) Bibliothèques universitaires: Assurer à tous les Canadiens, livres ou documents, permettant les études sur nos problèmes biculturels.

b) Bibliothèques gouvernementales: Posséder dans les deux langues officielles, tous les documents publics.

c) Bibliothèques publiques: Au service complet des lecteurs et donc généralement possédant collections bilingues au prorata de la population, mais aussi dans une mesure capable de servir la cause du biculturalisme vis-à-vis l'un et l'autre groupe ethnique.

d) Bibliothèques scolaires et de collèges: Collection bien équilibrée de nos principaux ouvrages canadiens dans les deux langues assurant les traductions requises selon le niveau des lecteurs, en faisant large la place des ouvrages en langue seconde pour les aînés.

2. Implications pour la profession de bibliothécaires

Appelés à développer ce biculturalisme, à le diffuser et à servir un public lecteur dans sa langue maternelle respective, les bibliothécaires, comme groupe doivent être bilingues. Comme individus, tout devra tenir compte du travail à accomplir.

En conséquence, les Ecoles de Bibliothéconomie devraient assurer des programmes d'étude qui tiennent compte de ces exigences. Qu'elles puissent donc désormais dépendre d'un organisme canadien pour leur accréditation et leur développement.

3. Implications pour les Associations de Bibliothécaires

Reflet de la civilisation nationale, elles se doivent de favoriser une compréhension mutuelle des deux groupes; d'éviter toute discrimination et d'assurer une documentation bilingue.

II- SITUATION DE FAIT

A- Bibliothèques canadiennes-françaises

1. Universitaires

a) Le catalogue offre des vedettes-matières dans la langue de la majorité. Alors que dans les universités bilingues, le catalogue est bilingue, celui des universités canadiennes-françaises est en langue française. Biblio et la liste de la Bibliothèque du Parlement sont les deux principales listes de base.

b) Il est exceptionnel qu'une telle bibliothèque achète la parution complète canadienne même de langue française. Le premier critère d'achat est le programme des études.

c) Les bibliothécaires de ces institutions sont tous bilingues de même que les services qu'ils y assurent. Ils sont favorables aux échanges de bibliothécaires entre universités françaises et anglaises.

d) Les bibliothèques scolaires font maintenant assez grande la part de la documentation dans la langue seconde, mais on souhaite un enseignement plus intensif de cette langue.

2. Bibliothèques publiques

L'aide apportée à ces bibliothèques par le gouvernement du Québec dénote un souci réel d'égalité sur le plan linguistique. Les subventions sont accordées selon un "per capita" strict, compte tenu cependant de certaines urgences. On déplore un intérêt réel du groupe canadien-français pour la fréquentation de la bibliothèque tel qu'indiqué par le tableau de la clientèle comparé à celui de la population.

Quant à l'organisation interne, une enquête poussée pourrait seule nous fournir une figure précise de l'état du bilinguis= me. Si la bibliothèque publique de Montréal est typique alors on peut dire que nos bibliothèques publiques présentent une figure bilingue.

3. Bibliothèque nationale

Elle offre l'aspect d'un organisme bilingue et biculturel. Canadiana nous offre un bon exemple de ce caractère. Les relations avec la Bibliothèque nationale se font dans l'une et l'autre langue.

4. Bibliothèques gouvernementales

La Bibliothèque du Parlement fédéral peut être considérée comme bilingue à condition de ne pas donner à l'expression toute l'expansion souhaitée. Mais on ne peut en dire autant des bibliothèques de ministères.

La Bibliothèque de la Législature du Québec nous offre un exemple d'une bibliothèque bilingue. Son contenu est bilingue et ses services aussi. Le catalogue est cependant français uniquement ayant adopté la langue de la majorité.

B- Bibliothécaires et Ecoles de Bibliothéconomie

On peut affirmer que dans l'ensemble, les bibliothécaires de langue française sont bilingues. Nos collègues de langue anglaise dans une faible proportion le sont aussi, mais la grande majorité ne possè du français que la base requise pour la lecture. On peut attribuer cet état de chose à un milieu de travail peu favorable.

Quant aux Ecoles de Bibliothéconomie, elles ne sont pas bilingues. Elles dépendent pour l'accréditation de l'American Library Association. Seules, les deux écoles non accréditées, celle de l'Université de Montréal et celle de l'Université d'Ottawa, offrent un caractère bilingue.

Cet état de fait comporte une véritable discrimination pour les finissants de ces deux écoles. On comprend ce que le mot "accrédité" peut peser dans le choix d'un bibliothécaire par une institution importante.

Cependant les programmes et la documentation offerte par les bibliothèques des Ecoles de Montréal et d'Ottawa donnent très large

la place aux ouvrages en langue anglaise. Une très bonne connaissance dela langue anglaise est exigée des aspirants bibliothécaires.

C- Associations de Bibliothécaires

Nous référons ici aux texte d'introduction et au texte même du mémoire pour expliquer le caractère unilingue (français) de l'A.C.B.L.F. 70% des membres sont bilingues; elle ne refuse le titre de membre à aucun bibliothécaire et son Bulletin professionnel n'est pas exclusivement français. Ses délibérations se font en français et tous ses documents officiels sont dans cette langue.

Des liens relient l'A.C.B.L.F. au C.L.A.-A.C.B.; liens accrus par un rapprochement récent dans l'étude des problèmes communs aux deux association. Nous souhaitons que s'intensifie grandement dans nos deux associations, le souci de promouvoir un bilinguisme pratique qui aille au delà des souhaits, si louables soient-ils.

III- RECOMMANDATIONS ET MESURES DE REALISATION

A- Une aide accrue à nos écrivains canadiens.

1. Que la Bibliothèque nationale par un comité permanent, mette sur pied une exposition itinérante permanente au Canada et à l'étranger.

2. Que les ambassades intensifient leur programme de publicité des volumes canadiens représentatifs de nos deux cultures.

3. Qu'un comité nommé et subventionné par le Conseil des Arts propose les ouvrages dont la traduction s'impose et recommande les octrois spéciaux aux éditeurs.

4. Une aide spécifique est demandée pour les auteurs d'ouvrages en bibliothéconomie.

5. Une bourse aux deux écrivains les plus marquants de l'année (un dans chaque langue).

6. Un contrôle plus sévère du dépôt légal.

B- Canadiana - Achats systématiques

Une étude devrait être entreprise sous l'égide de la Bibliothèque nationale et des associations de bibliothécaires et d'écrivains afin de dresser les listes et assurer à nos grandes bibliothèques les collections de Canadiana indispensables.

Nous suggérons:

1. Des répertoires bibliographiques de notre littérature.

2. Des listes annotées d'ouvrages canadiens de non fiction.

3. Une bibliographie élaborée des ouvrages de références canadiens, un tel travail pourrait être le fait d'études spécifiques au niveau de la maîtrise dans nos écoles de bibliothéconomie.

4. Un inventaire détaillé de nos Canadiana devenus livres rares en vue d'une récupération sinon de rééditions.

5. Coordination d'acquisition: Un organisme coopératif qui relié au catalogue collectif, permettrait à nos principales bibliothèques d'acquérir toute la documentation canadienne voire même étrangère sur les sujets particulièrement importants pour le Canada.

6. Une bibliographie de nos meilleurs ouvrages du passé établie par nos universités et continuellement mise à jour.

7. Anthologie bilingue de notre littérature.

8. Pour les étudiants, une bonne collection de volumes de lecture et d'ouvrages de référence dans la langue seconde.

C- Périodiques canadiens

1. Une heureuse proportion de périodiques en l'une et l'autre langue établie au pro rata de la population et selon les besoins locaux.

2. Que l'Index des Périodiques canadiens devienne une publication de la Bibliothèque Nationale et reçoive du gouvernement pour accroître son personnel, le nombre des revues dépouillées surtout de langue française et cela indépendamment du nombre des abonnés.

3. Fonds et subsides versés par le gouvernement pour hâter le travail de microfilmer nos journaux canadiens.

4. Une bonne collection de journaux français disponible à la Nationale pour les bibliothèques canadiennes.

5. Un répertoire exhaustif de nos journaux canadiens par la Bibliothèque Nationale.

D- Bibliothécaires et écoles de bibliothéconomie

1- Fondation d'une Fédération des Ecoles de bibliothéconomie avec comme premier objectif l'établissement de normes d'accréditations et le respect du caractère bilingue de la formation des bibliothécaires.

2- Connaissance sérieuse de l'autre langue chez les aspirants bibliothécaires.

3- Programme d'études de ces écoles en conformité avec les exigences du bilinguisme.

4- Echange des professeurs des deux langues.

5- Obligation maintenue de la politique de bilinguisme obligatoire pour les bibliothécaires du Parlement et de la Bibliothèque Nationale.

6- Que cette obligation soit étendue à nos bibliothèques d'universités et de collèges.

7- Dans les bibliothèques publiques, que le nombre des bibliothécaires de l'une et l'autre langue soit au prorata de la population respective; mais qu'aux postes de commande le bilinguisme soit exigé :

E- Bibliothéconomie - Instruments de travail.

1- Une cédule de classement pour notre littérature canadienne, intégrant l'une et l'autre langue, notre géographie et notre histoire.

2- Qu'on favorise la publication des travaux importants de maîtrise et du doctorat.

3- Liste de vedettes matière de la Bibliothèque du Parlement mise à jour annuellement.

4- Un bulletin d'information technique publié conjointement par la Bibliothèque Nationale et la Fédération des Ecoles de Bibliothéconomie.

5- Une liste annotée comparative des degrés académiques en bibliothéconomie des universités américaines et canadiennes françaises et anglaises.

F- Associations

1) Présence au congrès des associations d'une représentation officielle des autres associations de bibliothécaires.

2) Un résumé des recommandations et conclusion du congrès annuel de chaque association envoyé aux autres associations.

3) Echanges réciproques de conférenciers.

4) Création de comités conjoints.

G- Divers

1) Conseillers adjoints à la Bibliothèque Nationale pouvant être consultés comme experts dans le choix des collections et l'organisation de nouvelles bibliothèques.

2) Traduction assurée et concomitante de l'édition originale des publications de l'Imprimeur de la Reine.

3) Bilinguisme proportionnel pour les bibliothèques provinciales.

4) Le problème de langue des groupements ethniques du ressort des gouvernements locaux ou provinciaux.

5) Des services adéquats pour les lecteurs des autres groupes ethniques.

6) Que la Bibliothèque Nationale assure l'application pratique des recommandations de la Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme.

7) Qu'une enquête complète soit entreprise sur ce problème dirigée par la Bibliothèque Nationale.

A. C. B. L. F.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHECAIRES

DE LANGUE FRANCAISE

MEMOIRE

A LA

C O M M I S S I O N R O Y A L E D' E N Q U E T E

SUR LE B I L INN G U I S M E ET LE B I C U L T U R A L I S M E

MONTREAL

1964

Siège social:

Secrétariat

8515, boul. Saint-Laurent.

PRESENTATION

Messieurs les Présidents,

L'Association Canadienne des Bibliothécaires de Langue Française, née en 1943, groupe présentement 700 membres, bibliothécaires de langue française et autres personnes et organismes intéressés aux bibliothèques. L'A.C.B.L.F. ayant pour but de grouper les bibliothécaires de langue française du Québec, comme aussi ceux des minorités de langue française des autres provinces du Canada. Cette association, sans but lucratif, travaille depuis 20 ans déjà au rayonnement des bibliothèques de langue française et à l'amélioration du niveau de ses bibliothécaires. Nous connaissons actuellement un essor longtemps attendu pour nos bibliothèques.

Nous avons toujours par le passé secondé dans la mesure de nos moyens tous les efforts qui ont tenté d'améliorer la situation des bibliothèques. La Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme devant laquelle nous présentons ce Mémoire nous apparaît comme le plus important moyen jamais entrepris pour faire avancer la cause des deux cultures au Canada. Elle sera, nous l'espérons, une prise de conscience claire et concrète de la situation présente et fournira les suggestions réalistes qui puissent promouvoir l'épanouissement des deux cultures sur le sol canadien.

. . . . . .

INTRODUCTION

L'Association Canadienne des Bibliothécaires de Langue Française (A.C.B.L.F.) bien quelle soit de caractère unilingue s'intéresse au plus haut point à la cause du biculturalisme et du bilinguisme au Canada. Constituée en corporation en vertu de la partie 2 de la Loi fédérale sur les compagnies, l'A.C.B.L.F. se propose de grouper tous les bibliothécaires de langue française du Canada pour leur permettre de discuter leurs problèmes communs. En fait la grande majorité de ses membres exerce leur profession dans les cadres de la province de Québec. Les activités de notre association sont donc presque confinées à nos limites provinciales. Il nous incombe cependant comme groupe français que nos idées influencent le reste du pays, afin de permettre à nos minorités des autres provinces de bénéficier d'un statut équitable, permettre à nos collègues de langue anglaise de profiter de nos études professionnelles et, à nos concitoyens anglophones, de tirer parti de l'enrichissement et de la personnalité propre de citoyens canadiens que peut leur apporter la culture française.

Les buts de l'A.C.B.L.F. peuvent se résumer ainsi :

1o Soutenir et améliorer les qualités professionnelles requises des bibliothécaires de langue française qui exercent leur profession au Canada.

2o Favoriser l'établissement de normes dans la pratique de la bibliothéconomie;

3o Aider à fournir un haut niveau d'enseignement et de formation aux étudiants en bibliothéconomie;

4o Encourager la création des bibliothèques là où il n'y en a pas et aider aux développements des institutions existantes en éclairant l'opinion publique;

5o Encourager la publication d'ouvrages et d'articles de revue concernant l'association et les bibliothèques.

Comme on peut le constater notre association, de caractère unilingue, se propose des buts dont la réalisation suppose une intégration totale dans un Canada biculturel et bilingue. Nous reviendrons plus loin sur le problème de notre caractère unilingue. Disons cependant ici que les raisons qui nous ont poussés à nous imposer ces limites ne sont que d'ordre pratique et nous ont été dictées par notre souci d'un développement rapide compte tenu de notre situation concrète dans le domaine des bibliothèques comme de celui de la préparation de nos membres. Ces cadres cependant ne sont nullement hermétiques, et nous avons nettement la conviction que ce caractère unilingue peut aider considérablement notre action dans le moment. On comprend aisément l'intérêt qu'a suscité pour notre association l'enquête royale que poursuit la Commission.

Ce Mémoire veut être l'expression d'un groupe de langue française non sur le fait français dans les bibliothèques mais sur l'état du biculturalisme et du bilinguisme dans nos bibliothèques et sur les moyens d'assurer le perfectionnement et l'achèvement de notre caractère biculturel. Loin de nous la pensée de vouloir ici émettre une thèse à longue portée dont les applications, si fascinantes soient elles, ne seraient pas inspirées par un sain réalisme. Nous demandons simplement qu'une étude approfondie soit entreprise par les diverses Associations des bibliothécaires du pays et par la Bibliothèque Nationale sur l'état présent du caractère bilingue et biculturel de nos bibliothèques au Canada. Il ne nous semble pas réalisable, dans les limites de temps fixées par la Commission, d'entreprendre pour un tel Mémoire une étude aussi détaille. Nous nous contenterons donc d'indiquer dans ces grandes lignes l'état de ce bilinguisme et de ce biculturalisme en soulignant les points les plus saillants, puis nous formulerons les suggestions qui nous semblent les plus urgentes pour pallier à nos déficiences et assurer dans l'avenir, dans nos bibliothèques canadiennes, la permanence de nos deux cultures françaises et anglaises par un bilinguisme bien compris.

Nous nous proposons aussi de traiter brièvement l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada et des conditions concrètes qui doivent entourer ces groupes dans nos bibliothèques. L'exposé de ce qui précède nous permet de fixer les limites que nous nous proposons dans ce Mémoire. Association de langue française nous nous proposons donc d'établir sommairement l'état actuel de la culture française dans nos bibliothèques au Canada en proposant les recommandations qui permettront l'amélioration de cet état de fait pour le bien général des deux groupes ethniques du Canada.

L'autre association nationale, Association Canadienne des Bibliothèques, Canadian Library Association, par son Mémoire, permettra elle aussi une vue d'ensemble du problème. Dans l'exposé qui va suivre nous traiterons:

1o D'une vue d'ensemble sur le problème "bilinguisme, biculturalisme et les bibliothèques au Canada, énonçant des principes de base qui doivent guider ce travail du côté des bibliothèques (collections et services) des bibliothécaires et des écoles de bibliothéconomie, et enfin des associations.

2o D'une étude sommaire sur la situation du bilinguisme et du biculturalisme dans les bibliothèques (gouvernementales, universitaires et publiques) les bibliothécaires et les écoles de bibliothéconomie, les associations, surtout l'A.C.B.L.F.

3o De suggestions concrètes et des moyens de réalisation dans tous les domaines de la bibliothèque canadienne.

. . . . . .

M E M O I R E

"Vouloir vivre collectif" dans nos bibliothèques:

M. André Laurendeau lors de la conférence inaugurale le 7 novembre 1963 demandait en explicitant cette formule: "Les deux groupes sont-ils prêts à accepter les conditions qui rendront la vie sociale possible et aimable". Nulle part mieux que dans nos bibliothèques la réponse à cette question ne devrait être un oui catégorique. La culture d'un peuple n'est pas confinée aux bibliothèques, mais si on ne trouve pas dans les bibliothèques du Canada la réalisation d'un biculturalisme idéal et d'une pratique sérieuse du bilinguisme, ne cherchons pas à l'implanter ailleurs.

I. NOTION DE BILINGUISME ET DE BICULTURALISME

Quand nous parlons de bilinguisme, nous n'entendons pas par là que dans toutes nos bibliothèques tout le personnel doive parler les deux langues ni que tous les catalogues soient rédigés dans les deux langues; mais que compte tenu du milieu des lecteurs la minorité linguistique trouve en bibliothèque les instruments requis par sa formation propre et puisse recevoir audience dans la langue maternelle. Cette proportion n'est d'ailleurs pas mathématique elle doit tenir compte de certaines données de milieu, du niveau de recherche du genre de bibliothèque.

Ainsi, tous les bibliothécaires de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque du Parlement et du Conseil National de Recherches devraient être bilingues, c'est là la plus élémentaire convenance. Ceci est d'ailleurs exigé concrètement par une politique du fonctionnarisme fédéral et la Commission du Service civil à fait sienne cette politique. Il devrait également en être ainsi, toutes proportions gardées, dans les institutions de haut-savoir. Il est cependant concevable que cette nécessité quoique souhaitable,

ne se présente pas avec la même acuité dans les petites bibliothèques des milieux ruraux. Tous les bibliothécaires devraient cependant lire les deux langues puisque la documentation l'exige.

Sur le plan national on se doit d'assurer une organisation centrale et structurée des réseaux de bibliothèques qui assure à tout le pays le développement équitable des deux cultures. Nous croyons que c'est uniquement sur ce plan qu'on peut parler de biculturalisme intégral. Les suggestions qui constituent la 3e partie de ce Mémoire donneront des exemples concrets. Disons cependant ici qu'il nous faut posséder à travers le Canada des bibliothèques qui par leurs apports respectifs assurent une vue complète, tant du passé que du présent, de notre double visage culturel ou, selon l'expression d'Albert Lévesque de notre "dualité culturelle": originant de diverses sources européennes et unifiée dans le contexte nord-américain, quoique bien départagée dans ses éléments constituants. (1)

Nous ne parlons donc pas d'un bilinguisme absolu ni de biculturalisme compartimenté. "Tous, canadiens, membres de la famille canadienne, nous avons des droits et privilèges égaux en matière culturelle et en bien-être matériel, comme aussi le devoir de supporter économiquement l'ensemble du pays et de le défendre contre toute intrusion." (2)

Est-ce à dire qu'il faille fusionner? Non; nos cultures sont si différentes que seule la coexistence est possible et d'ailleurs souhaitable. Mais on entend biculturalisme au sens propre des deux cultures appartenant aux deux groupes principaux du Canada. Cette notion

---

1. Albert Lévesque. La dualité culturelle au Canada. Montréal, Ed. Lévesque (1959), p. 197.
2. Ibid.

fondamentale exige que la culture française ou anglaise ne considère pas l'autre comme l'une des autres cultures du Canada et la mette sur un même pied que la culture espagnole, l'allemande, l'italienne et les autres, comme on le ferait aux Etats-Unis où la culture américaine est "la culture nationale" et les autres des cultures étrangères.

2. BIBLIOTHEQUES, BICULTURALISME ET BILINGUISME

a) sur le plan de la recherche

On pourrait à la rigueur dire que la recherche ne connaît ni frontière linguistique, ni diversité culturelle et encore faudrait-il préciser les sphères de recherche. Cependant pour être complète et ne pas risquer des conclusions unilatérales, toute recherche en bibliothèque doit emprunter aux divers éléments culturels en passant par le biais du bilinguisme. La bibliothèque doit prévoir les meilleurs instruments de travail et donc en maintes occasions, pour ne pas dire toujours, elle devra puiser à plusieurs langues donc à plusieurs cultures.

Le chercheur devra donc, autant que possible trouver dans la langue originale l'ouvrage qui l'aidera dans sa recherche afin d'assurer toute l'authenticité requise à la pensée exprimée.

b) sur le plan informatif

Il importe peu que le renseignement cherché soit dans une langue ou dans l'autre. Il faut assurer alors la rapidité de l'information et donc tenir compte du lecteur.

c) sur le plan social

Chaque groupement, chaque famille, chaque individu est en droit et en devoir de connaître selon ses possibilités non seulement sa culture propre mais aussi celle de l'autre groupe, de son voisin ou de son compagnon de travail. L'épanouissement complet du canadien est à ce prix.

La bibliothèque a donc comme premier devoir d'assurer au lecteur la nourriture nécessaire à cette croissance humaine. La maman canadienne française par exemple qui avec son bambin de cinq ans entre à la bibliothèque doit pouvoir lui donner un album français même si elle vit dans un milieu anglais. La réciproque est aussi vraie. L'étudiant de 9e année par exemple devrait pouvoir trouver dans la bibliothèque de l'école la documentation dans sa langue certes mais aussi la littérature de l'autre langue afin de prendre connaissance de l'autre culture.
Plus la minorité sera considérable, plus elle devra recevoir une attention spécifique. Assurément cela suppose un cours de langues bien charpenté; ce dont nous n'avons pas à traiter ici.

L'individu a donc un droit mais aussi un devoir de connaître les deux cultures et cela dans la mesure de ses exigences professionnelles ou occupationnelles. Il a donc le droit de trouver dans la bibliothèque de son quartier ou de son école ou collège ou université les collections de volumes et de périodiques qui lui donneront accès aux deux cultures. Ainsi sera continué et perfectionné ce travail d'éducation bilingue de l'individu commencé au foyer. "C'est la famille cependant qui est la dépositaire suprême du langage transmis de génération en génération par les parents avec le devoir de conserver et d'enrichir constamment cet instrument de formation de l'esprit humain..." (3)

La bibliothèque, par ses divers services, devrait pouvoir répondre aux besoins d'action et d'étude des différents groupements de la communauté, autant que possible, dans leur langue respective et selon leur culture, indépendamment de l'importance du groupe ethnique auquel ils appartiennent.

---

(3) Ibid. p. 213

d) sur le plan éducatif

L'école ou le collège sont dans l'ensemble organisés sur une base linguistique. La bibliothèque se devra tout en respectant ce critère, d'assurer dans la mesure du possible une documentation adéquate touchant l'autre langue et l'autre culture.

On voit mal comment dans une école ou un collège ou on étudie les institutions canadiennes et tout ce qui a trait au Canada avec une attention prioritaire, on négligerait d'étudier ce biculturalisme. Si à cette période de formation on néglige ce point de vue, inutile de tenter dans la suite quelque effort que ce soit pour inculquer cette culture et l'estime de l'autre groupe. La bibliothèque, centre nerveux de l'école et du collège, se devra donc d'assurer ce bon équilibre des deux cultures par une documentation particulièrement bien choisie dans la langue seconde ou touchant la culture de l'autre groupe ethnique.

3. IMPLICATIONS DE CES EXIGENCES

1o Sur le contenu des bibliothèques - (collections) Distinguons entre bibliothèques universitaires et de recherches, gouvernementales, publiques, scolaires et collégiales.

a) Bibliothèques d'Universités. En conformité avec les principes énoncés précédemment touchant les exigences de la recherche, il faut assurer que nos universités canadiennes puissent fournir au chercheur présent et futur toute la documentation nécessaire relative au Canada et cela selon la notion de biculturalisme énoncée au début de ce Mémoire. Donc quelle que soit l'appartenance linguistique de l'université, sur le plan canadien aucun document de valeur sur le Canada ne devrait faire défaut; et si par impossible cela devait arriver, (ce peut-être le cas pour les documents anciens, ou des domaines de moindre importance) il faut assurer des services capables de les trouver; ceci fera l'objet d'une recommandation particulière.

Etant donné le niveau culturel du milieu universitaire, on ne voit pas la nécessité d'assurer des traductions puisque les lecteurs de ces institutions se doivent de connaître les deux langues parfaitement. On évitera ainsi de dépenser inutilement des sommes mieux employées aux fins de documentation.

b) Bibliothèques gouvernementales. Elles se rapprochent beaucoup des précédentes. Qu'il suffise d'ajouter cependant que les documents publics devront être dans les deux langues officielles et cela non seulement pour la bibliothèque générale mais aussi pour celle des divers ministères tant au provincial qu'au fédéral.

En effet, ces documents nécessaires à toutes les bibliothèques et d'un emploi fréquent dans les bibliothèques publiques où très souvent les lecteurs sont unilingues, doivent être accessibles facilement dans la langue du lecteur; c'est ici que les sommes nécessaires doivent être versées pour assurer, autant que possible, l'édition simultanée dans les deux langues.

c) Bibliothèques publiques.

Le contenu des bibliothèques publiques est destiné à toute la population mais en laissant aux bibliothèques spécialisées ou d'université et de recherches toute la part qui leur revient et donc sans devoir aller jusqu'aux ouvrages hautement spécialisés. Leurs collections doivent servir un public très varié et compter avec les deux grands groupes ethniques et les groupes des autres nationalités toute proportion gardée. Comme la bibliothèque publique est l'université du peuple on doit assurer sur ses rayons les ouvrages pouvant réfléter les deux grandes cultures du Canada. Ses collections devront donc être choisies sans discrimination aucune, considérant l'importance d'un éclairage adéquat pour mettre en valeur nos deux cultures. Un doigté particulier est nécessaire pour susciter l'intérêt du lecteur vis-à-vis l'autre culture.

Le partage proportionnel des ouvrages de langue française et de langue anglaise sera dicté par une répartition démographique certes mais aussi compte tenu des ouvrages eux-mêmes en misant sur le développement culturel accru de la population et de la valeur intrinsèque des ouvrages. Une adaptation des méthodes françaises s'impose dans les milieux à prédominance française.

d) Bibliothèques scolaires et Bibliothèques de collèges.

Les remarques faites auparavant s'appliquent complètement en matière de choix d'ouvrages devant constituer les collections de volumes comme aussi de périodiques pour la bibliothèque de l'école ou du collège. Le fonds sera certes constitué en très forte proportion d'ouvrages dans la langue de la population scolaire proportion dont on s'écartera plus facilement au niveau du collège, le bilinguisme alors étant requis par la nature même des programmes et le niveau de culture des étudiants.

Une autre raison de ne pas s'en tenir à une stricte proportion fondée sur la population étudiante est l'étude nécessaire de la langue seconde et à ce moment, la bibliothèque devient un puissant moyen de susciter et de soutenir l'intérêt de cette étude; on devra donc y trouver de bonnes collections de volumes et de périodiques dans la langue seconde comme aussi tous les ouvrages propres à donner de nos deux cultures une image vraie - et attrayante.

2o Implications pour les bibliothécaires et les services au lecteur.

Ce contenu obligatoire de nos bibliothèques est organisé pour le lecteur; les services de la bibliothèque sont aussi essentiellement orientés vers lui. Conséquemment, les bibliothécaires sont au service immédiat du lecteur présent ou futur et donc le caractère bilingue de cette profession chez nous est demandé par sa nature même.

Nous distinguerons ici deux étapes: le bibliothécaire en fonction et le bibliothécaire en formation. La fonction du bibliothécaire s'exercera dans un milieu donné donc compte tenu d'une population à telle proportion d'appartenance linguistique. On devra donc assurer que la bibliothèque mette au service des lecteurs des bibliothécaires bilingues, au moins elle devra assurer que les préposés au service du lecteur remplissent cette exigence.

Ce bilinguisme défini auparavant exige au minimum la capacité de lire et de comprendre facilement les écrits en langue seconde et de répondre à un lecteur dans sa langue, surtout là où existe une minorité importante, par exemple, un groupe d'étudiants et leurs professeurs.

Car même si tel lecteur n'est pas bilingue il se peut, et c'est fréquent, que le renseignement cherché ne puisse être trouvé que dans un ouvrage de l'autre langue.

Le catalogue sera dans la langue de la majorité, mais on aura soin de cataloguer le volume dans la langue de son édition, quitte à faire les renvois nécessaires à l'autre langue; cette mesure s'impose de plus en plus avec le développement des fiches imprimées.

Ecoles de bibliothéconomie:

Un point d'extrême importance est d'assurer la formation bilingue du bibliothécaire - D,abord il faut que les écoles de bibliothéconomie exigent une formation antécédente adéquate dans la langue seconde et que le programme d'études spécifiques en bibliothéconomie assurent une bonne formation dans les deux langues, et les deux cultures; elles devraient avoir au programme l'étude systématique de tous les instruements de travail et ouvrages de références dans les

diverses disciplines: qu'il s'agisse du choix des livres ou de la référence; du domaine du livre ou des périodiques, de l'orientation vers le lecteur ou les fonctions internes de l'administration. Nous sommes au Canada et nous devons enseigner non seulement les principes de bibliothéconomie américaine mais canadienne, pour un pays bilingue et biculturel.

Il est désormais nécessaire que ces écoles relèvent pour leur accréditation d'un organisme canadien, bien au fait de la situation très spécifique du Canada et donc exigeant des normes différentes de celles des écoles américaines où le français peut être considéré à juste titre comme "langue étrangère".

3o Implications pour les associations de bibliothécaires.

Ces exigences impératives demandées aux bibliothécaires donc aux écoles de bibliothéconomie vont influencer, il va sans dire les associations professionnelles. Elles se devront d'être le reflet du pays et de la civilisation nationale; et donc devront faire en sorte de favoriser chez leurs membres de l'une ou l'autre culture cette compréhension réciproque. Elles devront tout mettre en oeuvre pour éviter toute discrimination. On n'entend pas par là que toute la documentation soit traduite dans les deux langues, ce qui serait irréalisable du point de vue économique; ni que dans les réunions on doive avoir la traduction simultanée car on dit auparavant que les bibliothécaires doivent être bilingues et donc on suppose que chacun puisse s'exprimer dans sa langue maternelle avec la certitude d'être entendu et compris de tous. Son excellence M. Georges Vanier, gouverneur général du Canada déclarait à ce propros: "Les relations (entre les deux groupes ethniques) ne pourront être amicales tant que chaque communauté n'essaiera pas de comprendre l'autre. (4)

Les Associations provinciales se devront aussi de réfléter cette mentalité de compréhension mutuelle compte tenu de l'importance des divers groupes ethniques.

---

(4) Discours prononcé à l'Université McGill lors de l'inauguration du French Canada Studies Programme, 26 nov. 1963.

Conclusion: lère partie

Ce vouloir vivre collectif dans nos bibliothèques fondé sur une notion aérée de bilinguisme et de biculturalisme commande on vient de le voir des politiques très souples qui doivent éviter tout soupçon de domination et donner aux deux cultures le sens d'un enrichissement national unique au monde. Quelle supériorité pour nos biliothèques de pouvoir aussi donner un documentation faite de deux apports différents et complémentaires.

Supériorité aussi pour les bibliothécaires possédant, pour assister leurs lecteurs, cette double formation, cette double culture, et ces deux langues; élargissant leurs connaissances et donc leurs services à la société à la mesure de ces deux grandes cultures.

II SITUATION DE FAIT TOUCHANT LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME.

Hélas ce tableau idéal ne peut tromper et personne au Canada en 1964 ne peut le prendre pour une photographie. Même s'il comporte une grande part de réalité, il reste qu'il garde en réserve des vides nombreux qu'il faudrait combler.

Les cadres de ce Mémoire ne permettent pas de donner ici une vue complète du problème, ce qui supposerait une vaste enquête, menée d'un océan à l'autre, et qui ne peut-être que subséquente au rapport de la Commission - enquête qui d'ailleurs fera l'objet d'une recommandation. Cette enquête nécessite du temps, des subventions et du personnel.

Quelle est la situation présente du bilinguisme et du biculturalisme dans le domaine des bibliothèques et de la bibliothéconomie? Comme on vient de le dire, il s'agit ici d'une vue d'ensemble, fruit d'un sondage partiel entrepris du côté canadien-français et pratiquement limité au Québec. Nous diviserons cette partie en trois sections: Bibliothèques, Ecole de bibliothéconomie et Associations de bibliothécaires.

A- Bibliothèques

Il y a lieu de distinguer, bibliothèques d'enseignement (universités et collèges) bibliothèques publiques et bibliothèques gouvernementales.

1. Bibliothèques universitaires et de collèges.

Du côté universitaire on peut affirmer ceci:

a) Catalogue - Les vedettes-matière sont françaises dans les bibliothèques françaises et cela même si le livre est anglais tandis qu'elles sont bilingues pour les universités bilingues. On utilise comme listes de vedettes françaises (Biblio), celle de la Bibliothèque du Parlement (bilingue) et celle de l'Université Laval comme base de travail. Les listes américaines sont complémentaires.

b) On peut considérer comme exceptionnel dans le moment qu'une bibliothèque universitaire de langue française achète automatiquement toute la parution canadienne de langue française, et donc encore moins toute la parution canadienne-anglaise ni tout le volume français. On espère un jour acheter toute la parution canadienne quant les budgets seront assez considérables. Quant aux collèges, leurs achats de littérature canadienne-anglaise sont limités au strict nécessaire, ils n'achètent même pas toute la parution canadienne-française, leurs budgets ne le permettant pas.

Il faut dire des études ici que dans l'ensemble le premier critère d'achat est le programme; et donc le critère linguistique jouera si on a le choix entre le texte original et une traduction. Pour la littérature cependant on recourt toujours au texte original; les collèges souvent font la concession à la traduction.

En certaines disciplines (sciences, médecine, sociologie, politique etc) on trouve une très forte proportion de volumes en langue anglaise. Il est à craindre qu'une certaine négligence ne soit responsable de ne pas assurer de bons ouvrages en langue française.

c) Les bibliothécaires de ces institutions sont tous bilingues, quelques uns sont polyglottes et ils ont obtenu leurs degrés à diverses universités de langue française et de langue anglaise. (appendice 1) Ils doivent utiliser souvent les ouvrages de référence en langue anglaise, les périodiques américains, ils doivent donc être bilingues.

d) Les services au lecteur se donnent en très grande partie en langue française mais on voit que ces bibliothécaires, tous bilingues, sont en mesure de satisfaire le lecteur de langue anglaise. On accepte généralement l'idée d'établir des échanges de bibliothécaires au niveau universitaire.

Les étudiants de McGill iront consulter à l'Université de Montréal et vice versa. On aimerait pouvoir donner un pareil témoignage à nos collègues de langue anglaise.

Mais nous avons voulu limiter notre étude au milieu canadien-français; une autre association devant assurer l'étude de l'autre milieu. Disons cependant qu'une évolution se fait sentir dans le sens du bilinguisme.

En conclusion, disons qu'un grand pas est franchi, que l'esprit est ouvert au bilinguisme du côté des bibliothèques universitaires de langue française et que des budgets appropriés aideront la cause du biculturalisme en permettant des achats plus exhaustifs dans le sens de nos deux cultures.

e) Les bibliothèques scolaires canadiennes-françaises par leur niveau, ne peuvent faire aussi grande la part du bilinguisme tant du côté collections que du côté personnel. On peut dire cependant qu'on trouvera dans nos écoles, un bon nombre de volumes en langue anglaise, on aura très souvent recours aux traductions; on fait appel de plus en plus aux ouvrages gradués appelés "readers". Les ouvrages encyclopédiques de langue anglaise voisinent ceux de langue française, à titre

complémentaire. La langue seconde n'étant pas enseignée avec assez d'insistance pour permettre l'accès facile de ces ouvrages écrits uniquement pour des lecteurs de langue anglaise.

Quant aux revues et périodiques, ils sont de langue française. Les bibliothécaires sont bilingues dans la proportion de 45%, un grand nombre devant assumer la fonction de bibliothécaire en plus du professorat. La situation présente laisse place à une amélioration considérable en proportion des besoins généraux de ces bibliothèques bien mal supportées et en pleine évolution.

2. Bibliothèques publiques.

Ici comme dans le cas des bibliothèques d'universités, il est très difficile sans une enquête poussée de donner un aperçu intrinsèque de "l'état de bilinguisme dans la bibliothèque publique".

L'effort poursuivi au niveau du Service provincial des bibliothèques publiques montre assez que la notion d'égalité au Québec entre les deux groupes ethniques est respectée. Deux tableaux détaillés en annexe deux montrent la répartition de l'aide gouvernementale, pendant les trois premières années d'opération du Service. Le premier tableau se lit comme suit:

1o répartition réelle des subventions selon la langue de la bibliothèque révélée par sa raison sociale,

2o répartition figurée selon la composition ethnique de la population desservie par les bibliothèques,

3o répartition figurée selon la clientèle inscrite à chaque bibliothèque.

Le deuxième tableau reprend le premier en le composant faisant ressortir les pourcentages et éclairant certaines interprétations auxquelles nous conduisent les données statistiques.

On peut conclure qu'un travail considérable reste à faire pour susciter l'intérêt de la population canadienne-française pour la bibliothèque. En effet sur une population française de 1,782,166 desservie par des bibliothèque, 180,185 seulement, soit 10%, sont des

abonnés comparativement à 24% du côté anglais (160,581 lecteurs pour 682,110 de population desservie).

Les subventions furent accordées aux bibliothèques au prorata des lecteurs en toute égalité de proportion des groupes linguistiques. Ainsi pour un total de $725,569.00, $471,571.00 (65% des subventions) furent versés à 180,185 lecteurs de langue française, soit $2.72 per capita et pour les 160,581 lecteurs de langue anglaise $253,998.00 représentant $1.58 par client (35% des subventions) furent donnés.

Si nous prenons maintenant la population desservie, il en va de même: $461,660.000 représentant 64% du montant global pour une population française de 1,782,166 habitants soit $0.26 per capita et pour le groupe anglais, 682,110 habitants, $263,908. soit 36% du montant global représentant $0.29 per capita.

Quant à l'organisation interne des bibliothèques publiques et leurs politiques sur le plan biculturalisme, seule une enquête d'envergure nécessitant du personnel, du temps et des moyens financiers pourrait nous donner une idée juste de la situation. Contentons nous de dire à titre d'exemple qu'à la bibliothèque publique de la Ville de Montréal, un tiers des abonnés sont de langue anglaise. Les vedettes-matière au catalogue sont en langue française avec fiches d'orientation de l'anglais au français. Le catalogage descriptif est cependant fait dans la langue du volume.

Dans les succursales, on rédige aussi la fiche dans la langue du volume et en plus les vedettes-matière sont dans la langue du volume avec renvoi à la vedette de l'autre langue. Ce sont là deux formes différentes de bilinguisme et on voit que dans cet effort de rapprochement, les moyens sont nombreux. Les circonstances qui en dictent l'application sont complexes mais jamais prohibitives.

3. Bibliothèque Nationale

La Bibliothèque nationale nous donne l'exemple d'un organisme réflétant dans tous ses aspects le caractère bilingue du pays. Nous verrons dans les recommandations les initiatives qu'elle pourrait ajouter à son programme déjà bien charpenté - pour aider dans le reste du pays la cause du biculturalisme, mais son travail spécifique est vraiment accompli dans l'optique du bilinguisme et du biculturalisme et semble avoir en général traduit la dualité du Canada.

A titre documentaire, Canadiana, l'organe officiel de la Bibliothèque Nationale, donnant mensuellement la description bibliographique détaillée de toutes les publications se rapportant au Canada, fournit un exemple typique de bilinguisme. Chaque entrée est dans la langue du volume décrit, et les informations, les introductions respectives, les tables des matières sont toujours données dans les deux langues.

Toutes les relations avec la Nationale peuvent se faire dans les deux langues qui y trouvent toujours audience et tous les services assurent le bilinguisme et ce biculturalisme sans discrémination.

Il nous faut déplorer cependant une grande négligence de nos auteurs canadiens-français à déposer leurs ouvrages. C'est ainsi qu'infailliblement depuis la parution de Canadiana la section intitulée "Livres récents non déposés" comporte une liste imposante de 4 ou 5 pages comprenant - 75% de titres français.(1) C'est là croyons-nous ignorance et non négligence. Une recommandation tentera de suggérer l'amélioration de cet état de chose déplorable.

4. Bibliothèques gouvernementales.

a) La Bibliothèque du Parlement Fédéral peut comme la Nationale être appelée bibliothèque bilingue, à condition de ne pas donner à cette expression toute l'extension souhaitée. La publication récente de son Répertoire des vedettes-matière "Subject headings used in the french catalogue" nous donne un exemple concret de bilinguisme intégral.

---

(1) Quand on songe que la parution en langue anglaise représente 65% de la publication d'ensemble cette proportion augmente encore.

La Bibliothèque du Parlement possède son catalogue anglais et son catalogue français. On peut donc parler ici d'un bilinguisme intégral qui est tout à l'honneur de cet organisme national.

b) Hélas on ne peut être aussi enthousiaste quand on entre aux bibliothèques des divers ministères. On s'explique mal cependant cette déficience. Beaucoup d'entre elles sont exclusivement de langue anglaise.

c) Bibliothèque provinciale.

Pour ne donner qu'un exemple, la bibliothèque de la Législature à Québec possède une collection de volume qui peut certainement porter le nom de bilingue. Quant à son organisation, elle ne comporte qu'un catalogue rédigé en français. Le travail s'y fait en français. Les vedettes-matière sont en français uniquement si bien qu'on doit traduire les vedettes pour les fiches achetées à la Bibliothèque du Congrès ou à la Maison Wilson. Cette politique fait donc avant tout de la bibliothèque de la Législature, une bibliothèque française mais dont le contenu tient compte de la dualité du pays.

B- Bibliothécaires et écoles de bibliothéconomie.

Il n'est pas nécessaire de reprendre ici une étude sur le bilinguisme des bibliothécaires dont il a été fait mention précédemment en parlant du personnel de chaque groupe de bibliothèques. Où qu'il soit, le bibliothécaire au Canada doit être bilingue dans une certaine mesure car partout il devra faire appel à la documentation dans la langue seconde. Que dire alors de celui qui exerce la profession dans un milieu bilingue? Mais il faut bien dire par souci de vérité et sans aucune idée de blâme pour le passé que nos bibliothécaires de langue française sont bilingues dans un très forte proportion. Nous aimerions pouvoir affirmer cette réalité pour nos confrères de langue anglaise. Il appert que leur milieu de travail ne favorise guère dans la pratique, un bilinguisme qu'ils souhaitent cependant.

On suppose donc que leur formation leur permette ces contacts quotidiens sur le plan du bilinguisme, formation gnénérale et spécialisée,

cette dernière étant conditionnée par la première.

Or, où en sommes-nous au Canada dans nos écoles de bibliothéconomie? Les normes d'accréditation sont celles de l'American Library Association, et donc il nous faudra attendre longtemps avant que ces écoles accréditées puissent prendre un visage typiquement canadien et refléter la dualité canadienne. Ce sont encore les écoles non accréditées (Université de Montréal et Université d'Ottawa) qui présentent la meilleure image du Canada. Et cependant seules les écoles de l'Université McGill, de l'Université de Toronto et celle de l'Université de Colombie-Britannique sont accréditées.

"Ces cours universitaires satisfont aux normes requises... et sont reconnus par le comité d'accréditation de l'American Library Association, au nom de l'Association Canadienne des Bibliothèques. Les diplômés de ces écoles passent souvent avant les autres candidats, surtout lorsqu'ils sollicitent un emploi dans une bibliothèque publique, étant donné que ces bibliothèques reçoivent des subventions additionnelles lorsqu'il y a de ces diplômés parmi leur personnel". (5)

Comme ce texte l'indique, l'accréditation par l'A.L.A. comporte non seulement un discrimination pour les bibliothécaires, mais aussi une aide accrue pour les bibliothèques employant ces bibliothécaires. On aura remarqué que ce n'est pas en vertu de leur caractère bilingue, car on peut affirmer que ni l'Université de Toronto, ni l'Université McGill, ni l'Université de la Colombie-Britannique n'exigent ce bilinguisme. On demande la connaissance d'une autre langue que celle de l'anglais, mais elle peut être aussi bien l'allemand, l'espagnol etc. Cette politique se réflète dans le texte suivant. Dans School of Librarianship of British Columbia, on peut lire: "...students are advised to acquire a working knowledge of at least two foreign languages; preferably French, German, Russian or Latin," Donc le français est considéré comme une langue étrangère en Colombie-britannique.

---

(5) Carrières dans les bibliothèques. Ottawa, Ministère du Travail (1962) p.27

Seules les Ecoles de bibliothéconomie de l'Université de Montréal et de l'Université d'Ottawa spécifient dans le prospectus 1963-64, que la langue anglaise est requise en plus du français; la première donne comme condition d'admission: "connaître le français et posséder une connaissance suffisant de la langue anglaise". (6) Pour s'assurer de cette connaissance on fait subir un test à l'étudiant à l'admission. Un étudiant peut d'ailleurs composer dans la langue qui lui est familière.

L'Ecole d'Ottawa exige la connaissance des deux langues et donne ses cours en anglais ou en français selon la proportion des inscriptions. "...les étudiants devraient suivre un cours général comprenant...l'étude d'une autre langue que le français oul'anglais (ou les deux)...la connaissance d'une deuxième ou d'une troisième langue s'avère très utile." (7)

Quant aux programmes d'étude ces deux Ecoles font une place très large à la documentation en langue anglaise. Ceci se comprend aisément dans une discipline tributaire en si grande part des Etats-Unis. Les répertoires en langue anglaise ont nettement une place égale aux ouvrages français.

Nous voudrions qu'aux programmes de McGill, de Toronto et de la Colombie britannique on puisse dire la même chose des répertoires français. Ils sont étudiés certes, mais avec les ouvrages allemands, espagnols, italiens. A titre d'exemple, dans la liste des répertoires étudiée à la Library School of McGill University, sur un total de 1,050 titres on ne compte que 35 répertoires français, répartis comme suit: 14 en ouvrages généraux de consultation, 7 en bibliographies générales, 8 en sciences sociales et 1 en sciences physiques et biologiques.

---

(6) Université de Montréal. Annuaire de l'Ecole de bibliothéconomie 1962-63, p.6.

(7) Ibid. p. 26

Ce n'est pas avec un tel bagage de connaissances qu'un bibliothécaire peut envisager la carrière dans les bibliothèques du Canada dont les collections doivent être représentatives de la dualité canadienne.

Il suffit de parcourir les rayons de la bibliothèque des Ecoles de Bibliothéconomie de Montréal et d'Ottawa pour avoir une idée de ce que peut représenter une école de bibliothéconomie bilingue.

C- Associations de Bibliothécaires professionnelles.

Le Canada compte deux associations nationales: l'Association Canadienne des Bibliothèques - Canadian Library Association (CLA-ACB) et l'Association Canadienne des Bibliothécaires de Langue Française (A.C.B.-L.F.). Il faut ajouter toutes les associations provinciales. - Le Québec possède la sienne. Association des bibliothèques du Québec - Quebec Library Association (Q.L.A. - A.B.Q.)

L'A.C.B.L.F. est par son nom et son essence une association unilingue composée à 70% de bibliothécaires bilingues. Fondée le 11 novembre 1943 par un groupe de bibliothécaires de langue française donc avant la CLA-ACB (1946), cette association par ses buts ne limitait pas son champ d'action au Québec, mais voulait rayonner sur un plan national. Elle s'était cependant définie sur le plan confessionnel et linguistique. Dès les premières années son caractère confessionnel s'estompa bien que durant ces vingt ans qui disait français s'affichait comme catholique. (8)

Elle était et demeure toujours typiquement canadienne-française comptant dans ses rangs presque uniquement des canadiens-français bien qu'aucun règlement n'interdise à qui que ce soit d'y adhérer; et de fait, plusieurs bibliothécaires ou institutions de langue anglaise en font partie.

---

(8) Annexe 3 - Historique expliquant l'évolution dans le sens d'unilingue.

Nous devons-nous de légitimer ici son caractère unilingue? L'historique donné en annexe l'explique partiellement. Nos bibliothèques ont dû attendre en 1937 avant de pouvoir compter sur une Ecole de bibliothéconomie de langue française. Le Library School de l'Université McGill existait déjà depuis plusieurs années mais tous les cours se donnaient en langue anglaise (9) et donc coupaient bien des ponts. Les bibliothécaires, à partir de cette date, sentirent donc la nécessité de former un groupe homogène, restreint à leur mesure, qui tenterait dans ces limites de faire avancer plus rapidement la formation des bibliothécaires.

C'est tout à l'honneur des débuts d'avoir ainsi groupé des membres de formation très différente afin d'aider ceux qui étaient moins favorisés. On peut retrouver dans les premièrs numéros du bulletin, "La revue des bibliothèques" des articles courts sur des sujets techniques afin de compenser au manque d'information de ces bonnes volontés.

Ce n'est donc pas dans un esprit d'obstruction ni de séparation que L'A.C.B.L.F. est née unilingue et doit le demeurer. Ses membres cependant sont pour la plupart bilingues et quelques uns polyglottes. Plusieurs d'ailleurs sont membres des autres associations. Q.L.A. - A.C.B., C.L.A. - A.C.B., A.L.A. etc. et peuvent pour le bénéfice de leurs collègues de langue française, transposer pour nos besoins précis les études des milieux américains, européens et celles du Canada anglais; ils portent en retour aux autres associations le fruit des études entreprises au sein de l'A.C.B.L.F.

L'autre association nationale (C.L.A. - A.C.B.) groupe 2,353 membres dont la très forte majorité est dans des bibliothèques desservant une population de langue anglaise et les problèmes discutés par cette association ne sont pas à l'échelle du Québec. Il faut donc que notre

---

(9) Sauf le cours d'été de 1932, donné exceptionnellement en français.

Association, dans un but pratique, regroupe ses bibliothécaires dont les problèmes, dans le présent, sont souvent très différents de ceux des provinces de l'Ouest canadien ou même d'Ontario.

Des liens unissent cependant les deux associations et plus particulièrement un comité de liaison fondé récemment et dont le programme d'action consacra plusieurs points à l'étude du bilinguisme pour les deux associations; étude fondée sur une connaissance et une compréhension réciproque qui seront le meilleur agent de promotion pour notre dualité canadienne.

Depuis nombre d'années, deux facteurs importants ont aidé la cause du bilinguisme dans les bibliothèques, chez les bibliothécaires et notre Association. 1o Plusieurs de nos bibliothécaires présentement directeurs de bibliothèques ou occupant des postes importants ont étudié soit aux Etats-Unis, soit dans les Universités de langue anglaise. Ces formations différentes ont permis par des rapprochements fréquents d'améliorer nos bibliothèques. 2o Le C.L.A. - A.C.B. a souvent apporté à nos bibliothécaires un appui appréciable et une formation professionnelle importante. Plusieurs réalisateurs dans nos bibliothèques du Québec lui devront ce témoignage.

L'A.C.B.L.F. par une tentative souvent renouvelée de faire connaître les réalisations des bibliothèques de langue anglaise du Canada, a contribué efficacement au bilinguisme servant en même temps de cause des bibliothèques elle-même. Cette conduite est à développer encore davantage.

En conclusion de cette deuxième partie, il appert que nos bibliothèques, nos bibliothécaires et nos associations professionnelles ont fait déjà un pas important dans leur marche vers une compréhension mutuelle. Il reste que la marge est grande et laisse place à un travail considérable pour assurer que tous les citoyens du Canada puissent

trouver dans la bibliothèque de leur milieu respectif, la documentation et le personnel qui leur donnent de la dualité canadienne une image complète. C'est à peu près dans le même esprit que le journal "le Canadien" le 4 février 1848 exprimait ces idées:

> "Condamnés par le sort à vivre sur une même terre, sur le sol américain, qui régénérera peut-être un jour la vieille Europe par l'expérience qu'il fait de la liberté, les colons venus de la France et de l'Angleterre ne doivent point y apporter les luttes, les haines qui ont si longtemps affligé leur patrie respective (sic), mais transformant en un égal amour du progrès social et politique, en une noble émulation pour le bien commun les rivalités qui n'avaient pour objet que la destruction mutuelle de leurs ancêtres, les Canadiens de toutes les origines peuvent aspirer aux plus hautes destinées et avoir peut-être la plus belle part de l'oeuvre de régénération universelle que Dieu semble avoir imposée au Nouveau-Monde".

Les principes mentionnés dans la première partie et l'état des faits de la 2e partie nous amène à faire les recommandations suivantes.

III- RECOMMANDATIONS::

Attendu que les écrits sont la manifestation la plus profonde et la plus permanente d'une culture.

Attendu que les bibliothèques de toutes espèces, depuis la bibliothèque de l'école élémentaire jusqu'à la bibliothèque d'université; de la bibliothèque spécialisée à la bibliothèque publique, provinciale ou nationale, sont par essence des institutions propres à conserver de tels écrits et à les mettre au service de la nation.

En conséquence, appuyés sur une connaissance concrète des déficiences capables d'enrayer une expansion adéquate, nous recommandons:

A- Qu'une aide accrue soit accordée à nos écrivains canadiens des deux langues.

1. En proposant à la Bibliothèque nationale de mettre sur pied un comité permanent qui assurerait une exposition itinérante annuelle à travers le Canada et périodiquement à l'étranger, groupant nos meilleurs livres des deux langues, et des expositions occasionnelles dans diverses parties du Canada. La première pouvant être aux frais du gouvernement fédéral et les autres aux frais des provinces visitées. On aurait soin de mettre en valeur les meilleurs livres de l'année.

2. Les ambassades sont instamment priés d'intensifier leur programme de publicité de nos ouvrages canadiens les plus représentatifs des deux cultures, soit en aidant les expositions, soit en diffusant des listes des meilleurs ouvrages, et en constituant dans les bureaux d'ambassades une imposante collection d'ouvrages canadiens représentatifs de la dualité canadienne.

3. Traduction - Qu'un comité d'étude comprenant un nombre égal de membres canadiens-français et canadiens-anglais, comité nommé et subventionné par le Conseil des Arts du Canada, propose périodiquement au gouvernement la traduction des meilleurs ouvrages de l'une et l'autre langue.

4. Qu'une aide particulière soit accordée à ceux qui publient des ouvrages de bibliothéconomie, sur recommandation des associations de bibliothécaires.

5. Que des octrois spéciaux soient accordés aux éditeurs sur recommandation du comité ci-devant mentionné.

6. Que des bourses annuelles soient offertes par le Conseil des Arts à deux écrivains, un de langue française et un de langue anglaise, qui se seront distingués au cours de l'année.

7. Que des moyens sévères soient pris afin d'assurer une efficacité

efficacité complète de la loi sur le dépôt légal à la Bibliothèque nationale.

B- Que sous l'égide de la Bibliothèque nationale, à l'instigation des associations de bibliothécaires professionnels et des sociétés d'écrivains, soit entreprise une étude systématique en vue de combler les déficiences de nos bibliothèques en Canadiana dans l'une et l'autre langue et touchant nos deux cultures. Entre autres moyens nous suggérons:

a) Que les associations mentionnées ci-devant et les bibliothèques publiques compilent et publient en les diffusant par la Bibliothèque nationale ou tout autre moyen, des répertoires bibliographiques de nos littératures. On déplore l'absence de tels répertoires surtout du côté canadien-français. Il serait important que les revues professionnelles de langue anglaise diffusent elles-mêmes ces répertoires de l'autre langue afin de couvrir plus efficacement le terrain. Les bibliothèques de milieu anglais ne pourront créer de collections françaises vraiment adéquates et vice versa sans répertoires éclectiques.

b) Des listes annotées de fonds canadiens français et canadiens anglais dans le domaine de la non fiction : géographie, histoire, sciences sociales etc. devront aussi être l'objet d'une attention particulière de la part de ces mêmes associations et bibliothèques.

c) Une bibliographie élaborée et annotée des ouvrages de référence canadiens dans les deux langues et dans toutes les disciplines devra être publiée dans le plus bref délai. On verrait qu'une Fédération des Ecoles de Bibliothéconomie ou une coopération entre les Associations de Bibliothécaires patronne une telle entreprise en orientant en ce sens les travaux de recherche des étudiants en maîtrise. Une telle liste est indispensable comme guide d'achat pour toutes nos bibliothèques en raison inverse de leur importance.

d) Livres rares. Un inventaire s'impose des titres d'ouvrages canadiens dans les deux langues, les plus représentatifs de nos cultures, devenus rares et introuvables, afin d'en proposer ensuite à qui de droit la réimpression voire même, la réédition.

e) Coordination d'acquisition - Avant qu'il ne soit trop tard il faudrait mettre sur pied un organisme coopératif qui permettrait l'acquisition systématique de toute la publication canadienne indépendamment de la Bibliothèque nationale. Cet organisme relié au catalogue collectif permettrait de développer à travers le Canada, des centres spécialisés ou un chercheur serait sûr de trouver toute la documentation canadienne et une bonne partie de la documentation mondiale sur ce sujet. On pourrait s'inspirer de centres similaires établis aux Etats-Unis. Un semblable organisme nous apparaît comme un moyen puissant de promouvoir le biculturalisme. Nos universités devraient tout mettre en oeuvre afin d'assurer cette cohésion.

f) Que nos universités canadiennes par le truchement de leurs Presses universitaires et nos maisons d'édition, établissent une bibliographie de nos meilleurs auteurs du passé, voient à tenir une telle liste à jour et assurant dans leur bibliothèque la présence de ces ouvrages.

g) Nécessité d'anthologies bilingues tant de nos romans et nouvelles, recueils bilingues de choix de textes pour fins d'études, un dictionnaire bilingue canadien de nos citations et tous ouvrages semblables.

h) Qu'un effort particulier soit déployé dans nos bibliothèques d'enseignement à tous les niveaux afin de donner aux étudiants, en conformité avec un programme d'étude bien établi, une bonne collection d'ouvrages de référence dans la langue seconde et de livres de lecture représentatifs de nos deux cultures.

C- Périodiques canadiens.

1. Que toutes nos bibliothèques prévoient dans leurs abonnements aux revues et journaux un bon évantail de publications en l'une et l'autre langue, établi certes au prorata de la population mais aussi selon les exigences pour les citoyens canadiens de prendre connaissance de l'autre culture. Plus le niveau intellectuel des lecteurs sera élevé, moins cette proportion sera rigoureuse.

Nous suggérons pour les petites bibliothèques publiques un minimum de trois journaux et de cinq revues dans la langue de la minorité. Ces chiffres seront à équilibrer au fur et à mesure de l'accroissement de la population.

Index:

2. Tout en reconnaissant l'excellent travail accompli jusqu'ici par l'Index des périodiques canadiens sous la direction de l'Association Canadienne des Bibliothèques - Canadian Library Association, nous recommandons que cet Index devienne une publication de la Bibliothèque nationale et reçoive du gouvernement toute l'aide nécessaire pour accroître considérablement son personnel, le nombre des revues dépouillées, avec une insistance marquée du côté français. Nous avons à déplorer que les politiques de choix de périodiques soient liées aux abonnements sur une base proportionnelle. On ne peut concevoir un index national qui ne se propose pas de dépouiller systématiquement les revues importantes des deux langues indépendamment du prorata des abonnements par les bibliothèques du type français ou anglais.

En effet, nos périodiques importants constituent un excellent moyen de faire vraiment connaître à l'un ou l'autre groupe linguistique, nos deux cultures proprement canadiennes.

3. Que les fonds et subsides nécessaires soient versés par le gouvernement afin de hâter le travail de microfilmer tous nos journaux canadiens. Et que, pour nos bibliothèques, on puisse fixer un prix de vente qui ne dépasse guère le prix de l'abonnement comme on le fait en France. Il nous semblerait normal que ce travail d'ensemble soit assuré

par la Bibliothèque nationale.

4. Que la Bibliothèque nationale entreprenne d'assurer une collection bien équilibrée des journaux français microfilmés et que des listes soient publiées sans délai afin d'en assurer la disponibilité.

5. Que la Nationale entreprenne la rédaction et la publication d'un répertoire exhaustif de tous nos périodiques canadiens. Répertoire qui pourrait être mis à jour annuellement.

D- Bibliothécaires et écoles de bibliothéconomie.

1. Que soit fondée une fédération des Ecoles de bibliothéconomie du Canada, en étroite liaison avec les associations de bibliothécaires. Que cette fédération se propose comme premier but des normes d'accréditation qui soient en conformité avec nos exigences canadiennes et les divers aspects du bilinguisme et du biculturalisme. Etant donné que l'accréditation comporte son côté financier et que nos associations ne peuvent sans risques sérieux se charger de défrayer de telles dépenses, nous suggérons que le gouvernement du Canada prévoit une subvention pourque l'accréditation canadienne soit possible. Cette association verrait aussi à ce que soient respectées dans ses écoles les exigences d'une formation bilingue pour nos jeunes bibliothécaires. Elle verrait à la création d'autres écoles, le cas échaéant, et aiderait à la recherche ou à la formation de professeurs compétents.

2. Que dans les écoles de bibliothéconomie soit exigée comme condition d'admission une connaissance sérieuse de la langue seconde; français ou anglais, connaissance contrôlée par un examen d'entrée.

3. Que les programmes d'études de ces écoles fassent une part importante à l'étude des répertoires dans la langue seconde.

4. Que ces écoles partagent les cours dans les deux langues, selon une proportion équitable afin de permettre une approche sérieuse de la langue seconde.

Il y aurait lieu de songer à échanger des professeurs afin

d'assurer une meilleure compréhension et un rendement plus efficace du point de vue linguistique.

5. Que soit maintenue dans son intégrité l'obligation pour la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque du Parlement, les bibliothèques du gouvernement fédéral, de n'employer que des bibliothécaires bilingues.

6. Que cette pratique soit étendue à toutes nos bibliothèques d'universités et de collèges. Que des échanges soient prévus et que, dans les premières années de leur emploi, les jeunes bibliothécaires soient encouragés à entreprendre des stages d'études ou de travail dans une université de l'autre langue.

7. Que cette même politique soit établie pour les bibliothèques publiques du Canada. Que le nombre des bibliothécaires de l'une et l'autre langue, s'ils ne sontpas tous bilingues, soient au moins au prorata de la population de l'une et l'autre langue, en assurant pour toute bibliothèque publique la présence d'au moins un bibliothécaire de la langue de la minorité ou parfaitement bilingue,

E- Bibliothéconomie - Instruments de travail

1. Qu'une étude systématique soit entreprise en vue de fixer définitivement une cédule de classement pour notre littérature canadienne dans son ensemble, c'est-à-dire comme la littérature américaine, anglaise, etc. Que soit abolie cette pratique de séparer la littérature canadienne d'expression française et d'expression anglaise. Une cédule pour notre géographie, développée à la mesure du Canada et une pour l'histoire du Canada selon l'ampleur qui lui convient, par exemple en ce qui concerne l'histoire du Régime Français. Cette entreprise devrait être sous l'égide de la Bibliothèque nationale.

2. Qu'on favorise la publication des travaux les plus importants rédigés en vue de la maîtrise ou du doctorat en bibliothéconomie.

3. Que la liste de vedettes-matière de la Bibliothèque du Parlement soit mise à jour périodiquement et publiée par l'Imprimeur de la Reine selon les exigences de notre contexte canadien bilingue et biculturel.

4. Il serait grandement souhaitable que la Bibliothèque nationale, en étroite collaboration avec la Fédération des Ecoles de Bibliothéconomie dont nous proposons la fondation, publie un bulletin d'information technique. Ce bulletin pourrait contenir la liste des acquisitions importantes, d'intérêt national, faites par nos universités et nos grandes bibliothèques, les adaptations récentes des systèmes de classification et enfin, toutes les réalisations effectuées sur le plan de la coordination.

5. Que la Fédération des Ecoles de Bibliothéconomie établisse des définitions et des normes comparatives des degrés académiques en bibliothéconomie des universités américaines, canadiennes-françaises et canadiennes-anglaises.

F- Associations

1. Qu'une représentation adéquate des directeurs de chacune des Associations assiste, sur invitation, au congrès de l'une et l'autre.

2. Que ces associations s'échangent des conférenciers à leurs congrès et journées d'étude.

3. Qu'un résumé des principales conclusions et recommandations des assemblées annuelles soit publié dans les bulletins des deux associations nationales.

4. Que soient mis sur pied autant de comités conjoints que possible dans les sphères d'intérêt commun aux deux associations.

G- Divers

1. Que la Bibliothèque nationale s'adjoigne des conseillers qui dresseraient périodiquement des listes d'ouvrages marquants en l'une et l'autre langue et qui pourraient être consultés comme experts dans

le choix des collections et l'organisation de nouvelles bibliothèques.

2. Que l'Imprimeur de la Reine fasse l'impossible pour assurer la traduction de toutes les publications et que ces traductions apparaissent aux listes quotidiennes en même temps que les textes originaux afin d'éviter aux bibliothécaires les doubles emplois.

3. Que les bibliothèques des gouvernements provinciaux sans exception assurent un bilinguisme qui reflète dans une proportion adéquate le caractère linguistique de la population.

4. Le problème de langue des groupements ethniques diversifiés ne devrait être considéré et réglé que sur le plan local. Sur le plan fédéral et provincial seuls le français et l'anglais, langues officielles du pays devraient être reconnues.

5. Nous demandons cependant que soit accordé à ces minorités des services adéquats de bibliothèques, voir même des bibliothèques spécifiques là où une population assez forte en légitime la demande.

6. Que la Bibliothèque nationale, en collaboration avec les écoles et les associations de bibliothécaires, soit chargée de favoriser dans sa sphère propre l'application pratique des recommandations de la Commission royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme.

Une enquête systématique nous semble nécessaire comme premier pas. Enquête sur le vaste problème du bilinguisme et du biculturalisme dans les bibliothèques, à tous les niveaux et dans tous les genres de bibliothèques. Une telle enquête dépasse les cadres du présent mémoire et devra être dirigée d'autorité par la Bibliothèque nationale.

ANNEXE I

Degrés en bibliothéconomie des bibliothécaires d'Universités et de collèges canadiens-français

(76 pour 12 institutions consultées)

Degrés	Université	Nombre
B.L.S.	Montréal	55
B.L.S.	Ottawa	10
B.L.S.	McGill	4
B.L.S.	Toronto	2
M.L.S.	Columbia	2
M.L.S.	Washington	3
Diplôme	Genève	1
Diplôme	Varsovie	1

ANNEXE 2

Tableau B

	Population brute	Population desservie	Clientèle	Argent versé per capita	Argent versé Total
Française:	4,241,354 (81%)	1,782,166 (72%)	180,185 (10%)	$2.62	$471,571 (65%)
Anglaise et autres:	1,017,857 (19%)	682,110 (28%)	160,581 (24%)	$1.58	$253,998 (35%)
Totale	5,259,211	2,464,276 (47%)	340,766 (14%)	$2.13	$725,569

	Bibliothèques		Population desservie	Argent versé per capita	Argent versé Total
Française:	60	(69%)	1,782,166 (72%)	$0.26	$461,660 (69%)
Anglaise:	27	(31%)	682,110 (28%)	$0.39	$263,909 (36%)
	87		2,464,276	$0.29	$725,569

(1) Ce tableau est la reprise du tableau A. Il veut l'expliciter par certains rapprochements.

B - Répartition selon la composition ethnique

de la population desservie:

60 bibl. fr.:	1,743,957 hab. fr. (75%) et	579,900 hab. angl. (25%):		2,323,857
27 " ang.:	38,209 " " (27%) et	102,210 " " (73%):		140,419
	1,782,166			2,464,276

1,782,166 citoyens de langue française ont reçu:

75% de $553,659: $415,244

et 27% de $171,910: $ 46,416

$461,660 ou $0.26 per capita (64% des subventions)

682,110 citoyens de langue anglaise ont reçu:

25% de $553,659: $138,415

et 73% de $171,910: $125,494

$263,909 ou $0.39 per capita.(36% des subventions)

(La moyenne de distribution se trouvait de $0.29 per capita)

C - Répartition selon la clientèle

60 bibl. fr.:	170,369 clients fr. (83%) et	34,488 cl. angl. (17%):		204,857
27 " angl.:	9,816 " " (7%)"	126,093 " " (93%):		135,909
	180,185	160,581		340,766

180,185 clients français ont reçu:

83% de $553,659: $459,537

et 7% de $171,910: $ 12,034

$471,571 ou $2.62 par client(65% des subventions)

160,581 clients anglais ont reçu:

17% de $553,659: $ 94,122

93% de $171,910: $159,876

$253,998 ou $1.58 par client (35% des subventions)

(La moyenne de distribution se trouvait de $2.13 par client)

N.B. Alors que la population française desservie représente 72% de la population totale desservie, la clientèle française ne représente que 53% de la clientèle totale.

D - Répartition selon la géographie

"a"	Population totale de la province:	5,259,211
"b"	Population totale desservie:	2,464,276
"c"	Total des bibliothèques subventionnées:	87
"d"	Total des subventions versées:	$725,569

Ile de Montréal

"e"	Population:	1,747,896	(33% de "a")
"f"	Population desservie:	1,536,282	(88% de "e" et 62% de "b")

28 bibliothèques (32% de "c") ont reçu $280,740 (39% de "d")

Reste de la province

"g"	Population:	3,511,315	(67% de "a"
"h"	Population desservie:	927,994	(26% de "g" et 38% de "b")

59 bibliothèques (68% de "c") ont reçu $444,829 (61% de "d")

E - Répartition selon la catégorie

37	bibliothèques municipales ont reçu	$401,883	(55%)
47	" d'association ont "	$198,686	(27%)
1	bibliothèque régionale a reçu	$ 75,000	(10%)
2	projets de régionales ont reçu	$ 50,000	(7%)
87		$725,569	

TABLE DES MATIERES

Présentation

Introduction

1- L'A.C.B.L.F., essence et buts de l'association
2- Le mémoire, ses limites et ses buts
3- Plan du travail

I Vouloir vivre collectif - vue d'ensemble sur le problème du bilinguisme et biculturalisme et les bibliothèques au Canada.
1- Notion de bilinguisme
: égalité relative 1,2
Notion de biculturalisme

2- Deux cultures - ressemblances, différences
Bibliothèque et biculturalisme 3,4
a) sur le plan de la recherche
b) sur le plan informatif
c) sur le plan social : groupements
famille
individu
d) sur le plan éducation . . . . . "

3- Implications découlant de ces principes 5

a) Contenu des bibliothèques et services
1- Bibliothèques universitaires 6
2- Bibliothèques gouvernementales
3- Bibliothèques publiques . . . . . "
4- Collèges et écoles . . . . . "

b) Bibliothécaires 7
1) formés 8
2) en formation - Ecoles de bibliothéconomie "

c) Associations de bibliothécaires 9

II Situation actuelle du bilinguisme et du biculturalisme dans les bibliothèques 10

A- Bibliothèques 12
1- d'Enseignement
a) Universitaires et collégiales
b) Scolaires
2- Publiques 13
3- Nationale 15
4- Gouvernementales . . . . . "

B- Bibliothécaires et écoles de bibliothéconomie 16,17,18
C- Associations (A.C.B.L.F.) 22,23

III Recommandations 22,23
1- Ecrivains - Publicité dans le sens du bilinguisme et du biculturalisme
a) Exposisions itinérantes nationales et internationales
b) Traduction
c) Dépôt légal

2- Collections (Canadiana) 24
a) Bibliographies d'ouvrages courants
b) Livres rares 25
c) Acquisition - Coordination - Catalogue collectif
d) Universités - Effort particulier
e) Anthologies
f) Bibliothèques d'enseignement

3- Périodiques 26
a) Abonnements
b) Index
c) Microfilms des journaux 27
d) Répertoire

4- Bibliothécaires . . . . . "
a) Formation professionnelle
b) Echanges
c) Bibliothèque Nationale
d) Répartition - bibliothèques publiques

5- Bibliothéconomie - Instruments de travail 28

6- Associations de bibliothécaires 29

7- Divers 29,30
a) Bibliothèque Nationale
b) Publications gouvernementales
c) Bibliothèques Provinciales (Prov. de Québec)
d) Universités

8- Néo-Canadiens

Annexe 1 degrés de bibliothécaires d'université

Annexe 2 tableau et subventions

Annexe 3 A.C.B.L.F. - Notes historiques

Table des Matières

. . . . . .

NO: 740-251

TITRE:

AUTEUR: L'Association canadienne des bibliothécaires de langue française

Mémoire de 30 pages; 42 recommandations

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Ce mémoire étudie l'état du bilinguisme et du biculturalisme dans les bibliothèques canadiennes et les moyens d'assurer leur achèvement.
La culture n'est pas confinée aux bibliothèques, mais si on ne trouve pas en elles la réalisation d'un biculturalisme idéal et d'une pratique sérieuse du bilinguisme, il ne faut pas chercher à l'implanter ailleurs.

L'Association donne un résumé de son mémoire et de ses recommandations des pages 1 à 9.

A L'ATTENTION DE LA RECHERCHE:

Annexe 1 - degrés en bibliothéconomie des bibliothécaires d'universités et de collèges canadien-français.

Annexe 2 - répartition des subventions 1963-64 aux bibliothèques publiques

---

TABLE DES MATIERES:

	PAGES
RECOMMANDATIONS	22 à 30
MEMOIRE:	
Introduction	
"Vue d'ensemble sur le problème du bilinguisme et du biculturalisme et les bibliothèques du Canada"	1
"Situation actuelle du bilinguisme et du biculturalisme dans les bibliothèques"	10

Table des matières détaillée à la fin du mémoire.

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mémoire #: 740-251

Association Canadienne des bibliothécaires de langue française

MONTREAL

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

1. MEMBRES

700 membres, comprenant des bibliotécaires de langue française et autres personnes et organismes intéressés aux bibliothèques.

2. BUTS

1) soutenir et améliorer les qualités professionnelles requises des bibliothécaires de langue française qui exercent leur profession au Canada;

2) favoriser les normes d'excellence dans la pratique de la bibliothéconomie;

3) aider à fournir un haut niveau d'enseignement et de formation aux étudiants en bibliothéconomie;

4) encourager la création des bibliothèques là où il n'y en a pas et aider aux développements des institutions existantes en éclairant l'opinion publique;

5) encourager la publication d'ouvrages et d'articles de revue concernant l'Association et les bibliothèques.

3. PREPARATION DU MEMOIRE

Non mentionnée.

B. QUESTIONS...

...EN PROVENANCE DU SERVICE DES AUDIENCES

Questions sur le résumé du mémoire

Q. 1 Why are the libraries of the Universities of Montreal and Ottawa not accredited by the American Library Association.

p. 3 para. 5 Q. 2 In the brief of the Canadian Library Association it was intimated that the past presidents of your own Association were consulted with regard to the brief of the C.L.A.? What is the connection between your organization and the C.L.A. What texts are now used in the training of librarians at library schools? What cooperation has there been if any, between these two organizations in setting up or planning to set up an intercultural program in libraries?

p. 3
para. 2 Q. 3 In the C.L.A. brief, page 10-11, para. 15, "the selection of professional librarians should not be subject to any language requirement other than competence in the major language of the collection In your brief, on page 8, you state that it is necessary to extend the obligation of bilingualism for librarians of universities and colleges. Also you think that in public libraries the personnel should represent the language of the population in the community, but that the executive positions should have the requirement of bilingualism. Do you find a point of conflic here with the C.L.A? What do you envisage as a solutio or compromise?

page 2
para.1 Q. 4 "Sur le plan national...(Bibliothèque nationale, bibliothèques fédérales, Centre National de Recherches) les bibliothécaires devraient avoir une bonne formation bilingue et biculturelle." A quel niveau doivent-ils recevoir cette formation? Dans les écoles de bibliothéconomie? Vous constatez page 15,3 que le bilinguisme à la Bibliothèque Nationale est dans un état satisfaisant à tous les points de vue, mais que les bibliothèques des ministères ne le sont pas. Que suggérez-vous pour améliorer la qualité du bilinguisme dans des bibliothèques et est-ce la responsabilité de la Bibliothèque Nationale? Elaborez.

page 3
para. 1 a Q. 5 "Assurer à tous les Canadiens, livres ou documents permettant les études sur nos problèmes biculturels." A votre avis, est-ce que chaque bibliothèque doit posséder une telle collection ou bien est ce que vous croyez que la création d'un centre pour de telles études avec échanges inter-bibliothèques pourrait résoudre le problème? Est-ce que, selon vous, une telle collection serait composée de volumes sur la littérature, les sciences sociales, ou bien pensez-vous à autre chose lorsque vous parlez de "livres ou documents...études sur nos problèmes biculturels"? Dans quels domaines tombent ces études?

page 3
para.2 Q. 6 "Que...les Ecoles de Bibliothéconomie...puissent dépendre d'un organisme canadien pour leur accréditation et leur développement?" Quels moyens pouvez-vous suggérer pour atteindre ce but?

page 5
para. b Q. 7 "...les programmes et la documentation offerte par les bibliothèques des Ecoles de Montréal et d'Ottawa donnent très large place aux ouvrages en langue anglaise." Pourriez-vous illustrer cette constatation en termes plus précis? Quelle est la proportion des ouvrages en langue anglaise?

Q. 8 Comptez-vous sur la coopération du C.L.A. pour les projets que vous envisagez, par exemple, l'école de bibliothéconomie bilingue, ou l'exposition itinérante permanente au Canada?

page 7
para. B,5 Q. 9 "Un organisme coopératif ... permettrait à nos principales bibliothèques d'acquérir toute la documentation canadienne...". Avez-vous des idées précises sur ce que pourrait être cet organisme?

page 8
para. 8,C,4,5. Q. 10 Quelle sorte de collection de journaux français possède en ce moment la Bibliothèque Nationale?

Questions sur le mémoire

page 2
para. 3 Q. 11 "Mais on entend biculturalisme au sens propre des deux cultures appartenant aux deux groupes principaux du Canada." Que pensez-vous de la contribution culturelle des autres groupes ethniques du Canada? A quel niveau la placez-vous?

page 6
para. 1 Q. 12 "Etant donné le niveau culturel du milieu universitaire, on ne voit pas la nécessité d'assurer des traductions puisque les lecteurs de ces institutions se doivent de connaître les deux langues parfaitement. On évitera ainsi de dépenser inutilement des sommes mieux employées aux fins de documentation." Il y a déjà un Institut de traduction à l'Université de Montréal, et le C.L.A. recommande la création d'une école de traduction, mais dans des termes assez vagues. Selon vous, jugez-vous inutile d'avoir de telles instituts?

page 6
para. c Q. 13 "Un doigté particulier est nécessaire pour susciter l'intérêt du lecteur vis-à-vis l'autre culture." Elaborez.

le 13 août 1965

A BRIEF TO THE

ROYAL COMMISSION ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM

from

SOME MEMBERS OF THE FACULTIES OF

CARLETON UNIVERSITY

TABLE OF CONTENTS

Preamble . . . . . p. 1

Recommendation No. 1 . . . . . p. 1

Recommendation No. 2 . . . . . p. 3

Recommendation No. 3 . . . . . p. 5

Recommendation No. 4 . . . . . p. 6

Conclusion . . . . . p. 6

PREAMBLE

1. The current relationship between French-speaking and English-speaking Canadians can be regarded as a situation resulting from the development of Canadian history. Obviously the constitutional arrangements as originally set out in 1867 no longer meet the present needs of Canada as a whole in its search for a just and effective unity. This brief does not enter into the debate which has sought to define the nature of the conflict; its aims are to offer certain recommendations in constitutional, judicial, educational and administrative matters in the hope of providing solutions for some current and future problems. The principle which has guided our deliberations is that of absolute equality of all citizens and the basic aim of our recommendations is to bring this principle to bear upon the present situation.

RECOMMENDATION NO. 1 - Constitutional amendment

2. That the British North America Act be amended so that the reciprocal rights of the French and English languages may apply across Canada.

3. At present Section 133 of the Act guarantees these rights in the federal legislature and courts and in the legislature and courts of the Province of Quebec. It is conceivable, however, that the legislatures and courts of other provinces or territories might wish to avail themselves of the same reciprocal rights and Section 133 should be revised to encourage this development.

4. Any such amendment should be permissive rather than compulsive as imposed bilingualism in large unilingual areas would not serve the cause of bilingualism in any positive way. Finland might be taken as a model in this question. It is a Swedish-Finnish bilingual country. Depending on the ethnic texture of the various districts,

communities are of three types: unilingual Swedish, unilingual Finnish, and bilingual Swedish-Finnish. A community is unilingual unless it has a 10 per cent demographic concentration of the other language, in which case it is bilingual.

5. The natural basis for a similar arrangement suggests itself in the Canadian context within the framework of provincial autonomy. One of the fundamental elements of Canadian domestic policy is the maintenance of a delicate balance of provincial autonomy within a federal political organization. Following a pattern such as one finds in Finland, and having respect for the principle of provincial autonomy in Canada, it might seem reasonable to expect provinces with a demographic concentration of the other language group of 12 per cent or more to choose statutary bilingualism; in that case three provinces would at present qualify for bilingualism: Ontario, Quebec, and New Brunswick, but these names are offered as an illustration of the principle and are not meant in any way to imply pressure on the three provinces in question.

6. Our aim is not to suggest absolute bilingualism even in any particular province. We would welcome linguistic equality in the legislature and the superior courts of any province but we would not support an interpretation that would impose bilingualism at all levels of public life, regardless of local wishes. There are obviously a great many areas in all provinces that are at present unilingual and artificially forcing bilingualism on local institutions in such cases would in no way serve the national cause. For example, most of the communities of Quebec would rightly be unilingually French, whereas most of those of Ontario would rightly be unilingually English; perhaps some areas or municipalities in every province would eventually be unilingually French, and a good number would be bilingual. One could imagine, for instance, that cities like Ottawa, North Bay and

Cornwall might immediately class themselves as bilingual, thus allowing for the conduct of official business and the publication of ordinances in either language.

RECOMMENDATION NO. 2 - Educational reforms

7. That provinces adopting constitutional bilingualism institute a dual (i.e., French and English) educational system.

8. The most important single bearer of a culture is its language and the most logical organization of education would seem to be based on the language used for the expression of that culture. Yet education in Canada was initially established and nourished through the efforts of various religious bodies and the development of the provincial educational systems is to a large degree the history of the gradual assumption of responsibilities by the respective provincial ministries or departments of education. The role of religion has never been entirely relinquished as all provinces and territories still have either private or public school systems run by religious bodies.

9. We are naturally aware that, by virtue of Section 93 of the B.N.A. Act, education is within the jurisdiction of the provinces, but this is one of the few areas of corporate activity in which legislation can effect change and it must therefore be proposed. Furthermore, if Recommendation No. 1 is adopted, it can only be put into effect by corresponding changes in the educational systems of the provinces concerned.

10. We do not envisage such a reform as a divisive policy. A provincial department of education should as now be responsible to one minister only, but instead of its activities being divided into a public and a separate school branch, or a Protestant and a Roman Catholic committee, one

would expect a French and an English school system, not competing for funds nor enjoying uneven favours in one or another province, but developed in a harmonious and complementary pattern.

11. Such an educational system, based on present demographic distributions and fully and impartially supported by the provincial department of education, would do more than any other single move to put into practice an equitable scheme for consolidating and supporting the demographic pattern already existing in fact. An intermediate stage might indeed be the setting up of French and English wings within present framework. As in the province of Quebec, where the Protestant and Roman Catholic committees each have a French and an English sub-division, this goal would also be served by adopting in appropriate provinces measures such as those expressed in the request recently made to Premier Robarts of Ontario, by the French-Canadian Association of Ontario, for French high schools.

12. In the spirit of our first recommendation, however, it would not seem proper that every community of any province so affected should automatically have a French and an English high school; indeed many cities of Canada would as now have only English high schools. It does seem strange nonetheless that some ethnically French communities are now forced by law to offer secondary school education almost entirely in English. How indeed can one protect one's heritage in such an anomalous situation?

13. Certain other advantages would inevitably flow from such legislation. Education in French for French communities would mean better education for those communities and the effects would be cumulative; the benefits would accrue to both the French and the English community within a province which would have access to a larger pool of teachers of French for the provincial school

systems. In the spirit of this second recommendation it would be hard (and rightly so) to imagine a city such as Brantford, Calgary or Vancouver providing a French high school, but it would be equally difficult to imagine a city such as Toronto, St. Boniface or Ottawa not providing one. No one would be forced under the terms of Recommendation No. 2, to be educated in a language other than his own and one would hope that even in those provinces which would remain unilingual it would eventually become possible to offer education in the second language where it is desired locally.

RECOMMENDATION NO. 3 - Administrative consequences and arrangements

14. Administrative practices at various levels of government and in various areas of public life should be modified to take account of bilingualism on a national basis. A number of areas suggest themselves immediately.

a) Encourage federal public servants, especially those at the upper levels and those in provinces adopting constitutional bilingualism, to learn the second langauge by extension of internal and external training programmes, with appropriate financial support. After a reasonable time limit, competence in both langauges should be duly recognized, with appropriate guarantee of respect for professional, technical and scientific competence.

b) Similarly institute bilingualism in any provincial public services affected by Recommendation No. 2.

c) Sponsor research and training in language techniques, translation and interpretation in both official languages in the interests of national unity.

d) Encourage a systematic interchange of professors, teachers, and students between French and English Canada.

This can be done through a number of public and private agencies: The Canada Council, the National Conference of Canadian Universities and Colleges, the Canadian Universities Foundation, the Canadian Association of University Teachers, the Association of Canadian University Teachers of French, the Association of Canadian University Teachers of English, Visites Interprovinciales, etc.

RECOMMENDATION NO. 4 - The national capital

15. The national capital should become more representative of Canada as a whole.

16. With the agreement of all governments concerned, the powers of the National Capital Commission should be extended in accordance with the spirit of the National Capital Act, paragraph 10 (1) and (2) (i), so that it would become responsible for the cultural as well as the physical embellishment of the capital. It should concern itself with the various cultural components of Canada as represented in the national capital, with due emphasis on the bilingual nature of the country.

CONCLUSION

17. We have not dealt with all questions raised by the terms of reference of the Royal Commission but have limited ourselves to certain constructive suggestions bearing principally on the language question and the status of the national capital. We believe that all questions concerning Canada's two languages and cultures must be envisaged as particular examples of a search for political and social justice. In this light any formal

or practical steps which help bring into effect the equality of all Canadians are to be encouraged. On the other hand mere nationalism, whatever its source, would simply tend to negate this goal. Finally, the absolute respect of equality would open the way for the creative co-existence of Canadians of various cultures.

D.G. Anglin
J.P. Baril
P.R. Beesack
E.A. Cherniak
C.F. Fleischauer
H. Gifford
W.I. Illman
R. Jackson
E. Kushner
J.E.R. Lloyd
R.L. McDougall
A.D. McLay
T. Middlebro'
E.M. Oppenheimer
K.Z. Paltiel
D.C. Rowat
E.M. Swallow
J.S. Tassie

4 June, 1964.

A

PERSONAL BRIEF

SUBMITTED

TO THE

ROYAL COMMISSION ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM

BY

RONALD G. ANDREWS

24 NORFOLK AVENUE

BRAMPTON, ONTARIO.

JUNE 29, 1964.

(not for release until after public hearing)

TERMS OF REFERENCE.

1. The inference that is implied in the Commission's name must first be clarified. Bilingual means two main languages and bicultural means two main cultures, in this particular instance these being English and French.

2. Now we must ask ourselves the question, is Canada a bilingual and bicultural country? A review of the origins of the population will help us answer this question. The following figures are taken from the 1961 census.

British Isles	8,000,000
French	5,000,000
German	1,050,000
Italian	500,000
Jewish	173,344
Netherlands	430,000
Polish	330,000
Russian	120,000
Scandinavian	390,000
Ukrainian	475,000
Other European	700,000
Asiatic	121,753
Indian & Eskimo	220,000

From these figures we see that 26% of our people's origin is from other than the British Isles or France. The infusion of these people, compounded by their higher birth rate as compared to the English speaking people, and the realization that the French origin is 30% and the British origin is 44%, highlights the fact that Canada is no longer a two-nation country.

BILINGUALISM

3. The only reference to Canada being bilingual is in Clause 133 of the British North America Act, commonly referred to as our Canadian Constitution, which accords specific Constitutional Protection to the use of the French and English languages in our courts, legislatures and schools.

In Metropolitan Toronto there is what is known as the Shadow School System. (Telegram, March 7, 1964). Here 20,000 students, ages 6 to 18, attend extra classes after 4 o'clock during the week and Saturday and Sunday, learning the ABC's of the language of their forefathers. There are 25 different languages being taught and not one is English or French. This complex school system is not paid for by the taxpayer or the Government. Educators respect it highly but will say little of it, because they are afraid that a part of the education dollar will have to support it. The average citizen knows or cares little of the complex school system. And yet, 20,000 Canadians go to school in Metropolitan Toronto every week to preserve a heritage.

5. Furthermore, children everywhere in Canada should have the opportunity to learn both languages, regardless of which one is in the minority. It is important that they begin early, preferably in Grade 1, because at this young age it is easier to learn to speak another language.

6. A word of caution is in order at this juncture. 'New Canadian' children who are tackling the English language should not be taxed with the burden of also learning French while he is trying to master his mother tongue and English. Perhaps the time to start French lessons would be in Grade VIII or IX. The educational authorities could study this matter and make suitable recommendations.

7. In view of the three systems of Education in Quebec -- Roman Catholic, Protestant and Jewish, the creation of the post of Minister of Education is a commendable move made by that province and especially the Roman Catholic Church. By taking this action (Bill 60) Quebec is closer to bringing educational standards in line with the rest of our Nation. The Church is acknowledging that education is a State responsibility.

8. Persons who take part in important nation-wide activities, such as Senior and Federal officials, should be able to understand the two official languages, and preferably be able to speak them. This would be to the officials advantage in dealing with his counterpart in Quebec. In other words, it would be as much advantage for English-Canadians to be able to speak French as it would be for a French-Canadian to be able to speak English.

WHAT IS CULTURE?

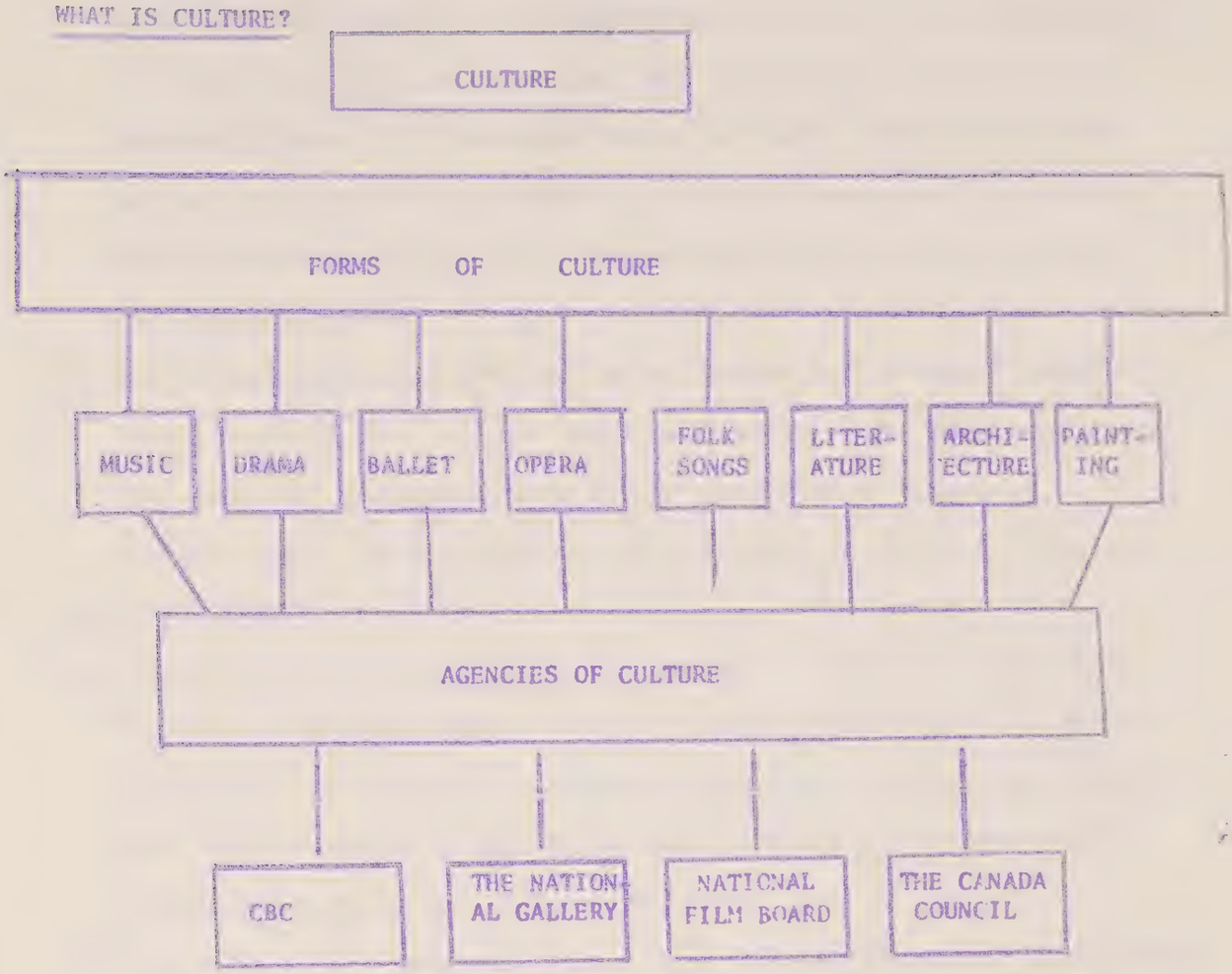

9. Culture has to do with the less material things of life. It is the traits learned and transmitted by man as a member of society. It is our knowledge, belief, art and morals. Man turns from his daily labour and inwardly examines himself, and outwardly to conjecture on life and life eternal. He expresses himself in a variety of ways: in music, drama, ballet, folk songs, literature, architecture, painting and speech.

10. In Canada, intermarriage among peoples of other nationalities is commonplace and so we have the fusion of bloodstreams and with this comes adjustments. Under our Democratic principles these adjustments have been successful. Race is not a barrier, but culture and religious differences can be.

11. All of us should be concerned with safeguarding and enhancing our cultures. As long as we live in a Democratic society we need have no fear about their safeguard. To enhance our cultures the following

suggestions might be implemented: (A) have an exchange of students among the provinces; (B) teach one Canadian history in all the schools, with textbooks being free of biased interpretations. Different Canadian histories are taught in French and English schools as well as in our Separate Schools; (C) encourage travel in Canada, and; (D) undertake lasting projects that will emphasize Canada's history and the men who were responsible for it. What an opportunity we have as we approach our Centennial year!

12. The Quebec and Ontario Home and School leaders last November issued a startling conclusion, to this Commission, quote: "The Commission should take care that Multiculturalism is not sacrificed in Canada for Biculturalism. Preserve Canadas third cultures at all cost." Unquote.

EQUAL PARTNERSHIP

13. Clause 133 of the British North America Act has determined that there shall be equal partnership as far as the use of the English and French languages in our schools, legislatures and courts is concerned. Then too, we have the Canadian Bill of Rights which affirms all Canadians the protection of rights and freedoms in Canada.

14. Is the B.N.A. Act obsolete? "Yes," says a Quebec professor. He believes that Quebec should become an autonomous welfare state leaving only external affairs, defense, interprovincial transport, monetary policy, customs and immigration to the central government. This opinion is verified by the leader of 'Le Ralliement des Creditistes due Quebec' whose threatening remarks demand that by 1966 Quebec be given control ever provincial credit, import and export policies for the province, immigration to the province and direct and indirect taxation. These two men disagree on who should control what.

15. Demands of this nature are, of course, unrealistic and are made knowing that they cannot be met by Ottawa. This is the thinking behind individuals who want to separate our country. With flashbulbs popping, cameras rolling and news reporters writing, they make a big fuss---shooting for the moon and hoping to hit the top of the tree, with their demands.

16. Disagreeing with these separatist ideologies, the writer believes that the B.N.A. Act will obviously need amendments in the area of taxation if the outcome of next year's Federal-Provincial Conference so dictates. Mother's apron-strings are long overdue to be cut from this Act. The

need to go to Westminister to amend the Canadian Constitution is obsolete. We are the last and only country in the Commonwealth who practices this ritual.

17. It should well be remembered that the Provinces and not the Federal Government have authority to do what they want with their resources, education and development. Ottawa did not stop Quebec from nationalizing the power companies or creating a General Investment Corporation.

ETHNIC GROUPS

18. In this country of ours we have many ethnic groups, made up of people from various countries; all with different languages, customs, and religions. The contributions of these ethnic groups to our Canadian enrichment are many: happiness through intermarriage; increased population; varieties of foods, dance, folk songs, that have been introduced to our country and now are part of our cultural make-up; these and many more assets all stem from our third cultures. Likewise let us not forget our native Canadians: the Indian who taught us, among many things, the art of canoeing, and the Eskimo with his beautiful carvings. We should protect these ethnic groups by supporting their endeavours, such as the Shadow School System.

19. The average citizen can contribute to the solution of our existing problem by:

(A) seeking to understand one another's beliefs, practices, and habits. We don't need to accept them but we must understand them. We need to see the best. We need co-operation; seeing things from the other point of view. We need courage. It is better to build up than to tear down. It is better to integrate than to separate.

(B) doing away with misunderstandings. I wonder how much our cultural problem can be traced to misunderstanding: misunderstanding among provinces, misunderstanding among peoples. Criticism, anger, envy, gossip,prejudice, and suspicion we need to be rid of. We must do away with these misunderstandings by applying one rule of conduct and that one rule is the Golden Rule. "Do unto others as you would have them do unto you."

(C) learning to appreciate and understand the culture of our many peoples and to accept their religious beliefs. There is not one nationality in Canada or in the world who has a superior culture, nor is there any one Religion in the world that has a greater monopoly on God

than another. Religious leaders are tearing down the walls which separated them and are now breaking the living bread together as brothers; so this leaves the cultural problem as our main obstacle in obtaining a united Nation.

(D) submitting his views and suggestions to this Royal Commission.

WHAT IS HAPPENING IN LA BELLE PROVINCE?

20. Assuming that the violence (F.L.Q., C.R.Q.) is not an instrument of politics, why the 'sideshows'? With Quebec turning from agriculture to manufacturing, a great change took place called urbanization. (More than 42% of the province's population is included in the greater Montreal area.) The flow of people from the country to the city and suburbs began. Television also showed the Quebecer things he wanted. He started to ask questions and demanded answers, and looked to Ottawa for these answers. The Capital became the whipping boy for Quebec's economic conditions, which are dominated by the English speaking peoples (including Americans). The corrupt political Duplessis machine had run its course. Now, for the first time the Quebecer had a conscious of his own where previously he had been Sprirtually dominated by the Roman Catholic priest.

21. What is Quebec's problem? From what you read, hear and see, one would tend to conclude that Quebec's problem is equality. This is not so! The problem is simply a case of economics. A thirst for income, power and status. The young French-Canadian is awakening intellectually, politically, religiously and personally. The province's standard is rising. It was not too long ago that it was 50% below Ontario's and this has been reduced to approximately 28%. This is still 10% below the Canadian average. Reduce the 28% and you have the solution for Quebec! Oh yes, we will still have the Caouettes, Chaputs, Chaquettes and Levesques and men of this nature, but as long as we live in a Democracy we shall always have these egotistic individuals.

CHALLENGES THAT STRAIN THE FRAMEWORK OF CONFEDERATION

22. Apart from the fact that Quebeccan boast that she has cut another chain of commerce with the remainder of Canada, it would be wise for those responsible to ponder over probable retaliation to the "Buy Quebec" policy. A few examples for our perusal: (A) a reported move that all timber harvested within Quebec be processed by mills in the province; (B) the Quebec government will pay a premium if it can

[illegible] (up to 12%); (C) incentives to new industries with [illegible] that the provincial [illegible] channeled their way (case in point, the proposed Quebec steel industry); (D) a proposal that the buyer receive a 30% discount on the purchase of all merchandise made in the province; (E) the Conseil d'Expansion Economique movement in promoting the idea that French-Canadians deal only with companies which are 51% owned and controlled by French-Canadians.

23. When you consider that the economy of Quebec is based on manufacturing you wonder about the validity of the "Buy Quebec" policy. Thirty per cent of all goods manufactured in Canada comes from Quebec. Rich in natural resources, easily accessible waterways and low cost hydro are in their favour. Why then, jeopardize the future for small temporary gains today?

WHAT IS THE COST FOR UNITY?

24. With the establishment of this Royal Commission it would certainly indicate that there is a question in the government's mind regarding equality based on our two founding peoples! But is this so?

25. The Quebec movement has been successful in: (A) painting the C.N.R.'s name on one side of its 100,000 boxcars in French and on the other side in English. The same is true of the railwaymen's hats and uniforms. (The theory behind this move is that Canada will become known as a two-language nation since many of its boxcars travel south of the border.) (B) having the name of Trans-Canada Airlines changed to Air Canada; (C) receiving $43,000,000 equalization taxes for Quebec as the result of the Federal-Provincial Conference in Quebec City, November 1963. (Ontario only received $14,000,000.) (D) reshuffling the Federal Government (February 3, 1964), thereby strengthening the prestige and influence of Quebec; (E) converting Toronto radio station CJBC from English speaking to French speaking; (thanks to the CBC) (F) increasing bilingualism (University of Montreal, private language schools, evening courses.)

26. The Federal government has conceded the majority of these points. How much further should it go? What will happen if the other provinces make similar requests? Quebec should remember that it does not make up in size or population, 50% of our country. Therefore

does it have the prerogative to seek "equal partnership"? before we realize it, Quebec will demand that 50% of the members of Parliament be French Canadian!

THOSE WHO WOULD SEPARATE US

27. Using the paradox that honest competition will build any business, likewise honest criticism and honest differences have done much to build our nation. The foundations of our country, which are built upon the Hebraic-Christian faith, have been shaken by men like the three "Cs" and the "L" . Remarks such as, "the butchery of French-Canadian youths conscripted during World War II; "the Queen not welcome in Quebec;" "long live the free Republic of Quebec;" the call for "a national state" which would cut our links with Britian, are derogatory to a United Canada.

28. A logical question comes to mind. Are these men fighting for a "Republic of Quebec" or do they have their own personal political reasons for making these flamboyant, emotional remarks?

29. There is one advantage to the separatists' movement. It has increased, to Quebecers and the rest of Canada, our concern for where we are going as a nation and what we are going to do about getting there.

30. The Caouettes, Chaputs, Choquettes and Levesques do not impress me with their remarks and I am sure the same holds true for the majority of the Canadians. We need to hear more from the Federalist in Quebec (e.g. Mr. C. Ryan, editor writer of Montreal L'Devoir, who will fight to save confederation), and less of those who would divide us. It is egotistic for these men to think that they are Quebec and 4,575,514 other French-Canadians are wrong. (A survey in January, 1964, indicated barely 13% of the people were separatists.) From a high in 1962 to a low in February, 1964, all indications are that this percentage is falling, as highlighted by the results of the February 10th by-election in Montreal Laurier. This movement is a minority and not backed by the majority.

ANNEXATION BY THE UNITED STATES

31. Those who claim annexation by the United States is of more concern than the separatist movement, are using a smoke screen to hide the real political problems in our country. Compare annexation to our flag issue. The flag issue has caused more concern in our country than any pipeline or conscription debates. Think of what would happen if a Canadian

government ever mentioned, or even hinted or implied a marriage to our friends south of the border. The groom (U.S.A.) may be willing but certainly not the bride (Canada.)

CANADA

32. This country of ours which stretches 4,365 miles from St. John's Nfld., to Vancouver, British Columbia; this country of ours with its 7 time zones; this country of ours with all its different languages, all its different customs, and all its different religions; yes, we are a multilingual and multicultural country. Therefore, we are in fact a miniature United Nations. We, you and I, not only have a purpose and an obligation to the people of today, but also an obligation to the generations of the future; to strengthen and bind together our Country. Let us now determine that we will devote ourselves to that task, so those who follow in our footsteps will be able to say: Cannons boomed their salutes in Ottawa and St. John; celebrations took place in Toronto; Church bells rang out; Sir John A. MacDonald was inaugurated as the first Prime Minister; and the sun shone across Little Canada and One Nation was born, under God.

THE ROYAL COMMISSION ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM

A

SUMMARY

OF

CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS

BY

R. G. ANDREWS,

24 NORFOLK AVE.,

BRAMPTON, ONTARIO.

(not for release until after public hearing)

CONCLUSIONS AND	RECOMMENDATIONS AND/OR COMMENTS
1. Canada is not a bilingual or biculturel country.	To enhance our many cultures, we should implement: (A) an exchange of students from other provinces; (B) teach one Canadian history in all the schools; (C) encourage travel in Canada; (D) undertake lasting projects to emphasize Canada's history; (E) educate our children to have moral standards; (F) appreciate the arts.
2. Support other ethnic groups, (other than English and French)	(A) Financially support their language school system--reference to the "Shadow School System". (B) Understand another's beliefs, practices and habits. (C) Do away with misunderstanding by applying The Golden Rule. (D) By making worthwhile recommend-ations to the National Cultural Agencies.
3. Senior and Federal officials should be able to understand the two official languages.	The upper levels of government be given courses to carry out this conclusion with a monetary increase granted to those who qualify.
4. The opportunity to learn both the English and French languages, regardless of the minority, except for 'New Canadian' children.	Preferably in Grade 1 because it is easier to learn another language at that age. This recommendation does not apply to 'New Canadians' until Grade VIII.
5. A Federal Minister of Education is required in Canada.	Co-ordinate the various aspects of Education on a National level. Such things as One Canadian history and French beginning in Grade 1 (except for 'New Canadians') could possibly be implemented. Holding Federal -Provincial Conferences would also

CONCLUSIONS AND	RECOMMENDATIONS AND/OR COMMENTS
	communities to discuss educational problems and seek solutions. Of top priority would be the development of a new technical class, ex. teachers, economists, for Quebec.
6. Basically the B.N.A. Act is not obsolete.	It will require amendments in the area of taxation if next year's Federal-Provincial Conference so dictates. The need to go to Westminister to amend our consitution is obsolete.
7. Probable retaliation against "Buy Quebec" policy if it continues.	Rather than cut a chain of Commerce from the rest of Canada, Quebec should add links in order to strengthen her economy. Other provinces will naturally retaliate. The Quebec Government should review the consequences before initiating policies of this nature, and issue a statement to the effect that it does not intend to encourage "Buy Quebec" policies and act accordingly. The province that lives unto itself, dies by itself.
8. The Federal Government needs to take a stonger stand on Quebec's demands. What is the cost for unity?	Rather than pacifying Quebecers the Federal Government, in conjunction with Provincial authorities, should study plans that would increase her economy. Help them to help themselves. Quebec may be helping politically to push their contributor out of office. Will Quebec get 25-25-100% tax ultimatum? (personal-corporation-death duties). The Federal members of Parliament from Quebec must be loyal to both Federal and Provincial Governments and not do battle with Ottawa just

CONCLUSIONS	AND	RECOMMENDATIONS AND/OR COMMENTS
		to put up a good front for the people back home.
9. Those who would separate us.		The flamboyant emotional remarks made by individuals should not be given press, radio or T.V. coverage that projects the separatist movement into national headlines. Likewise, the organizations that invite individuals should use judgement in choosing their speakers. (In a number of cases they are promoting their personal political future.) We need to hear more from the Federalist in Quebec and less of those who would divide us. The popularity of the movement is declining.
10. Annexation by United States will not occur.		Those who advocate this are using a smoke-screen to hide our real political problems.
11. Quebec continue their struggle "in a gentlemanly way."		At the birth of Confederation, the United States was at war and Europe was at war. Without guns, pressure, intrigue or revolution, our Nation was born. Little Newfoundland battled Ottawa, but in a gentlemanly way, before becoming our tenth province. Why not Quebec, which incidentally is twice the size of Texas, do battle in the same manner, and take a lesson from our Eastern brother?

12. The solution to Quebec's problems is based on economics, not amendments to the B.N.A. Act.

RECOMMENDATIONS: Quebec's thirst for income, power and status must be quenched if we are to arrive at a solution to our country's main problem. Of these three, the greatest is income. "No man," said G. Bernard Shaw, "can become a master of two languages and few can become the master of one." The driving fource behind the French-Canadian to learn English

is not cultural but economical. Once their standard of living is the same as Ontario, the pressure for 'equality' will decline except for individuals who will never be satisfied regardless of how well their province is progressing.

Quebec does have a promising future. A province that is so strategically located on the St. Lawrence Seaway; a province with low cost hydro-electric power; a province with so much natural wealth in abundance, easily accessibly and barely tapped: these resources must be developed in order to raise the provincial standard of living. Foreign investment is necessary to a point, but why not have the Provincial Government establish incentives for Quebecers to invest heavily in their own province? Take it one step further and say, "Why not apply the same principle to the whole of Canada"? This is not only a challenge to the Provincial and Federal Governments, but also a challenge to our people.

What does it take to succeed? "Courage and the will to succeed," John Masefield said -- "these things are in themselves a kind of genius."

13. A Re-awakening: The initiative that was taken by our fathers of Confederation must now be taken by our leaders of today. The Spirit of pioneering must be rekindled in the people of today; to take a strong interest in their fellowman, to be a stong people with a strong faith, so that we will have a strong united Nation. Let us take a new approach to the word Canadian; not French-Canadian, English-Canadian, or New Canadian; but let us all be called Canadians.

Confederation cannot last if it is solely based on economics. To last, Confederation must be based on the Truth written on one of the frescoes at the Rockefeller Center in New York, which reads: "Man's ultimate destiny depends not on whether he can learn new lessons or make new discoveries and conquests, but on his acceptance of the lesson taught him two thousand years ago."

MEMORANDUM

CLASSIFICATION
354B-21

TO
A

Commissioners
Co-Secretaries

YOUR FILE No.
Votre dossier

c.c. M. Oliver
A. Stinson

OUR FILE No.
Notre dossier

FROM
De

G.C. Burgis

DATE

FOLD

SUBJECT
Sujet

Brief No. 750-458
Mr. Ronald G. Andrews

Corrections as per Author's letter of March 22.

The writer wishes to make the following corrections: -

Page 6, Section 21, delete the sentence "It was not long ago that it was 50% below Ontario's and this has been reduced to approximately 28%."

Delete the word "this" in the next sentence and insert the word "it".

Change the following sentence to read, "Reduce the 28% between Ontario and Quebec and you have the solution for Quebec!"

G. Burgis

NO.:750-458

TITLE: A Personal Brief submitted to the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism
by
AUTHOR: Ronald G. Andrews
24 Norfolk Avenue
Brampton, Ontario.

Brief of 9 pages; 4 additional pages of conclusions and recommendations.

REMARKS OF ANALYST: The brief contains no introductory material and no description of the author. However, the author's description of the brief, in the title, as a "Personal brief" seems accurate enough in that no particular, known ideology is represented and no particular pressure group echoed. The brief accepts bilingualism and biculturalism within the larger framework of multiculturalism, but it rejects all aspects of Quebec nationalism.

ATT.: RESEARCH

page 1, para. 2: fecundity of English and non-English peoples in Canada.
page 2, para. 4: "Shadow School System" cf. Toronto Telegram, March 7, 1964.
page 2, para. 7: "...three systems of education in Quebec..."?
page 6, para.21: relative "standards" in Quebec and Ontario.
page 6, para.22: specific aspects of the "Buy Quebec" policy
page 8, para.30: decline of separatism as evidenced by February 10th by-election in Montreal Laurier.

TABLE OF CONTENTS: PAGES

RECOMMENDATIONS: These are contained in a separate section of four un-numbered pages plus cover attached after page nine of the brief.

BRIEF:
"Terms of Reference" 1
"Bilingualism" 1
"What is Culture" 3
"Equal Partnership" 4
"Ethnic Groups" 5
"What is Happening in La Belle Province?" 6
"Challenges that Strain the Framework of Confederation" 6
"What is the Cost for Unity?" 7
"Those Who Would Separate Us" 8
"Annexation by the United States" 8
"Canada" 9

SUMMARY: It is pointed out in the section on Terms of Reference (page 1) that bilingual and bicultural refer to "main" languages and cultures, not to the only ones. Under Bilingualism (page 1) the author notes the existence of an extra-curricular "Shadow School System" in Toronto where 25 languages other than French and English are taught. He comments favorably on the reorganization of the Quebec educational system and acknowledges the advantages of bilingualism for senior Civil Servants. In answering the question What is Culture? (page 3) the author limits himself to what may be termed "high brow" culture, but in pointing out that there are cultural barriers between people and that "third cultures" should be preserved he seems to go beyond this limitation. The Equal Partnership (page 4) of French and English within Clause 133 of the B.N.A. Act is recognized as well as the need for some amendments, but the author believes that, generally, the Act is adequate to the needs of the country. There is an admonition not to overlook the contributions of various Ethnic Groups (page 5) to the country. Here the author points out the need for a change in attitudes among Canadians. What is Happening in La Belle Province? (page 6) is urbanization and industrialization with its attendant awakening of the people to material and economic desires and frustrations. Such things as the "Buy Quebec" policy are among the Challenges Which Strain the Framework of Confederation (page 6). What is the Cost for Unity? (page 7) lists a number of factors such as bilingual uniform badges for the C.N.R. and $43,000,000 equalization payments for Quebec. Quebec is warned that it does not comprise 50% of the population and that concessions to it can only go so far. The motives of Those Who Would Separate Us (page 8), "the Caouettes, Chaputs, Choquettes and Levesques" are questioned. Claude Ryan is held up as the proper type of Quebecois to be heard from instead. The threat of Annexation by the United States (page 8) is being used by some to mask the real issue, the separatist movement. Canada (page 9): "Cannons boomed their salutes in Ottawa and St.John; celebrations took place in Toronto; Church bells rang out; Sir John A. MacDonald was inaugurated as the first Prime Minister; and the sun shone across Little Canada and One Nation was born, under God."

CONFIDENTIAL

BACKGROUND PAPERS

Brief #: 750-458

R. G. Andrews

TORONTO

A. INFORMATION ON INDIVIDUAL - Not available

B. QUESTIONING OF WITNESS (ES)

1. PROGRAMME & LIAISON SECTION

p.2 para.8	Could you define "Senior and federal officials"?
p.4 para.11	Examples of "biased interpretations in teaching of Canadian history?
	Any specific incentives to "encourage travel in Canada"?
p.4 para.16	"...the BNA Act will obviously need amendment in the area of taxation if the "outcome of next year's Federal-provincial Conference so dictates". Do you envisage other drastic constitutional changes or are you generally satisfied with the state of Canadian federalism?
p.8 para.29	Could you elaborate on this "one advantage to the separatists' movement"?
p.9 para.32	You mention the tremendous diversity of Canada, its different peoples, etc. and then you say we have an obligation to "strengthen and bind together our country". Could you explain what you mean by a "United Canada", and "one nation"?
Conclusion #5	What functions could a Federal Minister of Education perform? What would be the reaction of the provinces to this suggestion?
#7	What is the difference between the "Buy Quebec" policy and the Ontario Trade Crusade?
#11	Are you implying here that Quebec and other provinces should in fact make heavy demands, "battle Ottawa" in negotiations, etc.?
#13	Could you elaborate on the moral or spiritual challenge of Confederation? "Confederation cannot last if it is solely based on economics". What other national objectives must Canadians have beside a high standard of living?

C. RESEARCH SECTION

NOTE

In his statistics on page 1, he gives slightly higher figures for the ethnic groups than the 1961 census indicates, particularly the Italians (more than 50,000 above the correct figure). He decreases the French figure from 5,540,346 to 5,000,000.

3-16-65

L'ACCORD

1426, rue Stanley
Montréal 2

740-235

MEMOIRE DE L'ACCORD A LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

L'Accord est une association non confessionnelle ouverte aux personnes de toutes races et de toutes nationalités. Depuis 1949, elle accueille un grand nombre de Canadiens et de Néo-Canadiens. Le 17 octobre 1957, une charte provinciale constituait l'Accord en corporation selon la troisième partie de la loi des compagnies de Québec.

Au moyen d'activités sociales et culturelles, l'Accord favorise la rencontre de civilisations et de valeurs humaines différentes et permet une meilleure compréhension entre les groupes ethniques. Cette ambiance d'amitié facilite l'adaptation du nouvel arrivant à son pays d'adoption. D'autre part, le Néo-Canadien apprend à mieux apprécier ses nouveaux compatriotes et le Canadien bénéficie dans son milieu de l'apport d'autres cultures et de conceptions différentes de la vie.

Tout en gardant le caractère d'une association privée, l'Accord ne constitue pas un groupe fermé. Il compte actuellement deux cent vingt-cinq membres et trois cents personnes inscrites à ses activités. Ces deux groupes représentent cette année trente-cinq nationalités. La langue française y est la langue parlée.

Dans la mesure du possible, notre association s'intéresse activement aux idées en cours. Canadiens et Néo-Canadiens, membres ou adhérents, ont conscience de faire partie intégrante d'une nation en plein essor. Aussi avons-nous décidé de former un comité en vue de présenter à la Commission Laurendeau-Dunton les opinions particulières du groupe. Trois Néo-Canadiens et six Canadiens français ont formé ce comité. Un questionnaire fut soumis à l'attention des membres et du public qui participent aux activités de l'association.

...2

Les réponses reçues permettent, croyons-nous, d'établir une certaine ligne de pensée: les membres du comité ont préparé ce mémoire en tenant compte de ce sondage. Il représente donc les opinions de Canadiens et de Néo-Canadiens qui, de près ou de loin, sont rattachés à la culture française. Par contre, il met parfois à jour des points de vue différents entre Canadiens français et Néo-Canadiens, ces derniers ne se trouvant pas aussi profondément touchés par les précédents historiques et le contexte politique, social et économique.

Nos commentaires porteront d'abord sur:

1 - Le secteur public où nous étudierons tour à tour:

A) Le fonctionnarisme fédéral:

a) bilinguisme intégral - but à atteindre;

b) traitement supérieur aux fonctionnaires bilingues - moyen d'atteindre ce but;

c) constitution d'un district fédéral autonome.

B) Les ministères de la Citoyenneté et de l'Immigration et des affaires extérieures:

a) utilisation des deux langues dans toutes les manifestations officielles;

b) documentation bilingue;

c) abolition du serment d'allégeance à la Couronne.

C) Le fonctionnarisme provincial et municipal:

droit d'utiliser l'une ou l'autre des deux langues officielles devant tous les tribunaux provinciaux et municipaux.

Puis, nous examinerons certains aspects de:

2 - La vie économique, pour n'émettre ici que des voeux et non des recommandations formelles, puisque nous nous situons surtout dans le secteur privé:

a) accentuer le caractère français de la province de Québec;

b) encourager les employeurs anglo-canadiens de la province à utiliser le français comme langue de travail;

c) favoriser l'essor économique de la province de Québec.

Enfin, nous aborderons certaines questions relatives à:

3 - L'éducation, la vie culturelle et les techniques de communication:

A) - Les écoles:

I - Les écoles primaires et secondaires:

a) formation d'écoles bilingues;

b) formation d'écoles jumelées;

c) échanges d'étudiants;

d) éducation au civisme;

e) échanges de professeurs.

II - L'université:

a) échanges d'étudiants;

b) création d'une université nationale érigée sur un secteur de juridiction fédérale.

B) Les centres culturels:

a) création de centres dans chaque province avec le concours de personnes parlant la langue des principaux groupes ethniques;

b) octrois gouvernementaux pour ces centres.

C) Les techniques de communication:

a) réseaux de Radio-Canada accessibles à toutes les régions du pays;

b) programmes spéciaux et bilingues pour les enfants;

c) plus vaste diffusion des productions de l'Office national du Film.

Summary of the recommendations of l'Accord to the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism:

1 - Public Sector - Our comments will deal first with the public sector where we shall study in turn:

A) Federal Civil Service:

a) complete bilingualism of civil servants - an aim;

b) extra compensation for bilingual civil servants - a means to attain this aim;

c) establishment of a fully bilingual and autonomous federal district.

B) Departments of Citizenship and Immigration, and External Affairs:

a) use of both languages in all official activities;

b) use of bilingual documents at all times;

c) abolishment of the oath of allegiance to the Crown.

C) Provincial and Municipal Civil Service:

a) right to use any of the two official languages before all courts of law whether provincial or municipal.

2 - Economic Sphere - Then we shall examine certain aspects of the economic sphere, however presenting desirable aims and not formal recommendations since we are dealing mainly with the private sector.

a) to stress the French aspect of the Province of Québec;

b) to encourage English-speaking employers in Québec to use French as the working language;

c) to see that the federal government will do whatever is possible to enable the Province of Québec to continue its present economic growth.

3 - Education, Cultural Centers and [illegible] Techniques:

Finally, we shall look into matters dealing with education:

A) Schools:

I - Elementary and High Schools:

a) establishment of bilingual schools;

b) schools arranged in pairs;

c) exchange of students;

d) civic education;

e) exchange of professors.

II - University:

a) exchange of students;

b) creation of a special bilingual university, erected on a federal district, mainly designed for the education of diplomats and civil servants and connected with a national research center on Canadian affairs.

B) Cultural Centers:

a) establishment of bilingual centers across the country, with the cooperation of persons familiar with the mother tongue of the larger new Canadian groups;

b) financial encouragement of existing centers.

C) Mass Media Techniques:

a) accessibility of the two government networks of radio and television to the whole of Canada;

b) programs for children on the various ways of life found in this country;

c) better circulation to the public of the National Film Board productions.

1 - Le Secteur public:

Le secteur public est le domaine par excellence où doit se refléter le caractère bilingue et biculturel du pays. C'est à ce niveau tout particulièrement que le Canadien, français ou anglais, exige une reconnaissance de ses droits de citoyen à part égale. Une analyse du secteur public nous a permis de déceler quelques failles du système mais aussi d'entrevoir certaines améliorations à apporter pour que les deux nations du Canada soient traitées équitablement.

Notre étude et les recommandations que nous formulons à ce propos se rattachent à trois sujets principaux:

a) le fonctionnasirme fédéral;

b) les ministères de la Citoyenneté et de l'Immigration, et des Affaires extérieures;

c) les fonctionnarismes provinciaux et municipaux.

A) Le fonctionnarisme fédéral:

Notre pays est un pays bilingue, en théorie du moins, mais en fait, on doit admettre que la majorité des fonctionnaires responsables des destinées du pays sont incapables de s'exprimer en français. Nous demandons que cette situation soit corrigée le plus tôt possible; et, en vue de hâter cette réforme, nous suggérons que les fonctionnaires bilingues, à fonction égale, reçoivent un traitement supérieur.

Nous insistons pour les fonctionnaires fédéraux soient bilingues et que les rouages de la Commission du service civil soient tels que des candidats canadiens d'expression française ne soient plus handicapés par un manque de compréhension de leur culture et de leur formation de la part d'examinateurs d'expression anglaise. Cette réforme permettrait à plus de Canadiens français de faire carrière dans le domaine fédéral.

Notre étude indique que la majorité des Canadiens et Néo-Canadiens questionnés désirent une réforme plus profonde

au niveau fédéral et réclament ardemment que Ottawa soit constituée en un district fédéral autonome parfaitement bilingue. Nous en faisons une recommandation fondamentale.

B) Les ministères de la Citoyenneté et de l'Immigration, et des Affaires extérieures:

a) La représentation à l'étranger:

S'il est vrai que le Canada est un pays bilingue, il importe non seulement de le reconnaître comme tel au pays mais de le présenter ainsi à l'extérieur de ses frontières. Or, trop souvent, nous avons constaté que le Canada n'apparaît à l'étranger que sous un aspect unilingue. Cette situation, en plus de porter atteinte aux droits des Canadiens français, offre aux étrangers une image déformée de la réalité. En vue de remédier à cette situation, nous recommandons les changements suivants:

1o- que tous les représentants du Canada à l'étranger, ambassadeurs, consuls, fonctionnaires, puissent s'exprimer en français aussi bien qu'en anglais et que dans toute activité officielle ils puissent se servir de l'une ou de l'autre de ces deux langues suivant les exigences du moment.

2o- que toute la documentation au sujet de notre pays soit bilingue.

b) La naturalisation:

Les Néo-Canadiens apprécient la simplicité des procédures de naturalisation. Ces mêmes personnes sont cependant d'accord sur un point: celui qui a trait au serment d'allégeance à la Reine lors de la remise du certificat de citoyenneté, serment auquel ils s'opposent catégoriquement. L'affiliation à l'Angleterre leur apparaît comme un obstacle à l'unité du pays; et, à la suite de ces constatations, nous recommandons l'abolition du serment d'allégeance à la Couronne.

C) Les fonctionnarismes provinciaux et municipaux:

Si le gouvernement fédéral a des tribunaux bilingues, il n'en est pas ainsi à l'échelon provincial ni à l'échelon

municipal (sauf dans la province de Québec). Nous faisons encore appel aux droits des citoyens et nous demandons que tout Canadien puisse témoigner dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du pays devant les tribunaux provinciaux et municipaux. En conséquence, nous recommandons qu'une des deux solutions suivantes soit adoptée:

a) le bilinguisme intégral des tribunaux provinciaux et municipaux;

b) la présence et le concours d'interprètes au service de la justice provinciale et de la justice municipale, et cela à l'échelle nationale.

2 - La vie économique:

L'Accord, mouvement aux intérêts principalement culturels et sociaux, ne se préoccupe pas directement des questions économiques. Aussi, nous limitons-nous à quelques aspects de la vie économique qui nous touchent davantage.

La langue et le travail:

Les données recueillies montrent que les Néo-Canadien (d'affinité française) qui fréquentent l'Accord font face, dans le Québec, à la quasi-obligation d'apprendre l'anglais dès leur arrivée au pays; c'est pour eux, comme pour les Canadiens français, une nécessité d'ordre économique. Force est de constater que les impératifs économiques imposent encore cette forme d'anglicisation qui compromet grandement l'épanouissement de la culture française sur le continent nord-américain.

Les recommandations appuyées par les membres de l'Accord tant néo-canadiens que canadiens, soulignent pourtant le désir de voir s'accentuer le caractère français de la province de Québec.

On souhaite que, dans cette province, toute personne ayant affaire au public s'adresse d'abord en français.

De plus, une proportion imposante des Canadiens français se montre en faveur d'une recommandation voulant que les compagnies et les employeurs de langue anglaise, dans le Québec, reconnaissent le français comme langue [illegible]

Le Canadien français et le Néo-Canadien d'expression française réclament le droit de travailler dans leur langue.

D'une façon générale, le gouvernement fédéral se doit de faire tout en son pouvoir pour permettre au Québec de prendre l'essor économique actuellement amorcé.

3 - L'éducation, la vie culturelle et les techniques de communication:

I-Les écoles:

L'éducation donnée aux enfants nous apparaît comme l'un des meilleurs moyens d'arriver au bilinguisme du plus grand nombre de Canadiens. Cette éducation se faisant en grande partie dans les écoles, c'est là que devrait se porter l'attention des gouvernements.

On constate qu'actuellement l'éducation de l'enfant se fait en vase clos; dès son plus jeune âge, on l'isole selon sa langue et sa religion et on ne lui donne que très peu d'occasions de rencontrer et de connaître les enfants de l'autre groupe.

A) Ecoles primaires et secondaires:

a) Ecoles bilingues:

Les Néo-Canadiens en général souhaiteraient la formation d'écoles bilingues là où la chose serait possible, quoique les Canadiens français approchés ne semblent pas tous si enthousiastes, plusieurs d'ailleurs y étant opposés.

Nous nous rendons compte que ce souhait ne cadre guère avec les structures actuelles de l'enseignement. Cependant, il ne semble pas irréalisable puisqu'il existe déjà certaines institutions fonctionnant de cette façon (exemple: le Collège Militaire de St-Jean). Nous ne voulons pas élaborer ici la façon dont ces écoles pourraient fonctionner, ceci devant être laissé à des spécialistes.

b) Ecoles communes aux deux groupes ou encore écoles jumelées:

Une autre modalité de bilinguisme scolaire, suggérée par l'élément néo-canadien, consisterait dans l'établissement de complexes uniques comportant des classes françaises

et des classes anglaises, où les élèves des deux groupes se retrouveraient pour participer ensemble aux activités para-scolaires, i.e. culturelles, récréatives et sportives. Dans le second cas, il s'agirait de deux écoles séparées, l'une française et l'autre anglaise sous des directions autonomes mais qui utiliseraient les mêmes auditorium, gymnase, bibliothèque et se retrouveraient comme dans le premier cas pour les mêmes activités para-scolaires.

Cette formule pourrait s'appliquer à l'échelle nationale là où la question du bilinguisme est en jeu.

c) Echanges d'étudiants:

Au secondaire, on pourrait encourager les échanges d'étudiants et des rencontres spéciales à l'occasion de certaines manifestations.

d) Education au civisme:

Les écoles devraient se préoccuper d'inculquer aux élèves, à tous les niveaux (et peut-être d'abord à celui des écoles normales) le respect des différents groupes ethniques. Nous laissons aux autorités compétentes le soin de déterminer les moyens de donner cette forme d'éducation qui nous apparaît comme une condition essentielle à l'unité nationale.

L'attribution de bourses permettant aux étudiants de voyager ou de visiter le pays serait sûrement de nature à favoriser cette éducation.

e) Echange de professeurs:

Il serait souhaitable également que les gouvernements voient à faciliter un échange de professeurs entre les écoles des deux groupes de sorte que le français soit enseigné par des Canadiens français et l'anglais par des Canadiens anglais.

B) Université:

Au stade universitaire, il semble encore plus évident et logique de multiplier les contacts entre jeunes étudiants.

Souhait peut-être difficilement réalisable, compte tenu des principes constitutionnels actuels, nous recommandons la constitution d'une université nationale érigée sur un territoire de juridiction fédérale où les deux langues officielles seraient reconnues également et où les étudiants pourraient avoir des contacts quotidiens et permanents avec l'autre groupe linguistique. Cette université, entre autre, verrait à la formation de diplomates et de hauts fonctionnaires, deviendrait un centre national de documentation et de recherche après s'être assuré, par exemple, la collaboration de la Bibliothèque nationale, du Conseil des Arts, du Conseil national des Recherches.

II- Les centres culturels:

Les gouvernements se devraient d'encourager ou de créer des centres culturels et sociaux où les Canadiens de toute origine pourraient se rencontrer, échanger leurs idées et faire connaître aux autres groupes leur culture propre. Ces centres faciliteraient l'intégration des Néo-Canadiens et permettraient de conjuguer les efforts de tous les Canadiens qui désirent leur venir en aide ou entrer en contact avec eux.

Ces centres bilingues devraient s'assurer le concours de personnes parlant la langue des principaux groupes d'immigrants. Les gouvernements pourraient accorder des octroi aux organismes privés actuellement existants.

III- Les techniques de communication:

Compte tenu de l'importance considérable de la radio et de la télévision, nous recommandons que les réseaux de Radio-Canada soient établis de façon à de que les émissions françaises et anglaises soient accessibles à l'ensemble du pays, ce qui, avec la programmation voulue, contribuerait à accélérer la compréhension mutuelle des deux groupes.

Nous encourageons aussi à l'intention des enfants, qui sont la nation de demain, la multiplication des programmes sur les modes de vie des différents groupes ethniques habitant

le Canada (y compris les Esquimaux et les Indiens) de même que des émissions à caractère historique. Encore là, les Néo-Canadiens qui se sont exprimés souhaiteraient la réalisation de programmes bilingues pour les enfants. Nous laissons aux spécialistes (psychologues, pédagogues, etc.) le soin de considérer la question.

Enfin, nous voudrions voir le gouvernement fédéral prendre des mesures énergiques pour assurer dans les salles de projection une plus vaste diffusion des films de l'Office national qui sont d'excellente qualité mais presque inconnus du grand public.

A la fin de ce travail, nous avons une conscience plus aiguë du malaise profond qui existe dans notre pays et nous éprouvons, en même temps, la satisfaction de voir engagé le dialogue tant attendu.

Malaise profond, disons-nous, qui n'est pas sans susciter des réactions graves au Québec; si, en effet, certains y rejettent ouvertement le fédéralisme, d'autres, plus nombreux, s'en dissocient plus ou moins consciemment en prenant effectivement une part moins active dans les affaires fédérales-provinciales.

La situation est incertaine pour tous les Canadiens; elle l'est aussi pour les Néo-Canadiens et les immigrants qui sont venus vers le Canada comme vers un pays pacifique et libéral où il ferait bon vivre.

Devant ce tableau confus, nous pouvons pourtant affirmer que les opimions exprimées par notre groupe réclament le respect plein et entier du fait français à travers le Canada, tout en reconnaissant la dualité culturelle comme une source d'enrichissement pour la nation; elles désirent nettement des avantages égaux pour les deux peuples qui ont fondé la Confédération sans, toutefois, recommander nécessairement le maintien du statu quo en matière constitutionnelle.

Nous souhaitons que la Commission royale d'enquête, qui a déjà suscité une réflexion salutaire pour la poursuite de ces buts, puisse dégager les opinions éclairées des spécialistes qui examinent les questions d'ordre constitutionnel. Nous souhaitons de plus qu'elle parvienne à suggérer les normes d'un modus vivendi qui favorise, au profit de notre jeune pays, l'apport des autres cultures si riches en possibilités.

En terminant, pouvons-nous émettre le voeu que les énergies de la nation libérée des tensions internes actuelles, puissent bientôt s'employer, tant sur le plan national que sur le plan international, à poursuivre les objectifs normaux d'un pays adulte et respecté.

NO.: 740-235

AUTEUR: L'Accord

Mémoire de 13 pages; 8 recommandations

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Les membres de cette association réclament le respect plein et entier du fait français à travers le Canada; reconnaissent la dualité culturelle comme une source d'enrichissement et désirent que les deux peuples fondateurs jouissent d'avantages égaux.

Les recommandations ont été groupées par l'analyste à la fin du résumé.

A L'ATTENTION DE LA RECHERCHE:

TABLE DES MATIERES: PAGES

RECOMMENDATIONS 6,7,8,11,12

MEMOIRE:

"Le fonctionnarisme fédéral" 6

"Les ministères de la Citoyenneté, de l'Immigration et des Affaires extérieures 7

"Le fonctionnarisme provincial et municipal 7

"La vie économique" 8

"L'éducation, la vie culturelle et les techniques de communication" 9

L'Accord: association privée, non confessionnelle;
compte 225 membres représentant 35 nationalités;
langue parlée: le français.

But: favoriser la compréhension entre les groupes ethniques au moyen d'activités sociales et culturelles.

I - Le secteur public

"Domaine par excellence où doit se refléter le caractère bilingue et biculturel du pays." p. 6

A - Le fonctionnarisme fédéral:

- unilinguisme de la majorité des fonctionnaires
- nécessité de corriger cette situation (recomm. 1)
- nécessité de réformer les rouages de la Commission du service civil pour en faciliter l'accès aux C.F.
- District fédéral (recomm. 2)

B - "Les ministères de la Citoyenneté, de l'Immigration et des Affaires extérieures"

a) la représentation à l'étranger:

- aspect unilingue du Canada
- à l'étranger - atteinte aux droits des C.F.
- image déformée de la réalité

(recomm. 3 et 4)

b) la naturalisation: (recomm. 5)

- opposition des néo-canadiens au serment d'allégeance.

C - "Les fonctionnarismes provinciaux et municipaux": (recomm. 6)

II - La vie économique

la langue et le travail:

- quasi-obligation d'apprendre l'anglais dans le Québec; nécessité d'ordre économique
- forme d'anglicisation qui compromet l'épanouissement de la culture française en Amérique du Nord
- souhait: que s'accentue le caractère français du Québec

que compagnies et employeurs anglophones du Québec reconnaissent le français comme langue de travail

"Le C.F. et le néo-Canadien d'expression française réclament le droit de travailler dans leur langue." p. 9

III - "L'éducation, la vie culturelle et les techniques de communications."

- l'éducation: "meilleur moyen d'arriver au bilinguisme du plus grand nombre de Canadiens." p. 9
- l'attention des gouvernements devraient se porter vers les écoles.
- éducation actuelle en vase clos: isolement de l'enfant selon sa langue et sa religion.

A - Bilinguisme scolaire (suggestions des Néo-Canadiens):

- écoles bilingues - refusées par les C.F.
- complexes uniques - écoles française et anglaise, à direction autonome ou pas, où les élèves se retrouveraient pour les activités para-scolaires.

Echanges scolaires

- échanges d'étudiants
- bourses, permettant aux étudiants de visiter le pays
- échanges de professeurs pour l'enseignement des langues.

B - Université:

Nécessité plus grande à ce niveau de multiplier les contacts entre jeunes étudiants.

Université nationale bilingue (recomm. 7)

C - Les centres culturels:

Opportunité de créer des centres culturels pour faciliter les rencontres des différents groupes ethniques et favoriser leur intégration.

Rôle des gouvernements: créer ou encourager ces centres.

D - Les techniques de communication: (recomm. 8)

Pour les enfants: multiplication des émissions à caractère ethnologique et historique;
réalisation de programmes bilingues (suggestion des néo-Canadiens)

Mesures gouvernementales pour une plus vaste diffusion des films de l'O.N.F.

Conclusion:

L'Accord réclame: - le respect plein et entier du fait français à travers le Canada:
- des avantages égaux pour les deux peuples fondateurs de la Confédération.

Recommandations:

1. " ... que les fonctionnaires bilingues, à fonction égale, reçoivent un traitement supérieur." p. 6
2. " ... qu'Ottawa soit constituée en un district fédéral autonome parfaitement bilingue." p. 7
3. "Que tous les représentants du Canada à l'étranger, ambassadeurs, consuls, fonctionnaires, puissent s'exprimer en français aussi bien qu'en anglais et que dans toute activité officielle ils puissent se servir de l'une ou de l'autre de ces deux langues suivant les exigences du moment." p. 7
4. "Que toute la documentation au sujet de notre pays soit bilingue." p. 7
5. "L'abolition du serment d'allégeance à la Couronne." p. 7

6. "Le bilinguisme intégral des tribunaux provinciaux et municipaux;

ou

la présence et le concours d'interprètes au service de la justice provinciale et de la justice municipale, et cela à l'échelle nationale." p. 8

7. "La constitution d'une université nationale bilingue érigée sur un territoire de juridiction fédérale ... qui verrait à la formation de diplomates et de hauts fonctionnaires, deviendrait un centre national de documentation et de recherche après être assuré, par exemple, la collaboration de la Bibliothèque nationale, du Conseil des Arts, du Conseil national des Recherches." p. 11

8. "que les réseaux de Radio-Canada soient établis de façon à ce que les émissions françaises et anglaises soient accessibles à l'ensemble du pays." p. 11

3 1761 11469646 1